

## Plan Climat Air Energie Territorial de SQY (2021-2027)

### Bilan à mi-parcours 2024



# SOMMAIRE

---

## Préambule

1. Rappel du cadre réglementaire.....	Page 5
2. Finalités du bilan à mi-parcours.....	Page 5
3. Méthodologie du bilan à mi-parcours.....	Page 6
<b>I. <u>Les évolutions réglementaires et les politiques climatiques</u>.....</b>	<b>Page 7</b>
<b>1. <u>Les évolutions réglementaires</u>.....</b>	<b>Page 7</b>
1.1. <i>La loi énergie-climat</i> .....	Page 7
1.2. <i>La loi de programmation sur l'énergie et le climat</i> .....	Page 7
1.3. <i>La loi Climat et Résilience portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets</i> .....	Page 7
1.4. <i>Le règlement européen pour la restauration de la nature</i> .....	Page 8
1.5. <i>La loi d'orientation des mobilités</i> .....	Page 8
1.6. <i>La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables</i> .....	Page 8
1.7. <i>La loi relative à l'industrie verte</i> .....	Page 9
1.8. <i>La réglementation (RE 2020)</i> .....	Page 9
<b>2. <u>Les politiques nationales en faveur du climat</u>.....</b>	<b>Page 9</b>
2.1. <i>Les Programmes pluriannuels de l'énergie (PPE)</i> .....	Page 9
2.2. <i>La nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone</i> .....	Page 9
2.3. <i>Le Plan national intégré énergie-climat (PNIEC)</i> .....	Page 10
2.4. <i>Le Plan national d'adaptation au changement climatique</i> .....	Page 10
<b>3. <u>Les obligations s'imposant aux collectivités territoriales en matière de lutte contre de changement climatique et comment SQY y répond</u>.....</b>	<b>Page 11</b>
3.1. <i>Le bilan des émissions de gaz à effet de serre</i> .....	Page 11
3.2. <i>La réduction de l'empreinte environnementale du numérique</i> .....	Page 11
3.3. <i>Le verdissement des flottes de véhicules</i> .....	Page 12
3.4. <i>La réduction des émissions de polluants atmosphériques</i> .....	Page 12
3.5. <i>L'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur les parcs de stationnement extérieurs</i> .....	Page 13
3.6. <i>Une transition alimentaire dans la restauration collective</i> .....	Page 13
3.7. <i>La rénovation et les consommations d'énergie des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup></i> 13	
3.8. <i>La limitation de l'urbanisation et la lutte contre l'artificialisation des sols</i> .....	Page 14
3.9. <i>La part des clauses environnementales dans les marchés publics</i> .....	Page 14
3.10. <i>L'objectif « Zéro émission nette » (ZEN)</i> .....	Page 15
3.11. <i>Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)</i> .....	Page 15
3.12. <i>Le tri à la source des biodéchets</i> .....	Page 15
<b>II. <u>Consommations, émissions et énergies renouvelables : les derniers chiffres et tendances en Île-de-France et sur le territoire de SQY</u>.....</b>	<b>Page 16</b>
<b>1. <u>Consommation d'énergie</u>.....</b>	<b>Page 16</b>
1.1. <i>Consommation énergétique sur le territoire</i> .....	Page 16
1.2. <i>Consommation énergétique par secteurs d'activité</i> .....	Page 17
1.3. <i>Consommation énergétique par communes</i> .....	Page 17
1.4. <i>Consommation énergétique par type d'énergie</i> .....	Page 18

1.5. <b>Consommation énergétique du Résidentiel</b> .....	Page 20
1.6. <b>Consommation énergétique du Tertiaire</b> .....	Page 24
<b>2. Emissions de Gaz à Effet de Serre</b> .....	Page 24
<b>3. Production d'Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&amp;R)</b> .....	Page 26
<b>4. La qualité de l'air</b> .....	Page 27
<b>III. Le Plan Climat Air Énergie Territorial de SQY</b> .....	Page 36
<b>1. Une adoption en Conseil communautaire le 27 mai 2021</b> .....	Page 36
<b>2. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la politique de SQY</b> .....	Page 36
<b>3. Les moyens dont dispose SQY pour agir dans le cadre du PCAET</b> .....	Page 36
<b>3.1. Les compétences liées au PCAET</b> .....	Page 36
<b>3.2. Les aides financières</b> .....	Page 38
3.2.1. <i>Le Contrat de relance de la transition écologique (CRTE) de SQY</i> .....	Page 38
3.2.2. <i>Demande de « Fonds vert » - Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030</i> Page 40	
<b>4. La gouvernance du PCAET</b> .....	Page 41
<b>4.1. Composition des instances</b> .....	Page 41
<b>4.2. Calendrier des instances</b> .....	Page 42
<b>5. Les acteurs impliqués dans le PCAET</b> .....	Page 43
<b>5.1. Les communes du territoire</b> .....	Page 43
<b>5.2. Les acteurs institutionnels publics</b> .....	Page 43
<b>5.3. Les associations</b> .....	Page 43
<b>6. L'animation du PCAET de SQY</b> .....	Page 43
<b>6.1. L'animation en interne</b> .....	Page 43
<b>6.2. La démarche Cit'ergie</b> .....	Page 43
<b>7. Les objectifs quantitatifs à 2030 décidés par les élus en 2021</b> .....	Page 44
<b>7.1. Les repères nationaux et régionaux de fixation des objectifs quantitatifs pour SQY</b> .....	Page 44
7.1.1. <i>La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)</i> .....	Page 44
7.1.2. <i>Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) d'Ile-de-France</i> .....	Page 43
7.1.3. <i>La COP régionale</i> .....	Page 46
7.1.4. <i>La Stratégie Énergie-Climat de l'Ile-de-France</i> .....	Page 47
7.1.5. <i>Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France</i> .....	Page 47
<b>7.2. Les objectifs quantitatifs pour SQY</b> .....	Page 47
<b>8. Le plan d'actions adopté en 2021</b> .....	Page 48
<b>9. Le plan d'actions ajusté</b> .....	Page 50
<b>IV. Bilan des action du PCAET de SQY</b> .....	Page 61
<b>V. Avancement des indicateurs chiffrés - Où en est-on de nos objectifs ?</b> .....	Page 151
<b>VI. Evaluation de l'avancement du plan d'action du PCAET de SQY</b> .....	Page 152
<b>VII. Equilibre Adaptation / Atténuation plan d'action du PCAET de SQY</b> .....	Page 156
<b>VIII. Le Plan Air</b> .....	Page 157
<b>IX. Et maintenant ?</b> .....	Page 160
<b>1. Remise dans le contexte au travers du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation GIEC</b> .....	Page 160
<b>2. Rappel de la loi</b> .....	Page 161
<b>3. Les grands axes de travail pour la résilience du territoire</b> .....	Page 161

<b>3.1. S'adapter au changement climatique</b> .....	Page 161
3.1.1. <i>Le Plan régional d'adaptation au changement climatique (IDF) PRACC IDF</i> .....	Page 162
3.1.2. <i>Le 3<sup>ème</sup> plan d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)</i> .....	Page 162
3.1.3. <i>L'Appel à Manifestation d'Intérêt "Adapter son territoire au changement climatique en Ile-de-France avec TACCT »</i> .....	Page 162
<b>3.2. Poursuivre la réduction de la consommation énergétique</b> .....	Page 163
<b>3.3. Développer les Énergies Renouvelables et de la Récupération (ENRR)</b> .....	Page 163
<b>3.4. Réduire les pollutions atmosphériques</b> .....	Page 163
<b>3.5. Réduire des émissions de GES</b> .....	Page 163
<b>4. Une planification en interne à confirmer</b> .....	Page 164
<b>5. Pilotage et gouvernance</b> .....	Page 164
<b>6. Un réajustement des objectifs quantitatifs pour SQY</b> .....	Page 164

## **TABLE DES ANNEXES**

**Annexe 1 – Délibération Adoption en Conseil communautaire le 27 mai 2021**

**Annexe 2 – Diagnostic PCAET SQY**

**Annexe 3 – Diagnostic PCAET SQY**

**Annexe 4 – Diagnostic PCAET SQY**

**Annexe 5 - Stratégie et objectifs PCAET SQY**

**Annexe 6 - Programme d'actions**

**Annexe 7 - Programme d'actions**

**Annexe 8 - Avis de l'Etat sur le projet de PCAET**

**Annexe 9 - Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'IDF sur le projet de PCAET**

**Annexe 10 - Note de SQY sur les réponses à apporter à l'avis de la Préfecture de Région et de la MRAe**

**Annexe 11 - Tableau réponses observations mise à disposition du public du PCAET**

**Annexe 12 – Présentation du Groupe de travail PCAET n°1**

**Annexe 13 – Compte-rendu du Groupe de travail PCAET n°1**

**Annexe 14 - Présentation du Groupe de travail PCAET n°2**

**Annexe 15 - Compte-rendu du Groupe de travail PCAET n°2**

**Annexe 16 - Présentation du Groupe de travail PCAET n°3**

**Annexe 17 - Présentation du Groupe de travail PCAET n°4**

**Annexe 18 - Présentation du COTECH PCAET n°1**

**Annexe 19 - Présentation du COTECH PCAET n°2**

**Annexe 20 - Présentation du COTECH PCAET n°3**

**Annexe 21 - Présentation du COTECH PCAET n°4**

**Annexe 22 - Présentation du COPIL PCAET n°1**

**Annexe 23 - Présentation du COPIL PCAET n°2**

**Annexe 24 - Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) d'Ile-de-France 2012**

**Annexe 25 - Support de présentation de la Journée dédiée au SRCAE du 16.09.24**

**Annexe 26 - Stratégie Energie-Climat de l'Ile-de-France votée en juillet 2018**

**Annexe 27 - Plaquette « Les bons gestes pour la biodiversité »**

**Annexe 28 – Bilan de Emission de Gaz à effet de serre de SQY 2024**

**Annexe 29 – Carte d'aptitude à l'infiltration des sols**

**Annexe 30 – Révision du règlement du service assainissement collectif de juin 2023**



## Préambule

### 1. Rappel du cadre réglementaire

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire. A ce titre, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est réglementairement tenue de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Celui-ci a été élaboré en interne par les services techniques et adopté en Conseil communautaire le 27 mai 2021.

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 définit le champ couvert par le Plan Climat Air Énergie Territorial et précise son contenu. Il définit les modalités d'élaboration, de consultation, d'approbation et de mise à jour du plan.

L'article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales précise que « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

**Chaque PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.** L'alinéa IV de l'article R.229-51 du code de l'environnement précise que « Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Ces textes actent l'obligation de produire un bilan à mi-parcours qui doit être diffusé au public. Le contenu et la forme exacte qu'il doit prendre ne sont pas précisés.

### 2. Finalités du bilan à mi-parcours

Le bilan à mi-parcours d'un PCAET est un exercice à l'attention de la Communauté d'agglomération elle-même et ne fait pas l'objet d'une communication pour avis de l'État (DRIEAT). Une délibération du Conseil communautaire actant de ce bilan à mi-parcours n'est pas nécessaire.

Les bénéfices qu'elle peut en tirer sont multiples :

- visualisation par les services, les élus et les citoyens de l'état d'avancement des actions et des dynamiques du territoire engagées (dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints ?)
- communication auprès des élus pour redynamiser la mise en œuvre du PCAET, mais aussi des habitants du territoire et des autres collectivités (sur quels enjeux et priorités du PCAET la collectivité souhaite-t-elle être visible ?)
- point technique avec les services et acteurs mobilisés afin de s'organiser pour la suite (comment cet exercice collectif et partagé peut-il favoriser la coordination entre les agents ?)
- préparation de l'action des trois prochaines années (les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) sont-ils suffisants pour atteindre les objectifs ?)
- premier pas vers l'évaluation finale et la révision du PCAET à six ans (quels enseignement tirer en vue d'améliorations potentielles sur la durée afin d'atteindre les objectifs stratégiques ?)

Le PCAET s'inscrivant résolument dans une démarche transversale aux actions et ramifications multiples, le bilan à mi-parcours apporte une vision globale de la démarche et de son impact. Il permet de crédibiliser et de légitimer le PCAET de SQY.

### **3. Méthodologie du bilan à mi-parcours**

Le Service Développement durable, Transitions et Prospective de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a réalisé en interne son bilan à mi-parcours. La Chargée de mission Développement durable en charge de l'animation du PCAET s'est attachée à :

- extraire les derniers chiffres clés du bilan territorial de SQY relatif à l'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre présentés pour l'année 2019. Ils sont construits à partir des données consolidées par le Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) co-piloté par la DRIEAT et le Conseil régional d'Île-de-France. Ces chiffres clés sont comparés aux valeurs du département des Yvelines et de la Région.
- suivre dans la durée l'ensemble des projets pilotés en interne par les élus / DGA / Directions / Services de SQY
- organiser la concertation et l'accompagnement auprès des services de SQY et des communes (Groupes de travail – GT, Comités techniques (COTECH), Comités de pilotage (COPIL)

## **I. Les évolutions réglementaires et les politiques climatiques**

### **1. Les évolutions réglementaires**

#### ***1.1. La loi énergie-climat***

Adoptée le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat (LEC) permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris.

La loi inscrit un objectif de réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles – par rapport à 2012 – d'ici 2030 (contre 30 % précédemment) et l'atteinte de 33 % d'énergies renouvelables dans le mix-énergétique d'ici 2030.

Elle rend notamment obligatoire la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) pour tous les bâtiments d'habitation collective, à l'échelle du bâtiment, selon un calendrier échelonné :

- le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les immeubles en monopropriété et pour les copropriétés de plus de 200 lots
- le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les copropriétés entre 50 et 200 lots
- le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les copropriétés d'au maximum 50 lots

#### ***1.2. La loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC)***

La loi relative à l'énergie et au climat citée juste avant a créé une loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) qui devra fixer les grands objectifs des 3<sup>èmes</sup> éditions de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) et de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC3). Ces trois documents formeront ainsi la stratégie française pour l'énergie et le climat. Cette nouvelle loi, pas encore adoptée, précisera :

- Pour trois périodes successives de 5 ans les objectifs de réduction de gaz à effet de serre ;
- Pour deux périodes successives de 5 ans les objectifs :
  - De réduction de la consommation énergétique finale et de réduction de la consommation énergétique primaire fossile, par énergie fossile, et les niveaux minimal et maximal des obligations de certificats d'économies d'énergie ;
  - De développement des énergies renouvelables pour l'électricité, la chaleur, le carburant et le gaz ;
  - De diversification du mix de production d'électricité ;
  - De rénovation énergétique dans le secteur du bâtiment ;
  - Permettant d'atteindre ou de maintenir l'autonomie énergétique des départements d'outre-mer.

La PPE 3 (2024-2033) devra ainsi être compatible avec la LPEC et adoptée par décret dans les douze mois suivants l'adoption de la loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC). Malgré le manque de loi de programmation, la PPE3 et la SNBC3 devraient être présentées à l'automne 2024 avec plus d'un an de retard sur l'échéance fixée à 2019 par la Loi Energie-Climat. La PPE3 devrait être publiée, au mieux, à la fin de l'année 2024, tandis que la SNBC3, encore inachevée, pourrait n'être approuvée qu'en 2025. La direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) informe que la PPE3 et la SNBC3 font l'objet d'une concertation avec les parties prenantes et les citoyens. L'Autorité environnementale a publié son premier avis en vue de leurs prochaines évaluations environnementales au sens strict.

#### ***1.3. La loi Climat et Résilience portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets***

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

#### **1.4. Le règlement européen pour la restauration de la nature**

Préserver la biodiversité, protéger les écosystèmes existants, réparer les dégradations déjà subies, tels sont les objectifs du règlement européen sur la restauration de la nature. Le texte est paru au Journal officiel de l'Union européenne le 29 juillet 2024 et entrera en vigueur le 18 août 2024 dans toute l'UE.

La loi européenne sur la restauration de la nature constitue l'un des piliers du pacte vert pour l'Europe. Le texte prévoit la restauration de 20% au moins des terres et des mers de l'Union européenne d'ici à 2030 et de tous les écosystèmes dégradés d'ici à 2050. Le texte définit des objectifs et des obligations juridiquement contraignants en matière de restauration de la nature dans chacun des écosystèmes énumérés, allant des terres agricoles aux forêts et prairies en passant par les écosystèmes côtiers et marins (notamment les prairies sous-marines et les bancs d'éponges et de corail), d'eau douce (zones humides, rivières, lacs) ou encore urbains.

Pour réaliser ces objectifs, les pays de l'UE doivent remettre en bon état, d'ici à 2030, au moins 30% de certains habitats spécifiques en mauvais état, puis 60% de ces habitats en mauvais état d'ici à 2040 et 90% d'ici à 2050.

#### **1.5. La loi d'orientation des mobilités**

La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

#### **1.6. La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables**

Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, la loi promulguée le 10 mars 2023 entend accélérer le développement des renouvelables, afin de rattraper le retard pris par la France. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables. L'objectif visé d'ici 2050 par le chef de l'État dans son discours de Belfort sur la politique énergétique est de multiplier par dix la production d'énergie solaire pour dépasser les 100 gigawatts (GW), de déployer 50 parcs éoliens en mer pour atteindre 40 GW et de doubler la production d'éoliennes terrestres pour arriver à 40 GW.

L'article 101 de la loi Climat et résilience a introduit un article L.171-4 au Code de la construction et de l'habitation, que l'article 41 de la loi APER a modifié. Il s'agit d'une obligation pour les bâtiments non résidentiels neufs, ou lourdement rénovés, d'être dotés de toitures soit végétalisées soit productrices d'énergies renouvelables sur au moins 30 % de leur surface. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, sont concernés :

- les bâtiments commerciaux, artisanaux, industriels, entrepôts, hangars non ouverts au public et exploités à titre commercial
- les parcs de stationnement couvert ouverts au public ayant une emprise de plus de 500 m<sup>2</sup>
- les bâtiments à usage de bureaux de plus de 1 000 m<sup>2</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, seront également concernés :

- les bâtiments à usage de bureaux de plus de 500 m<sup>2</sup>
- les bâtiments administratifs, hôpitaux, équipements sportifs, récréatifs et de loisirs, scolaires et universitaires ayant une emprise de plus de 500 m<sup>2</sup>.

Le taux de couverture de 30 % sera progressivement relevé à 40 % de la surface à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, puis 50 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2027.

L'article 43 de la loi APER a également introduit un article L. 171-5 au Code de la construction et de l'habitation qui oblige, indépendamment d'une rénovation lourde, les bâtiments existants de plus de 500 m<sup>2</sup> d'être équipés d'une toiture végétalisée ou productrice d'énergie renouvelable sur une surface qui reste à définir par décret. Sont concernés : les bâtiments de même nature que ceux cités plus haut

(notamment les bâtiments administratifs, hôpitaux, équipements sportifs, récréatifs et de loisirs, scolaires et universitaires), ainsi que les bâtiments existants au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ou ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation entre le 12 mars et le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### **1.7. La loi relative à l'industrie verte**

Le secteur de l'industrie représente aujourd'hui 18% des émissions annuelles de gaz à effet de serre nationales. La loi relative à l'industrie verte du 23 octobre 2023 contient plusieurs mesures pour favoriser une réindustrialisation décarbonée de la France. Parallèlement, à la demande des parlementaires, l'État devra élaborer une stratégie nationale pour une industrie verte pour la période 2023-2030.

### **1.8. La réglementation (RE 2020)**

La RE 2020 est la réglementation énergétique et environnementale de l'ensemble de la construction neuve. L'enjeu est de concevoir et construire les futurs lieux de vie des Français en poursuivant trois objectifs majeurs portés par le gouvernement :

- un objectif de sobriété énergétique et une décarbonation de l'énergie
- une diminution de l'impact carbone
- une garantie de confort en cas de forte chaleur

Cette réglementation, préfigurée par l'expérimentation E+/C- et qui vient remplacer la RT 2012, émerge de la volonté de l'État, mais aussi du dialogue avec les acteurs qui ont décidé d'agir collectivement pour réduire les émissions du bâtiment. Il s'agit de la première réglementation française, et une des premières mondiales, à introduire la performance environnementale dans la construction neuve via l'analyse en cycle de vie.

## **2. Les politiques nationales en faveur du climat**

### **2.1. Les Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE)**

*cf. 1.2.*

### **2.2. La nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**

La SNBC a été instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle définit des plafonds d'émissions de GES, appelés "budgets carbone", à ne pas dépasser.

Chaque budget est réparti à la fois :

- par grands secteurs (aviation civile domestique...), notamment ceux pour lesquels la France a pris des engagements européens ou internationaux ;
- par secteur d'activité (transports, bâtiment, industrie, agriculture...);
- par catégorie de gaz à effet de serre.

Les budgets carbone sont établis sur des périodes de 5 ans et sont exprimés en millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (MtCO<sub>2</sub>eq). Initialement fixés par un décret du 18 novembre 2015, ils ont été révisés par le décret du 21 avril 2020 :

- le budget carbone 2019-2023 prévoyait un plafond de 422 MtCO<sub>2</sub>eq ;
- le budget carbone 2024-2028 prévoit un plafond de 359 MtCO<sub>2</sub>eq ;
- le budget carbone 2029-2033 prévoit un plafond de 300 MtCO<sub>2</sub>eq.

⇒ Les rejets carbonés doivent être abaissés de 5 % par an entre 2022 et 2030

⇒ Le Haut Conseil pour le climat a jugé que les objectifs pour 2030 étaient « accessibles », à condition de maintenir les efforts dans la durée, de poursuivre les investissements verts et de préserver les forêts

La **neutralité carbone à atteindre en 2050** représente des émissions de GES de 80 MtCO<sub>2</sub>eq pour une absorption de 80 MtCO<sub>2</sub>eq par les puits de carbone (soit zéro émissions nettes).

La SNBC poursuit notamment les quatre grands objectifs suivants :

- décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050 en se reposant uniquement sur les ressources en biomasse (déchets de l'agriculture et des produits bois, bois énergie...), la chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur...) et l'électricité décarbonée ;
- **réduire de moitié les consommations d'énergie dans tous les secteurs (transports, bâtiment...)**, en renforçant l'efficacité énergétique et les performances des équipements et en développant des modes de vie plus sobres et une économie circulaire ;
- **réduire les émissions non liées à la consommation d'énergie** (par exemple celles de l'agriculture, ou des procédés industriels) ;
- **augmenter les puits de carbone naturels** (forêts, marais...) et développer des technologies de capture et stockage du carbone pour absorber les émissions résiduelles incompressibles.

Le scénario de référence de la future SNBC (SNBC3) prévoit une baisse des émissions brutes de gaz à effet de serre de 50 % en 2030 (et non 55 % comme le prévoit l'UE) par rapport à 1990, ce qui implique de réduire les émissions de 124 millions de tonnes équivalent carbone (MtCO<sub>2</sub>eq) en huit ans (entre 2022 et 2030). Cet effort est considérable, les émissions françaises ayant été réduites de 144 Mt entre 1990 et 2022. Le plan de bataille conçu par le Gouvernement met à contribution l'ensemble des secteurs émetteurs de notre économie, au-delà de ce que prévoit la SNBC en vigueur. Ainsi, entre 2022 et 2030, le secteur des déchets devra réduire de moitié ses émissions, le bâtiment de 43 %, le secteur énergétique de près de 37 %, les transports et l'industrie de 30 % environ. L'effort demandé à l'agriculture est une réduction de 9 % des émissions. Le scénario mise en revanche sur un puits de carbone inchangé. Dans un contexte où la forêt subit d'ores et déjà durement les impacts du réchauffement climatique, avec une accélération et amplification des impacts du changement climatique par rapport à ce qui était anticipé dans les précédentes études, les nouvelles estimations d'évolution du puits forestier montrent un risque de déficit de puits naturels de carbone. Un travail est mené pour sécuriser cet effort » et préserver ce puits carbone. Des estimations de budget carbone pour 2024-2028 (335 Mt CO<sub>2</sub>eq hors UTCATF (2) ) et 2029-2033 (256 Mt CO<sub>2</sub>eq hors UTCATF) sont renseignées et déclinées pour chaque secteur.

### **2.3. Le Plan national intégré énergie-climat (PNIEC)**

La Commission européenne a publié le 10 juillet 2024 le Plan national intégré énergie-climat (PNIEC) de la France. Le document décrit comment la France entend répondre à ses objectifs climatiques à 2030 pour respecter l'ambition européenne inscrite dans le paquet « Fit-for-55 ». Le document se fonde sur les travaux de planification écologique et sur la Stratégie française énergie-climat, qui seront déclinés dans trois documents de programmation : la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), la Stratégie nationale bas carbone (SNBC3) et le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3).

Le document fixe, à 2030, un objectif de consommation énergétique finale de 1 381 térawattheures (TWh) et un objectif de consommation finale d'énergie d'origine renouvelable de 570 TWh, comme Bruxelles le lui demandait. La France serait cependant en deçà de l'objectif commun de 42,5 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale (44 % recommandés pour la France), mais assume en ciblant le développement des énergies décarbonées parvenant à un ratio de 58 % d'énergies décarbonées en 2030.

### **2.4. Le Plan national d'adaptation au changement climatique**

Après la réussite de la COP21, le Gouvernement avait lancé les travaux pour actualiser sa politique d'adaptation en cohérence avec l'Accord de Paris. Avec son deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) adopté en 2018, la France vise une adaptation effective dès le milieu du XXI<sup>ème</sup> siècle (2050) à un climat régional en métropole et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5 °C à +2 °C au niveau mondial par rapport au XIX<sup>ème</sup> siècle.

En préparation, le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique intégrera un scénario plus « pessimiste » à +3 °C de réchauffement mondial, soit +4 °C pour la France métropolitaine.

### **3. Les obligations s'imposant aux collectivités territoriales en matière de lutte contre de changement climatique et comment SQY y répond**

#### ***3.1. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre***

Le renforcement des obligations de reporting carbone découle du Décret n°2022-982 du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il concerne les entreprises de plus de 500 salariés, les services de l'Etat, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, et les établissements publics et autres personnes morales de droit public de plus de 250 agents.



Jusqu'ici pour les BEGES réglementaire « patrimoine et compétences », les collectivités concernées devaient rendre compte de leurs émissions directes et indirectes de GES (scopes 1 et 2), c'est-à-dire les consommations d'énergie (pétrole, gaz, charbon, etc.) des ressources possédées ou contrôlées par la collectivité (chaudières, véhicules...) et les achats d'électricité, de chaleur, de fluides frigorigènes, etc.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est désormais obligatoire de comptabiliser aussi les émissions indirectes significatives de GES du scope 3, comme par exemple, les achats de produits et de services, les déplacements domicile-travail des agents, les immobilisations de biens de la collectivité (bâtiments, écoles/collèges/lycées, matériels de bureau, produits numériques...), les déchets... Pour les collectivités cela implique les émissions indirectes relatives aux activités menées en propres mais également les émissions indirectes significatives d'activité de ses principaux délégataires. Une méthodologie rigoureuse devra ainsi être appliquée pour préciser le périmètre de déclaration des BEGES et justifier l'exclusion de postes ne contribuant pas significativement au total des émissions.

**Le BEGES 2024 de l'Agglomération a été publié sur la plateforme de l'ADEME le 3 juin 2024 (Annexe 23).**

#### ***3.2. La réduction de l'empreinte environnementale du numérique***

La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) a été publiée au journal officiel le 16 novembre 2021.

Cette loi positionne les collectivités territoriales (communes et EPCI de plus de 50 000 habitants) comme les premiers acteurs et animateurs d'une stratégie numérique responsable sur leur territoire. Le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 est venu préciser les attendus en la matière.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les communes et les EPCI concernés doivent disposer d'un programme de travail préalable à l'élaboration de la stratégie, comprenant un état des lieux et un bilan des mesures déjà prises en la matière. Ce programme est à établir en lien avec les acteurs publics et privés intéressés.

L'étape suivante est l'élaboration pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025 au plus tard d'une stratégie numérique responsable rassemblant les mesures annuelles ou pluriannuelles visant à réduire l'empreinte environnementale et les moyens envisagés.

Les objectifs de la stratégie sont laissés à l'appréciation de la collectivité. Ils peuvent porter sur la commande publique locale et durable, la gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique, l'écoconception des sites et des services numériques, des politiques de sensibilisation au numérique responsable...

**Si une stratégie numérique responsable n'est pas formellement mise en place à SQY, des clauses dans les marchés publics ont été introduites dans l'acquisition de matériel informatique, afin de préférer des**

**produits à alimentation électrique économe, à notes de réparabilité élevées et dont le recyclage est facilité. Depuis 10 ans, la DSI augmente la durée de vie du parc informatique et s'attache au réemploi des anciens postes informatiques. Par ailleurs, la DSI sensibilise les agents sur la taille et le nombre de fichiers stockés sur les serveurs, sur le nombre de mails envoyés et sur les impressions papier.**

### **3.3. Le verdissement des flottes de véhicules**

Dans le but d'accélérer le verdissement des parcs automobiles, la LOM a fixé de nouvelles obligations pour les flottes d'entreprises dès lors qu'elles gèrent directement ou indirectement un parc de 100 véhicules dans les flottes publiques et dès lors qu'elles gèrent un parc de 100 véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour les collectivités territoriales et les entreprises nationales. Concrètement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, lors d'un renouvellement partiel ou total du parc, 50% de ces nouveaux véhicules pour les flottes publiques et 30% pour les collectivités territoriales et les entreprises nationales, doivent être à faibles émissions (inférieures à 50 g de CO<sub>2</sub> par km). Cette première obligation se double d'une seconde, qui consiste à rendre public le pourcentage réel de véhicules à faibles et à très faibles émissions entrés dans leur flotte parmi les véhicules ayant fait l'objet d'un renouvellement durant l'année.

**Le parc automobile de SQY compte 53 véhicules électriques, soit 38% du parc roulant, l'objectif étant de passer à 50% en 2025 et 100% en 2030. En 2023, SQY a renouvelé 16 véhicules thermiques pour de l'électrique exclusivement, le taux est donc de 100%, l'obligation fixée à 30% est bien remplie.**

### **3.4. La réduction des émissions de polluants atmosphériques**

L'article 85 de la LOM prévoit notamment que les Plans Climats Air Énergie Territoriaux (PCAET) établis sur les territoires définissent un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement (objectifs fixés par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques dit PREPA ).

Si les objectifs territoriaux biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ne sont pas atteints, le plan d'action doit être renforcé dans un délai de dix-huit mois, sans qu'il soit procédé à une révision du PCAET, ou lors de la révision du PCAET si celle-ci est prévue dans un délai plus court.

En sus des dispositions précitées, l'article 85 de la loi LOM prévoit également sur ces mêmes territoires que le plan d'actions permette de respecter les normes de qualité de l'air définies à l'article R. 221-1 du code de l'environnement dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025. Cette disposition intègre donc une approche en termes de concentrations de polluants dans l'air.

En sus des dispositions précitées, l'article 85 de la loi LOM prévoit que le plan d'action comporte une étude portant sur :

- la création, sur tout ou partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs ZFE-m
- les perspectives de renforcement progressif des restrictions afin de privilégier la circulation des véhicules à très faibles émissions au sens de l'article L. 318-1 du code de la route

Lorsque l'institution d'une ZFE-m est obligatoire en application de l'article 86 de la LOM, le contenu de cette étude est précisé au premier alinéa du III de l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales. Elle doit comprendre l'objet des mesures de restriction, justifiant leur nécessité et exposant les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus de leur mise en œuvre, notamment en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique. L'article R. 2213-1-0-1 du code de l'environnement détaille le contenu de l'étude.

Lorsque l'institution d'une ZFE-m n'est pas obligatoire en application de l'article 86 de la LOM, le contenu de l'étude n'est pas fixé réglementairement. Elle doit néanmoins permettre de démontrer l'intérêt ou pas de la création d'une ZFE-m sur tout ou partie du territoire au regard de la capacité du plan d'actions à

atteindre les objectifs énoncés en l'absence d'une telle initiative et des bénéfices environnementaux et sanitaires qui pourraient être associées à son instauration.

**Lors du Conseil communautaire du 23 mai 2024, le projet de Plan Air de SQY a été arrêté pour transmission et avis à la DRIEAT et la Région Ile-de-France. Les objectifs fixés sont les suivants à horizon 2030 :**

<b>NOx</b>	<b>- 69%</b>
<b>PM2,5</b>	<b>- 57%</b>
<b>COVNM</b>	<b>- 52%</b>

### ***3.5. L'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur les parcs de stationnement extérieurs***

L'article 40 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, surnommée loi APER, rend obligatoire l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur les parcs de stationnement extérieurs existants au 1<sup>er</sup> juillet 2023, de plus de 1 500 m<sup>2</sup>, sur au moins 50 % de la superficie des parcs. Sont également concernés les nouveaux parkings dont l'autorisation d'urbanisme a été déposée à compter du 10 mars 2023, avec des délais différents selon le type de gestion et la superficie concernée.

**SQY a réalisé une cartographie des potentiels de pose d'ombrières photovoltaïques sur les parkings dont elle a la gestion. Les installations ne seront possibles qu'après travaux sur les gares sur SQY (sur les 5 ans à venir). Par ailleurs, une étude est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur le parking du siège de l'Hôtel d'agglomération ainsi que sur les parkings des bâtiments publics SQY et sur les stations d'épuration de Maurepas et Elancourt. Un diagnostic de l'état des toitures et de l'étanchéité est en cours dans le cadre de l'installation de panneaux PV sur les toits des bâtiments dont SQY a la gestion. Par ailleurs, un travail est mené avec le Club Climat Energie de SQY sur un projet d'autoconsommation collective : SQY cherche un démonstrateur à l'échelle de 2 sites.**

### ***3.6. Une transition alimentaire dans la restauration collective***

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite loi « EGAlim », complétée par la loi du 22 août 2021 portant sur le climat, dite loi « Climat et résilience », prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée : au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques, Information obligatoire des usagers, diversification des sources de protéine, Lutte contre le gaspillage alimentaire...

**SQY a réalisé en 2023 une étude sur le développement des circuits courts et l'introduction de produits locaux en restauration collective publique municipale et intercommunale. L'objectif était de développer l'approvisionnement local en restauration collective avec les sous-objectifs la relocalisation de l'alimentation, la création de lien entre producteurs et consommateurs, l'amélioration de la durabilité de la restauration collective et de sa qualité et la pérennisation et le développement de l'agriculture locale, de filières alimentaires locales.**

### ***3.7. La rénovation et les consommations d'énergie des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup>***

La stratégie nationale de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire repose sur le dispositif Eco Energie Tertiaire, qui engage les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

Plusieurs cibles sont à atteindre notamment, dès 2030, la réduction de la consommation d'énergie finale de 40 % en 2030 par rapport à 2010.

OPERAT, plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire, permettra notamment de suivre la quantité de surfaces rénovées et les consommation énergétiques, pour chaque bâtiment.

**En amont de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation environnementale RE2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, SQY s'est donnée pour objectif d'atteindre avec le maximum de sûreté le seuil de 40% d'économie d'énergie d'ici à 2030, et ainsi d'être alignée avec le cadre du décret tertiaire. L'agglomération a déjà engagé une gestion affinée de ses consommations énergétiques : cela lui a permis d'atteindre rapidement 26% d'abaissement sur les 40% demandés d'ici 2030.**

### **3.8. La limitation de l'urbanisation et la lutte contre l'artificialisation des sols**

La loi Climat et résilience a fixé l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec une cible intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031.

Par leur compétence en matière de planification, les blocs communaux et intercommunaux peuvent maîtriser cette artificialisation en régulant l'accès au foncier, par des incitations à la réhabilitation, à la rénovation ou à la transformation du bâti existant et en réduisant l'ouverture de nouveaux espaces à urbaniser dans les documents d'urbanisme.

**Si SQY est un territoire relativement vertueux en termes de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), il doit néanmoins mettre en œuvre la loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021 qui vise au niveau national l'atteinte du ZAN à l'horizon 2050 et donc réduire son rythme de consommation. Cet objectif ZAN est à décliner dans les différents documents de planification, du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIFe) aux documents d'urbanisme locaux, et en particulier aux PLUi. Des séminaires avec les élus et techniciens ont été organisés, des travaux ont été réalisés dans le cadre de l'élaboration du SDRIFe.**

### **3.9. La part des clauses environnementales dans les marchés publics**

Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Les achats publics durables constituent un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

L'article 35 de la loi Climat et résilience introduit l'obligation pour les acheteurs et les autorités concédantes de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre.

Cette mesure, qui interdit le recours au critère unique du prix, est une réponse directe à l'une des propositions formulées en matière de commande publique par la Convention citoyenne pour le climat. Cette dernière avait en effet appelé de ses vœux la valorisation de la dimension écologique des offres remises par les opérateurs économiques, en rendant obligatoire la mise en œuvre d'un critère environnemental.

**En partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Commissariat général au développement durable (CGDD) a conçu un Massive Open Online Course (MOOC) accessible via le lien <https://www.cnfpt.fr/seformer/moduleSPASER/#/> afin d'accompagner les acteurs publics à construire leur Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). En plus de ce MOOC, le programme propose des retours d'expériences, des partages de ressources et d'outils ainsi que des ateliers participatifs.**

### **3.10. L'objectif Zéro Emission Nette (ZEN)**

L'objectif « Zéro émission nette » (ZEN) à l'horizon 2050 instauré par l'Accord de Paris sur le climat (2015) et inscrit dans la loi Climat Énergie (2019) requiert la réduction des consommations d'énergie ainsi que le développement d'énergies renouvelables et de récupération (EnRR) pour remplacer les énergies fossiles.

### **3.11. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**

L'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V) : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. » Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement.

**Le PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) de SQY est composé de onze actions de prévention de déchets. Ce programme est engagé pour une durée de six ans, de 2024 à 2029, et vise à réduire de 9% / habitant les DMA, c'est-à-dire l'ensemble des déchets produits par les ménages : les ordures ménagères, les emballages et papiers, les déchets verts, les encombrants et les dépôts en déchetterie.**

### **3.12. Le tri à la source des biodéchets**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECL).

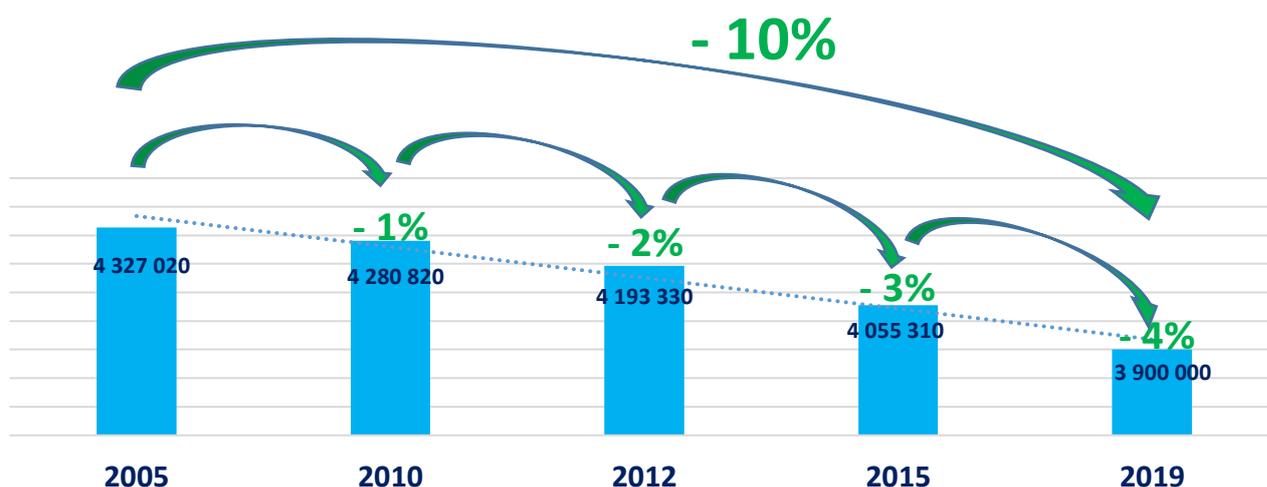
**En 2024, SQY a lancé une vaste expérimentation de tri à la source à destination des ménages dans la continuité du Plan compostage que SQY a lancé en 2019.**

## II. Consommations, émissions et énergies renouvelables : les derniers chiffres et tendances en Île-de-France et sur le territoire de SQY

### 1. Consommation d'énergie

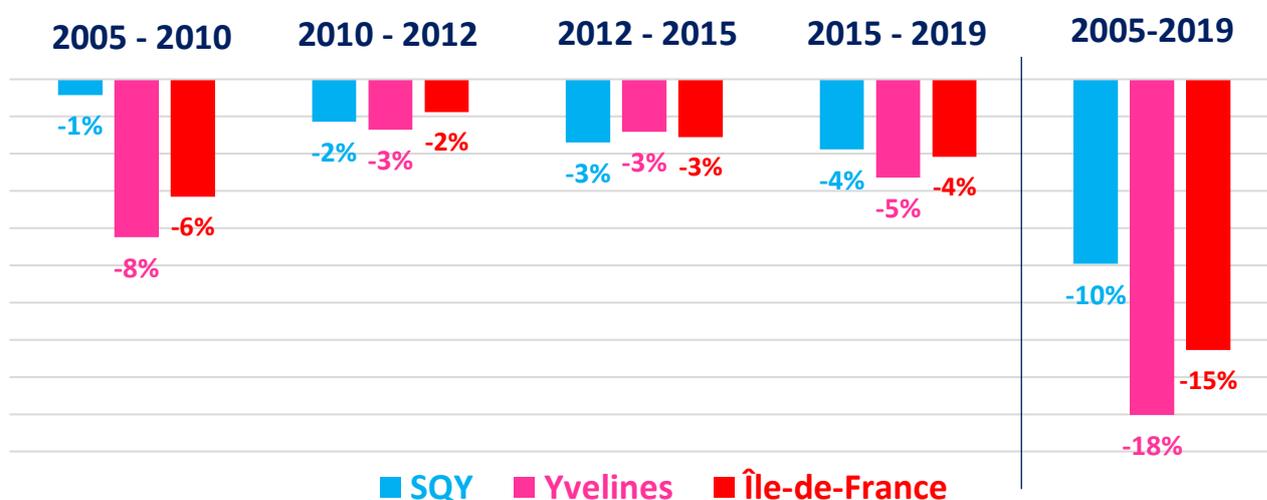
#### 1.1. Consommation énergétique sur le territoire

Evolution des consommations énergétiques totales sur SQY en MWh à climat normal (corrigées des variations climatiques) entre 2005 et 2019



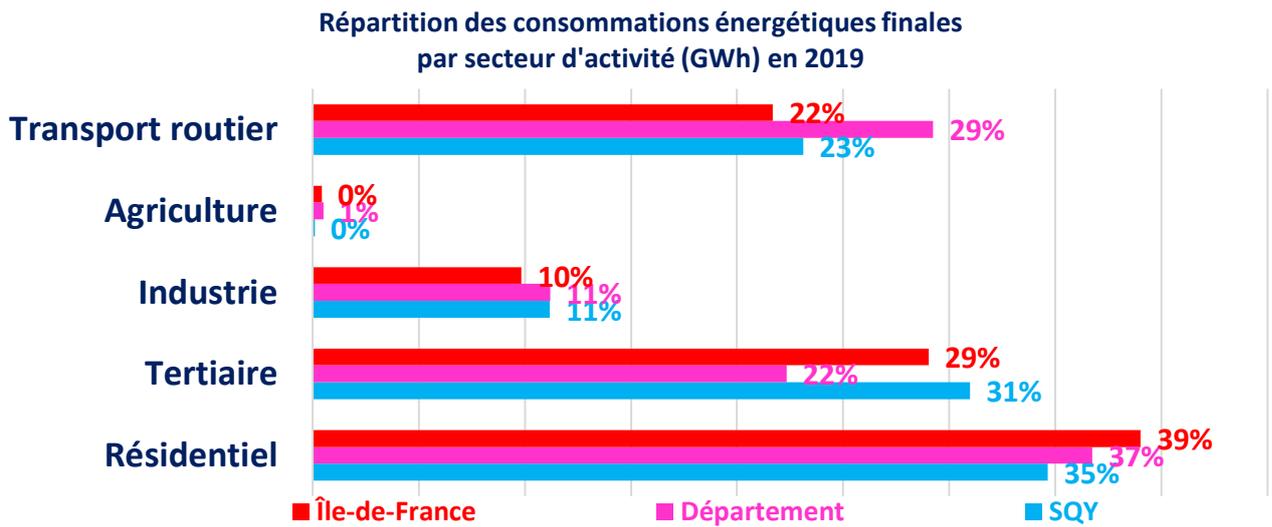
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

Evolution des consommations énergétiques finales totales en MWh en climat normal



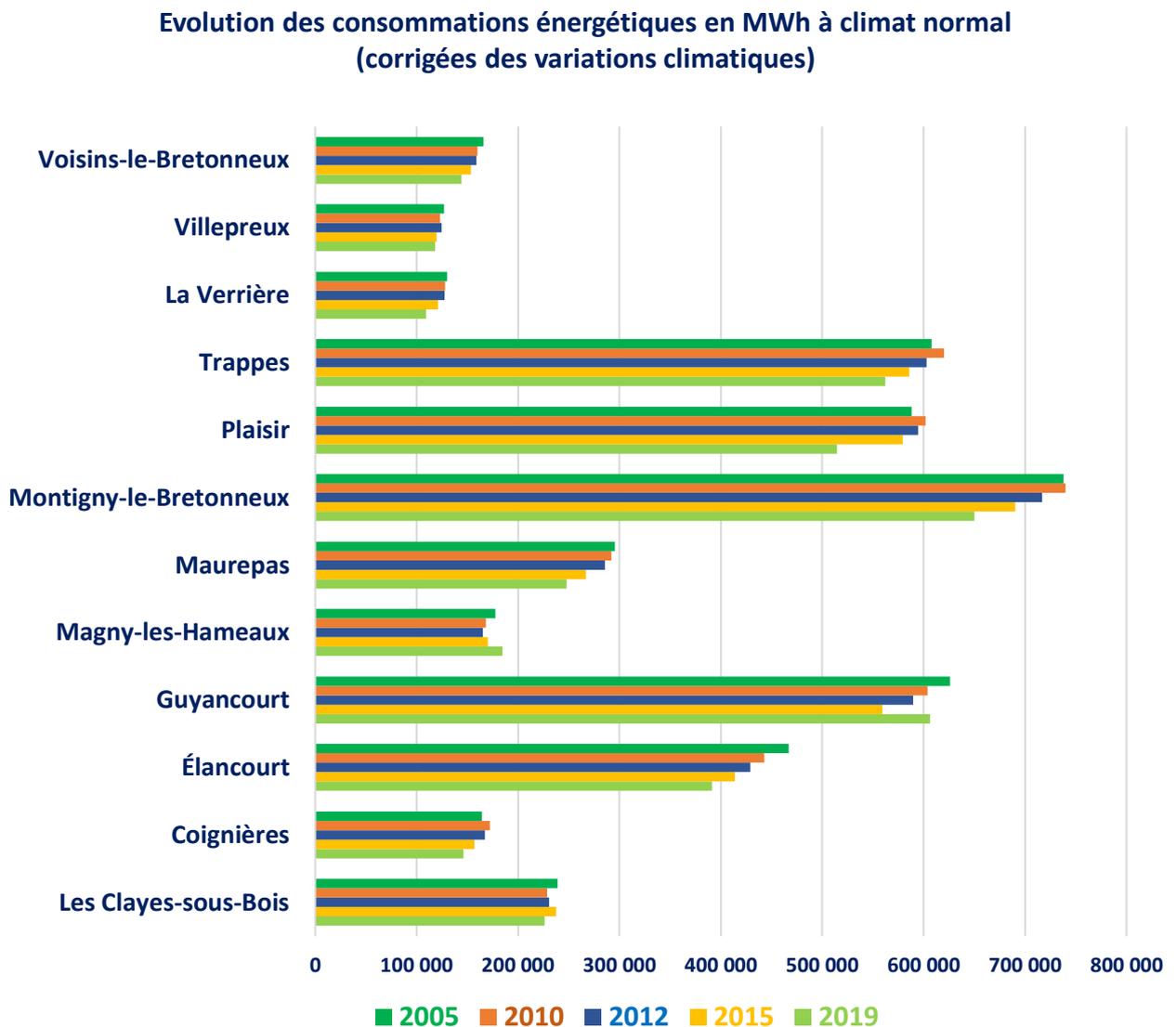
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

### 1.2. Consommation énergétique par secteurs d'activité

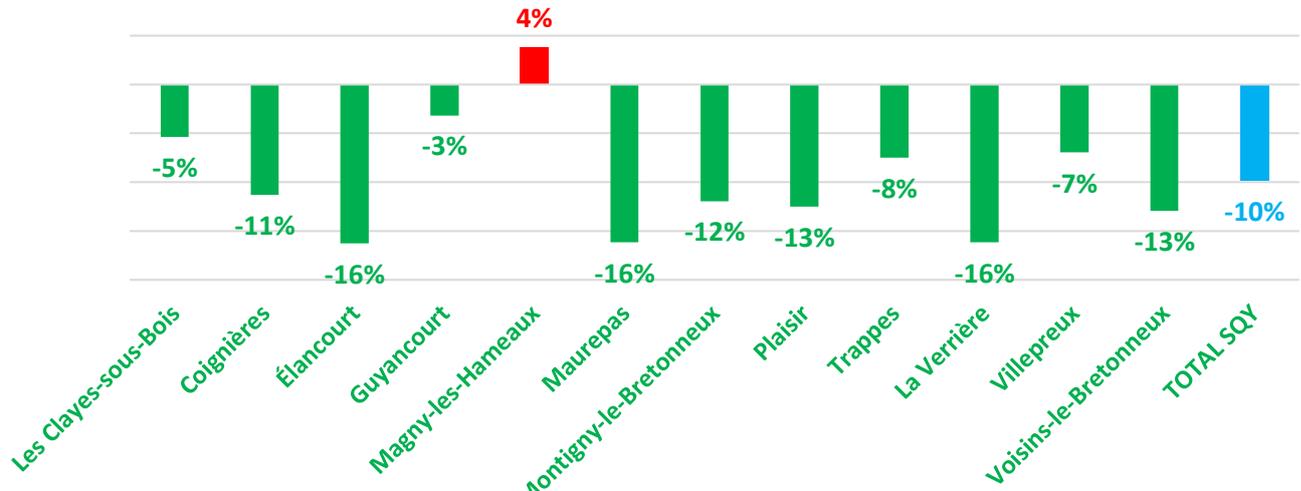


Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 2019

### 1.3. Consommation énergétique par commune



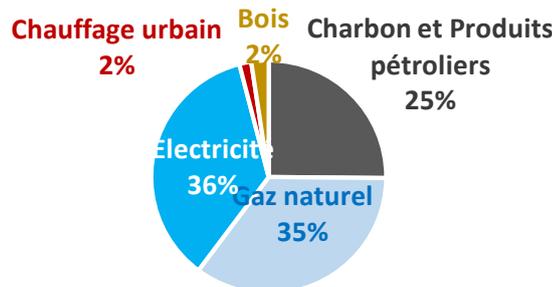
**Evolution des consommations énergétiques totales  
par communes et sur SQY  
en MWh à climat normal (corrigées des variations climatiques)  
entre 2005 et 2019**



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

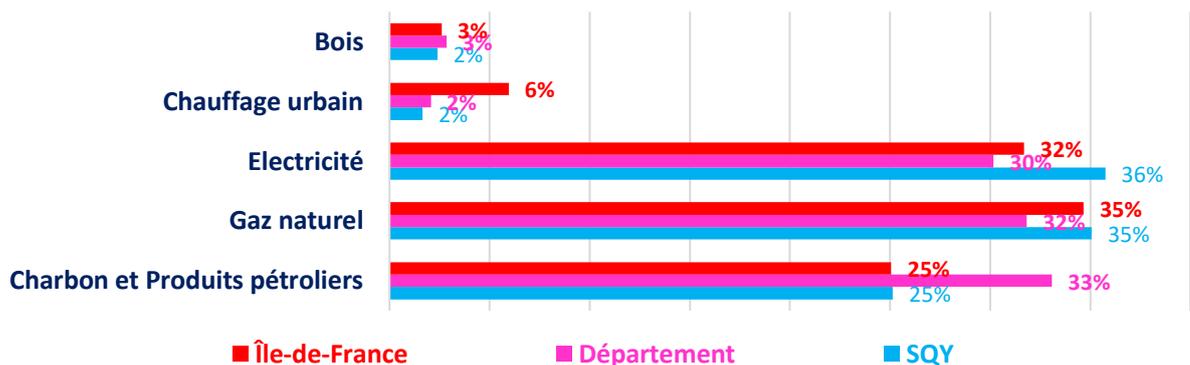
**1.4. Consommation énergétique par type d'énergie**

**Répartition des consommations énergétiques finales  
par type d'énergie en MWh  
à climat normal - en 2019 - sur SQY**



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

**Répartition des consommations énergétiques finales  
par type d'énergie (MWh)  
à climat normal en 2019**



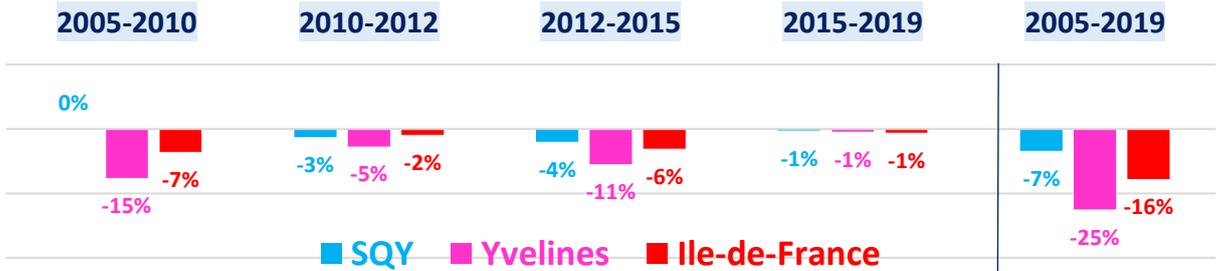
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

**Evolution de la consommations du Charbon et des Produits pétroliers (MWh)  
à climat normal entre 2005 et 2019**



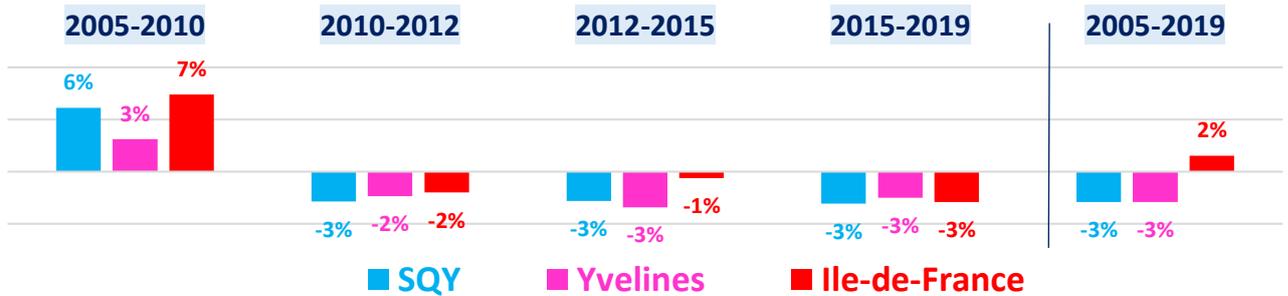
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 2019

**Evolution de la consommations de Gaz naturel (MWh)  
à climat normal entre 2005 et 2019**



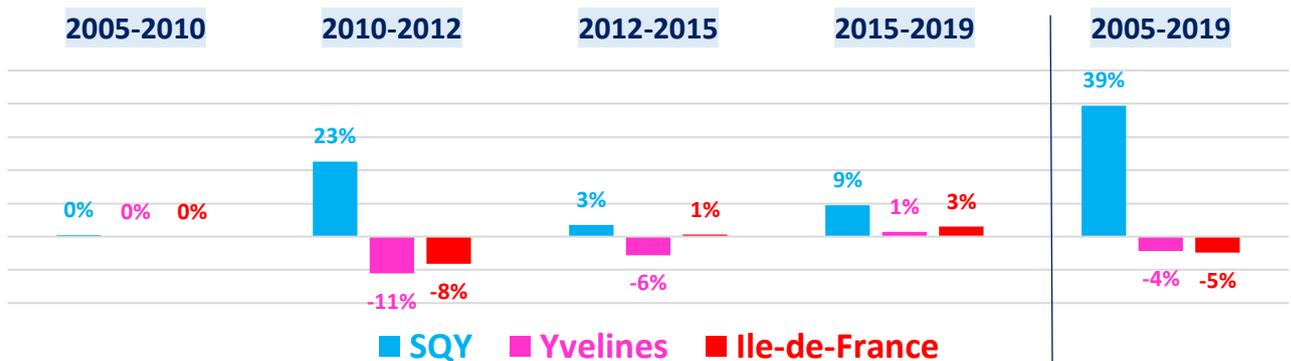
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 2019

**Evolution de la consommations d'Electricité (MWh)  
à climat normal entre 2005 et 2019**

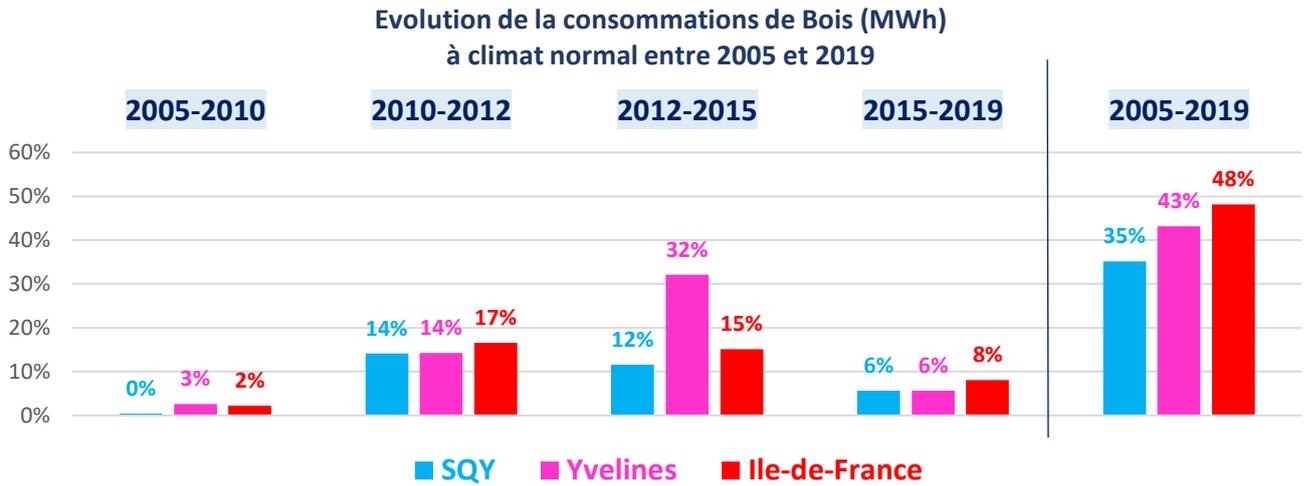


Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 2019

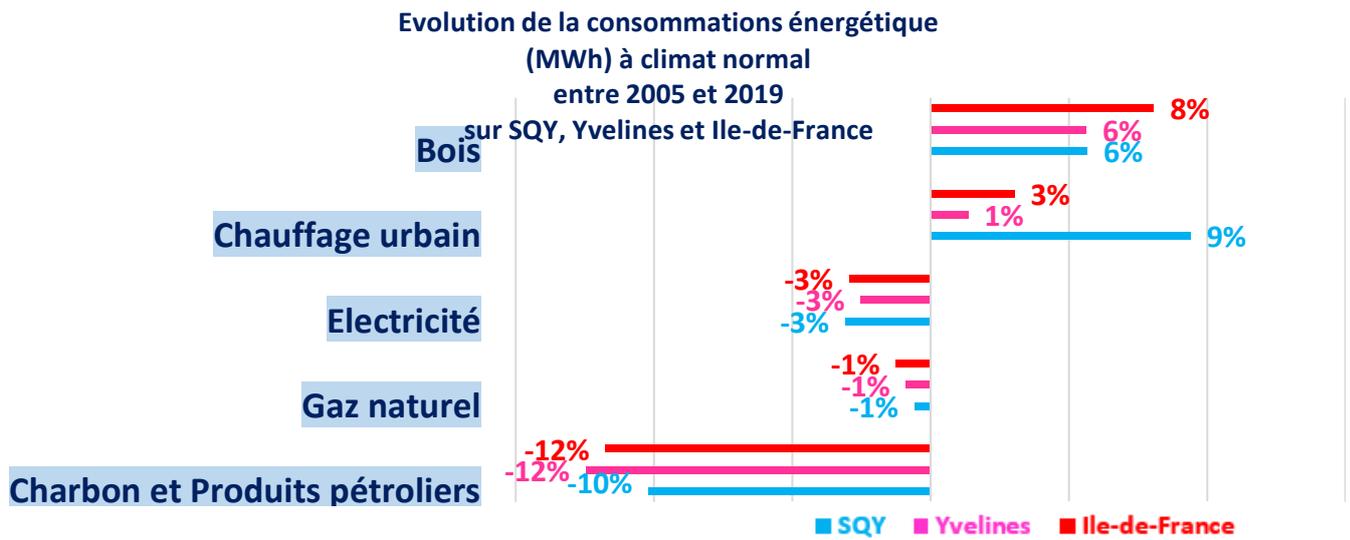
**Evolution de la consommations de Chauffage urbain (MWh)  
à climat normal entre 2005 et 2019**



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 2019

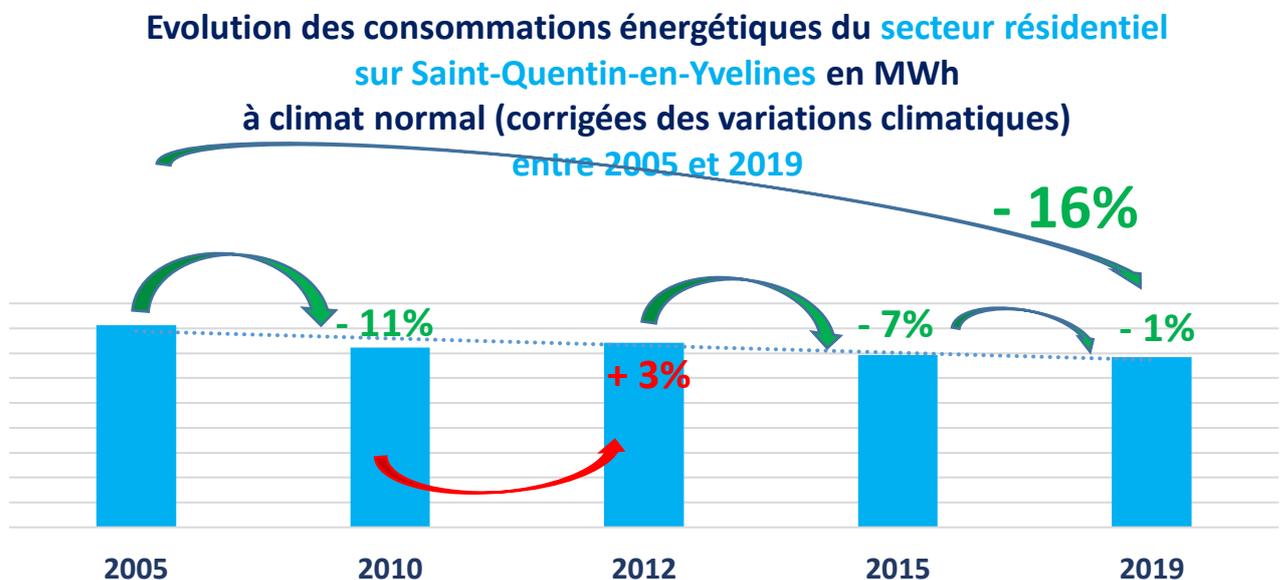


Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219



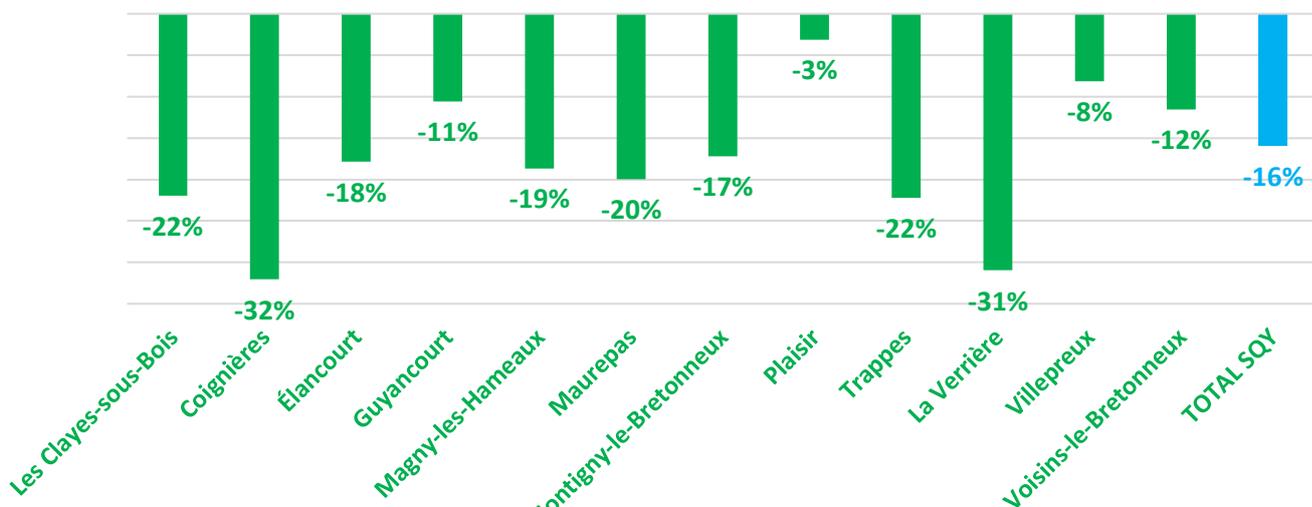
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

#### 1.5. Consommation énergétique du Résidentiel



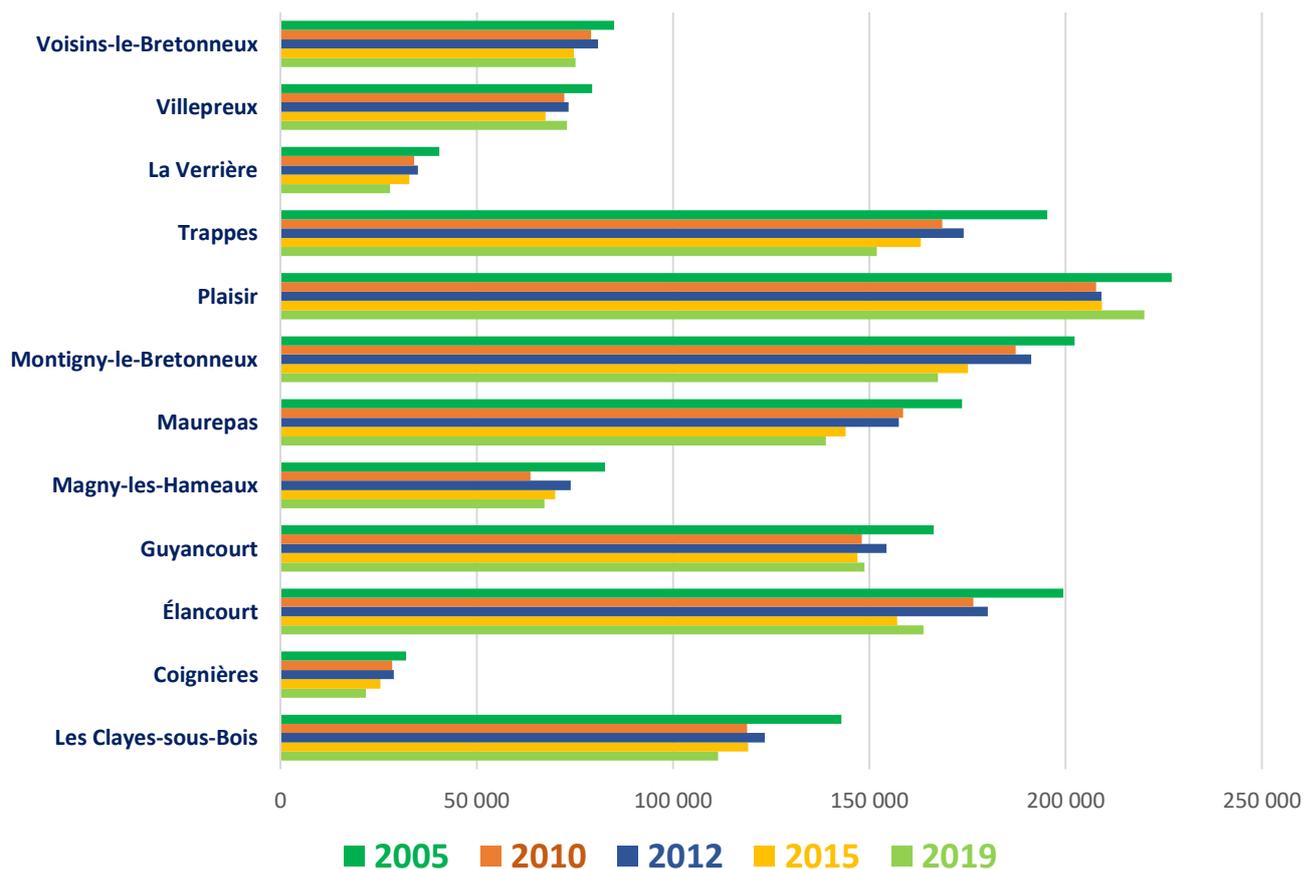
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

**Evolution des consommations énergétiques du secteur résidentiel  
par communes et sur SQY  
en MWh à climat normal (corrigées des variations climatiques)  
entre 2005 et 2019**



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

**Consommations énergétiques détaillées du secteur résidentiel  
par communes en MWh  
à climat normal (corrigées des variations climatiques)  
en 2005 - 2010 - 2012 - 2015 - 2019**



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

Composition du parc résidentiel et  
Répartition des consommations énergétiques  
Maisons / Appartements  
en 2019 - sur SQY



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

Composition du parc résidentiel et  
Répartition des consommations énergétiques  
Maisons / Appartements  
en 2019 - sur les Yvelines



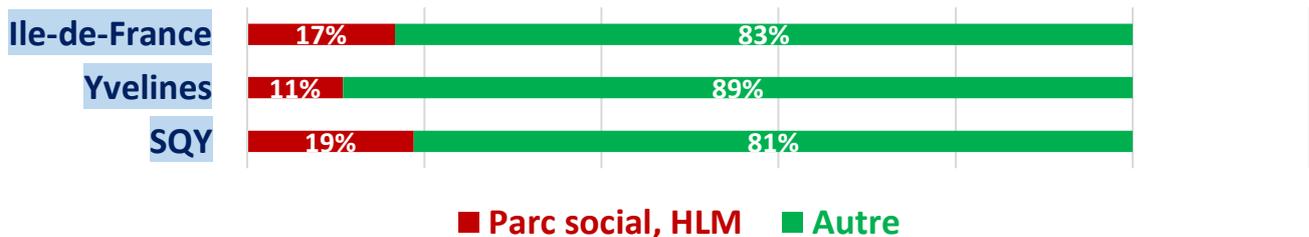
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

Composition du parc résidentiel et  
Répartition des consommations énergétiques  
Maisons / Appartements  
en 2019 - sur l'Ile-de-France

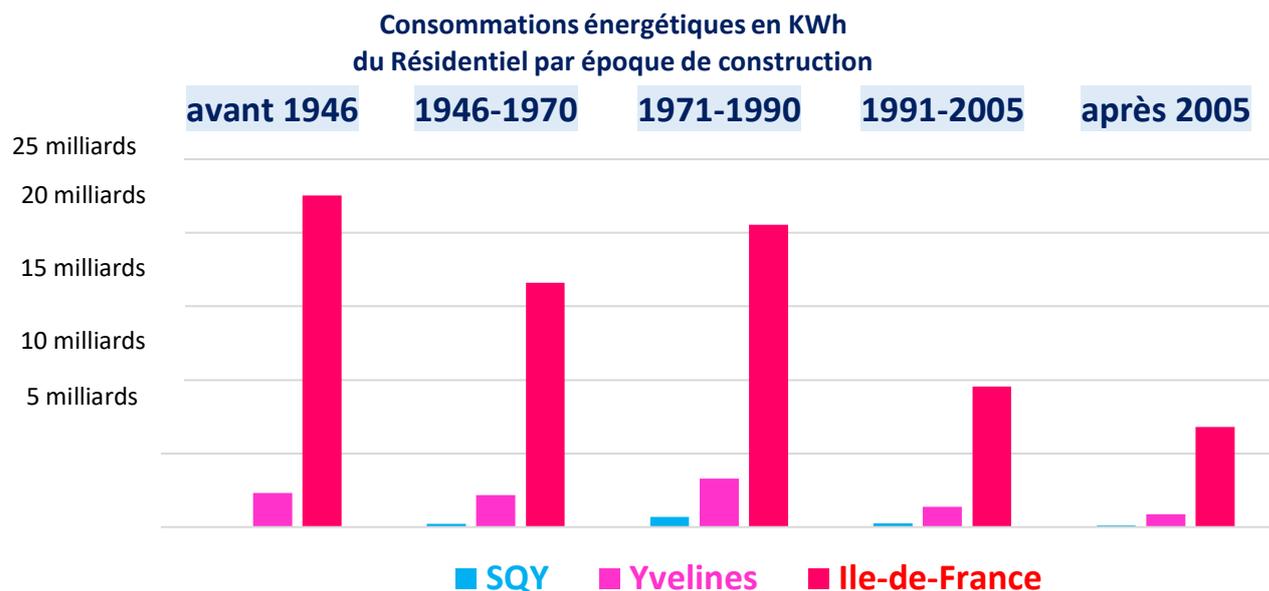


Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

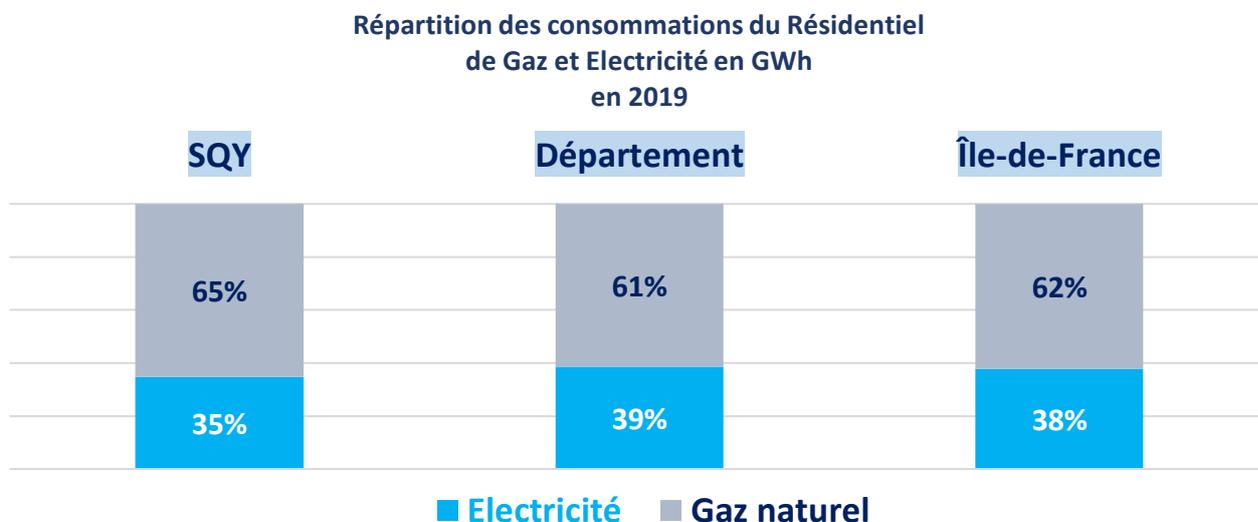
Répartition de la consommation énergétique du Résidentiel  
par nature du parc  
en %  
sur SQY, les Yvelines et l'Ile-de-France



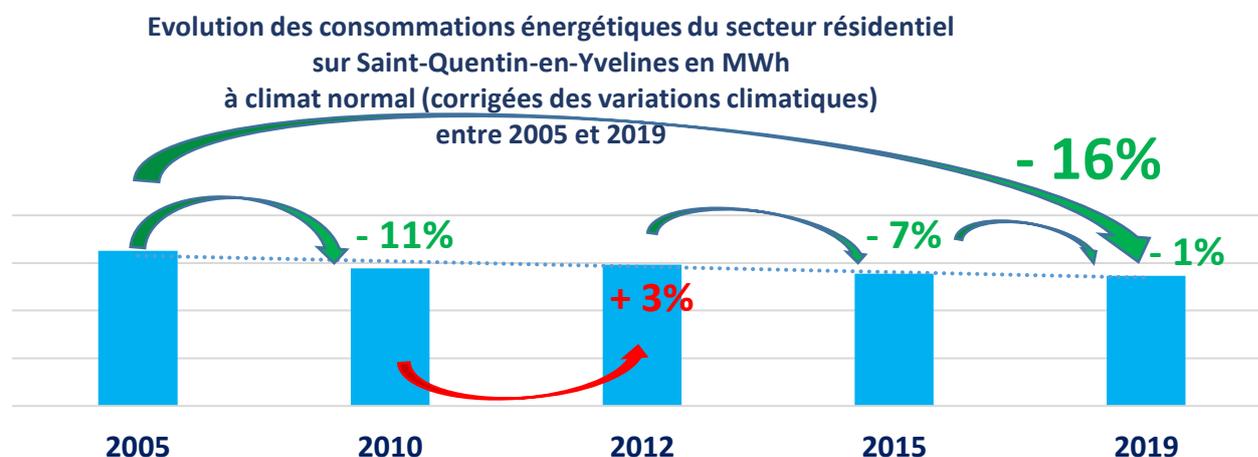
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219



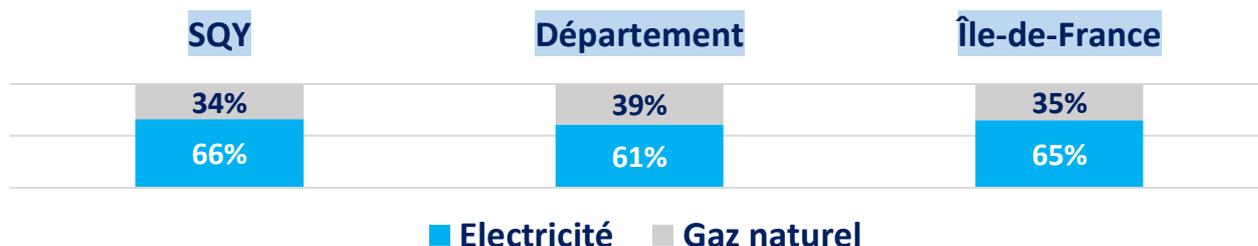
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

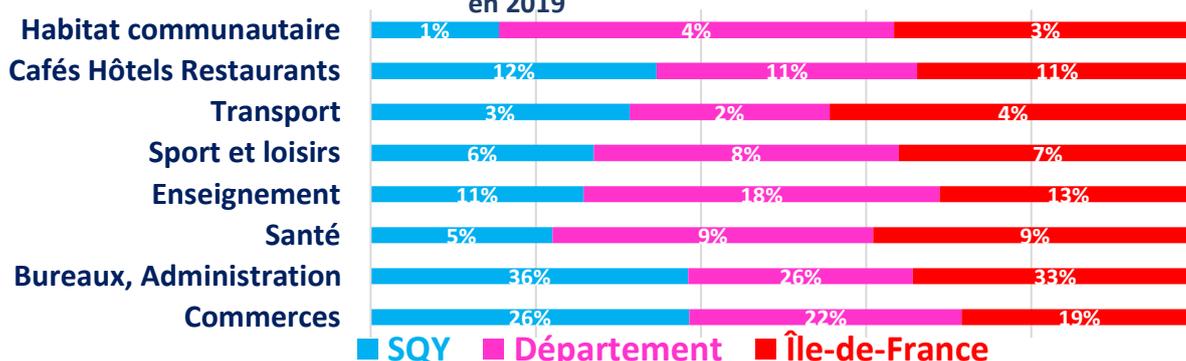
## 1.6. Consommation énergétique du Tertiaire

Répartition des consommations du Tertiaire de Gaz et Electricité en GWh - en 2019



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

Répartition des consommations énergétiques du Tertiaire par branches en GWh en 2019



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

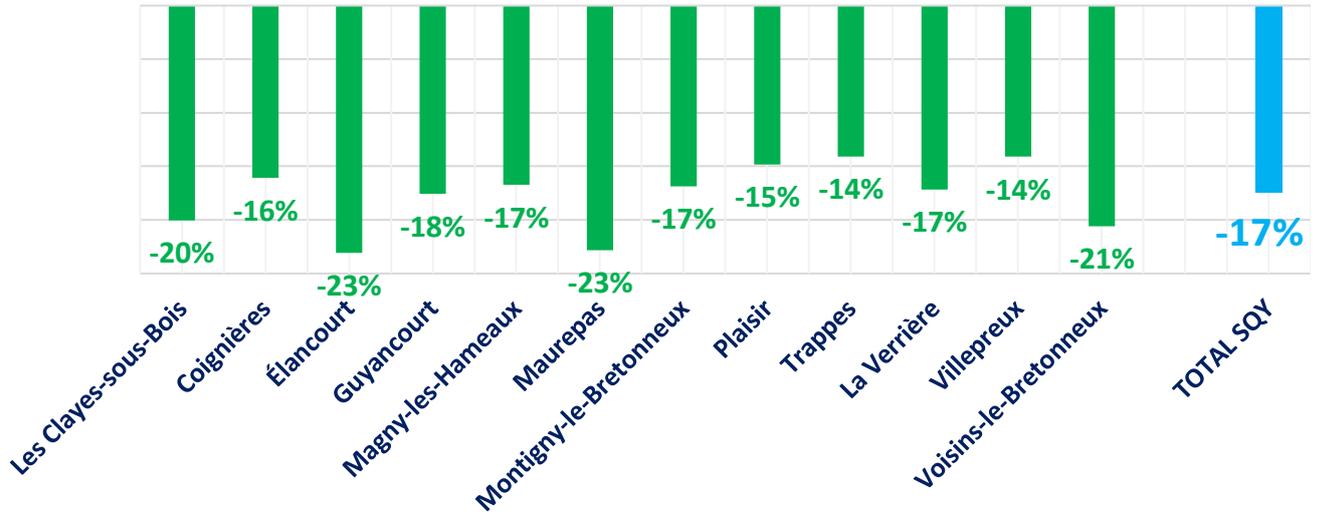
## 2. Emissions de Gaz à Effet de Serre

Emissions de GES par branches d'activités en ktCO2eq. en 2019



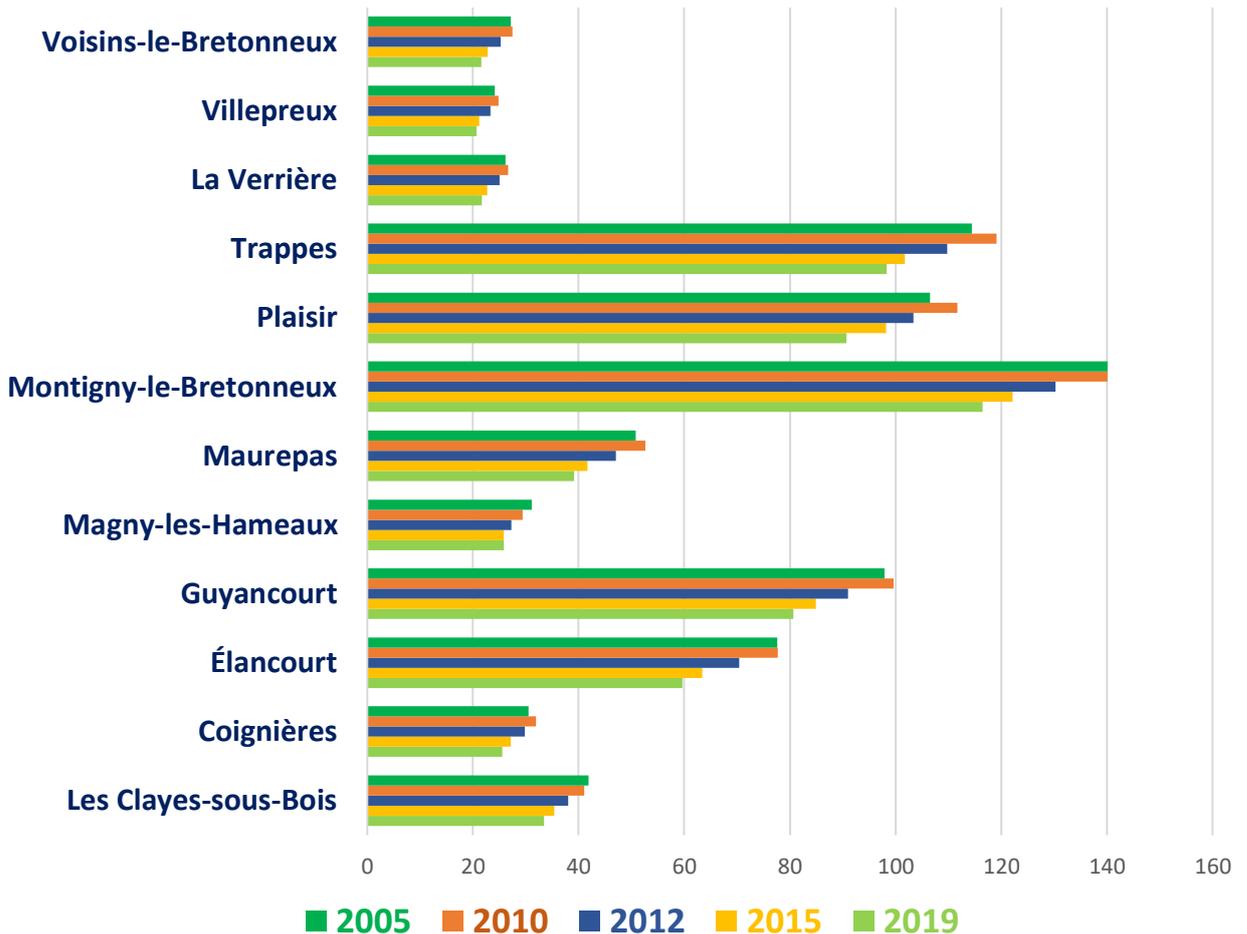
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

Evolution des émissions de gaz à effet de serre directes (Scope 1, hors production d'énergie) et indirectes (Scope 2) en kteq. CO2/an par communes et sur SQY entre 2005 et 2019



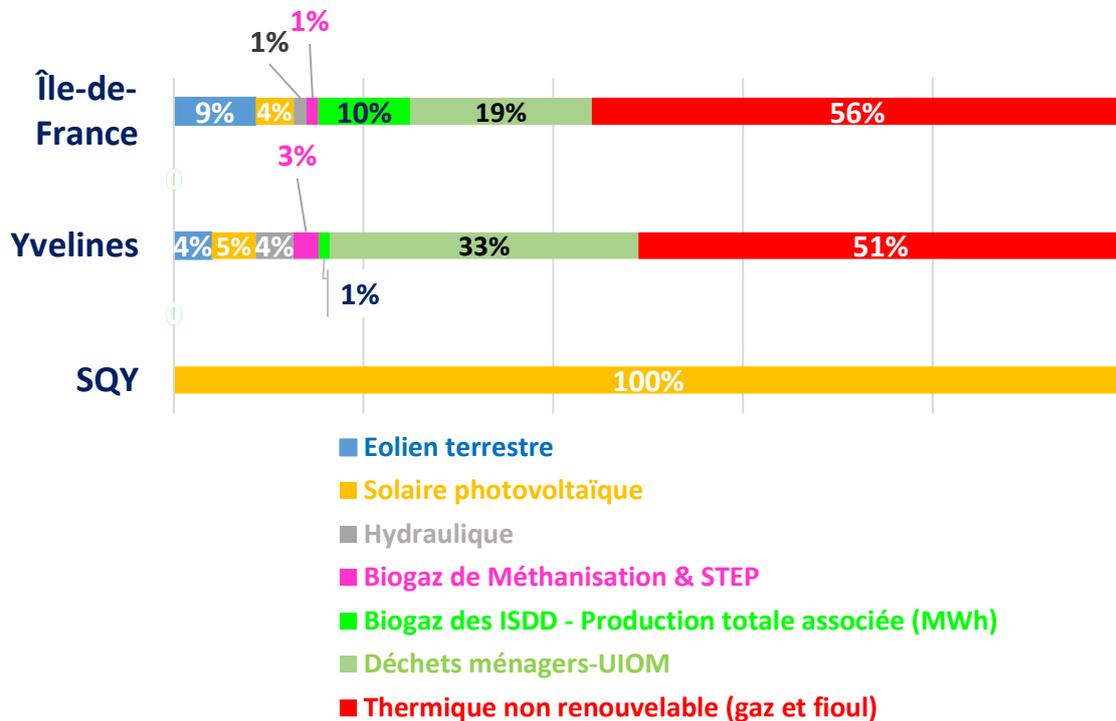
Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 2019

Émissions de gaz à effet de serre directes (Scope 1, hors production d'énergie) et indirectes (Scope 2) en kteq. CO2/an par communes



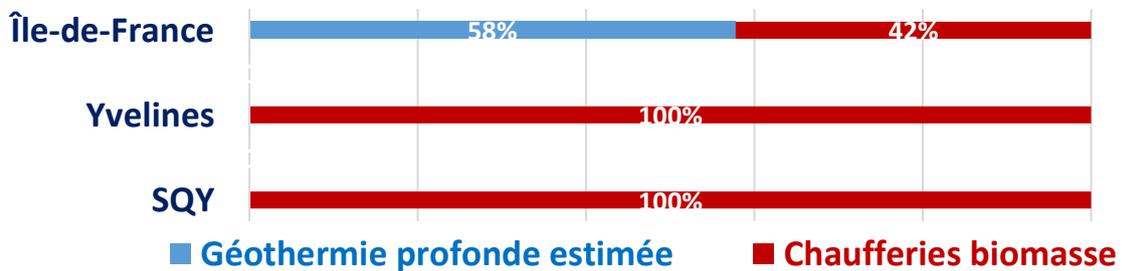
### 3. Production d'Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R)

#### Productions d'énergies locales, renouvelables et de récupération des Filières de production d'électricité en MWh en 2020



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

#### Productions d'énergies locales, renouvelables et de récupération Filières Production de chaleur en MWh en 2020



Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE) Ile-de-France – Données 20219

#### 4. La qualité de l'air sur SQY



Légende :



% d'habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines exposés :



## BILAN ANNÉE 2022

### DÉPASSEMENT DES VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES (Fr et UE)

Nombre d'habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines exposés



### DÉPASSEMENT DES RECOMMANDATIONS DE L'OMS

Pourcentage d'habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines exposés



Source : Airparif - 2022

# Dioxyde d'azote

**NO<sub>2</sub>**



## Bilan SQY

### Valeur limite horaire

200 µg/m<sup>3</sup>  
en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 fois par an

Respectée

### Valeur limite annuelle

40 µg/m<sup>3</sup>  
en moyenne annuelle

Respectée

### Objectif de qualité

40 µg/m<sup>3</sup>  
en moyenne annuelle

Respecté

### Recommandations OMS

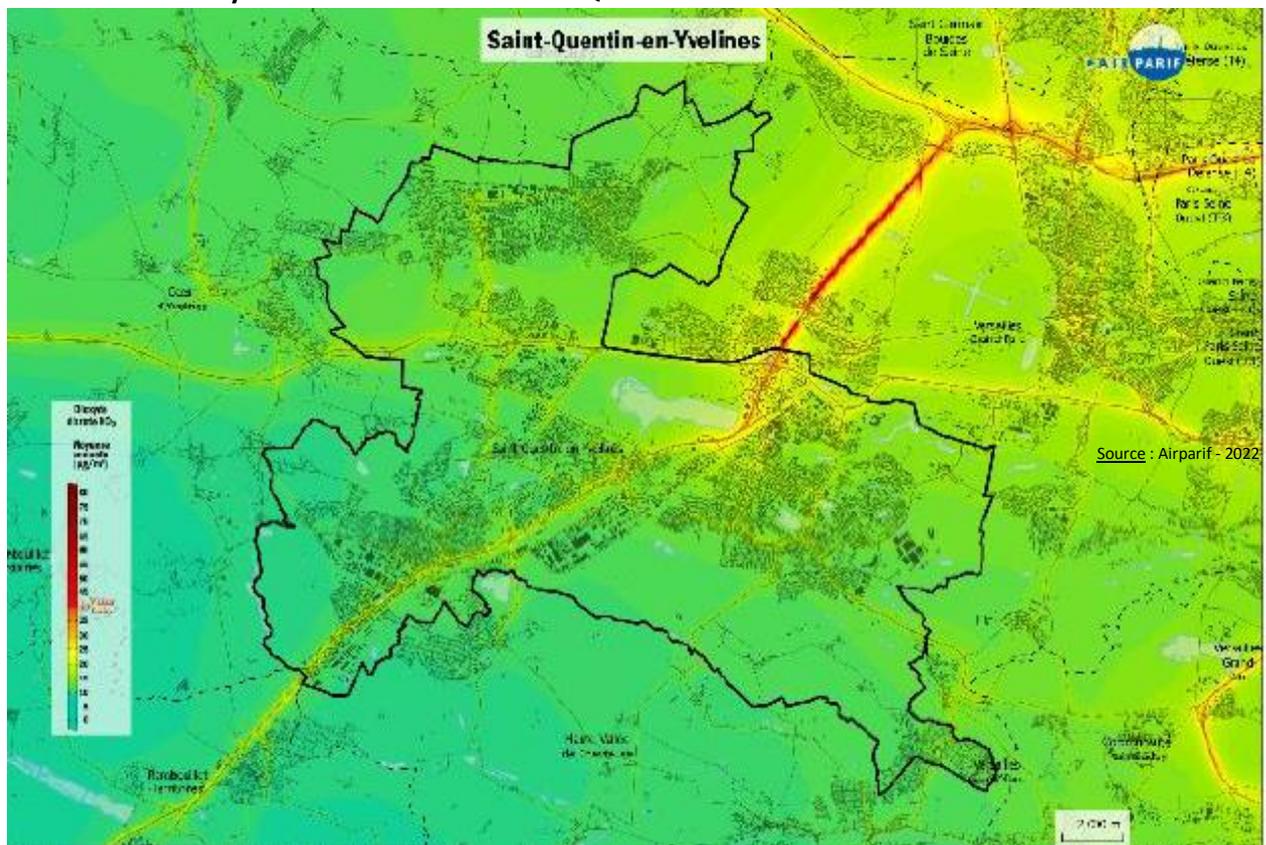
25 µg/m<sup>3</sup>  
en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an

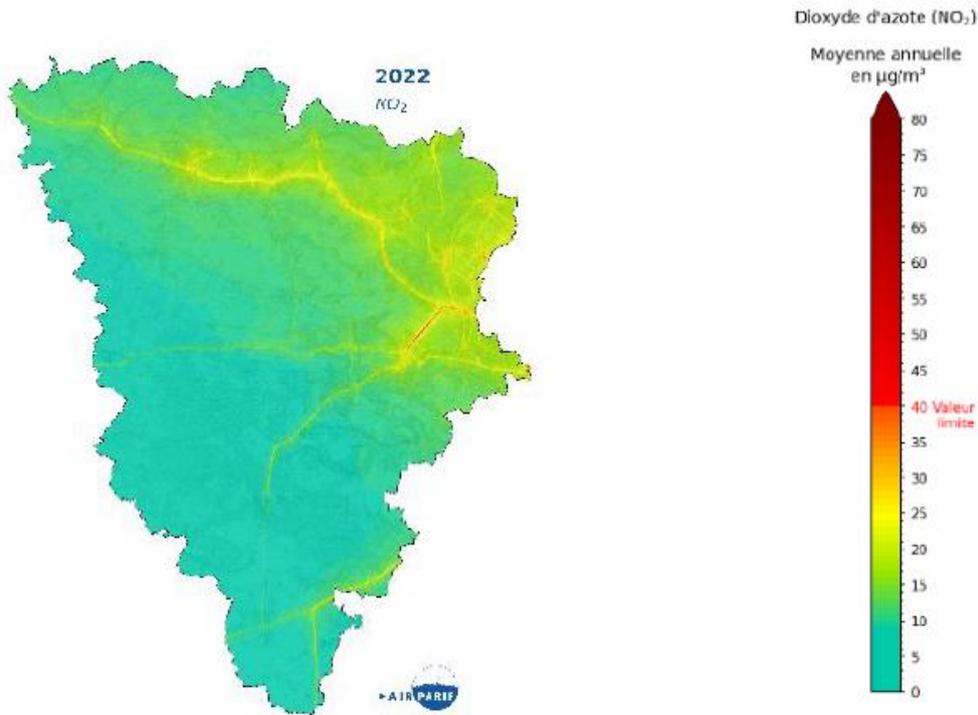
10 µg/m<sup>3</sup>  
en moyenne annuelle

Dépassées

Source : Airparif - 2022

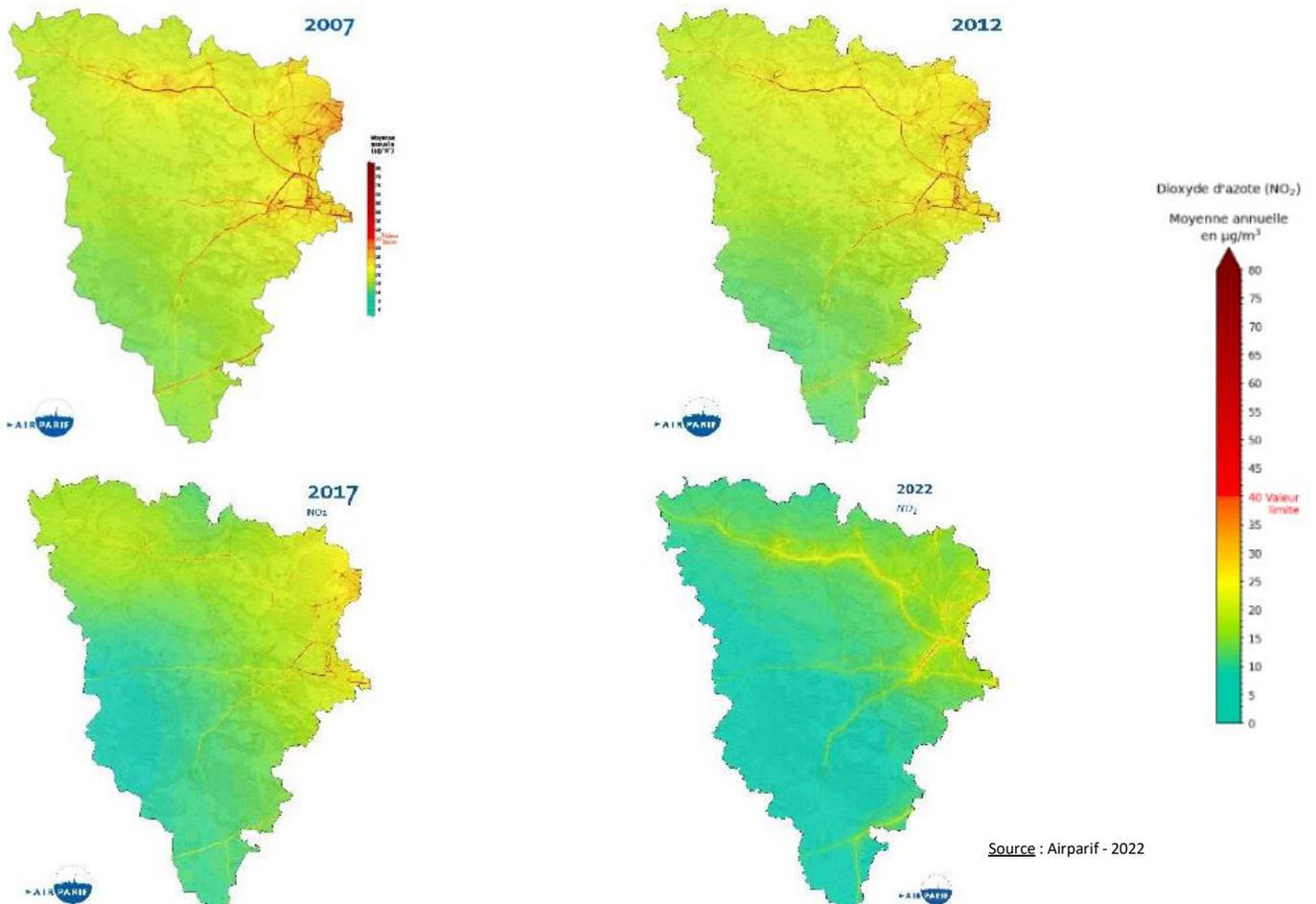
## Concentration moyenne annuelle en NO<sub>2</sub> sur SQY et sur les Yvelines en 2022





Source : Airparif - 2022

### Évolution en moyenne annuelle de la concentration moyenne annuelle en NO<sub>2</sub> de 2007 à 2022 dans les Yvelines



Source : Airparif - 2022

# Particules

**PM<sub>10</sub>**

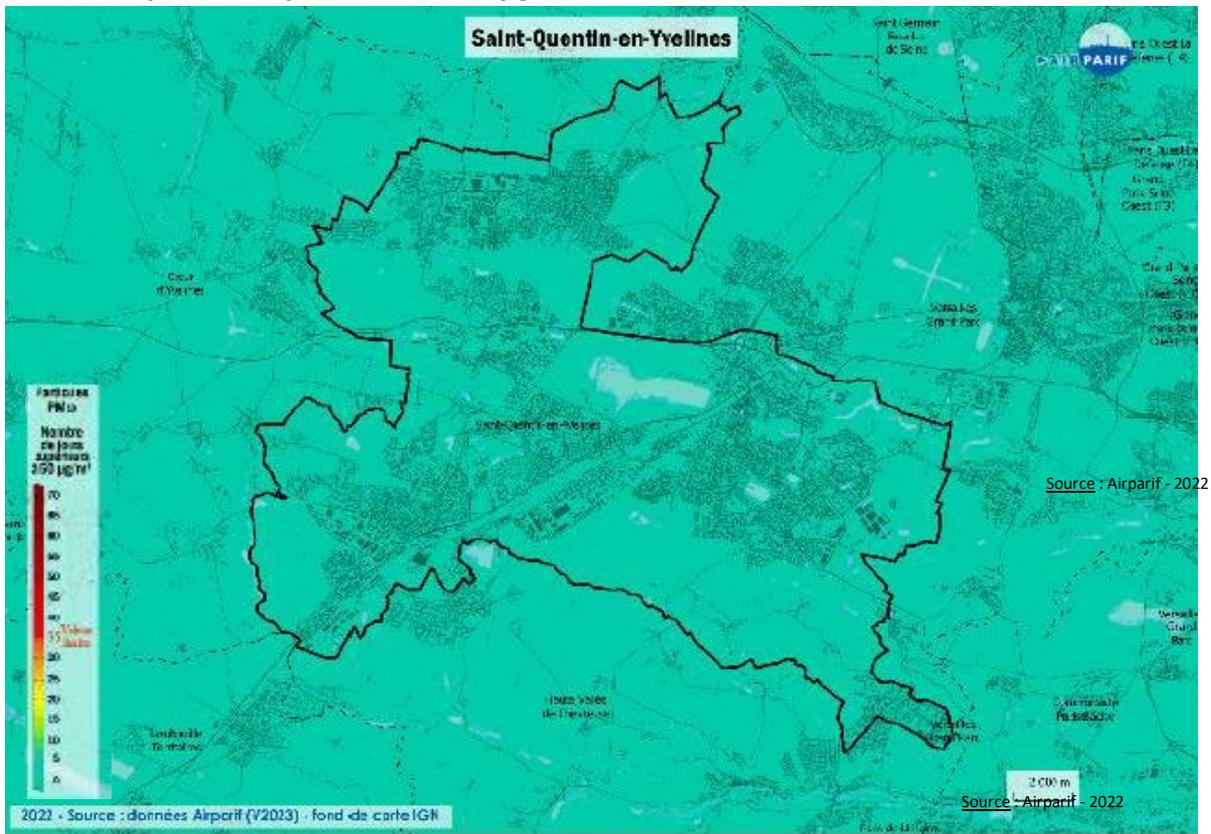


Source : Airparif - 2022

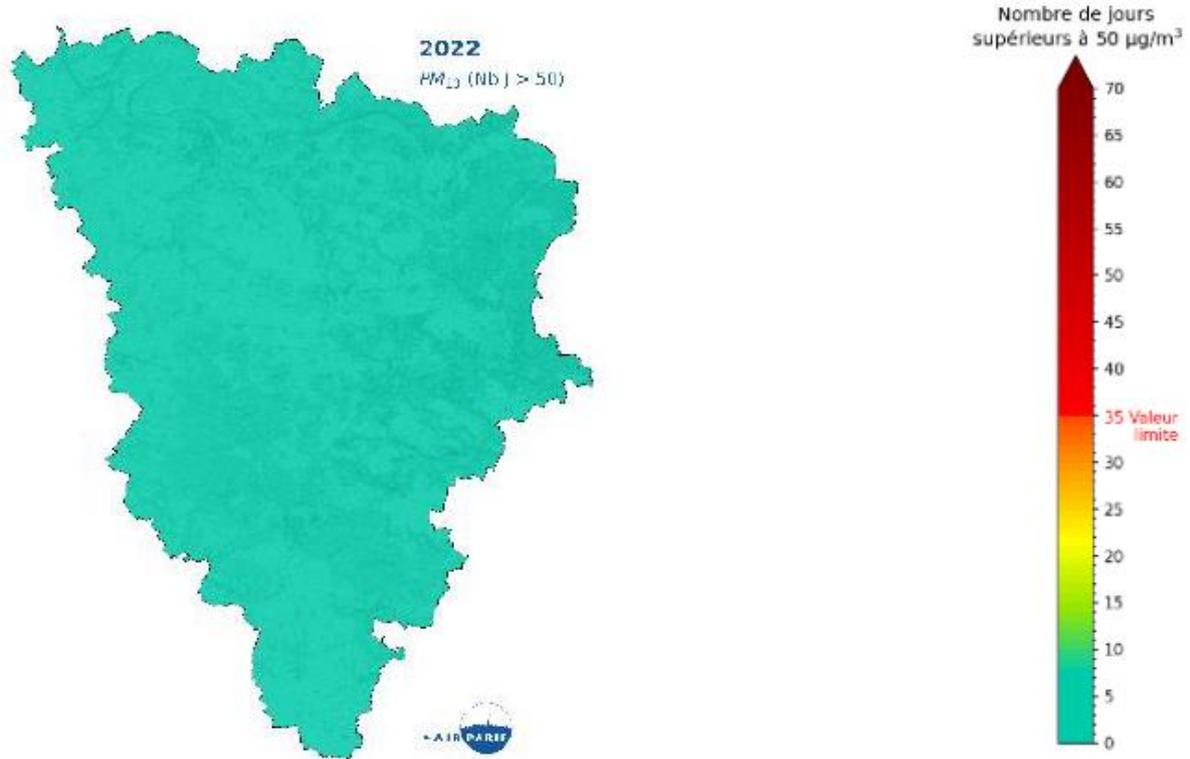
## Bilan SQY

Valeur limite annuelle	Valeur limite journalière	Objectif de qualité	Recommandations OMS	
40 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an	30 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle	45 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	15 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle
Respectée	Respectée	Respecté	Respectée	Dépassée

Valeur limite journalière (35 jours supérieurs à 50 µg/m<sup>3</sup> maximum)  
 Nombre de jours de dépassement du 50 µg/m<sup>3</sup> en Pm10 sur SQY en 2022



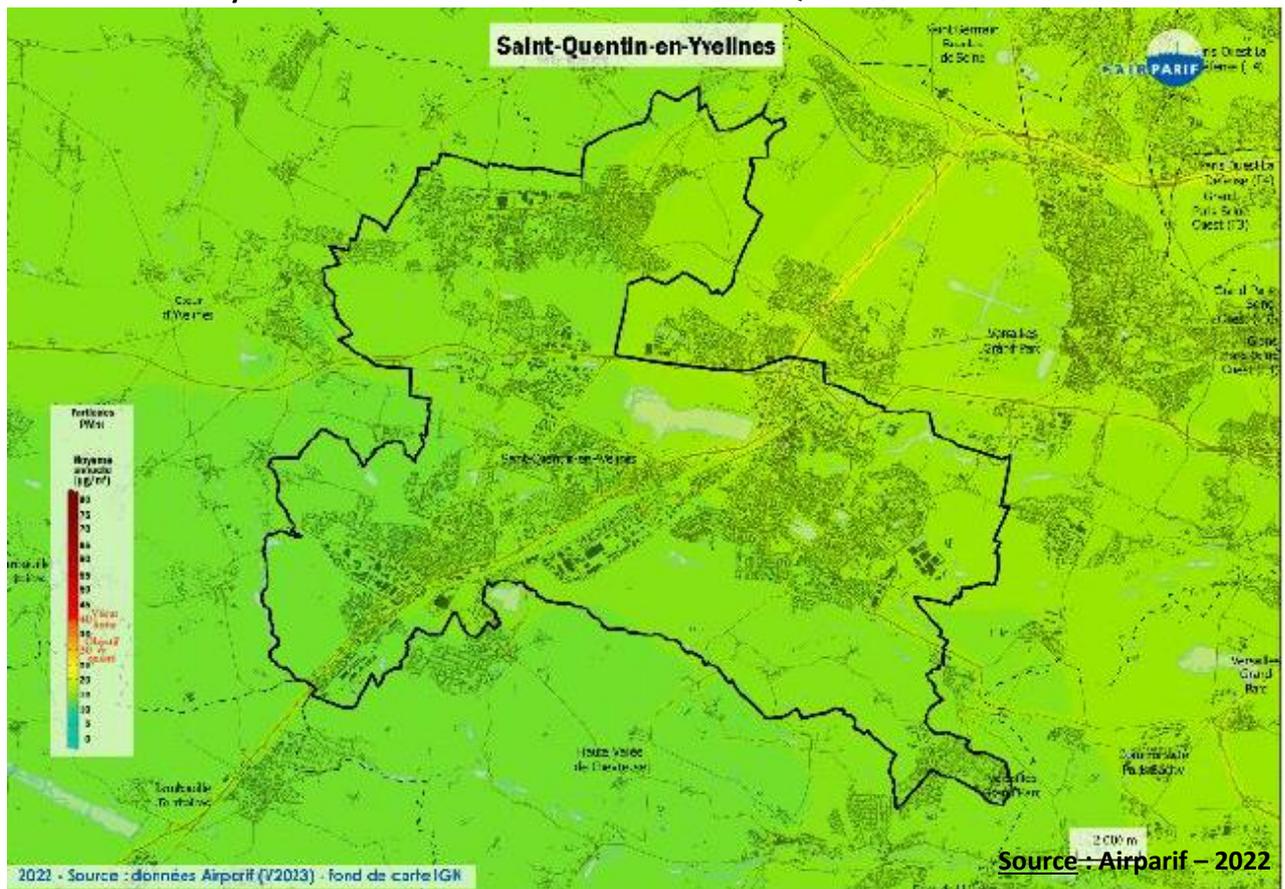
**Nombre de jours de dépassement du 50 µg/m3 en Pm10 dans les Yvelines en 2022**



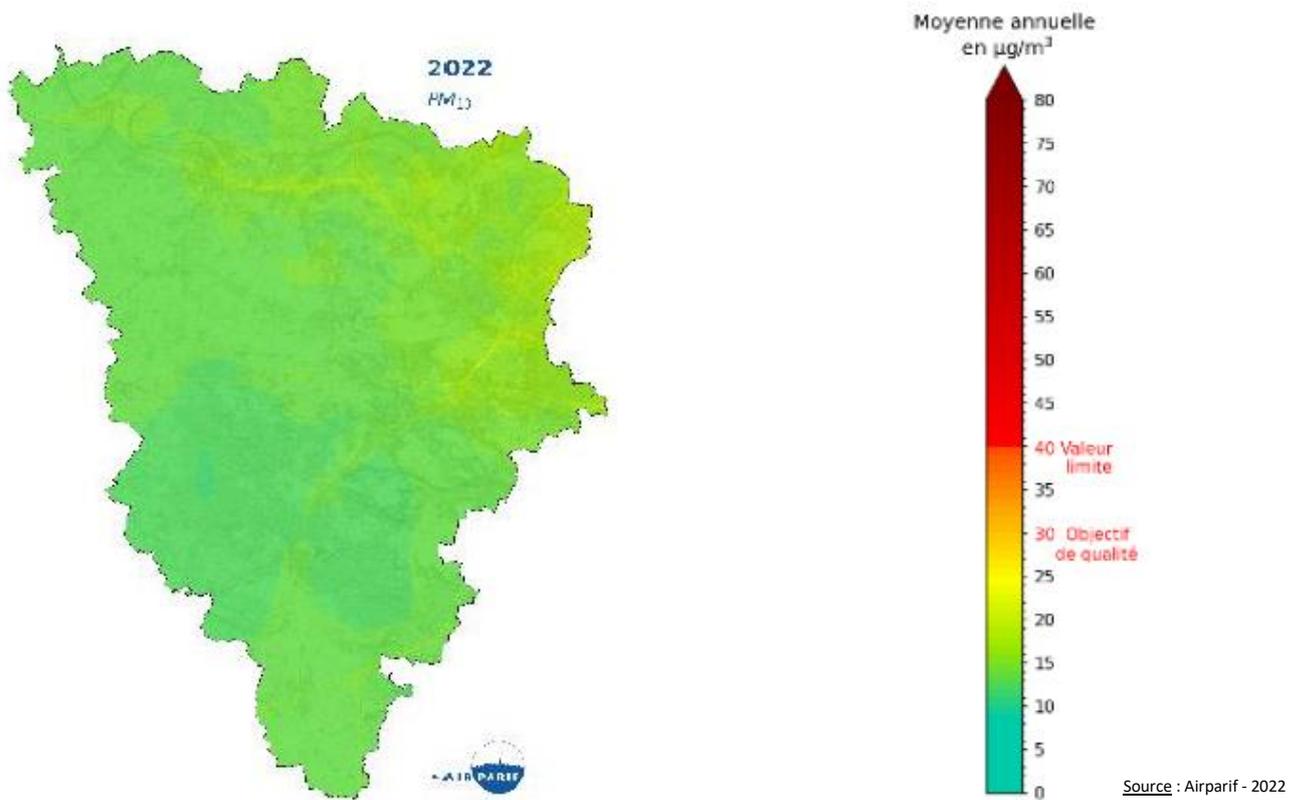
Valeur limite annuelle (40 µg/m3 en moyenne annuelle)

**Concentration moyenne annuelle en PM10 sur le territoire de SQY en 2022**

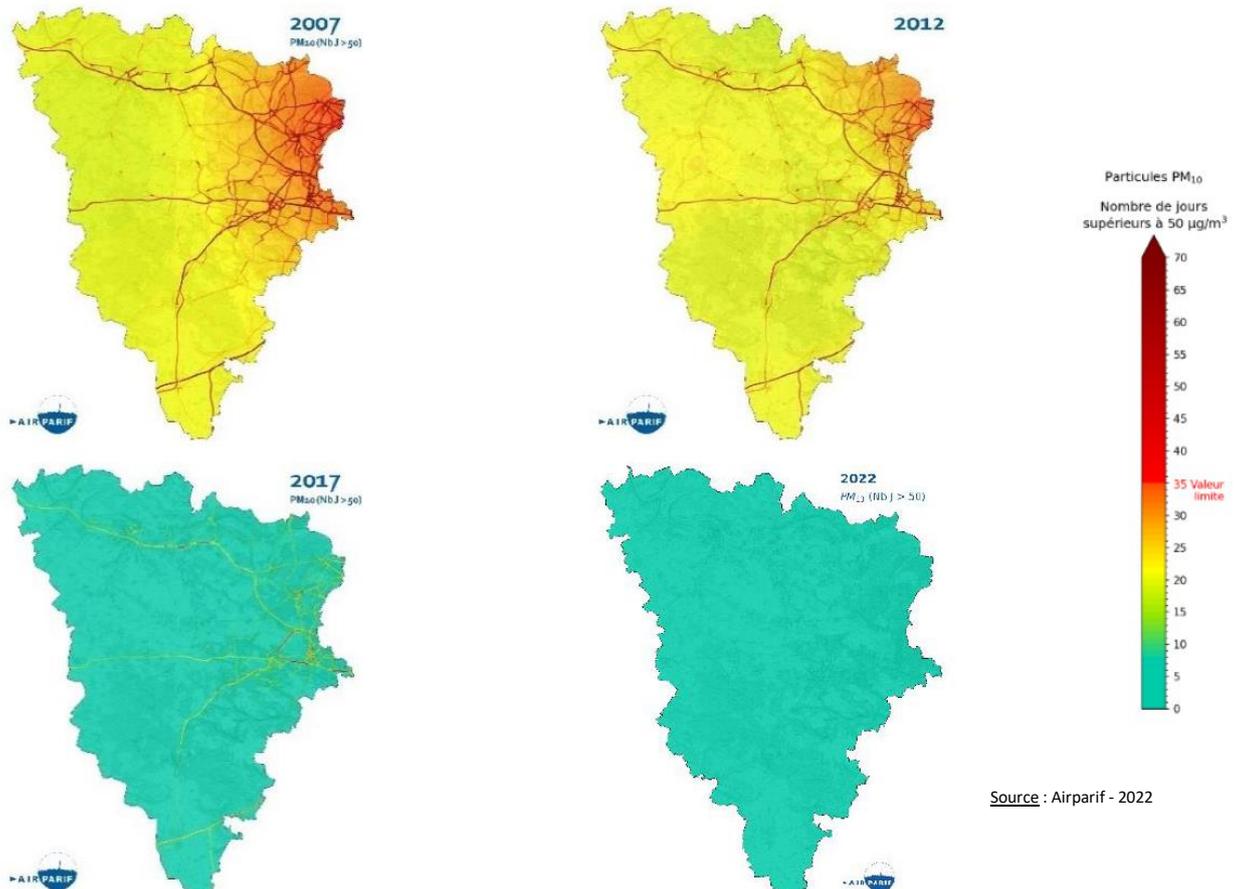
Source : Airparif - 2022



## Concentration moyenne annuelle en PM10 sur les Yvelines en 2022



## Evolution du nombre de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m<sup>3</sup> en PM10 dans les Yvelines de 2007 à 2022



## Particules

PM<sub>2,5</sub>

### Bilan SQY

#### Valeur limite annuelle

25 µg/m<sup>3</sup>  
en moyenne annuelle

Respectée

#### Valeur cible

20 µg/m<sup>3</sup>  
en moyenne annuelle

Respectée

#### Objectif de qualité

10 µg/m<sup>3</sup>  
en moyenne annuelle

Respecté

#### Recommandations OMS

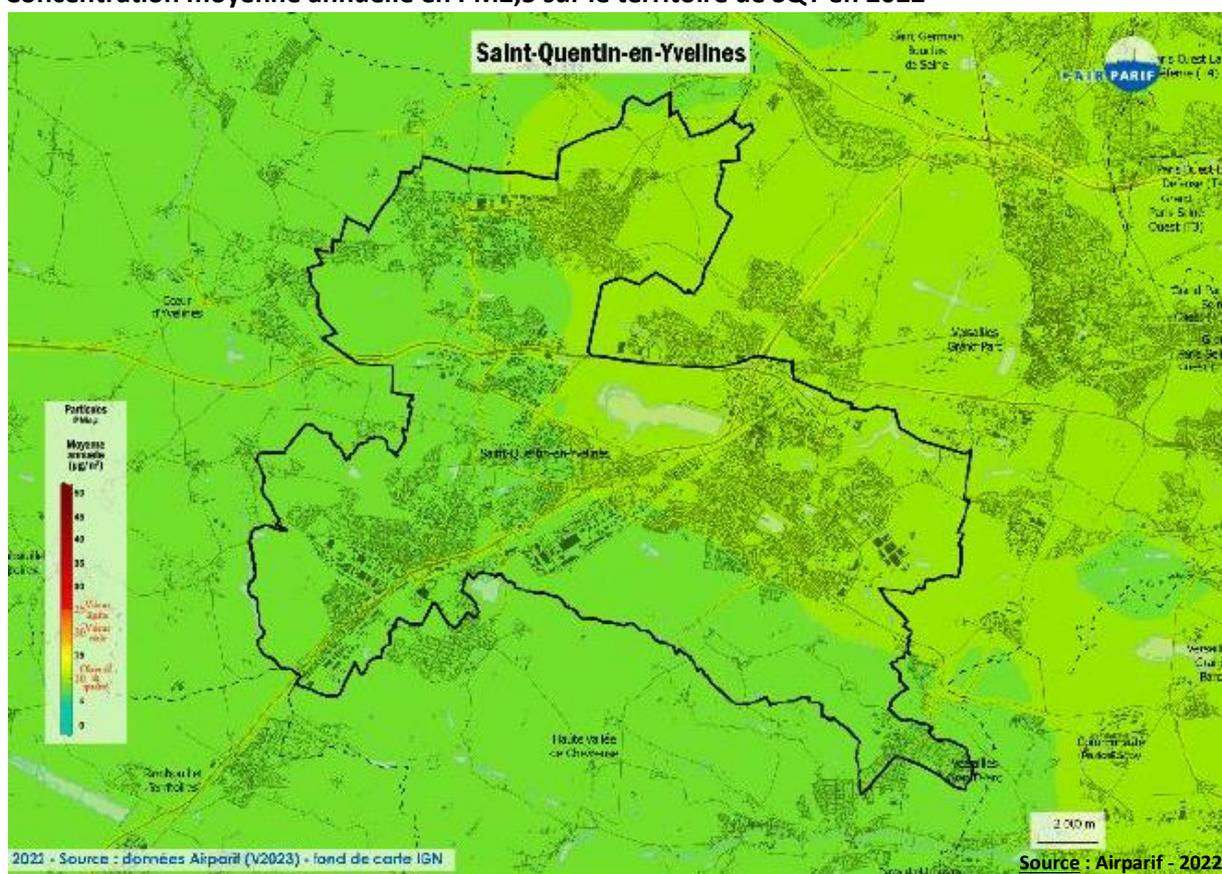
15 µg/m<sup>3</sup>  
en moyenne journalière  
à ne pas dépasser plus  
de 3 jours par an

5 µg/m<sup>3</sup>  
en moyenne  
annuelle

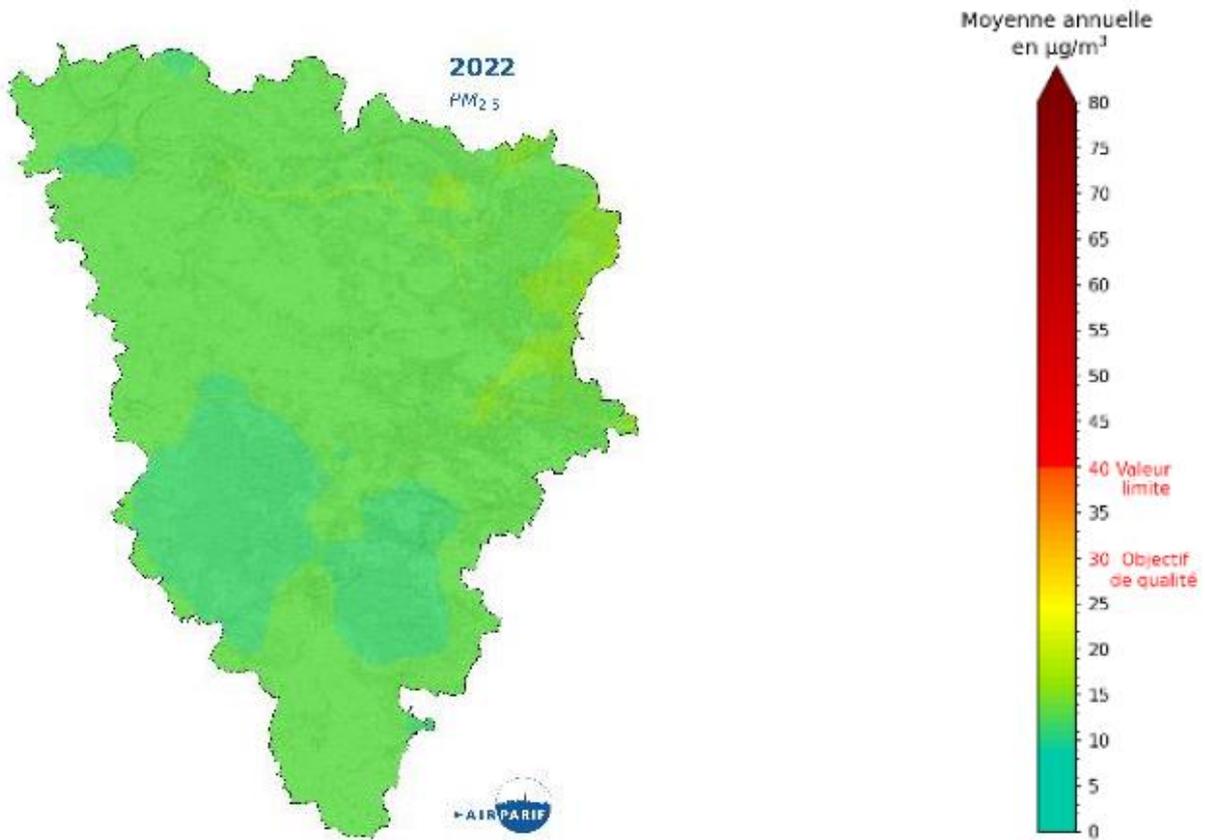
Dépassées

Source : Airparif - 2022

### Concentration moyenne annuelle en PM<sub>2,5</sub> sur le territoire de SQY en 2022

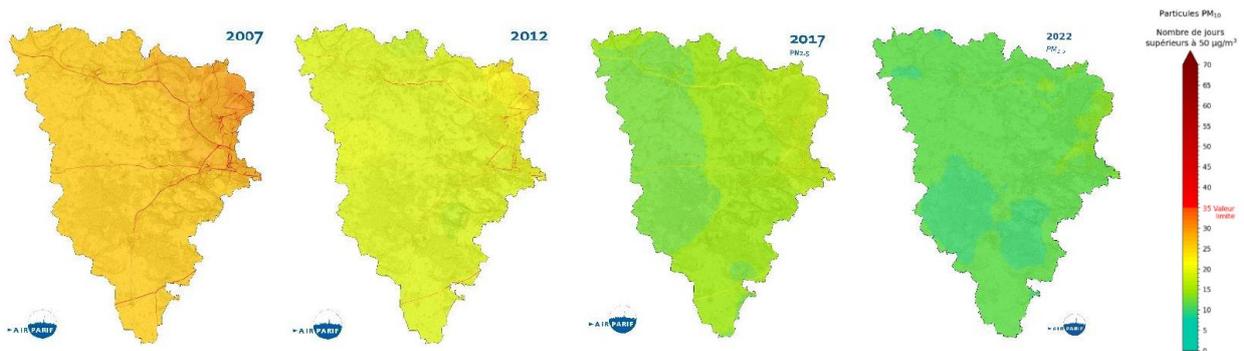


## Concentration moyenne annuelle en PM2,5 sur les Yvelines en 2022



## Evolution de la moyenne annuelle en Pm2,5 de 2007 à 2022 sur les Yvelines

Source : Airparif - 2022

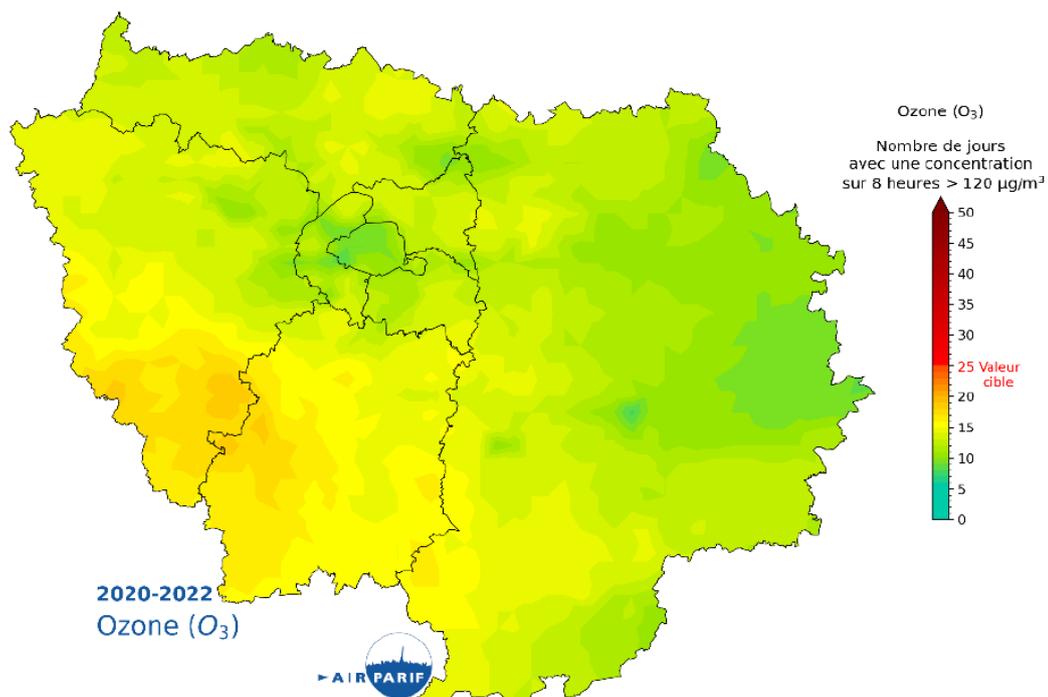


Source : Airparif - 2022

Ozone		TENDANCES sur 10 ans		Recommandations OMS	
O <sub>3</sub>		+30% Loin du trafic sur l'Île-de-France			
Santé		Végétation			
Valeur cible	Objectif de qualité Objectif à long terme	Valeur cible	Objectif de qualité Objectif à long terme	100 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures, à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	60 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de la concentration moyenne en O <sub>3</sub> max sur 8 heures et 6 mois consécutifs, avec la plus forte concentration en O <sub>3</sub> des moyennes glissantes sur 6 mois
120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures, à ne pas dépasser + de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans	120 µg/m <sup>3</sup> en moyenné sur 8 heures	AOT40* = 18 000 µg/m <sup>3</sup> .h <sup>-1</sup> en moyenne sur 5 ans	AOT40* = 6 000 µg/m <sup>3</sup> .h <sup>-1</sup> sur une année		
Respectée	Dépassé	Respectée	Dépassé	Dépassées	

Source : Airparif - 2022

Valeurs cibles (Santé : 120 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures – Végétation : AOT40\* = 18000 µg/m<sup>3</sup>.h-1 en moyenne sur 5 ans)



*Situation de l'Île-de-France au regard de la valeur cible en ozone pour la santé (seuil de 120 µg/m<sup>3</sup> sur 8 heures) – période 2020-2022*

Source : Airparif - 2022

### III. Le Plan Climat Air Energie Territorial de SQY

#### 1. Une adoption en Conseil communautaire le 27 mai 2021



Adopté en Conseil communautaire le 27 mai 2021 ([Annexe 1](#)), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de SQY est un outil réglementaire permettant à la collectivité de mettre en œuvre une politique transversale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de maîtrise des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de la qualité de l'air.

Il s'applique à l'échelle du territoire de SQY et concerne tous les acteurs (entreprises, collectivités, associations, habitants...).

Le plan mobilise sur la durée non seulement les élus et les techniciens de SQY mais aussi des 12 communes du territoire ainsi que de nombreux partenaires associatifs et institutionnels.

Il se compose des plusieurs parties, permettant de détailler la démarche :

- Diagnostic ([Annexes 2, 3 et 4](#))
- Stratégie et objectifs ([Annexe 5](#))
- Programme d'actions ([Annexes 6 et 7](#))
- Avis de l'Etat sur le projet de PCAET ([Annexe 8](#))
- Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France sur le projet de PCAET ([Annexe 9](#))
- Note de SQY sur les réponses à apporter à l'avis de la Préfecture de Région et de la MRAe ([Annexe 10](#))
- Tableau réponses observations mise à disposition du public du PCAET – Novembre 2020 – Février 2021 ([Annexe 11](#))

#### 2. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la politique de SQY

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) porte une attention particulière aux Objectifs de Développement Durable (ODD).



Chaque année, chacune des fiches du **Rapport Annuel de Développement Durable** rapport fait référence à au moins un des 17 objectifs du développement durable interconnectés et mis en place par l'ONU en 2015 dans le cadre de sa définition de l'Agenda 2030.

#### 3. Les moyens dont dispose SQY pour agir dans le cadre du PCAET

##### **3.1. Les compétences liées au PCAET**

*[Extrait des statuts adoptés en Conseil du 10 septembre 2021]*

##### **COMPETENCES OBLIGATOIRES**

1° En matière de développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4° En matière de politique de la ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

8° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ;

9° Eau ;

10° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1

### **COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES**

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
2. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
3. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
5. Actions dans le domaine de la culture : - L'organisation d'événements culturels dans les équipements intercommunaux.
6. Actions dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation : dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et pour la mise en œuvre de projets

7. La création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

8. Autorisations relatives au droit des sols

9. Réseaux : La communauté d'agglomération est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de l'ensemble de l'éclairage public.

10. Espaces verts :

La communauté d'agglomération est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts suivants :

- Les espaces verts ;
- Les espaces verts d'accompagnements des voiries d'intérêt communautaire et des équipements de superstructures d'intérêt communautaire ;
- Les espaces verts liés à l'assainissement dont les bassins ;
- Les mails, les chemins piétons et les rigoles d'une superficie supérieure à 5 000 m<sup>2</sup> ;
- Les parcs publics urbains, les espaces publics boisés et les bois urbains d'une superficie supérieure à 5 ha et intégrés au plan » ;

12. Mobilier urbain :

La communauté d'agglomération est compétente pour la création, l'entretien, la maintenance et la fourniture du mobilier urbain nécessaire :

- Au service des transports collectifs ;
- Aux espaces verts d'intérêt communautaire (y compris les aires de jeux) ;
- Aux voiries d'intérêt communautaire ;
- Au jalonnement directionnel routier des pôles, des équipements communautaires et des itinéraires cyclables structurants de l'agglomération.

### **3.2. Les aides financières**

#### *3.2.1. Le Contrat de relance de la transition écologique (CRTE) de SQY*

Destiné à apporter une réponse collective plus rapide aux impacts croissants du changement climatique et coordonnée dans le cadre de la planification écologique, le Contrat de relance de la transition écologique (CRTE) de SQY a été adopté en Conseil communautaire le 30 septembre 2021.

Parmi les orientations stratégiques du CRTE de SQY figurent celles-ci :

#### **👉 Objectif stratégique n°1 : « Un territoire de haute qualité de vie et d'excellence environnementale »**

*Cette orientation vise à offrir un cadre de vie qui allie les atouts de la proximité de la ville et l'accès à ses commodités dans un environnement sain et agréable proche des grands espaces verts du territoire. Il s'agit notamment de permettre l'appropriation du territoire par les habitants, d'assurer la résilience du territoire, c'est-à-dire la capacité d'adaptation au changement, de préserver les grands espaces de nature et les continuités écologiques et de prendre en compte les enjeux de transition écologique dans la mise en œuvre des projets portés par l'agglomération et ses communes, en particulier ceux portés pour l'amélioration de la santé, la gestion et la localisation des équipements publics, l'assainissement, les infrastructures, l'aménagement et les projets urbains, l'agriculture et les événements permettant l'appropriation de la ville. »*

*Par ailleurs, « Grâce à sa PPI, SQY dispose d'un programme de réhabilitation de ses parcs qui outre la sécurisation des espaces pour les usagers, vise l'amélioration de la biodiversité et des corridors écologiques, la désimperméabilisation des sols et la prise en compte au stade de la conception d'une possible gestion différenciée. La question de la résilience face aux changements climatiques et de la qualité de l'air sont notamment abordés aux travers des choix variétaux, de la place accordée à l'arbre dans l'espace public, à*

la densité de plantation pour lutter contre les îlots de chaleurs et aux choix variétaux offrant une résistance au manque d'eau ».

Les actions du CRTE en lien avec cet objectif stratégique n°1 sont exclusivement communales :

#### « Végétalisation – Réduction des îlots de chaleur »

<b>Elancourt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Végétalisation de la Place de Paris</li> <li>- Végétalisation des cours d'école</li> <li>- Plantation d'arbres par les élèves de Cm2 d'Elancourt</li> </ul>
<b>Guyancourt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de jardins partagés</li> <li>- Etude pour la création d'îlots de fraîcheurs sur la commune</li> </ul>
<b>La Verrière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de square dans le quartier de la mairie et du Bois de l'étang</li> </ul>
<b>Magny-les-Hameaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Verdissement des cours d'écoles et des espaces communs</li> </ul>
<b>Maurepas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vergers urbains</li> <li>- Parc dans l'écoquartier</li> <li>- 500 arbres pour Maurepas</li> </ul>
<b>Plaisir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement Place de la Salle des Fêtes</li> <li>- Fraicheur fertile, un jardin partagé qui devient une oasis urbaine</li> <li>- Renaturation pour mieux respirer</li> </ul>
<b>Villepreux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'îlots de fraîcheur dans les cours d'école</li> <li>- Création de jardins partagés dans le cadre de l'AAP du Plan de Relance</li> </ul>
<b>Voisins-le-Bretonneux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un nouveau cimetière communal paysager</li> <li>- Création d'îlots de fraîcheur dans les cours d'école</li> </ul>

#### « Rénovation énergétique et construction durable des bâtiments publics »

<b>Les Clayes sous Bois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation de l'école élémentaire Jean Jaurès</li> <li>- Rénovation thermique du gymnase Guimier</li> <li>- Remplacement des éclairages énergivores</li> <li>- Rénovation de l'école élémentaire Henri Proli</li> </ul>
<b>Coignières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement vitres maison des jeunes</li> <li>- Rénovation énergétique (toiture) du théâtre Alphonse Daudet</li> </ul>
<b>Elancourt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection et isolation de la toiture du complexe sportif Europe</li> </ul>
<b>Guyancourt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressourcerie – Création d'un lieu de stockage</li> <li>- Rénovation de la maternelle Carpentier</li> <li>- Rénovation du Groupe scolaire Fromont-Polizer</li> <li>- Rénovation du groupe scolaire Mermoz – St Exupéry</li> <li>- Rénovation du bâtiment Labé-Breton</li> <li>- Rénovation de la chaufferie et des éclairages au gymnase de l'aviation</li> <li>- Remplacement des menuiseries extérieures et des éclairages à la crèche et multi-accueil Poulbot</li> <li>- Remplacement des éclairages dans le bâtiment Robespierre</li> <li>- Rénovation globale du groupe scolaire Delaunay-Morisot</li> <li>- Rénovation des menuiseries et des éclairages à la maison de quartier Renoir</li> </ul>

<b>La Verrière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un groupe scolaire dans le quartier du bois de l'étang</li> <li>- Construction d'une maison de quartier dans le quartier du bois de l'étang</li> <li>- Construction d'une maison de quartier dans la zac gare Bécannes</li> <li>- Construction d'une maison de la santé</li> <li>- Street workout x 2</li> <li>- aménagement de la zac gare Bécannes avec projet de mise en culture sur plusieurs ha + réaménagement du parc Cousteau (bâtiment et parc)</li> <li>- Remplacement des éclairages dans les bâtiments publics+horloges+chaufferie</li> <li>- Réaménagement de la crèche La Rainette en poste de police</li> <li>- Isolation de bâtiments publics</li> </ul>
<b>Magny-les-Hameaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments publics (phase 1)</li> <li>- Rénovation énergétique des groupes scolaires</li> </ul>
<b>Maurepas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation centre de loisirs primaire</li> <li>- Halle du marché</li> <li>- Nouvelle école (réhabilitation / reconstruction)</li> </ul>
<b>Montigny-le-Bretonneux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation thermique du centre sportif Coubertin</li> <li>- Rénovation thermique de l'école Verlaine</li> <li>- Rénovation du centre de loisirs Manet</li> <li>- Réhabilitation du club le village (travaux en cours)</li> <li>- Rénovation énergétique écoles et centre de loisirs Paul Fort</li> <li>- Crèche Comtesse de S2gur Bâtiment et cour</li> </ul>
<b>Plaisir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation énergétique du château</li> <li>- Réhabilitation thermique et agrandissement du poste de police municipale</li> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments publics</li> </ul>
<b>Trappes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur de gestion du patrimoine bâti – volet efficience énergétique</li> <li>- Extension de la crèche Gavroche</li> <li>- Création d'une crèche</li> <li>- Réhabilitation extension de l'école élémentaire au groupe scolaire Flaubert</li> <li>- Création d'un nouveau centre technique municipal</li> <li>- Création d'un réseau de chaleur</li> <li>- Construction d'une nouvelle école Joliot Curie</li> <li>- Réhabilitation et extension du groupe scolaire Henri Wallon</li> <li>- Ancienne mairie</li> </ul>
<b>Villepreux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur de rénovation énergétique des bâtiments municipaux</li> <li>- Création d'un bâtiment écologique pour les vestiaires du parc sportif</li> <li>- Réhabilitation / réalisation d'un pôle de projets culturels et environnementaux</li> </ul>
<b>Voisins-le-Bretonneux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un schéma directeur immobilier</li> <li>- Construction d'un pôle petite enfance (comprenant une crèche, un relais d'assistance maternelle) et d'une maison de quartier</li> </ul>

### 3.2.2. Demande de « Fonds vert » - Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

- **Un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI)**

SQY a candidaté en mars 2024 à la campagne de financement relative au programme des Atlas de la biodiversité communale intégré dans le volet « biodiversité » du Fonds vert. Les ABC sont notamment l'une des actions privilégiées en matière de lutte contre l'artificialisation des sols. Le diagnostic des enjeux de biodiversité sur un territoire permet, en effet, la prise en compte de ces enjeux dans l'évolution des documents d'urbanisme.

SQY met en œuvre tout un panel d'actions visant à améliorer la Trame Verte et Bleue et préserver la biodiversité sur son territoire. En complément, SQY souhaite disposer d'une meilleure connaissance de son patrimoine naturel à l'échelle de ses 12 communes. Pour cela, elle ambitionne de développer une base de données, outil cartographique interrogeable, de toutes les connaissances écologiques SIG du territoire l'« Ecomap ». Puis finaliser et compléter ces connaissances via un atlas de la biodiversité intercommunale (ABI). Cela lui permettra : de mieux appréhender au regard des enjeux de biodiversité la gestion à pratiquer et les questions d'aménagement, d'alimenter les documents cadres, de sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire et la population.

NB. En complément, SQY a candidaté a été labellisé **Territoire engagé pour la nature (TEN) en 2024.**



- ⇒ Le souhait d'élaborer un Atlas de la biodiversité s'inscrit résolument dans une démarche concertée et pérenne de prise en compte de la biodiversité au sein d'un projet de territoire, tel le programme « Territoires engagés pour la nature » qui vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés.
- ⇒ Obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » vaut pour SQY reconnaissance de l'engagement volontaire de la collectivité dans les stratégies régionales et nationales pour la biodiversité.

## 4. La gouvernance du PCAET

### 4.1. Composition des instances

#### Groupe de travail (GT)

- Techniciens Référents Développement durable de l'Agglomération de SQY
- Techniciens Référents Développement durable des communes du territoire
- CODESQY
- Département des Yvelines
- DDT des Yvelines
- Institut Paris Région – Agence Régionale de l'Energie et du Climat
- ADEME Ile-de-France
- DRIEAT
- Airparif

#### Comité technique (COTECH)

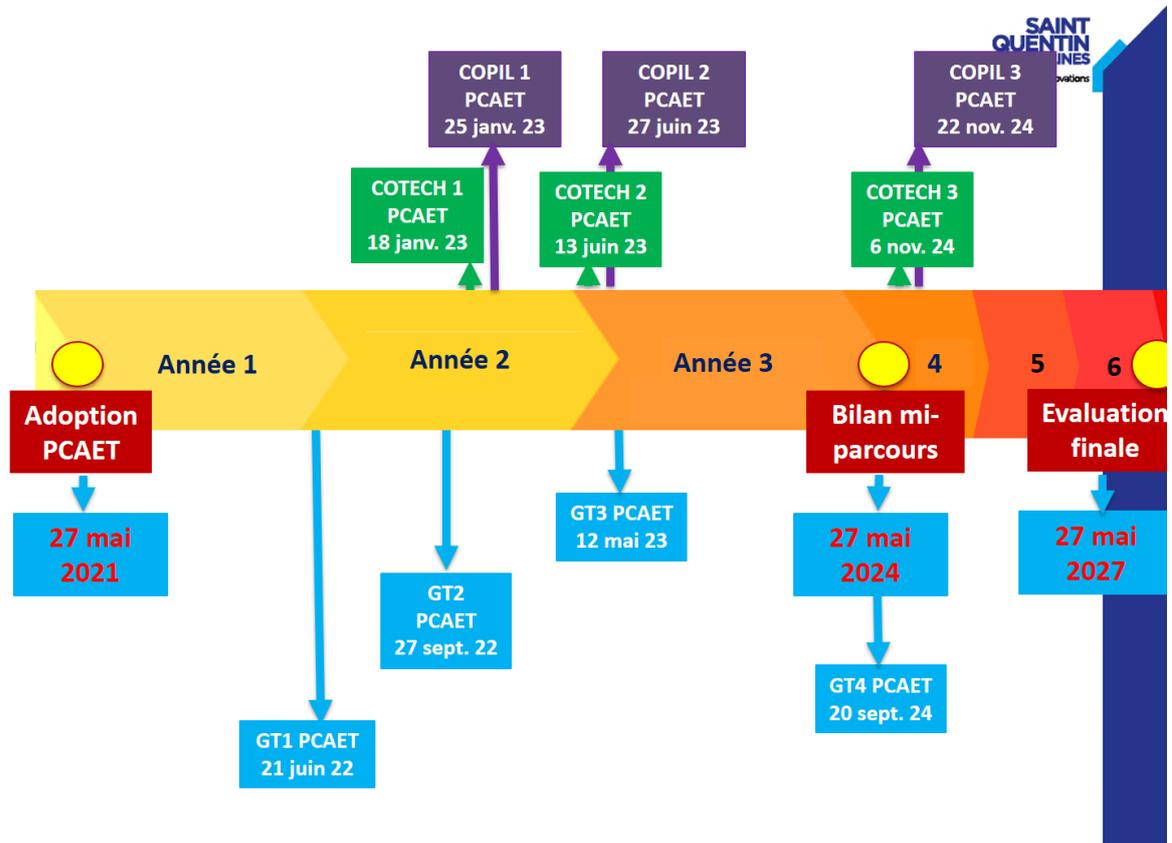
- DGA de l'Agglomération de SQY
- Certains Directeurs de l'Agglomération de SQY
- ADEME IDF
- Institut Paris Région – Agence Régionale de l'Energie et du Climat
- Conseil départemental des Yvelines
- DDT des Yvelines
- CEREMA
- La Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT IDF)
- Airparif

#### Comité de pilotage (COPIL)

- Président de l'Agglomération de SQY
- Vice-présidents de l'Agglomération de SQY
- Directeurs de l'Agglomération de SQY concernés par le PCAET
- DDT des Yvelines

- Elus Référents Développement durable des communes
- Directeur Général des Services de l'Agglomération de SQY
- DGA Aménagement du Territoire / Patrimoine / Développement Economique / Ressources et Pilotage / Proximité
- La Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT IDF)

#### 4.2. Calendrier des instances



Plusieurs réunions de travail sont venues rythmer la mise en œuvre du PCAET sur les 3 dernières années :

#### 4 Groupes de travail

- 1) 21 juin 2022 (Présentation en [Annexe 12](#) et CR en [Annexe 13](#))
- 2) 27 septembre 2022 (Présentation en [Annexe 14](#) et CR en [Annexe 15](#))
- 3) 12 mai 2023 (Présentation en [Annexe 16](#))
- 4) 20 septembre 2024 (Présentation en [Annexe 17](#))

#### 4 Comités techniques

- 1) 18 novembre 2022 (Présentation en [Annexe 18](#))
- 2) 18 janvier 2023 (Présentation en [Annexe 19](#))
- 3) 13 juin 2023 (Présentation en [Annexe 20](#))
- 4) 8 novembre 2024 (Présentation en [Annexe 21](#))

#### 2 Comités de pilotage

- 1) 25 janvier 2023 (Présentation en [Annexe 22](#))
- 2) 22 novembre 2024 (Présentation en [Annexe 23](#))

## 5. Les acteurs impliqués dans le PCAET

### 5.1. Les communes du territoire



### 5.2. Les acteurs institutionnels publics



### 5.3. Les associations



## 6. L'animation du PCAET de SQY

### 6.1. L'animation en interne

De l'élaboration du PCAET à sa mise en œuvre effective, l'Agglomération de SQY s'est dotée d'une chargée de mission Développement durable mobilisée, selon les périodes, entre 50% et 100% sur le PCAET.

### 6.2. La démarche Cit'ergie

Portée par l'ADEME, la démarche Cit'ergie (désormais dénommée « Territoire Engagé Transition Écologique ») est la déclinaison française du label européen European Energy Award®, destinée aux collectivités qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques. Cette labellisation, prononcée pour quatre ans, permet de valoriser et d'améliorer en continu la stratégie climat-air-énergie de la collectivité inscrite au sein de leur PCAET.



SQY s'est engagée dans cette démarche en 2016 suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME. Les avantages attendus par SQY étaient les suivants :

- Bénéficier d'un soutien extérieur en l'absence de bureau d'études pour la mise en place du PCAET
- Afficher l'obtention d'un label, signe d'efficacité pour le territoire dans l'adaptation au changement climatique
- Conforter l'appui sur l'organisation interne transversale en mode projet déjà en place
- Avoir un retour visible de l'état d'avancement des actions de la politique énergie-climat de SQY et bénéficier d'une aide dans un processus d'amélioration pour aller plus loin

SQY a été accompagnée au cours de la démarche de labellisation par un conseiller climat – air – énergie, missionné par SQY via un appel d'offre qui était chargé de

- l'animation de la démarche
- l'évaluation de la politique climat-air-énergie selon les exigences du label (état des lieux)
- le soutien dans la définition et la mise en œuvre (suivi annuel) de ses actions
- l'aide au montage du dossier de candidature de SQY au label

Le diagnostic pour la candidature de SQY au label a été réalisé en 2018-2019. La labellisation a été obtenue en août 2019. S'en sont suivies 3 visites annuelles de bilan réalisées en 2020, 2021 et 2022. A l'issue de ces 4 ans, l'ADEME a sollicité SQY au sujet du renouvellement de sa candidature au label. Bien que SQY ait bénéficié du label en 2019, un nouveau travail de diagnostic ainsi que le lancement d'un marché pour le recrutement d'un conseiller pour l'accompagnement de SQY étaient nécessaires. Le coût sur les 4 ans s'élevait à 30 600€ HT (soit 36 720€ TTC) dont 21 420€ subventionnés par l'ADEME. Le reste à charge pour SQY est donc de 15 300 €.

La démarche mobilisatrice d'argent, sans réel impact positif pour la collectivité pour aider et soutenir la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'énergie, air, climat, que ce soit en aide technique ou financière a amené à proposer le non renouvellement de la candidature de SQY à la labellisation.

## **7. Les objectifs quantitatifs à 2030 décidés par les élus en 2021**

### ***7.1. Les repères nationaux et régionaux de fixation des objectifs quantitatifs pour SQY***

#### *7.1.1. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)*

Pour rappel, les **objectifs de la loi TECV à l'horizon 2030**

- réduction de 40% des émissions de GES par rapport à 1990,
- réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- proportion de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

#### *7.1.2. Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) d'Ile-de-France*

Lors de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Énergie d'Ile-de-France (SRCAE) en 2012, une analyse des enjeux d'adaptation a été menée à l'échelle régionale. Les vulnérabilités analysées et les enjeux identifiés dans le cadre du SRCAE concernent SQY.

Il est rappelé que le SRCAE définit les orientations et objectifs permettant notamment :

- d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter ;
- de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets...

Le SRCAE s'impose en particulier aux plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), en d'autres termes, le PCAET de SQY doit être compatible avec les orientations du schéma régional.

Il en ressort :

- **La nécessaire prise en compte de l'effet îlot de chaleur urbain** : cet enjeu est directement corrélé à la forte densité urbaine de la Région et concerne également le territoire de SQY. Lutter contre les effets de l'îlot de chaleur suppose des actions sur le cadre bâti et notamment sur le confort d'été mais également sur l'aménagement du territoire (nature en ville, gestion de l'eau, etc.)



- **La résistance des infrastructures d’approvisionnement et de transport à l’échelle de l’agglomération :** l’ensemble des infrastructures permettant de garantir services essentiels et publics comme le transport de personnes et de marchandises, l’ensemble des infrastructures doivent intégrer les risques liés à l’évolution climatique.
- **La robustesse des écosystèmes :** ils sont fournisseurs de nombreux services tels que la régulation du climat ou la production de biomasse. Ces écosystèmes, à l’échelle d’une Région urbanisée, doivent être maintenus et préservés. La conservation et la mise en place de corridors écologiques sur le territoire doit permettre de répondre à cet enjeu.
- **La disponibilité de la ressource en eau en qualité et quantité :** L’ensemble des scénarios climatiques prévoit une baisse des précipitations à plus ou moins long terme sur le territoire, ce qui pose notamment la problématique des conflits d’usage de la ressource. Connaissance et sensibilisation doivent permettre en partie d’y répondre.
- **Les risques d’inondation et de sécheresse :** deux risques concernent directement le territoire, le risque inondation par débordement de crues et le risque sécheresse qui indirectement aggrave le phénomène retrait/gonflement des argiles et donc le risque mouvement de terrain

Lors de son élaboration, le PCAET se devait d’être compatible avec le **Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) d’Ile-de-France (Annexe 24)**.

#### Les ambitions régionales pour 2020 :



» Baisse de la consommation globale Objectif 2020 **-20 %**

» Baisse de la consommation d'énergies fossiles Objectif 2020 **-34 %**

» Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) Objectif 2020 **-28 %**

» Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments

Objectif :

**x2** le rythme des réhabilitations dans le tertiaire.

**x3** le rythme des réhabilitations dans le résidentiel.

» Développer le chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération

Objectif :

**+ 40%** du nombre d'équivalents logements raccordés **> 50%** d'ENR dans les réseaux de chaleur.

» Réduire les émissions de gaz à effet de serre du trafic routier.

Objectif :

**-20%**

ainsi qu'une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques.

» Baisse de la consommation d'énergie des logements Objectif 2020 **-17 %**

» consommation d'énergie du secteur tertiaire Objectif 2020 **-18 %**

» Baisse de la consommation d'énergie des transports terrestres Objectif 2020 **-20 %**

» **%** d'ENR&R dans le mix énergétique des réseaux de chaleur Objectif 2020 **51%**

» Baisse des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier Objectif 2020 **-20 %**

» Baisse des trajets en voiture particulière et en deux-roues motorisés Objectif 2010 - 2020 **-2 %**

La révision du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est en cours. Engagés début 2023, les travaux techniques associant de nombreux acteurs publics et privés touchent à leur fin. Des arbitrages sur les principaux objectifs et orientations du schéma sont attendus au niveau des directions régionales et départementales en vue d'un arrêt du projet en décembre 2024 (Annexe 25 - Support de présentation de la Journée dédiée au SRCAE du 16.09.24). Parallèlement, une concertation citoyenne est lancée sur la

plateforme numérique contributive « Je participe » au Schéma régional climat air énergie. Une présentation de la Feuille de route à l’horizon 2050, structurante pour le territoire sur les enjeux climat, air, énergie et adaptation a été proposée le 16 septembre 2024 par le Préfet de la Région d’Île-de-France, Préfet de Paris, la Présidente de la Région Île-de-France et le Vice-président chargé de la Transition écologique, du Climat et de la Biodiversité.

### 7.1.3. La COP régionale

Lancée officiellement le 2 avril 2024 par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et par la Présidente du Conseil régional d’Île-de-France, la COP (Conférence des Parties) Île-de-France représente une nouvelle étape de planification écologique à l’échelle régionale.



La démarche de planification écologique vise à aboutir à une feuille de route partagée pour atteindre les objectifs ambitieux que s'est fixée la France à l'horizon 2030 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Il s'agit de travailler avec l'ensemble des collectivités, mais aussi le monde économique et la société civile, pour définir des leviers d'action précis et concrets.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, SQY a été invitée à répondre à un questionnaire conçu par le Secrétariat général à la planification écologique qui a permis de dresser un panorama des actions menées ou en cours et d'évaluer leur impact en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après le temps du diagnostic est ensuite venu celui du débat pour discuter des leviers à déployer dans la région Ile-de-France et de leur pertinence pour les différents territoires, les différents secteurs, les différents acteurs. Ces discussions sont destinées à bâtir un plan d'action régional et permettront également de dessiner des synergies pour favoriser la mise en œuvre des actions à travers les différentes échelles de la région et impliquer les acteurs utiles.

Pour apporter leur contribution à la planification, les parties prenantes de la COP francilienne (représentants des collectivités, du monde associatif, des filières professionnelles, de la société civile) se le 14 octobre 2024 pour réfléchir aux leviers à mobiliser et aux actions concrètes à mettre en œuvre. Ces débats sont structurés selon les grands thèmes de la planification nationale 2030.



Pour les Yvelines, le débat sur la planification écologique, dans le cadre de la COP régionale, se tiendra le 14 octobre 2024. La COP doit permettre de prioriser les actions, au niveau local, pour l'atteinte des objectifs bas carbone (-55 % d'émissions Gaz à Effet de Serre entre 2019 et 2030), et des objectifs de maintien de la biodiversité (1,4 millions d'ha à restaurer au niveau national, et -10 % de consommation d'eau). Durant la phase de débat, un espace de contribution permettra à toute personne qui le souhaite de participer en tant que citoyen, entreprise ou association.

#### 7.1.4. La Stratégie Energie-Climat de l'Ile-de-France

La Stratégie Energie-Climat de l'Ile-de-France votée en juillet 2018 ([Annexe 26](#)) et présente des objectifs forts en matière de sobriété, d'efficacité et de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRr). En effet, la Région propose aux Franciliens un scénario de rupture qui définit une trajectoire pour :

- réduire de près de 50% la dépendance aux énergies non renouvelables de l'Île-de-France en 2030
- réduire de près de 20% de la consommation énergétique régionale
- multiplier par 3 la part globale des EnRr dans la consommation énergétique régionale
- multiplier par plus de 2 la quantité d'EnRr produite sur le territoire francilien. Cette trajectoire doit permettre d'atteindre en 2050 une région 100% EnR et zéro carbone en visant
  - une réduction de 40% de la consommation énergétique régionale
  - une multiplication par 4 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien.

#### 7.1.5. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France

Lors de son élaboration, le PCAET se devait d'être également compatible avec **le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France, toutefois, aucune mention n'en est faite dans le PCAET de SQY.**

### 7.2. Les objectifs quantitatifs pour SQY

3 principes ont guidé les élus de la Communauté d'agglomération de SQY :

- la sobriété
- la production d'ENR&R
- la réduction de la dépendance énergétique.

**Pour 2030, SQY a calqué ses objectifs sur ceux de la Région Ile-de-France :**

- 📉 50% dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire de l'Île-de-France par rapport à 2015
- 📉 de 20% de la consommation énergétique régionale
- Production x 2 des ENR&R
- Part globale des ENR&R dans la consommation énergétique régionale x 3

## 8. Le plan d'actions adopté en 2021

Le plan d'actions du PCAET adopté le 27 mai 2021 comptait 5 thématiques, 21 fiches-Projets et 52 actions (Annexe 6) :

<b>PARTICIPATION / ANIMATION</b>
<b>FP1. Créer un éco-laboratoire de la transition écologique à SQY</b>
<i>Étape 1 : Créer et animer les Observatoires du PCAET</i>
<i>Étape 2 : Mettre en place l'espace collaboratif de l'éco-laboratoire</i>
<i>Étape 3 : Créer et animer une carte ouverte sur SQY</i>
<b>FP2. Mobiliser les Saint-quentinois</b>
<i>Action 1 : Créer et animer un Groupe d'Acteurs de l'EEDD</i>
<i>Action 2 : Animer le territoire en coordination avec le GA</i>
<i>Action 3 : Communiquer sur les actions EEDD</i>
<b>ÉNERGIE / CONSOMMATION</b>
<b>FP3. Élaborer un Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine de SQY (EPCI)</b>
<i>Étape 1 : Doter le territoire d'une gestion énergétique globale (gestion et efficience)</i>
<i>Étape 2 : Réaliser des audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine</i>
<i>Étape 3 : Mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique</i>
<b>FP4. Amplifier l'utilisation de la plateforme de rénovation RePerE Habitat</b>
<i>Action 1 : Fédérer les partenaires et adhérents et animer la plateforme RePerE Habitat sur SQY</i>
<i>Action 2 : Créer une Maison de l'Habitat et de l'Eco-citoyen</i>
<i>Action 3 : Créer et animer une matériauthèque</i>
<b>FP5. Promouvoir la démarche "Bâtiments durables franciliens" pour les rénovations</b>
<i>Action 1 : S'inscrire et mettre en place la démarche Bâtiments durables franciliens</i>
<b>FP6. Co-construire et animer le programme d'actions de déploiement des ENR&amp;R à horizon 2030</b>
<i>Action 1 : Créer et animer un GT ENR&amp;R avec les acteurs du territoire</i>
<i>Action 2 : Être territoire d'expérimentation pour un projet innovant gaz</i>
<i>Action 3 : Élaborer un cadastre solaire du territoire selon le planning de la région Île-de-France</i>
<b>ACTIVITES ECONOMIQUES</b>
<b>FP7. Développer les filières de la Transition Énergétique</b>
<i>Action 1 : Faire émerger une filière de la transition énergétique sur SQY</i>
<i>Action 2 : Créer et accueillir une formation professionnelle de la Transition Énergétique</i>
<b>FP8. Développer de nouveaux lieux pour des modes de travail flexibles en milieu urbain et rural</b>
<i>Action 1 : Créer un lieu de coworking dédié à la Transition Énergétique</i>
<i>Action 2 : Développer un espace multi-usages (travail, rencontres, etc...)</i>
<b>FP9. Valoriser une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement</b>
<i>Action 1 : Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</i>
<i>Action 2 : Favoriser la diversification de l'agriculture locale</i>
<b>FP10. Intégrer les produits locaux dans le quotidien des usagers du territoire</b>
<i>Action 1 : Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration collective</i>
<i>Action 2 : Valoriser les productions locales et les modes de commercialisation en circuits-courts</i>
<i>Action 3 : Favoriser le développement de filières locales de transformations alimentaire</i>
<b>FP11. Implanter et accompagner les structures de l'Économie Circulaire ou de Proximité</b>
<i>Action 1 : Soutenir les initiatives existantes</i>
<i>Action 2 : Soutenir le développement des AMAP, des EPI et des groupements d'achats solidaires</i>
<i>Action 3 : Implanter une ressourcerie sur Saint-Quentin-en-Yvelines</i>
<b>FP12. Développer l'Écologie Industrielle Territoriale sur le territoire</b>
<i>Action 1 : Évaluer les potentiels d'EIT sur Saint-Quentin-en-Yvelines</i>
<i>Action 2 : Créer un portail web d'échange et de coopération inter-entreprises</i>
<b>ENVIRONNEMENT</b>
<b>FP13. Essaimer l'agriculture urbaine citoyenne sous ses différentes formes</b>
<i>Action 1 : Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs, pieds d'arbres, etc.)</i>
<i>Action 2 : Installer des bacs incroyables comestibles</i>
<i>Action 3 : Planter des arbres fruitiers en ville (dans les espaces sécurisés)</i>
<b>FP14. Préserver et développer les espaces de biodiversité pour la petite faune du territoire</b>
<i>Action 1 : Installer des espaces d'accueil de la petite faune</i>
<i>Action 2 : Installer des ruches</i>
<i>Action 3 : Multiplier les refuges LPO</i>
<b>FP15. Mettre en place des zones de phyto-épuration</b>

<i>Action 1 : Expérimenter une zone de phyto-épuration puis élargir à l'ensemble du territoire</i>
<i>Action 2 : Préserver et restaurer les berges</i>
<b>FP16. Transformer à la source les déchets organiques</b>
<i>Action 1 : Déployer des composteurs individuels et collectifs</i>
<i>Action 2 : Proposer l'adoption de poules</i>
<b>TERRITOIRE / TRANSPORTS</b>
<b>FP17. Favoriser la marche au quotidien</b>
<i>Action 1 : Mettre en place des diagnostics en marchant</i>
<i>Action 2 : Baliser les itinéraires piétons dans l'espace public</i>
<i>Action 3 : Créer une application numérique dédiée</i>
<b>FP18. Intégrer les déplacements doux dans les déplacements quotidiens</b>
<i>Action 1 : Développer les « vélobus »</i>
<i>Action 2 : Appuyer l'utilisation des applications de covoiturage</i>
<b>FP19. Intégrer les déplacements doux dans l'activité professionnelle</b>
<i>Action 1 : Favoriser le déploiement de l'indemnité kilométrique vélo aux salariés et agents</i>
<i>Action 2 : Tester l'autopartage inter-entreprises</i>
<b>FP20. Plan de Déplacement d'Administration (SQY)</b>
<i>Étape 1 : Mettre en œuvre un PDA SQY (EPCI)</i>
<i>Étape 2 : Sensibiliser les agents aux modes actifs et à l'éco-mobilité</i>
<b>FP21. Réduire la vulnérabilité au risque "effet d'îlot de chaleur urbain"</b>
<i>Action 1 : Identifier les zones de vulnérabilité du territoire</i>
<i>Action 2 : Intégrer les critères de lutte contre les ICU dans les documents d'urbanisme</i>
<i>Action 3 : Mettre en place une organisation sociétale pour lutter contre les ICU</i>

Lors de l'adoption du PCAET, il a été précisé que le plan d'action était intégralement composé d'actions nouvelles. Si la volonté de s'engager dans ces actions a été affirmée comme certaine, leur degré de maturité était divers. Certaines d'entre-elles nécessitaient des études de faisabilité, d'autres des recherches de partenariats ou de financements.

## 9. Le plan d'actions ajusté

Suite aux GT, COTECH et COPIL, des ajustements ont été apportés en fonction de la pertinence

**maintien ou reformulation d'action**

**retrait d'action**

**ajout d'action**

selon l'environnement de mise en œuvre du PCAET.

Ainsi, les actions suivantes ont été retirées du PCAET ou remplacées. Les raisons de leur retrait ou de leur remplacement sont mentionnées.

PARTICIPATION / ANIMATION	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>FP1. Créer un éco-laboratoire de la transition écologique à SQY</b>
	<b>Étape 1 : Créer et animer les Observatoires du PCAET</b>
	Contenu initial : Les observatoires du PCAET – l'un consacré aux données, l'autre aux actions – permettront aux habitants et usagers du territoire de suivre l'avancement du Plan Climat et de s'appropriier les données en open data et les outils open source. Ils rassembleront les grands partenaires au sein d'un comité consultatif et couvriront l'ensemble des thématiques du PCAET.
	<b>Motifs du retrait :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de moyens consacrés à une participation citoyenne d'ampleur</li> <li>• Absence de communication forte auprès des habitants sur le PCAET une fois adopté</li> <li>• Existence à l'échelon régional du Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES (ROSE), co-piloté par la DRIEAT et le Conseil régional d'Île-de-France, créé en 200, multi-partenarial (AREC et AIRPARIF) pour la production et la diffusion des données de référence, et le suivi des politiques publiques</li> <li>• La plateforme ESQYMO a été mise en place mais SQY ne dispose pas des moyens suffisants pour une animation régulière de l'outil. Une réflexion est en cours pour transférer les informations de la plateforme vers le site internet de SQY</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Étape 2 : Mettre en place l'espace collaboratif de l'éco-laboratoire</b>
	Contenu initial : L'espace collaboratif est au cœur de la démarche participative du Plan Climat. Il permet à tout habitant, usager professionnel ou non, de Saint-Quentin-en-Yvelines de contribuer à la mise en œuvre des fiches actions, de s'impliquer dans leur coordination ou de proposer de nouvelles démarches. Un Comité Consultatif composé de représentants participe à la gouvernance de cet espace.
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP1. Eduquer pour comprendre les enjeux de transition écologique</b>
	<b>1.1 Former et sensibiliser le Grand public</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Étape 3 : Créer et animer une carte ouverte sur SQY</b>
	Contenu initial : La carte ouverte présentera les initiatives (structures, actions, ressources) du territoire en lien avec le Plan Climat. Elle valorisera ainsi les bonnes pratiques et offrira aux habitants et usagers saint-quentinois la connaissance des services et ressources de proximité. Elle se veut un outil de connaissance, de communication et de valorisation du territoire.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SQY a souhaité éditer les guides suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide du Manger local</li> <li>- Films sur l'agriculture locale</li> <li>- La Fête de l'Alimentation Locale</li> <li>- Guide éco-citoyen</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateforme "Héros du quotidien, réduisons nos déchets"</li> <li>- informations complémentaires sur ces dispositifs sont disponibles sur <a href="http://www.sqy.fr/composteur">www.sqy.fr/composteur</a></li> <li>- SQY TRI, l'appli pour gérer vos déchets</li> <li>- Guide des Mobilités</li> </ul>
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP1. Eduquer pour comprendre les enjeux de transition écologique</b>
	1.1 Former et sensibiliser le Grand public
	1.2 Former et sensibiliser le public scolaire
	1.3 Former et sensibiliser les entreprises
	1.4 Former et sensibiliser les agents et les élus
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>FP2. Mobiliser les Saint-quentinois</b>
	<b>Action 1 : Créer et animer un Groupe d'Acteurs de l'EEDD</b>
	Contenu initial : Les acteurs de l'EEDD sont nombreux : communes, associatifs, ils informent et sensibilisent les publics du territoire et proposent aux habitants d'adopter des démarches éco-citoyennes au quotidien. Le Groupe d'Acteurs de l'EEDD (GA) a pour objectif de faire le lien entre tous ces acteurs, partager les compétences, les outils, et inscrire en complémentarité leurs actions au bénéfice de tous.
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP1. Eduquer pour comprendre les enjeux de transition écologique</b>
	1.1 Former et sensibiliser le Grand public
	1.2 Former et sensibiliser le public scolaire
	1.3 Former et sensibiliser les entreprises
	1.4 Former et sensibiliser les agents et les élus
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Action 2 : Animer le territoire en coordination avec le Groupe d'acteurs</b>
	Contenu initial : L'animation territoriale offre aux habitants et usagers des opportunités de s'intégrer plus facilement et volontairement dans une démarche éco-citoyenne : elle permet de partager les connaissances, les motivations, ainsi que les bénéfices. Elle témoigne de la dynamique du territoire et de son investissement actif dans le développement de modes de vie éco-responsable et solidaires.
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP1. Eduquer pour comprendre les enjeux de transition écologique</b>
	1.1 Former et sensibiliser le Grand public
	1.2 Former et sensibiliser le public scolaire
	1.3 Former et sensibiliser les entreprises
	1.4 Former et sensibiliser les agents et les élus
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Action 3 : Communiquer sur les actions EEDD</b>
	Contenu initial : la communication est un facteur clé de réussite. La mise en œuvre d'un plan commun et concerté de communication permet d'améliorer l'efficacité de l'information et facilite la mobilisation et l'implication de tous les acteurs du territoire, habitants ou usagers, en les sensibilisant régulièrement avec efficacité enjeux du Changement Climatique et en accompagnant leur démarche.
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP1. Eduquer pour comprendre les enjeux de transition écologique</b>
	1.1 Former et sensibiliser le Grand public
<b>ÉNERGIE / CONSOMMATION</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>FP3. Élaborer un Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine de SQY (EPCI)</b>
	<b>Étape 1 : Doter le territoire d'une gestion énergétique globale (gestion et efficience)</b>
	Contenu initial : Le suivi régulier des consommations énergétiques des bâtiments communautaires permet de connaître leur performance, leur coût des bâtiments et anticiper les opérations de rénovation ou renouvellement des équipements à venir. Les

	<p>outils les plus performants gèrent également les flux, les commandes, et les budgets ainsi que les liens avec les prestataires</p> <p><b>Étape 2 : Réaliser des audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine</b></p> <p>Contenu initial : L'audit énergétique modélise chaque bâtiment et permet d'en évaluer le comportement thermique, les consommations, le niveau de confort et la performance énergétique. Il propose surtout des scénarios chiffrés de travaux qui permettront de diminuer les consommations énergétiques et préserver la performance du bâtiment. L'audit architectural complète parfaitement l'audit énergétique et propose des solutions plus globales d'évolution des bâtiments.</p> <p><b>Étape 3 : Mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique</b></p> <p>Contenu initial : Le plan pluriannuel de travaux programme la rénovation énergétique des bâtiments en fonction des priorités identifiées, notamment grâce aux audits énergétiques</p>
	<p><b>Reformulation</b></p> <p><b>FP3. Accélérer la transition énergétique dans le secteur public</b></p> <p>3.1. Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics</p> <p>3.2. Adoption et mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)</p>
☑	<p><b>FP4. Amplifier l'utilisation de la plateforme de rénovation RePerE Habitat</b></p> <p><b>Action 1 : Fédérer les partenaires et adhérents et animer la plateforme RePerE Habitat sur SQY</b></p> <p>Contenu initial : RePerE Habitat fonctionne comme un écosystème où chaque participant est partie prenante du dispositif. Elle est un lieu de rencontre des différents partenaires de la rénovation énergétique, institutionnels ou privés. Elle co-construit sa démarche d'accompagnement à la montée en compétence avec ses partenaires et acteurs, afin de répondre au mieux à la demande et aux besoins de ses derniers et des particuliers accompagnés.</p>
	<p><b>Reformulation</b></p> <p><b>FP2. Accélérer la transition énergétique dans le secteur privé</b></p> <p>2.2 Accélérer la rénovation énergétique du résidentiel (particuliers)</p> <p>2.3 Encourager des aménagements qualitatifs pour toutes nouvelles opérations de logements</p> <p>2.4 Développer des solutions constructives biosourcées et bas-carbone ans les opération de renouvellement urbain</p>
☑	<p><b>Action 2 : Créer une Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen</b></p> <p>Contenu initial : La Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen centralise les ressources et les services de proximité pour les habitants dédiés à l'Habitat : accès au logement, plateforme de rénovation énergétique RePerE Habitat, permanences conseil, etc. Elle propose des animations et des événements sur ce sujet, et compte notamment comme ressources une matériauthèque.</p> <p>Motif du retrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de moyens financiers disponibles</li> <li>• Missions attribuées à l'ALEC78</li> </ul>
☑	<p><b>Action 3 : Créer et animer une matériauthèque</b></p> <p>Contenu initial : Présente au sein de la Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen, la matériauthèque permettra de découvrir concrètement les solutions énergétiques et thermiques – matériaux et équipements – pour le logement, l'énergie et l'eau, la qualité de l'air, etc. Elle proposera notamment les solutions innovantes présentes dans les logements de demain et proposées par les professionnels de RePerE Habitat.</p> <p>Motif du retrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen non créée</li> <li>• Existence de circuits de réemploi de matériaux du bâtiment à l'échelle francilienne</li> </ul>

✓	<b>FP5. Promouvoir la démarche "Bâtiments durables franciliens" pour les rénovations</b>
	Action 1 : S'inscrire et mettre en place la démarche Bâtiments durables franciliens
	Contenu initial : La collectivité peut, à travers la démarche Bâtiments durables franciliens, s'inscrire comme acteur exemplaire du territoire et de la région, et de fait inciter les autres acteurs à s'engager dans une démarche de performance énergétique des bâtiments et de réduction des charges, au bénéfice des activités économiques ou des occupants. Bâtiments durables franciliens est également une opportunité de mettre en œuvre des techniques innovantes.
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP2. Accélérer la transition énergétique dans le secteur privé</b>
2.2	Accélérer la rénovation énergétique du résidentiel (particuliers)
2.3	Encourager des aménagements qualitatifs pour toutes nouvelles opérations de logements
2.4	Développer des solutions constructives biosourcées et bas-carbone ans les opération de renouvellement urbain
✓	<b>FP6. Co-construire et animer le programme d'actions de déploiement des ENR&amp;R à horizon 2030</b>
	Action 1 : Créer et animer un GT EnR&R avec les acteurs du territoire
	Action 2 : Être territoire d'expérimentation pour un projet innovant gaz
	Action 3 : Élaborer un cadastre solaire du territoire selon le planning de la région Île-de-France
<b>Reformulation</b>	
<b>FP4. Bâtir la politique de SQY en matière de déploiement des ENR&amp;R</b>	
4.1.	Animer l'écosystème territorial en vue d'un déploiement des ENR&R sur le territoire
4.2.	Etudier le potentiel de développement sur le territoire
<b>ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	
✓	<b>FP7. Développer les filières de la Transition Énergétique</b>
	<b>Action 1 : Faire émerger une filière de la transition énergétique sur SQY</b>
	Contenu initial : Les filières structurent une activité économique et la valorisent. Saint-Quentin-en-Yvelines a identifié l'opportunité de bénéficier des filières émergentes et accueille déjà plusieurs acteurs sur son territoire. Les secteurs et potentiels sont nombreux. L'étude d'opportunité sera une aide au choix de la filière à développer.
<b>Reformulation</b>	
<b>FP2. Accélérer la transition énergétique dans le secteur privé</b>	
2.1	Accompagner les entreprises de SQY dans leur transition énergétique
✓	<b>Action 2 : Créer et accueillir une formation professionnelle de la transition énergétique</b>
	Contenu initial : La formation qualifiante renforce l'implantation locale des emplois et l'attractivité économique du territoire. Elle facilite le développement de nouvelles activités sur le territoire et renforce ses compétences et son attractivité. Motif du retrait : • Absence d'intérêt pour une formation professionnelle de la transition énergétique
✓	<b>FP8. Développer de nouveaux lieux pour des modes de travail flexibles en milieu urbain et rural</b>
	Action 1 : Créer un lieu de coworking dédié à la transition énergétique
	Contenu initial : Afin de dynamiser la filière transition énergétique sur le territoire, la mise en place d'un lieu de coworking et/ou d'un lieu de rencontre pour les entreprises et acteurs de la filière permettrait l'émergence de nouvelles actions, nouveaux projets spécifiques TE. Il peut s'agir d'un lieu virtuel ou d'un lieu physique qui soit nomade. Motif du retrait :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'intérêt pour la création d'un lieu de coworking dédié à la transition énergétique</li> </ul>
	Action 2 : Développer un espace multi-usages (travail, rencontres, etc...)
	Motif du retrait : <ul style="list-style-type: none"> <li>• SQY a contribué à la création d'espaces tiers-lieux mais l'impact sur le climat, l'air et l'énergie n'est pas avéré</li> </ul>
☑	<b>FP9. Valoriser une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement</b>
	Action 1 : Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
	Action 2 : Favoriser la diversification de l'agriculture locale
	<b>Reformulation</b>
	FP5. Soutenir l'agriculture locale et les circuits courts
	5.1. Accompagner les porteurs de projets et les exploitants
	5.2. Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
	5.3. Accompagner les projets citoyens
	<b>Ajout</b>
	FP6. <b>Soutenir la responsabilité sociétale des entreprises</b>
	6.1. Animer un réseau d'entreprises sur le territoire
☑	<b>FP10. Intégrer les produits locaux dans le quotidien des usagers du territoire</b>
	Action 1 : Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration collective
	Action 2 : Valoriser les productions locales et les modes de commercialisation en circuits-courts
	Action 3 : Favoriser le développement de filières locales de transformations alimentaire
	<b>Reformulation</b>
	FP5. Soutenir l'agriculture locale et les circuits courts
	5.1. Accompagner les porteurs de projets et les exploitants
	5.2. Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
	5.3. Accompagner les projets citoyens
	5.4. Développer les filières et les marchés locaux
	5.5. Sensibiliser et mettre en réseau les acteurs de l'agriculture locale
☑	<b>FP11. Planter et accompagner les structures de l'Economie Circulaire ou de Proximité</b>
	Action 1 : Soutenir les initiatives existantes
	Contenu initial : Les initiatives de l'économie circulaire se développent sur SQY : portées par des acteurs naissant ou récemment implanté, elles sont encore peu connues des saint-quentinois. Les services qu'elles apportent, notamment auprès des plus précaires, en bien et en emplois, sont à développer.
	<b>Reformulation</b>
	FP9. <b>Réduire la production de déchets sur SQY</b>
	9.2. Augmenter la durée de vie des produits
	9.3. Gérer chez soi ses déchets alimentaires et déchets verts
☑	Action 2 : Soutenir le développement des AMAP, des EPI et des groupements d'achats solidaires
	Contenu initial : Les AMAP sont un levier pour le développement d'une agriculture locale diversifiée, le plus souvent respectueuse de l'environnement. Elles constituent un débouché sécurisé pour les petits producteurs et adapté à la taille de leur exploitation. A leur niveau, les épicerie participatives participent également à la commercialisation en circuits courts des productions locales, dans des conditions favorables pour les producteurs.
	<b>Reformulation</b>
	FP5. <b>Soutenir l'agriculture locale et les circuits courts</b>
	5.4. Développer les filières et les marchés locaux

<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Action 3 : Planter une ressource sur Saint-Quentin-en-Yvelines</b>
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP9. Réduire la production de déchets sur SQY</b>
	9.2. Augmenter la durée de vie des produits
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>FP12. Développer l'Écologie Industrielle Territoriale sur le territoire</b>
	<b>Action 1 : Évaluer les potentiels d'EIT sur Saint-Quentin-en-Yvelines</b>
	Contenu initial : L'écologie industrielle et territoriale est un mode d'organisation mis en place collectivement par plusieurs acteurs économiques qu'ils soient publics ou privés. Elle a pour objectif de mettre en place des synergies industrielles ou non en limitant les impacts environnementaux en essayant de réduire, optimiser, mutualiser et échanger des flux (matières, déchets, énergie, moyens humains...) que les acteurs emploient ou génèrent (ex : transport de marchandise, sécurité des sites, recyclage papier, recyclage DEEE, ...). Elle concerne également la mutualisation des services aux entreprises ou partage d'équipement, de compétences... Les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de l'EIT constituent des enjeux forts tant pour les entreprises (compétitivité) que pour les collectivités (attractivité territoriale).
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP2. Accélérer la transition énergétique dans le secteur privé</b>
	2.4 Développer des solutions constructives biosourcées et bas-carbone ans les opération de renouvellement urbain
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Action 2 : Créer un portail web d'échange et de coopération inter-entreprises</b>
	Contenu initial : À partir de l'étude de flux, il est possible de proposer les différentes possibilités et services en fonction de thématiques et attentes des acteurs..
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP2. Accélérer la transition énergétique dans le secteur privé</b>
	2.4 Développer des solutions constructives biosourcées et bas-carbone ans les opération de renouvellement urbain
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>FP13. Essaimer l'agriculture urbaine citoyenne sous ses différentes formes</b>
	<b>Action 1 : Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs, pieds d'arbres, etc.)</b>
	Contenu initial : Le développement de la biodiversité des espèces locales favorise la résilience et l'adaptation du territoire et participe de la préservation de l'identité du territoire. L'appropriation citoyenne de la culture urbaine renforce l'implication et l'enracinement dans le territoire. Une vigilance est à apporter vis-à-vis des espèces invasives non locales.
	<b>Action 2 : Installer des bacs incroyables comestibles</b>
	Contenu initial : Les bacs incroyables comestibles permettent à chaque citoyen de s'impliquer facilement. Il participent de l'amélioration de la qualité de vie, la meilleure connaissance des produits de consommation et des cultures et contribuent à la résilience du territoire.
	<b>Action 3 : Planter des arbres fruitiers en ville (dans les espaces sécurisés)</b>
	Contenu initial : Il existe une longue tradition d'arbres fruitiers en ville. Outre le confort, les bienfaits sur la santé, les arbres fruitiers en ville sont également créateurs de lien social. Ils contribuent à la solidarité entre habitants, et permettent de sensibiliser aux problématiques de l'alimentation. Ils contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur urbain et peuvent même générer des activités économiques
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP7. Préserver et développer les espaces de biodiversité</b>
	7.5. Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs)

☑	<b>FP14. Préserver et développer les espaces de biodiversité pour la petite faune du territoire</b>	
	<b>Action 1 : Installer des espaces d'accueil de la petite faune</b>	
	Contenu initial : Les hôtels à insectes offrent des refuges aux pollinisateurs et aux espèces souvent victimes de la pollution ou des insecticides, mais dont le rôle est fondamental dans le maintien de la santé des écosystèmes. Certaines espèces sont dépendantes de ces espaces refuges : hérissons, chauves-souris, ...	
	<b>Action 2 : Installer des ruches</b>	
	Les abeilles sont une espèce essentielle à la biodiversité, notamment dans leur rôle de pollinisateur. Elles sont de plus en plus présentes dans les villes, où les pesticides sont moindres et les fleurs nombreuses. Leur accueil contribue à leur sauvegarde.	
<b>Reformulation</b>		
<b>FP7.</b>	<b>Préserver et développer les espaces de biodiversité</b>	
7.3.	Préserver la biodiversité dans les espaces gérés par SQY	
☑	<b>Action 3 : Multiplier les refuges LPO</b>	
	Les refuges LPO sont des espaces d'accueil publics ou privés et de protection de la faune et flore de proximité (oiseaux, mammifères, amphibiens, et reptiles, insectes, etc.). Ils sont accueillis par les particuliers ou autres acteurs impliqués (ex : faciliter la nidification des hirondelles). Ils sont reconnaissables grâce à une labellisation « efuge LPO » qui s'appuie sur une démarche, une charte, et une reconnaissance visuelle.	
	Motif du retrait :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétence communale et associative</li> </ul>	
	<b>Reformulation</b>	
<b>FP8.</b>	<b>Elaborer une politique de gestion de l'eau à l'échelle du territoire</b>	
8.1	Sensibiliser les élus, techniciens et aménageurs sur la gestion alternative des eaux pluviales au tout tuyau (récupération des eaux pluviales pour arrosage, infiltration, évapotranspiration)	
<b>Ajout</b>		
<b>FP7.</b>	<b>Préserver et développer les espaces de biodiversité</b>	
7.1.	<b>Inventorier la biodiversité du territoire</b>	
7.4	<b>Lutter contre les espèces invasives</b>	
☑	<b>FP21. Réduire la vulnérabilité au risque "effet d'îlot de chaleur urbain"</b>	
	Action 1 : Identifier les zones de vulnérabilité du territoire	
	Action 2 : Intégrer les critères de lutte contre les îlots de chaleur urbain ans les documents d'urbanisme	
	Action 3 : Mettre en place une organisation sociétale pour lutter contre les îlots de chaleur urbain	
	<b>Reformulation</b>	
<b>FP7.</b>	<b>Préserver et développer les espaces de biodiversité</b>	
7.2.	Faire de l'arbre un allié pour la lutte contre le changement climatique	
<b>FP8.</b>	<b>Elaborer une politique de gestion de l'eau à l'échelle du territoire</b>	
8.1	Sensibiliser les élus, techniciens et aménageurs sur la gestion alternative des eaux pluviales au tout tuyau (récupération des eaux pluviales pour arrosage, infiltration, évapotranspiration)	
8.2	Harmoniser les prescriptions en termes de gestion des eaux pluviales des 3 SAGE en vigueur sur le territoire (une seule pluie de référence)	
8.3.	Elaborer un plan de désimperméabilisation du territoire	
<b>FP10.</b>	<b>Réduire la vulnérabilité au risque « effet d'îlot de chaleur urbain »</b>	
10.1.	Intégrer les îlots de chaleur urbaine (ICU ) dans les documents d'urbanisme	
<b>FP15. Mettre en place des zones de phyto-épuration</b>		

✓	<b>Action 1 : Expérimenter une zone de phyto-épuration puis élargir à l'ensemble du territoire</b>
	Contenu initial : La mise en place de zones de phyto-épuration s'inscrit dans une action globale de réhabilitation des bassins de rétention, construits pour la plupart avec la ville nouvelle il y a plus de 40 ans, intégrant le curage des sédiments et la reprise des berges. Un parcours pédagogique présentant ces écosystèmes et leur action épuratoire pourra être mis en place afin que les habitants puissent se réapproprier la thématique de l'eau.
	<b>Reformulation</b>
FP8.	<b>Elaborer une politique de gestion de l'eau à l'échelle du territoire</b>
8.1	Sensibiliser les élus, techniciens et aménageurs sur la gestion alternative des eaux pluviales au tout tuyau (récupération des eaux pluviales pour arrosage, infiltration, évapotranspiration)
✓	<b>Action 2 : Préserver et restaurer les berges</b>
	Contenu initial : La restauration des berges permet de lutter contre leur érosion, de développer la biodiversité.
	<b>Reformulation</b>
FP8.	<b>Elaborer une politique de gestion de l'eau à l'échelle du territoire</b>
8.1	Sensibiliser les élus, techniciens et aménageurs sur la gestion alternative des eaux pluviales au tout tuyau (récupération des eaux pluviales pour arrosage, infiltration, évapotranspiration)
✓	<b>FP16. Transformer à la source les déchets organiques</b>
	<b>Action 1 : Déployer des composteurs individuels et collectifs</b>
	Les composteurs de quartier permettent aux habitants des immeubles collectifs de valoriser les déchets organiques. Ils peuvent profiter également – dans le cadre de partenariats – aux jardiniers du quartier, agriculteurs éventuellement. Des composteurs individuels pour les zones pavillonnaires ou les des sceaux à compost pour les appartements facilitent la collecte et la gestion de ces déchets.
<b>Reformulation</b>	
FP9.	<b>Réduire la production de déchets sur SQY</b>
9.3.	Gérer chez soi ses déchets alimentaires et déchets verts
✓	<b>Action 2 : Proposer l'adoption de poules</b>
	Contenu initial : L'adoption de poules pour la valorisation des biodéchets est une initiative de plus en plus répandue. Elle a un rôle utile de valorisation et de sensibilisation, participe de la richesse de la biodiversité du territoire.
	Motif du retrait : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution marginale de l'animal à la gestion des déchets végétaux</li> <li>• Aucun enrichissement de la biodiversité</li> <li>• Sur la base des communes volontaires</li> </ul>
<b>TRANSPORTS</b>	
✓	<b>FP17. Favoriser la marche au quotidien</b>
	<b>Action 1 : Mettre en place des diagnostics en marchant</b>
	Contenu initial : Le diagnostic en marchant est souvent proposé comme un outil permettant la collecte et l'analyse d'observations sur la qualité de vie. Via la mise en place de marches découverte santé, il est possible d'aller plus loin en facilitant l'appropriation du quartier par ses habitants et en amenant les usagers à mieux connaître le quartier qu'il traverse chaque jour, via la marche qui permet de limiter les véhicules en circulations et a des effets notoires tant sur la réduction des émissions que sur la santé.
Motif du retrait : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le diagnostic en marchant est une opération de démocratie locale qui permet aux habitants de sillonner les rues et quartiers de la ville avec les élus afin de les interpeller</li> </ul>	

	directement sur les éventuels problèmes qu'ils rencontrent dans leur cadre de vie : absence de lien avec une opération de promotion de la marche à pied
☑	<b>Action 2 : Baliser les itinéraires piétons dans l'espace public</b> Contenu initial : Le balisage peut être sous forme de signalétique au sol ou sur des panneaux dédiés, depuis les principaux lieux de circulation de Saint-Quentin-en-Yvelines : gares, centres bourgs, lieux culturels et sportifs, parcs, etc. Il peut également être numérique, via une application dédiée mettant en lien les services de proximité. Motif du retrait : • SQY n'a pas pour volonté de travailler sur le balisage des itinéraires piétons
☑	<b>Action 3 : Créer une application numérique dédiée</b> Contenu initial : Une application dédiée permet d'anticiper ses trajets et peu faire le lien avec les services de proximité ou les modes de transports doux. Motif du retrait : • En 2019, SQY a expérimenté une application de calcul d'itinéraire en temps réel pour les trajets sur SQY en intégrant les transports en commun, le vélo, la voiture. Cette expérimentation n'a pas abouti à un développement effectif. D'ailleurs, la marche à pied n'était pas intégrée à celle-ci.
☑	<b>FP18. Intégrer les déplacements doux dans les déplacements quotidiens</b> <b>Action 1 : Développer les « vélobus »</b> Contenu initial : A l'image d'un bus scolaire, le vélobus consiste en un ramassage d'élèves parcourant le même itinéraire pour se rendre à l'école à vélo. Un accompagnateur formé conduit les enfants en suivant un trajet et un horaire prédéfinis par l'ensemble des acteurs du vélobus. Motif du retrait : • Absence de portage par les communes • SQY est un territoire où l'ancrage des déplacements en voiture est très fort
☑	<b>Action 2 : Appuyer l'utilisation des applications de covoiturage</b> Contenu initial : Saint-Quentin-en-Yvelines va accompagner le déploiement de solutions de covoiturage sur le territoire, tel que Klaxit.
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP12. Accélérer la diversification des mobilités sur le territoire</b>
	12.4. Encourager le covoiturage
☑	<b>FP19. Intégrer les déplacements doux dans l'activité professionnelle</b> <b>Action 1 : Favoriser le déploiement de l'indemnité kilométrique vélo aux salariés et agents</b> Contenu initial : Le forfait mobilités durable vise à encourager la pratique du vélo dont les principaux bénéficiaires sont une meilleure santé pour le salarié et une réduction des émissions de GES.
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP11. Accompagner les entreprises vers une mobilité plus durable</b>
	11.1. Animer des Plans de Mobilités Inter-Entreprises (PMIE)
☑	<b>Action 2 : Tester l'autopartage inter-entreprises</b> Contenu initial : Pour toutes les structures exerçant une activité professionnelle, l'autopartage, la mise en commun d'une flotte de véhicules, le covoiturage, sont autant de solutions rationnelles permettant de diminuer le nombre de déplacements individuels, limiter la pollution, et réduire les charges liées à la flotte de véhicules.
	<b>Reformulation</b>
	<b>FP11. Accompagner les entreprises vers une mobilité plus durable</b>
	11.2. Tester l'autopartage interentreprises
☑	<b>FP20. Plan de Déplacement d'Administration (SQY)</b> Étape 1 : Mettre en œuvre un PDA SQY (EPCI)

	Contenu initial : Un Plan de Déplacement d'Administration est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés à l'activité de la collectivité en favorisant l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.
	Étape 2 : Sensibiliser les agents aux modes actifs et à l'éco-mobilité
	Contenu initial : Un Plan de Déplacement d'Administration est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés à l'activité de la collectivité en favorisant l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.
	<b>Reformulation</b>
<b>FP12.</b>	<b>Accélérer la diversification des mobilités sur le territoire</b>
12.6	Mettre en place un Plan de mobilité employeurs
	<b>Ajout</b>
<b>FP12.</b>	<b>Accélérer la diversification des mobilités sur le territoire</b>
12.1	Aménager le territoire pour favoriser les mobilités durables
12.2.	Proposer des services de mobilité durable innovants
12.3.	Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques
12.4.	Encourager le covoiturage
12.5.	Développer la flotte de VE de l'Agglomération SQY
12.6	Mettre en place un Plan de mobilité employeurs
<b>FP13.</b>	<b>Proposer des offres alternatives à la voiture individuelle</b>
13.1.	Mettre en œuvre du Schéma Directeur Cyclable de SQY
13.2.	Assurer la sécurisation des déplacements
<b>FP14.</b>	<b>Innover pour relever les défis de la mobilité d'aujourd'hui et de demain</b>
14.1.	Mettre la data au service de la transition
14.2.	Développer des solutions de décarbonation

## TABLEAU DES ACTIONS ACTUALISE

<b>FP1.</b>	<b>Eduquer pour comprendre les enjeux de transition écologique</b>
1.1	Former et sensibiliser le Grand public
1.2	Former et sensibiliser le public scolaire
1.3	Former et sensibiliser les entreprises
1.4	Former et sensibiliser les agents et les élus
<b>FP2.</b>	<b>Accélérer la transition énergétique dans le secteur privé</b>
2.1	Accompagner les entreprises de SQY dans leur transition énergétique
2.2	Accélérer la rénovation énergétique du résidentiel (particuliers)
2.3	Encourager des aménagements qualitatifs pour toutes nouvelles opérations de logements
2.4	Développer des solutions constructives biosourcées et bas-carbone ans les opération de renouvellement urbain
<b>FP3.</b>	<b>Accélérer la transition énergétique dans le secteur public</b>
3.1.	Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics
3.2.	Adoption et mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)
<b>FP4.</b>	<b>Bâtir la politique de SQY en matière de déploiement des ENR&amp;R</b>
4.1.	Animer l'écosystème territorial en vue d'un déploiement des ENR&R sur le territoire
4.2.	Etudier le potentiel de développement sur le territoire
<b>FP5.</b>	<b>Soutenir l'agriculture locale et les circuits courts</b>
5.1.	Accompagner les porteurs de projets et les exploitants
5.2.	Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
5.3.	Accompagner les projets citoyens
5.4.	Développer les filières et les marchés locaux
5.5.	Sensibiliser et mettre en réseau les acteurs de l'agriculture locale
<b>FP6.</b>	<b>Soutenir la responsabilité sociétale des entreprises</b>
6.1.	Animer un réseau d'entreprises sur le territoire

<b>FP7.</b>	<b>Préserver et développer les espaces de biodiversité</b>
7.1.	Inventorier la biodiversité du territoire
7.2.	Faire de l'arbre un allié pour la lutte contre le changement climatique
7.3.	Préserver la biodiversité dans les espaces gérés par SQY
7.4.	Lutter contre les espèces invasives
7.5.	Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs)
<b>FP8.</b>	<b>Elaborer une politique de gestion de l'eau à l'échelle du territoire</b>
8.1	Sensibiliser les élus, techniciens et aménageurs sur la gestion alternative des eaux pluviales au tout tuyau (récupération des eaux pluviales pour arrosage, infiltration, évapotranspiration)
8.2	Harmoniser les prescriptions en termes de gestion des eaux pluviales des 3 SAGE en vigueur sur le territoire (une seule pluie de référence)
8.3.	Elaborer un plan de désimperméabilisation du territoire
<b>FP9.</b>	<b>Réduire la production de déchets sur SQY</b>
9.1.	Lutter contre le gaspillage alimentaire
9.2.	Augmenter la durée de vie des produits
9.3.	Gérer chez soi ses déchets alimentaires et déchets verts
9.4.	Favoriser la consommation responsable
9.5.	Eco exemplarité de SQY
<b>FP10.</b>	<b>Réduire la vulnérabilité au risque « effet d'îlot de chaleur urbain »</b>
10.1.	Intégrer les îlots de chaleur urbaine (ICU ) dans les documents d'urbanisme
<b>FP11.</b>	<b>Accompagner les entreprises vers une mobilité plus durable</b>
11.1	Animer des Plans de Mobilités Inter-Entreprises (PMIE)
11.2	Tester l'autopartage interentreprises
<b>FP12.</b>	<b>Accélérer la diversification des mobilités sur le territoire</b>
12.1	Aménager le territoire pour favoriser les mobilités durables
12.2.	Proposer des services de mobilité durable innovants
12.3.	Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques
12.4.	Encourager le covoiturage
12.5.	Développer la flotte de VE de l'Agglomération SQY
12.6	Mettre en place un Plan de mobilité employeurs
<b>FP13.</b>	<b>Proposer des offres alternatives à la voiture individuelle</b>
13.1.	Mettre en œuvre du Schéma Directeur Cyclable de SQY
13.2.	Assurer la sécurisation des déplacements
<b>FP14.</b>	<b>Innover pour relever les défis de la mobilité d'aujourd'hui et de demain</b>
14.1.	Mettre la data au service de la transition
14.2.	Développer des solutions de décarbonation

## IV. Bilan des actions du PCAET de SQY

### **FP1. Eduquer pour comprendre les enjeux de transition écologique**

#### **1.1. Former et sensibiliser le Grand public**

##### **1. Le Développement durable et ses généralités**

###### **● Le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD)**

Conformément à la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, SQY publie chaque année le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) qui offre un compte-rendu détaillé des initiatives et des progrès réalisés par SQY et ses villes dans le domaine du développement durable. Le dernier en date, édition 2023, recense près de 70 actions menées par les différents services de SQY, couvrant les thématiques de la justice sociale, de la transition énergétique, de l'écologie, de l'éducation, du bien-être et de la participation citoyenne. Il témoigne aussi de l'engagement de Saint-Quentin-en-Yvelines en faveur de la transition. Il est lis en ligne sur le site de SQY.

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2024/02/Rapport-annuel-Developpement-durable-SQY-2023.pdf>



###### **● ESQYMO**

ESQYMO est la plateforme en ligne conçue par SQY lors de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial. Elus référents Développement durable des communes du territoire et techniciens référents Développement durable des communes et de SQY peuvent y trouver les documents présentés lors des Mensuelles de la Transition écologique, des Rv « Paroles d'experts », des GT / COTECH / COFIL du PCAET, des GT / COTECH / COFIL du PLAN AIR, les actualités relatives aux actions du PCAET de SQY, les actions inscrites dans le PCAET de SQY ainsi que leur état d'avancement et enfin, les données du tableau de bord du territoire des données énergie & GES, fruit du travail collaboratif réalisé par l'ensemble des locaux (Institut Paris Région, Airparif).

<https://esqymo.sqy.fr/public/>



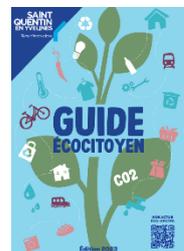
###### **● Guide Eco-citoyen à SQY - Pour les « Petits Gestes » Écologiques au quotidien**

Le premier Guide écocitoyen de Saint-Quentin-en-Yvelines, publié au mois de septembre 2023, vise à délivrer aux usagers du territoire une information complète sur les éco-gestes qu'il est possible de faire au quotidien. Ce document ressource se concentre sur les éco-gestes dans trois domaines :

- La Maison : rénovation durable, isolation thermique, tri des déchets, économie d'eau
- Les Mobilités : modes de déplacement afin de réduire son impact écologique
- La Consommation : consommer autrement, local et responsable, réparer les objets

Diffusé lors de forums associatifs, il est également disponible dans les mairies et médiathèques ainsi que sur le site Internet de SQY.

[https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2023/12/Guide-ecocitoyen-saint-quentin-en-yvelines\\_2023-1.pdf](https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2023/12/Guide-ecocitoyen-saint-quentin-en-yvelines_2023-1.pdf)



###### **● L'action des médiathèques de SQY**

Les médiathèques donnent des clés pour comprendre le monde, prendre conscience des possibilités d'action, et contribuent aux enjeux du développement durable. Les collections favorisent la connaissance de l'écologie et de l'environnement, avec des animations autour de la vulgarisation scientifique, recyclage ou encore création artistique autour des plantes et de la nature, la Fresque du climat, l'exposition Nuit du Muséum National d'Histoire Naturelle, en partenariat avec le Conseil Départemental des Yvelines, accueil du festival art-



science Curiositas porté par la Diagonale Paris-Saclay, animations sur le développement des plantes et la danse, atelier sur le pliage autour des champignons, grainothèques.

<https://e-mediatheque.sqy.fr/>

### ● **Emission "Cap Zéro Carbone" de Marmite FM**

SQY apporte sa contribution à la conception éditoriale de l'émission "Cap Zéro Carbone" de Marmite FM diffusée le jeudi à 17h et le samedi à 11h. Elle propose des actions locales pour s'organiser et s'adapter au changement climatique.



<https://marmitefm.fr/emissions/cap-zero-carbone-57>

## 2. **Les déchets**

### ● **Rapport Annuel Gestion des Déchets par SQY**

Conformément à la loi Barnier (Loi n° 95-101 du 2 février 1995), relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers, SQY publie régulièrement son Rapport Annuel relatif à la Gestion des Déchets lequel permet d'évaluer les actions de prévention, la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés. L'enjeu est désormais de réduire de 9% par habitant / an le tonnage de déchets ménagers et assimilés à l'échéance 2029 par rapport aux tonnages 2017 tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Le dernier Rapport date de 2022.

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2023/12/Rapport-service-dechets-2022-v2-BD.pdf>

### ● **Mise en place d'une plateforme "Héros du quotidien, réduisons nos déchets"**

Cette plateforme est un outil participatif destiné aux St-Quentinois et à l'ensemble des parties prenantes afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de SQY. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (article L. 541-15-1 du code de l'environnement), les collectivités ou, depuis la loi NOTRe, les groupements de collectivités à compétence collective obligatoire, sont tenues d'élaborer un PLPDMA. Elle permet de découvrir les actions et événements organisés par SQY dans le cadre du programme et de proposer des actions pour réduire les déchets sur le territoire. Elle donne également accès à différentes ressources axées sur la gestion et la réduction des déchets.



Cette plateforme vous permet de :

- Consulter les données territoriales sur la prévention des déchets
- Mieux comprendre les enjeux et objectifs du programme de prévention de SQY
- Consulter le programme d'actions
- Proposer des actions et de voter l'intégration d'actions dans le programme et réagir aux contributions
- Consulter les ressources pour agir en faveur de la prévention des déchets

<https://prevention-dechets.sqy.fr/public/accueil.html>

### ● **Mise en œuvre du plan de compostage**

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire impose aux collectivités ayant la compétence déchets de proposer aux habitants de leur territoire des solutions de tri pour les biodéchets. Dans le but de satisfaire cette obligation, SQY a décidé de renforcer son programme de compostage afin que les habitants puissent séparer les déchets alimentaires et végétaux des autres types de déchets.

Un courrier a été adressé à tous les habitants du territoire afin de leur présenter les dispositifs de compostage proposés. Ainsi, pour les pavillons avec jardin, SQY propose la mise à disposition d'un composteur individuel accompagné d'une **formation**. Pour les immeubles et pavillons sans jardin, SQY déploie avec l'aide d'habitants référents des sites de compostage collectif. Cette solution sera déployée

progressivement sur l'ensemble du territoire jusqu'en 2029. SQY propose des formations de référents de site. Des informations complémentaires sur ces dispositifs sont disponibles sur [www.sqy.fr/composteur](http://www.sqy.fr/composteur).



● **SQY TRI, l'appli pour gérer vos déchets**

SQY propose à ses habitants l'appli SQY TRI pour trouver facilement les jours de collecte, les points d'apport volontaire et déchetteries, les consignes de tri, les informations sur la gestion et la réduction des déchets.



<https://prevention-dechets.sqy.fr/public/actualite/sqy-tri-une-nouvelle-application-dediee-aux-dechets-a-votr,11.html>

● **Coordination annuelle du World Clean Up Day**

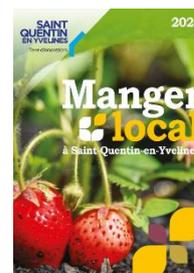
SQY coordonne chaque année la communication des communes du territoire pour la journée mondiale du « nettoyage de la planète ».



3. **L'agriculture locale et les circuits courts**

● **Guide Manger Local**

SQY a re-édité en 2024 son guide du « Manger local » disponible en téléchargement sur son site internet. Tous les producteurs et points de vente en circuits courts de Saint-Quentin-en-Yvelines y sont recensés. Ce livret recense les exploitations saint-quentinoises aux productions variées : fruits, légumes, élevage, miel... De la vente à la ferme à la distribution de paniers (via le réseau des Amap, Association pour le maintien de l'agriculture paysanne), en passant par les marchés ou les commerces du territoire, ce guide présente les différentes façons de manger local à SQY. <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2024/01/Guide-manger-local-2024.pdf>



● **Films sur l'agriculture locale**

Deux films disponibles sur YouTube ont pour but de faire connaître la richesse agricole du territoire et de montrer la dynamique des agriculteurs.

<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=v4VqypZl1vU>

<https://www.youtube.com/watch?v=4ZaR616maQg>



● **La Fête de l'Alimentation Locale**

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la Plaine aux Plateaux destiné à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, SQY a organisé la 1<sup>ère</sup> édition de la Fête de l'alimentation locale le 31 mai 2024 à Montigny-le-Bretonneux en partenariat avec Terre et Cité.

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fete-de-alimentation/>



#### 4. La biodiversité locale et le paysage

##### ● Plaquette « Les bons gestes pour la biodiversité »

Depuis 2020, SQY édite la plaquette « Les bons gestes pour la biodiversité » en version informatique imprimable, à destination de la population et des professionnels (Annexe 27). Elle préconise de :

- Choisir des espèces végétales locales ou européennes (chêne, charme, prunus, noisetier, cornouiller, etc.) et non des espèces qui peuvent devenir invasives.
- Choisir des végétaux variés : haies mixtes ou vives ; changer d'espèce à chaque massif ou sur l'alignement de végétaux.
- Choisir des végétaux à fleurs et à fruits étalés dans l'année pour les insectes aux oiseaux : sorbier, sureau, lierre
- Avoir 3 niveaux de végétation : arbres > arbustes > herbacées. Ne pas tailler ou à minima à l'automne en fin de cycle des espèces végétales et animales. Tondre l'herbe moins souvent et au plus haut, tailler les haies à l'automne, laisser les arbres en port libre, les planter en imaginant leur taille adulte.
- Entretenir à la main, sans produits chimiques : binette, associations de plantes, lutte biologique
- Fournir des espaces relais pour les espèces animales : à l'abri des prédateurs, à nettoyer régulièrement, avec nichoir, abreuvoir et mangeoire (aliments adaptés)
- Permettre aux espèces animales de circuler, ne pas clôturer : planter des haies. À défaut, choisir des clôtures surélevées (10-15cm), franchissables (grandes mailles), éviter les murets, créer des passages (15 x 30cm).



<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2023/12/Bons-gestes-biodiversite.pdf>

##### ● Label « Territoires engagés pour la nature » décerné à SQY

Le programme « Territoires engagés pour la nature » porté par la Région Île-de-France, l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) et l'Office français de la biodiversité (OFB) vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité. SQY a été labellisé en 2024. Au titre de son Action



« BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ », SQY a proposé une action de « Sensibilisation de la population à la biodiversité ». Au travers des différents outils de communication au public dont dispose SQY, il s'agit de détailler les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité, faire connaître les actions de SQY et les connaissances dont elle dispose en la matière. En effet, si SQY gère une partie des espaces publics, c'est en revanche à la population que revient la gestion des espaces verts privés et les décisions qui lui sont liées. Les mesures envisagées pour la bonne réalisation de cette action auprès de la population sont notamment la mise en place de panneaux ciblés sur les lieux de pratique de gestion écologique des espaces-verts, le déploiement de fruitiers par les service espaces-verts au travers du territoire, le soutien et le partenariat du service développement durable avec des associations locales développant une palette d'actions opérationnelles, l'intégration de préconisations et obligations au sein des documents d'urbanisme...

<https://engagespouurlanature.ofb.fr/territoires>

##### ● Exposition sur le Plan Paysage



Le Plan Paysage de SQY est une démarche volontaire qui souhaite associer les habitants et les usagers du territoire saint-quentinois pour repenser la manière de concevoir son aménagement. En lien avec l'Atlas

des paysages des Yvelines, l'objectif sera d'identifier et de valoriser les unités paysagères territoriales, décliné en plan d'actions afin d'enrichir et abonder les réflexions, des documents de planification, des projets d'aménagements et du renouvellement urbain.

SQY est en cours d'élaboration d'une exposition itinérante en mairie et médiathèques sur le Plan Paysage de SQY qui a pour objectifs de :

- Donner une certaine cohérence dans les documents de planification du territoire (PLD/PCAET/PLU/...)
- Identifier les paysages et analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient
- Formuler des objectifs de qualité paysagère
- Réaliser un plan d'actions servant d'outils dans les différentes études sectorielles plus particulièrement dans son futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à 12 communes et dans les futurs projets d'infrastructures olympiques, d'espaces publics / privés ou de mobilité

<https://paysage.sqy.fr/>

### ● **Un réseau de capteurs de pollens et d'information en temps réel de la météo des pollens**

SQY et Lify Air ont installé en 2022 sur l'ensemble du territoire un réseau de capteurs optiques innovants, brevetés et co-développés avec le CNRS. Ces capteurs détectent les pollens présents dans l'air et envoient l'information vers une plateforme d'intelligence artificielle qui traite alors les données remontées avant d'identifier les pollens détectés.



Sur l'ensemble du territoire, 12 capteurs ont été installés et permettent de mesurer les niveaux de pollens en direct. Ce réseau de capteurs assure une météo pollinique dont les informations en temps réel sont relayées via l'application installée sur le smartphone des personnes allergiques. Les utilisateurs peuvent alors adapter leur activité et prévenir le risque de crise d'allergie en fonction des données reçues :

- risque pollinique en temps réel
- les alertes sur les pics polliniques en cours
- les niveaux de risque potentiel d'exposition
- les signalements de ressentis communautaires

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/live-pollen/>

## 5. **Les mobilités**

### ● **Le Guide des Mobilités**

La Direction des Mobilités a édité un **Guide des Mobilités** sensibilisant les usagers aux divers modes de déplacements sur le territoire, en train, en modes actifs, à vélo, à trottinette électrique, en bus et en voiture.

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2024/03/GUIDE-MOBILITE-2023-2024.pdf>



### ● **L'Agence des mobilités**

La collectivité a développé une **Agence des mobilités** en gare de Saint-Quentin-en-Yvelines-Montigny-le-Bretonneux destiné à informer et accompagner les usagers dans leurs déplacements. Elle offre les services suivants :

- Conseils et informations pour tous vos déplacements
- Achat et rechargement de titres de transport
- Abonnement Parking vélos en gare
- Abonnement en Parking relais situé en gare
- Réparation des vélos personnels



- Location de vélos

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/transports-deplacements/>

#### ● L'Agence mobile

SQY propose un point d'accueil Mobilités mobile, l'**Agence mobile**, qui se déplace dans les communes. Les usagers peuvent

- Souscrire aux services de la Vélostation : location de vélos, parkings sécurisés
- Récupérer ou rendre un vélo loué
- S'abonner au service Véligo Location
- Faire entretenir leur vélo personnel : réglages et menues réparations
- S'informer sur les aides à l'achat d'Ile-de-France Mobilités.

<https://sqy.velos.iledefrance-mobilites.fr/la-velostation-au-plus-pres-de-chez-vous-avec-lagence-mobile/>



#### ● La Vélostation

Par ailleurs, la **Vélostation**, mise en place par SQY et située en gare de SQY aide les usagers à rendre leurs déplacements à vélo plus faciles :

- Location de vélos standards, électriques et pliants (170 vélos)
- Réparation de vos vélos personnels dans son atelier de maintenance
- 280 stationnements sécurisés

<https://sqy.velos.iledefrance-mobilites.fr/>



#### ● Le Guide pour se (re)mettre au vélo

L'Institut de promotion de SQY a édité le **Guide pour se (re)mettre au vélo** afin de donner les conseils pour un pratique régulier du vélo.

<https://velostation.sqy.fr/wp-content/uploads/2022/04/Guide-se-remettre-au-velo.pdf>



Par ailleurs, la Vélostation est partenaire de la **Vélo-école** qui organise des sessions pour se (re)mettre en toute sécurité, tous les samedis matin de 10h à 12h. Les intervenants de l'association MDB (Mieux se Déplacer à Bicyclette) accueille les usagers, dans l'enceinte sécurisée de l'école Mansart et enseignent les bonnes pratiques pour circuler en toute sécurité et prendre de l'assurance.

## 6. L'énergie

#### ● Animation de l'ALEC 78

L'ALEC 78 est une association reconnue d'intérêt général par l'article 192 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte constitue une structure d'ingénierie opérationnelle de proximité des collectivités locales : elle garantit l'efficacité des politiques publiques, dont elle est le relais local. Elle est également un tiers de confiance pour les opérations de maîtrise de l'énergie, de rénovation énergétique, d'adaptation au changement climatique. Outil d'aide à la décision, elle favorise le passage à l'acte et propose son expertise technique indépendante aux collectivités, particuliers, professionnels et associations. Ses missions s'articulent autour de deux axes principaux :

- Information et Sensibilisation sur les bonnes pratiques, les projets exemplaires, les innovations
- Conseil et Accompagnement technique : l'ALEC intervient en amont des projets, en complémentarité des acteurs économiques. Elle a 20 ans d'expérience dans l'accompagnement des démarches de Transition Énergétique, de maîtrise de l'énergie et la diffusion des bonnes pratiques. Elle est portée par les collectivités locales, l'ADEME, et les partenaires institutionnels, associatifs ou professionnels locaux.



Compte tenu des objectifs affichés par SQY dans sa politique en faveur de l'habitat et dans son PCAET, l'ALEC 78 bénéficie d'une subvention annuelle de SQY pour mener notamment les actions suivantes :

- **Conférences d'information sur la rénovation thermique et le Service Public France Rénov'** : en lien avec les communes, l'ALEC 78 anime des temps d'information présentant la démarche de rénovation énergétique, les différents types de travaux, les aides financières et les accompagnements existant, en coordination avec les structures de conseil.
- **Stands d'info-conseil en commune** : lors d'événements dédiés ou dans le cadre de la programmation des communes, l'ALEC tient des stands d'information et de conseil sur la gestion énergétique des logements, le rendu de thermographies aériennes, les travaux de rénovation, les aides financières, les dispositifs d'accompagnement, ...
- **Balades thermiques** : la balade thermique permet de visualiser dans une zone restreinte (quartier) les déperditions visibles sur les logements. Cette première partie se réalise en petit groupe. Une analyse des clichés en salle devant un public plus large suit.
- **Apéro Réno** : l'ALEC 78 propose des temps d'échange en lien avec des entreprises engagées dans une démarche de qualité se proposant d'éclairer les particuliers sur les solutions performantes et durables mobilisables pour leurs travaux de rénovation.
- **Formation des relais de l'énergie** : dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, l'ALEC 78 forme des relais de l'énergie : ces derniers, souvent en contact avec des publics en vulnérabilité énergétique, acquièrent les compétences leur permettant d'apporter un premier niveau d'information, d'identifier les ménages fragiles et de les orienter vers les structures appropriées. Ces formations sont proposées par groupe de quinze à vingt personnes.
- **Le Grand Défi Sobriété** : en réponse aux enjeux de sobriété, l'ALEC SQY78Y a engagé avec SQY une action d'accompagnement au changement : le Grand Défi Sobriété. L'ALEC 78 accompagne de manière active et personnalisée les ménages.

<https://www.alecsqy.org/>

## 1.2. Former et sensibiliser le public scolaire

### 1. Animations pédagogiques de l'ONF

Les élus ont inscrit la sensibilisation des habitants du territoire aux enjeux environnementaux comme axe majeur de leur politique dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial adopté par le Conseil communautaire de SQY le 27 mai 2021.

Le partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) est reconduit au travers du financement d'animations pédagogiques en forêt domaniale de Port-Royal à la Maison de la forêt « Hamadryade » sur la commune de Trappes. Elles s'adressent aux classes des écoles des communes du territoire (cycles 1, 2 et 3), dans la limite de 100 classes sur l'année, et sont toutes encadrées par un animateur ONF. Les élèves sont invités à comprendre le milieu naturel et forestier qui les entoure.



En complément, SQY a demandé à l'ONF d'animer des chantiers nature destinés au Grand public qui est invité à construire des abris pour animaux (haies sèches). Munis de matériel fourni par l'ONF (outils de bricolage, gants, sécateurs, petite scie...), ils construisent des haies sèches, abris en milieu naturel pour la petite faune (rongeurs, batraciens, insectes) ...

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/forets-de-france/+/1606::hamadryade-la-maison-de-la-foret.html>

### 2. Animations pédagogiques de l'association Ville Verte

Depuis 2011, SQY soutient l'association Ville Verte qui a pour objectif l'éducation à l'environnement et au développement durable. Ville Verte c'est une équipe de bénévoles, mais aussi des salariés qui œuvrent pour partager leur passion pour la nature, l'écologie, les sciences ... Principalement active dans les Yvelines et en Essonne, l'association se déplace aussi sur toute la région parisienne. Elle propose des ateliers et sorties sur divers thèmes (faune, flore, constructions refuges, jardinage, eau, énergie, déchets...) auprès des scolaires, extrascolaires, périscolaires, collectivités, entreprises, grand public.



<https://associationvilleverte.org/>

### 3. L'atelier des sciences de SQY

L'Atelier des sciences est un service de la Direction du rayonnement culturel de SQY qui a pour mission de diffuser la culture scientifique et technique sur le territoire. Celui-ci propose à tous (enfants, famille, scolaires, adultes) de diffuser la culture scientifique et technique. Sa mission est d'interroger et de comprendre notre environnement dans une perspective sciences, société et innovations, en utilisant une démarche pédagogique et ludique. Il accompagne les porteurs de projets, valorise les acteurs locaux et construit une programmation thématique variée.



<https://www.amcsti.fr/membres/latelier-des-sciences/>

#### 1.3. Former et sensibiliser les entreprises

##### ● Les work-shop RSE

La Direction Stratégie, Innovation et Enseignement supérieur a organisé en 2023 deux ateliers de travail auxquels étaient invités les référents RSE des entreprises du territoire :

- 1 chantiers nature en partenariat avec l'ONF
- 1 réunion portant sur le tri à la source des biodéchets, le "Manger local", actions de teams building pour s'engager pour la forêt

#### 1.4. Former et sensibiliser les agents et les élus

##### 1. Présentation du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) SQY en 2021 et 2024

Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est tenue de réaliser un Bilan de ses Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) tous les 3 ans. Le dernier BEGES de SQY datant de 2021, un nouveau BEGES doit être produit pour 2024 (Annexe 28).



Le BEGES est une évaluation de la masse totale des GES émis directement et indirectement sur une année par les activités de SQY. Au-delà de l'obligation réglementaire, c'est l'opportunité pour SQY d'identifier les principaux postes d'émissions pour engager une démarche de réduction et traduire le diagnostic en un plan de réduction des émissions (plan de transition).

- Les deux principaux postes émetteurs de GES sont
  - **Déchets (42 %)** → Emissions de GES liées au traitement des déchets collectés sur le territoire
  - **Déplacements (35 %)** → Déplacements des usagers et visiteurs des équipements intercommunaux, domicile-travail, par les transports en commun à l'échelle du territoire...
- **Actions impactantes (+) depuis 2022**
  - Déchets : Réduction de 9% des quantités d'OMR collectés soit une diminution de 1 700 tCO2e
  - Collecte de déchets : Les véhicules de collecte dédiés à SQY (flux OMR et emballages) sont à motorisation GNV
  - Eclairage public : Réduction de 23% de la consommation d'électricité pour l'éclairage public
  - Flotte automobile : Baisse du kilométrage parcouru avec la flotte de véhicules légers de 9%
  - Bâti : Deux réhabilitations thermiques livrées à Trappes en 11/2022 et Elancourt en 02/2023, installation de boîtiers Smart Impulse

- **Objectifs** définis dans le plan de transition 2021-2023 **atteints voire dépassés**

• Un **nouveau plan de transition 2024-2026** structuré autour de **6 axes** :

- Gestion des déchets
- Déplacements
- Achats responsables
- Assainissement
- Sobriété énergétique (bâtiments & process)
- Formation - Sensibilisation – Communication

• Estimation du gain global d'émissions à horizon 2026 par rapport à 2022 : - **2,3 %** à périmètre constant

<https://bilans-ges.ademe.fr/bilans/consultation/ca7c1d0e-6bd6-407c-b351-32b6a05531a7/plan-transition>

**2. Publication annuelle du Rapport Annuel du Développement Durable de SQY**

Cf. plus haut : FP1 Eduquer pour comprendre les enjeux de transition écologique / 1.1. Former et sensibiliser le Grand public / 1.

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2024/02/Rapport-annuel-Developpement-durable-SQY-2023.pdf>

**3. Les Mensuelles de la Transition écologique et les Rv Parole d'experts de SQY**

Le Service Développement durable, Prospective et Transition écologique propose régulièrement des rendez-vous auxquels sont invités les référents techniques et élus en charge du Développement durable au sein des communes et de l'Agglomération SQY. Leur objet est de faire intervenir une personnalité scientifique ou technique, légitime dans son domaine de compétences et reconnue pour le contenu et la valeur ajoutée de son intervention. Au travers de ces rendez-vous, l'idée est d'élargir le champ des connaissances des référents élus et techniques en charge du Développement durable des communes et de l'Agglomération et de développer des réflexions fertiles pour les missions professionnelles respectives.

« *Les Mensuelles de la Transition écologique* »

Sont intervenus :



- # 1 22.11.22 : « *Déminéraliser pour favoriser l'infiltration de l'eau et quelles pratiques pour améliorer la vie du sol ?* » par la DEP SQY
- # 2 20.01.23 : « *Subventions de l'AESN et de la Région Ile-de-France au profit des collectivités dans leurs projets de désimperméabilisation, végétalisation, gestion des eaux de pluie à la source* » par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, l'Agence de l'eau Seine Normandie, la Région Ile-de-France, le Service Eau et Assainissement de SQY
- # 3 17.02.23 : « *Processionnaires du chêne et du pin, pyrale du buis, frelons européens et asiatiques : mieux les connaître pour adopter les bons réflexes* » par l'OPIE
- # 4 31.03.23 : « *Urbanisme favorable à la santé : réduire l'exposition des populations à la pollution atmosphérique* » par Airparif
- # 5 21.04.23 : « *Création de marche découverte santé* » par l'Institut de Promotion de la Santé de SQY
- # 6 26.05.23 : « *Eau et sécheresse* » par le Service Eau et Assainissement de SQY, AQUAVESC, DEP SQY, DDT
- # 7 23.06.23 : « *La chaleur en ville : quelles solutions existent en matière d'adaptation ?* » par la Ville de Rosny-sous-Bois (93)
- # 8 09.09.23 : « *Les solutions fondées sur la nature pour s'adapter aux îlots de chaleur urbain* » par l'Agence régionale de la biodiversité (ARB îdF)
- # 9 20.10.23 : « *L'installation agricole : quand les collectivités locales s'impliquent pour relocaliser l'alimentation – Retours d'expérience* » par SAFER - AFAUP / Mairie de Magny-les-Hameaux, maraicher, Mairie des Loges-en-Josas (78) Terre de liens
- # 10 24.11.23 : « *L'Economie circulaire dans le BTP : quels enjeux pour le territoire de SQY ?* » par NEO-ECO
- # 11 15.12.23 : « *Planter une forêt en ville : témoignage et recommandations apportés par la recherche* » par la Mairie de Plaisir et l'INRAE à l'Université de Bordeaux
- # 12 26.01.24 : « *Les déchets verts : une ressource trop précieuse pour être brûlée* » par l'ADEME et la Direction Environnement et Paysage SQY
- # 13 01.03.24 : « *Les achats socialement responsables* » par SQY et Activit'Y
- # 14 22.03.24 : « *Arbres et Forêts* » par l'Agence régionale de la biodiversité
- # 15 03.05.24 : « *La renaturation, une réponse aux enjeux de biodiversité et d'adaptation au changement climatique* » par la Ville de Montigny-le-Bretonneux et CEREMA
- # 16 31.05.24 : « *Bilan des actions de SQY en faveur de la sobriété énergétique* » par la Direction Infrastructures et Voirie de SQY
- # 17 28.06.24 : « *Les villes se préparent à affronter les canicules - Retour d'expériences sur des opérations concrètes* » par TRIBU - Techniques recherches innovation pour le bâtiment et l'urbain
- # 18 27.09.24 : « *Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité : quelles obligations pour les maitres d'ouvrage ?* »
- # 19 11.10.24 : « *Le budget vert : un outil de pilotage au service de la transition climatique et environnementale des collectivités - L'exemple du Département des Yvelines* » par Seine Yvelines Environnement
- # 20 08.11.24 : « *Le Plan Canopée de Grenoble Alpes Métropole* » par Grenoble Alpes Métropole
- # 21 22.11.24 : « *Première cartographie croisée de la qualité de l'air et de l'environnement sonore en IDF* » par Airparif et Bruitparif
- # 22 20.12.24 : « *Espaces verts : quelles évolutions de la gestion et des métiers dans le contexte de crises conjuguées de la biodiversité et du changement climatique ?* » par la Ville de Versailles
- # 23 31.01.25 : « *Démonstration de l'outil Plus Fraîche ma ville ?* » par l'ADEME
- # 24 28.03.25 : « *Comment adapter nos villes dans un monde à +4°C : l'exemple de Toulouse Métropole* » par Toulouse Métropole

## « Les Rv Parole d'experts »

Sont intervenus :



- # 1 14.04.23 : « *Qualité de l'air et réchauffement climatique, une cause commune* » par Airparif
- # 2 02.06.23 : « *Vulnérabilités de l'Île-de-France aux effets du changement climatique : que sait-on, que pressent-on ?* » par l'IPR et l'AREC
- # 3 06.10.23 : « *Comprendre et s'appropriier les messages clés du 6ème rapport du GIEC - Synthèse des connaissances scientifiques acquises entre 2015 et 2021 sur le changement climatique, ses causes, ses impacts et les mesures possibles pour l'atténuer et s'y adapter* » par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- # 4 19.01.24 : « *La perception de la transition écologique par les Français, leur capacité à modifier leurs pratiques* » par l'ADEME
- # 5 08.03.24 : « *Introduction aux scénarios "Transition(s)2050 - Choisir maintenant. Agir pour le climat* » par l'ADEME
- # 6 29.03.24 : « *Préserver les sols sans perdre en attractivité grâce au renouvellement urbain et à la renaturation* » par l'Institut Paris Région
- # 7 18.10.24 : « *L'érosion de la biodiversité en IDF* » par l'Institut Paris Région – Agence régionale de la Biodiversité

#### **4. Les Rdv mensuels avec les élus référents Développement durable**

Chaque mois se tient en visio un Rdv présidé par Joséphine KOLLMANNBERGER, Maire de Plaisir, Vice-présidente Conseil départemental des Yvelines, 2ème Vice-Présidente déléguée à l'environnement et à la transition écologique de SQY. Les élus sont informés de l'actualité du PCAET et du Plan Air ainsi que des actions portées par la Direction Environnement et Paysage de SQY.

#### **5. Participation à la Communauté Yvelinoise de la Transition Énergétique et Écologique: la CYTé**

SQY participe très régulièrement aux réunions, toujours de qualité, de la Communauté Yvelinoise de la Transition Énergétique et Écologique (CYTé).

Créée par le préfet des Yvelines en 2016, la Communauté Yvelinoise de la Transition Énergétique et Écologique (CYTé) a pour mission de faire vivre la transition écologique sur le département des Yvelines en s'appuyant sur les ressources et les actions menées par les différents acteurs institutionnels en direction des collectivités territoriales en priorité



La CYTé est animée par la DDT des Yvelines.



Afin d'accomplir cette mission, la CYTé :

- anime et oriente la transition énergétique et écologique en s'appuyant sur les objectifs et recommandations du SRCAE (schéma régional climat air énergie), sur les mesures définies par le PPA (plan de protection de l'atmosphère) et plus globalement sur les documents structurants régionaux tels que la stratégie énergie climat. Elle organise chaque année plusieurs rencontres afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la transition énergétique et écologique sur le territoire

- accompagne les collectivités candidates ou lauréates aux appels à projets nationaux ou régionaux. Elle diffuse l'information relative aux AAP auprès de l'ensemble des communes et EPCI, et apporte les éléments de réponse aux éventuelles interrogations
- favorise l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET (plan climat air énergie), en présentant la démarche PCAET aux instances décisionnaires, en organisant des ateliers de formation, ou encore en participant aux groupes de travail mis en place par les collectivités pour l'élaboration de leur PCAET. En 2019, la CYTé a mis en place un réseau des chefs de projet PCAET yvelinois, (dont SQY fait partie) afin de leur proposer des temps d'échanges sur les différentes thématiques abordées dans un PCAET. Les services de SQY interviennent régulièrement au sein de la Communauté Yvelinoise de la Transition Énergétique et Écologique (CYTé), mobilisée pour accompagner les exécutifs locaux dans la dynamique du climat, de la qualité de l'air et de la transition énergétique.

SQY est invitée à intervenir lors de la réunion du 8 octobre 2024 aux Mureaux (78) portant sur « Comment adapter son territoire au changement climatique » Lutte contre les îlots de chaleur urbain, et les risques liés à l'eau (ruissellement et inondations ».

## **6. La Rencontre régionale de l'AREC du 30 novembre 2023**

L'AREC intervient auprès des collectivités et des acteurs locaux en leur fournissant des données, ressources et outils pratiques, et en apportant des conseils et des appuis techniques et méthodologiques.



Le 30 novembre 2023 s'est tenue une rencontre portant sur « Les Démarches plans climat en Ile-de-France : quels résultats, quels impacts sur nos territoires ? » et s'adressant prioritairement aux élus et techniciens locaux et aux structures d'accompagnement des collectivités (120 participants). Elle fut l'occasion de présenter les dernières actualités réglementaires, les avancées et résultats des démarches franciliennes. Quatre ateliers thématiques étaient proposés aux participant pour approfondir les questions d'amélioration de la qualité de l'air, de sobriété énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Les Services de SQY sont intervenus dans l'Atelier « Adaptation au changement climatique : Comment concrétiser l'adaptation sur les territoires avec l'appui des PCAET ? ».

<https://www.arec-idf.fr/evenements/demarches-plans-climat-en-ile-de-france-quels-resultats-quels-impacts-sur-nos-territoires/>

## **7. Les Ateliers de sensibilisation sur le climat des agents SQY**



- **13.12.22** : Animation d'un **Atelier « Fresque Qualité de l'air »**

à l'attention des Référents Développement durable de SQY par Airparif

En partenariat avec le Service Développement durable, Transitions et Prospective en charge d'élaborer un Plan Air renforcé dans le prolongement des actions conduites dans le cadre du PCAET, Airparif a proposé aux agents de SQY de participer à une Fresque de la qualité de l'air - inspirée du concept de la Fresque du Climat, le 13 décembre 2022. Avec rigueur et pédagogie, la Fresque de la qualité de l'air est un atelier participatif qui permet au cours d'un atelier collaboratif de 2h de découvrir la pollution de l'air, ses origines et ses conséquences sur la santé et l'environnement. Participer à cet atelier fait prendre conscience de la complexité de la qualité de l'air, donne une vision d'ensemble de cette vaste problématique et fournit des clés de compréhension pour agir efficacement : identification des sources de polluants atmosphériques et des moyens mis en œuvre par les collectivités pour limiter les émissions de polluants et réduire l'exposition des habitants à ces polluants (urbanisme, aménagement, mobilités, végétalisation, ...).

<https://www.airparif.fr/fresque-de-la-qualite-de-lair>



- 06.06.23 : Animation d'un **Atelier « Fresque du Climat »** par le SMBVB à l'attention des Directeurs, DGA et Directeurs de SQY :

Afin de faciliter la compréhension des enjeux du changement climatique par le DGS, les 5 DGA et les 28 Directeurs de SQY, et afin d'identifier avec eux les leviers à activer pour diminuer notre empreinte carbone dans le cadre des projets qu'ils pilotent, ces derniers ont été conviés le 6 juin 2023 à participer à un atelier collectif et ludique de sensibilisation, « La Fresque du climat » s'appuyant sur les enseignements tirés du rapport du GIEC, animé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

- 3 dates : 17.09.24 - 01.10.2024 - 05.12.24 : Animation d'Ateliers « La Fresque du Climat » à l'attention des agents SQY (sur la base du volontariat)

NB. Deux agents SQY ont été formés en 2023 à La Fresque du Climat

- Chargée de mission développement durable – Service Développement durable Transition set Prospective
- Technicien exploitation Eau / Assainissement – Direction Voirie et Infrastructures

<https://fresqueduclimat.org/>



L'atelier 2tonnes propose aux participants d'explorer le futur en équipe et d'essayer de limiter le changement climatique en atteignant ces fameuses 2tonnes par an et par personne, d'ici à 2050.

- 24.01.24 : Animation d'un **Atelier « 2 Tonnes »** à l'attention des Directeurs, DGA et Directeurs de SQY par le SMBVB
- 07.11.24 : Animation d'un **Atelier « 2 Tonnes »** à l'attention des Référents Développement durables techniciens des communes et de l'Agglomération SQY par le SMBVB

<https://www.2tonnes.org/>



- 29.02.24 : Animation d'un **Atelier « Climastory »** à l'attention des Directeurs, DGA et Directeurs de SQY par l'ARB

Lors du COTECH élargi du Plan Climat Air Energie Territorial du 13 juin 2023, les vulnérabilités du territoire face au changement climatique ont été évoquées ainsi que les politiques publiques portées par SQY en réponse à celles-ci. Afin de poursuivre les échanges et d'adapter l'action publique en faveur du territoire et de ses habitants aux enjeux climatiques, les Directeurs et DGA de SQY ont été conviés à un Atelier de travail Climastory animé par l'Agence régionale de la biodiversité dont l'ordre du jour fut le suivant :

- Renforcement des actions d'adaptation au changement climatique dans les politiques portées par SQY
- Méthode visant à l'exemplarité de la collectivité par l'intégration des problématiques de la transition écologique dans les pratiques opérationnelles des Directions en interne

L'ambition de renforcer les actions d'adaptation au changement climatique dans les politiques portées par SQY implique qu'une réflexion collective soit menée à l'échelle des DGA et Directeurs afin d'homogénéiser le niveau de connaissance des impacts en chaîne du changement climatique et des solutions possibles d'adaptation. Ce travail doit notamment permettre d'identifier les tensions / coopérations entre acteurs et aboutir à l'établissement d'une gouvernance ainsi qu'un plan d'intervention pour la collectivité.

L'idée est de créer une culture commune entre services, de les mobiliser sur un moment fort de réflexion applicable aux projets d'aménagement urbain en cours ou à venir et de structurer plus particulièrement le volet adaptation.

<https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/agir/espace-documentaire/climastory>

## 8. **Les ateliers « écogestes » à l'attention des agents**

Le Service Développement durable, Transitions et Prospective organise régulièrement des ateliers sur la plage méridienne, en partenariat avec la Direction de la Communication et les services de SQY :

- # 1 11.04.23 : « *Les usages durables du numérique* » – DUP – DSI – DC SQY
- # 2 30.05.23 : « *Les éco-gestes au jardin* » – DUP – DEP – DC SQY
- # 3 29.06.23 : « *Les mobilités douces* » - DUP - DM – DC
- # 4 19.09.24 : « *Ramassage de déchets au siège de l'Agglo* » DUP
- # 5 26.09.24 : « *L'alimentation locale* » - DUP
- # 6 03.10.24 : « *Lancement du défi Ambassadeurs énergie* » - DCB

### **9. Les ambassadeurs Energie de l'Agglomération de SQY**

Dans un contexte d'inflation des prix de l'énergie, la Direction Construction et Bâtiments de SQY en partenariat avec Dalkia a constitué un groupe d'agents volontaires à qui est confiée la tâche de sensibiliser et accompagner les agents de l'hôtel d'agglomération à la baisse de leur consommation énergétique au travail. Un challenge économie d'énergie est en projet à la rentrée 2024.



### **10. Animation d'un Groupe Jardin potager par la DEP SQY**

Depuis 2020, le Service Environnement et Paysage anime un jardin potager, situé à l'hôtel d'agglomération, auquel sont invités les agents de SQY. Des conseils sont prodigués au sujet du potager en lasagnes, des légumes anciens, des fleurs, des plantes aromatiques...



## **FP2. Accélérer la transition énergétique dans le secteur privé**

### **2.1. Accompagner les entreprises de SQY dans leur transition énergétique**

#### **1. Soutien de SQY au Club Climat Energie de Saint-Quentin-en-Yvelines (CCE SQY)**



Le CCE SQY est une association loi 1901 ayant pour objet de « promouvoir la prise en compte des questions relatives au climat et à l'énergie sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et par extension aux territoires limitrophes, dans le but d'améliorer la durabilité, la qualité de vie, le caractère innovant et la performance économique du territoire, et d'engager toute action quelle qu'en soit la nature, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement." (extrait des statuts).

Depuis 2013, le Club Climat Énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines regroupe des entreprises et acteurs économiques s'engageant sur l'ensemble des thématiques liées à la transition énergétique. Il favorise les échanges d'expériences et l'émergence de projets, en partenariat avec le territoire.

#### **2024**

- Sous la coordination du Club Climat Energie (CCE) et avec l'appui des services de SQY et des communes de Montigny-le-Bretonneux et Guyancourt, 4 entreprises du territoire (Banque Populaire Val de France, Enedis, Leoni et Assystem) ont créé SQYSHARE en 2020, le premier service d'autopartage inter-entreprises des Yvelines : 9 véhicules partagés (5 véhicules électriques et 4 hybrides) et un 10<sup>ème</sup> en réflexion + 2 bornes de recharges sur Montigny-le-Bretonneux et Guyancourt sur voie publique. 900 collaborateurs de ces entreprises ont accès à ce service pour leurs déplacements professionnels.
- Réalisation d'une étude fonctionnelle de faisabilité d'un démonstrateur autoconsommation collective, projet innovant de démonstrateur d'autoconsommation collective visant à consommer de l'énergie d'origine solaire produite localement, pour optimiser le partage de l'énergie sur le territoire. Les



livrables attendus sont : définition des périmètres et bâtiments de l'opération, dimensionnements techniques et règles de répartition de l'électricité, modèles économiques et de financement, création d'une structure porteuse du projet, aspects juridiques et organisationnels et financements.

## 2023

- Conférence CCE 2023 « *Crise énergétique : Décryptage et Perspectives* » (120 participants présents, 14 intervenants, 7 sponsors et contributeurs : EDF, ENGIE, BPVF, VINCI, AIRWELL, GRDF, SQY)  
<https://clubclimatenergie.org/conference-cce-2023/>
- Coordination du SQY SHARE
- Création de la Division CUBE'SQY : Lancement du Championnat des économies d'énergie à Saint-Quentin-en-Yvelines CUBE'SQY (6 établissements publics et privés : LNE, SUEZ –SEVESC, CA Languedoc, ERAMET, CA Champagne, Hôtel d'agglomération, Groupe AIRWELL, Médiathèque Anatole France)
- Lancement d'un démonstrateur ACC : Objectif : identifier et croiser les consommations énergétiques d'entreprises, collectivités susceptibles de participer à la création d'un projet partage d'électricité en mode Autoconsommation Collective
- Coordination des travaux de rénovation énergétique de TOIT ET JOIE Poste Habitat qui ont permis des gains de consommation de 30 à 50%. Les gains attendus sont de l'ordre de 7 à 8 €/m<sup>2</sup> la première année au tarif actuel. TOIT ET JOIE Poste Habitat intervient en tant qu'opérateur de logement social pour répondre aux attentes des ménages, des collectivités territoriales et des réservataires.
- Etude de faisabilité technico-économique pour la méthanisation mutualisée des boues des STEP de SQY (benchmark/étude comparative des unités de méthanisation de boues de stations d'épuration existantes en France, analyse intégrant les différentes dimensions de mise en œuvre d'une telle installation pour le traitement et la valorisation des boues des stations d'épuration de Saint-Quentin-en-Yvelines). Un scénario se distingue, celui de développer une unité de méthanisation sur la STEP de Plaisir où seraient rassemblées les boues de STEP de Villepreux, Maurepas, Élancourt et Plaisir. La DVI de SQY étudie le programme d'investissement.



## 2022

- Conférence 2022 : « *Quelles perspectives pour l'hydrogène sur Saint-Quentin-en-Yvelines ?* »  
<https://clubclimatenergie.org/conference-2022-quelles-perspectives-pour-lhydrogene-sur-saint-quentin-en-yvelines/>
- Lancement du Challenge sur la mise en œuvre du dispositif Eco Energie Tertiaire de Saint-Quentin-en-Yvelines

## 2021

- Conférence 2021 : « *La transformation des usages : perspectives et réalités énergétiques* »  
<https://clubclimatenergie.org/la-transformation-des-usages-perspectives-et-realites-energetiques/>
- Atelier Méthanisation
- Atelier Autoconsommation collective
- Atelier Mise en œuvre du dispositif Eco Energie Tertiaire : vers une stratégie de progrès

## 2. Participation de l'ALEC au BIG Tour 2022

Espace "La Ville et les Métiers de Demain" : festival national des entrepreneurs pour promouvoir le savoir-faire entrepreneurial français et susciter des vocations

<https://www.bigtour.fr/content/ville-de-saint-quentin-en-yvelines>



### 3. Organisation de la Semaine Energies et Entreprises du 21 au 25 novembre 2022

SQY\_a organisé une semaine dédiée à ce thème autour de 3 temps forts :

- Mardi 22 novembre – Diffusion du Guide recensant les aides financières et les mesures d’accompagnement des entreprises vers plus de sobriété énergétique « *Plan de sobriété énergétique : quelles aides pour l’entreprise ?* »

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci78/semaine-energies-entreprises>

- Jeudi 24 novembre – conférence du CCE SQY « *Quelles perspectives pour l’hydrogène ?* »

<https://clubclimatenergie.org/conference-2022-quelles-perspectives-pour-lhydrogene-sur-saint-quentin-en-yvelines/>

- Vendredi 25 novembre – Workshop « Comment impliquer les salariés dans la transition énergétique ? »

<https://my.weezevent.com/251122>



### 4. Sensibilisation, communication, animation des professionnels de la rénovation, prolongement de l’action Actimmo

L’ALEC SQY accompagne les professionnels de la rénovation énergétique des logements. Elle anime à destination de ces acteurs des ateliers d’information et d’échange.

## 2.2. Accélérer la rénovation énergétique du résidentiel (particuliers)

### 1. France Rénov’



avec



France Rénov’ est le nouveau service public de la rénovation de l’habitat, porté par l’Etat avec les collectivités locales, et piloté par l’Agence nationale de l’habitat (Anah).

L’ALEC 78 porte l’Espace Conseil France Rénov’ pour le territoire du Centre Yvelines. Ce service public gratuit et indépendant de tout fournisseur d’énergie et de matériaux, conseille les particuliers sur la rénovation énergétique de leur logement : isolation, ventilation, mode de chauffage, eau chaude sanitaire, confort thermique, aides financières...

Ce service est financé par le Conseil départemental des Yvelines, la région Île-de-France, en partenariat avec l’ANAH, Saint-Quentin-en-Yvelines, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

L’ALEC organise des journées de permanences, sur rendez-vous, dans les communes de SQY afin de proposer au plus près des habitants l’accès au Service Public de la rénovation. Ces permanences permettent d’ouvrir les thèmes abordés : conseils sur la maîtrise de l’énergie, énergies renouvelables, etc.). Chaque permanence permet de recevoir 6 ménages en rendez-vous.

Sur SQY, beaucoup de quartiers ont été construits par un même promoteur. Certaines de ces zones résidentielles sont encore sous modèle juridique d’ASL, d’autres non. L’intérêt de l’accompagnement de ces quartiers est la mutualisation de la communication, des diagnostics, des possibilités de mobilisation des habitants. Il permet également de proposer la mutualisation de travaux et donc de bénéficier de montants avantageux.

L’ALEC 78 mobilise également les Conseils syndicaux de copropriété afin de les informer sur :

- les grands enjeux liés à l’énergie et aux copropriétés
- les principaux rappels législatifs et réglementaires
- la démarches de rénovation et les opportunités liées
- les ressources en terme d’accompagnement

Elle organise par ailleurs des balades thermiques permettant de visualiser dans une zone restreinte (quartier) les déperditions visibles sur les logements.

Enfin, l'ALEC 78 tient régulièrement des stands France Rénov' en commune lors d'événements communaux (fête de la Transition, du Développement Durable, ...). Elle informe les visiteurs de manière ludique sur les actions de sobriété énergétique, d'amélioration du confort et de la performance énergétique du logement, et sur l'ECFR.

<https://www.alectsy.org/particuliers/france-renov/>

## **2. Déploiement de « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en logement individuel**

« Mon Accompagnateur Rénov' » est l'interlocuteur des particuliers de confiance pour la rénovation d'ampleur. Ce professionnel agréé par l'État propose un accompagnement personnalisé : il évalue avec les besoins, aide à mobiliser les aides (dont MaPrimeRénov'), pour financer les travaux et s'assure de leur qualité et de leur concordance par rapport à l'audit énergétique.



« Mon Accompagnateur Rénov' » accompagne les particuliers tout au long du parcours de travaux en proposant un appui technique, administratif, social et financier. Il intervient à travers les missions suivantes :

- définition du projet de travaux : visite du logement, réalisation ou sous-traitance de l'audit énergétique, accompagnement sur le choix du scénario de travaux, conseils sur les travaux,
- appui sur le dépôt de la demande d'aide et pour mobiliser les différentes aides nationales et locales, afin de diminuer le reste à charge,
- conseils pour la sélection des entreprises RGE et le choix des devis,
- identification des situations particulières, notamment de précarité,
- vérification de la concordance entre le scénario de travaux choisi et les travaux réalisés,
- conseils en fin de chantier et explication sur les éco-gestes.

Seuls les professionnels ayant obtenu l'agrément délivré par l'État peuvent intervenir comme Mon Accompagnateur Rénov'.

La prestation Mon Accompagnateur Rénov' est prise en charge pour une rénovation globale dans le cadre de MaPrimeRénov' (la demande de subvention se fait lors du dépôt de la demande d'aide) dans la limite d'un plafond de 2 000 € :

- 100 % de prise en charge pour les revenus très modestes
- 80 % de prise en charge pour les revenus modestes
- 40 % de prise en charge pour les revenus intermédiaires
- 20 % de prise en charge pour les revenus supérieurs

<https://france-renov.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov>

## **3. Le programme d'intérêt général « Habiter Mieux »**

« Habiter Mieux » est la déclinaison locale à l'échelle des Yvelines du dispositif « MaPrimeRénov' » et qui permet un accompagnement ainsi qu'un soutien financier – sous conditions de ressources – des propriétaires et copropriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique. Ce programme est porté par le Conseil départemental des Yvelines et l'Anah.



Engagée aux côtés du Département des Yvelines et l'Anah depuis 2014 dans la lutte contre la précarité énergétique au travers du programme d'intérêt général « Habiter Mieux », SQY a signé des conventions territoriales tripartites dont la dernière couvre la période 2019-2023, et apporte une aide aux ménages, complémentaire aux aides de l'ANAH et du Département des Yvelines :

- Sur les travaux en parties privatives (en maisons individuelles ou en copropriétés) :

- 500 € pour les ménages très modestes bénéficiant actuellement d'un niveau de financement public incitatif (actuellement subventionnés pour leurs travaux à 75% du montant des travaux pour un reste à charge de 25%, soit 5 300 € en moyenne)
- 3 000 € maximum pour les ménages modestes (actuellement subventionnés pour leurs travaux à 49% du montant des travaux pour un reste à charge de 51%, soit 10 000 € en moyenne).
- Sur les travaux en parties communes (en copropriétés) :
  - 3 000 € pour les ménages modestes
  - 4 000 € pour les ménages très modestes

Les aides de SQY sont mobilisables pour les propriétaires et copropriétaires engagés dans « Habiter Mieux » et accompagnés par Citémétrie, l'opérateur territorial pour les publics modestes et très modestes qui assure le relais technique au niveau local. Les aides de SQY peuvent également être octroyées, sous conditions, à des propriétaires et copropriétaires suivis par un autre opérateur.

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/logement-et-urbanisme/renover-son-logement/#:~:text=%C2%AB%20Habiter%20Mieux%20%C2%BB%20soutient%20des%20travaux,et%20des%20factures%20moins%20%C3%A9lev%C3%A9es.>

#### **4. Le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique)**

Depuis 2001, les collectivités souhaitant mettre à la disposition de leurs administrés un service d'information-conseil-accompagnement sur les travaux de rénovation énergétique de leur logement, pouvait s'appuyer sur un réseau de conseillers piloté par l'ADEME : les Conseillers Info-énergie, devenus conseillers France Rénov' en 2022.

En s'appuyant sur les Espaces Conseil France Rénov', « guichets uniques de la rénovation énergétique », le programme SARE vise à structurer des parcours complets pour aider les habitants à réaliser leurs projets et à créer une dynamique territoriale autour des différents échelons des collectivités et des réseaux professionnels du bâtiment et de l'immobilier. Il doit aussi assurer une bonne articulation entre les espaces France Rénov' et les « interlocuteurs du quotidien » que sont le personnel des mairies et celui des Maisons France Service (dont la vocation est de simplifier la relation des usagers avec les services publics).

Concrètement, les porteurs associés du programme (majoritairement les régions) ont lancé un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour identifier les collectivités intéressées, en vue d'établir et/ou de compléter leur plan de déploiement. Une convention a été signée avec le Département des Yvelines pour une durée de 3 ans. L'ensemble est supervisé par un comité de pilotage, comprenant la région, l'ADEME, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les financeurs que sont les « Obligés » (fournisseurs d'énergie) au travers des CEE (certificats d'économie d'énergie).

Un tel engagement dans SARE permet au Département des Yvelines de maintenir et/ou développer le Réseau France Rénov', service public de proximité pour les citoyens, souhaitant rénover leur logement et de communiquer fortement auprès de ses administrés sur l'importance et l'intérêt de rénover son habitat.

Le Département des Yvelines a adopté le déploiement du SARE le 28 janvier 2022. La particularité du SARE yvelinois est la volonté de coordonner sa mise en œuvre avec celle du programme d'intérêt général « Habiter Mieux », en s'appuyant sur les compétences des forces en présence que sont les 4 structures de mise en œuvre (dont SQY).

L'ALEC 78, ex-espace FAIRE, assure, pour le territoire de SQY notamment, l'ensemble des actes de conseils et d'information ainsi que l'accompagnement des ménages (actes A4 et A4bis) en maison individuelle (exclusivement) et au profit des propriétaires non éligibles aux aides Anah MaPrimeRénov' Sérénité.

Les opérateurs du programme d'intérêt général « Habiter Mieux », Citémétrie et Soliha, assurent quant à eux, les actes A4 et A4bis en copropriété. A noter que les actes A4 et A4 bis en maison individuelle au profit des ménages éligibles ne relèvent pas du SARE : ils restent dans le giron du programme d'intérêt général « Habiter Mieux ». Par ailleurs, les aides aux travaux du Département des Yvelines restent fléchées vers les bénéficiaires du programme d'intérêt général « Habiter Mieux » et vers les propriétaires éligibles en copropriété. Au 31 décembre 2023, le SARE a été prolongé d'un an.

Pour résumer, l'opérateur SARE pour SQY est l'ALEC 78 qui conseille tous les ménages et accompagne les propriétaires (non éligibles Anah) en maisons individuelle. Citémétrie est l'opérateurs programme d'intérêt général « Habiter Mieux » (Anah) + Copropriétés (SARE) sur SQY.

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>

### 5. Action Cœur de Ville de Trappes

Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain) a été lancée dans le cadre du programme Action Cœur de Ville de Trappes en Août 2022. L'objectif était de proposer une stratégie d'intervention ciblée géographiquement notamment sur le volet de la rénovation énergétique du bâti. L'étude est en phase de finalisation et devrait conclure au lancement de l'OPAH-RU dès 2025, pour une durée de 5 années.



[https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-02/ANCT\\_Bilan\\_ActionCoeurdeVille\\_Aout2021\\_web%20%281%29.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-02/ANCT_Bilan_ActionCoeurdeVille_Aout2021_web%20%281%29.pdf)

### 6. Investissements territoriaux intégrés (ITI)

Depuis 2014, l'Europe déploie de puissants financements en faveur du développement des zones urbaines. Gérés par la Région Ile-de-France, ces crédits proviennent du Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE). SQY en est depuis 2016 l'un des lauréats (15 projets soutenus, pour un montant global de 4,52 millions d'euros de subventions). La programmation 2014-2020, comprenant 5 opérations de rénovation énergétique, a été réalisée à 74%. Ils participent à la diminution de la précarité énergétique tout en prenant en compte les dépenses des familles.



- Le bailleur Seqens réhabilite 190 logements à Guyancourt et 144 logements à Montigny-le Bretonneux.
- Le bailleur 1001 vieshabitat réhabilite 132 logements à Montigny-le-Bretonneux.
- CDC habitat réhabilite 107 logements à Trappes.
- Le bailleur Toit & Joie réhabilite 73 logements à Guyancourt.

Fin 2022, un nouvel appel à candidatures a été lancé par la Région. Forte du premier succès, SQY a porté une nouvelle candidature avec des projets plus ambitieux encore. Objectif : répondre aux objectifs pour une Europe plus verte et plus intelligente. À nouveau lauréate pour cette nouvelle programmation (parmi les 34 territoires franciliens éligibles), SQY s'engage pour les années à venir à mettre en place sur son territoire des projets toujours plus innovants. Ceux-ci doivent participer à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et améliorer l'équité sociale et économique. Ces projets sont déclinés dans trois thématiques dont l'efficacité énergétique des logements sociaux.

5 projets de SQY ont été programmés dans le dispositif ITI 2021-2027 :

- o 2 projets ayant pour objectifs principaux d'améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et permettant le renforcement des infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et en réduisant toutes les formes de pollution à Montigny-le-Bretonneux et à Plaisir.
- o 2 projets visant à faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

o 1 projet de soutien à la rénovation énergétique de 197 logements sociaux dans le quartier de la Sourderie à Montigny-le-Bretonneux opéré par le bailleur Batigère. Celui-ci a comme double objectif de favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

A l'issue de cette nouvelle programmation, ce sont presque 4 millions d'euros de subventions dont pourra bénéficier SQY pour réaliser ses projets.

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/agglomeration/grand-projet/europe/>

## **7. Le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPNRU)**

Le NPNRU concerne trois Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) situés à Trappes, Plaisir et La Verrière. Ce programme, financé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Région, la Banque des Territoires et le Département, vise la restructuration et le réaménagement de quartiers d'habitat social sur la période 2020-2030 (25000 habitants concernés). Après Plaisir en 2019 et La Verrière en 2021, le projet de renouvellement urbain de Trappes a été validé en 2022, pour un montant total de 185M€ HT d'investissements, dont 50M€ financés par l'ANRU. <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/agglomeration/grand-projet/amenagement-des-communes/le-renouvellement-urbain-a-sqy/>



### **2.3. Encourager des aménagements qualitatifs pour toutes nouvelles opérations de logements**

#### **1. Convention avec Cerqual**

SQY est signataire d'une convention avec l'organisme certificateur Cerqual depuis 2017. Il s'agit de la filiale de l'association Qualitel, qui œuvre pour l'amélioration de la qualité du logement en France, via la certification et l'information du public.



L'objet de ce partenariat est de confirmer l'engagement de SQY dans une politique volontaire en faveur d'un habitat durable, en imposant la certification NF habitat HQE, pour une durée de 3 ans renouvelable, pour toutes les opérations de logements en construction neuve en secteur d'aménagement mais aussi en diffus.

La certification permet à SQY d'accompagner l'innovation et de répondre aux enjeux des transitions énergétique, environnementale et numérique. Elle permet aussi de délivrer un repère fiable sur la qualité et la performance des logements. Depuis la signature de la convention, 41 opérations représentant 2 170 logements construits ou en cours de construction sur l'agglomération ont obtenu la certification environnementale « NF Habitat HQE » au stade de la conception sur les 12 communes de l'agglomération.

#### **2. Le label « QUALISQY »**

Dans le cadre de la charte de la promotion immobilière résidentielle en diffus, SQY a créé un label nommé QualiSQY destiné aux programmes de logements qui respecteront au maximum les orientations inscrites dans la Charte, dont l'obtention du label NF Habitat HQE par Cerqual. Ces orientations sont reprises sous forme d'une grille d'évaluation. L'obtention du label QualiSQY a pour impact de valoriser les opérations. Gage de qualité supplémentaire approuvé par SQY, ces programmes immobiliers résidentiels sont appelés à dégager une autre image auprès de la population (riverains, acquéreurs...). À ce jour, 3 projets à Maurepas, Plaisir et Voisins-le-Bretonneux ont obtenu le label QualiSQY et plusieurs projets à l'étude pourraient y prétendre.

<https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plh-casqy-mi-vie.pdf>

### 3. La Charte de la promotion immobilière résidentielle

Adoptée en avril 2019, la Charte de la promotion immobilière résidentielle vise à garantir la qualité attendue de l'habitat pour les futurs occupants, tout en participant à l'amélioration de l'image du territoire et des processus opérationnels et décisionnels entre les opérateurs de l'immobilier résidentiel, les communes et SQY. L'un des volets de la Charte porte sur "Favoriser de nouveaux procédés constructifs/Performance énergétique".



Cette démarche, intégrée à l'élaboration du PLHi 2018-2023, affiche des préconisations urbaines, architecturales, environnementales, techniques et financières, qui complètent les dispositions règlementaires des Plans Locaux d'Urbanisme.

A ce jour, 52 promoteurs immobiliers ont signé la Charte. Cette Charte doit être mise à jour en 2024, <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2023/12/Charte-de-la-Promotion-immobiliere-SQY-20191.pdf>

Une réalisation exemplaire : l'Eco-quartier de la Remise à Voisins-le-Bretonneux prônant la sobriété énergétique :

#### 1. Dans les équipements

- Alimentation par géothermie (énergie renouvelable locale et permanente, via une PAC réversible pour la production ECS et 20% de la production de chauffage et de froid).
- Système constructif: mur en ossature bois, isolation en fibres de chanvre et charpente en bois
- Recherche du label « écolo crèche »



#### 2. Dans les logements

- L'exigence du Label expérimental E+ C- à un niveau minima E2 au niveau énergétique et C1 au niveau carbone sur tous les bâtiments
- Deux bâtiments au niveau E3 C1 (Lot 14B: 24 logements et lot 15: 30 logements)
- Un système constructif mixte béton/bois sur 2 bâtiments et un bâtiment conçu pour une économie de 20% d'utilisation du béton
- Dispositif Carnot pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire (ECS) pour une réduction de 80% de l'empreinte énergétique et de l'empreinte carbone

<https://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/operation/2071/>

### 4. Le Plan Local de l'Habitat intercommunal de SQY

Adopté en Conseil communautaire du 26 septembre 2019, il s'attache à 1. Créer les conditions d'un développement durable de l'habitat de qualité, adapté aux besoins locaux pour favoriser l'ensemble des parcours résidentiels et 2. Améliorer le parc de logements existants et maintenir durablement son attractivité pour passer d'une ville nouvelle à une ville renouvelée et s'assurer de la qualité du parc.

Engagée depuis fin 2023 dans la réalisation de son PLUiH (Plan local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat) dont l'adoption est prévue en 2028, SQY a prorogé le PLHi 2018-2023 pour 3 années supplémentaires (2024-2026, renouvelable une fois). Dans ce cadre, SQY pourra, notamment à travers le diagnostic, dresser un bilan complet des actions inscrites dans le PLHi 2018-2023 afin d'effectuer les ajustements nécessaires et répondre aux nouveaux besoins en matière de production de logements neufs durables, de rénovation énergétique du parc existant de logements...

[https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/logement-et-urbanisme/le-programme-local-de-lhabitat-plh/#:~:text=Le%20programme%20local%20de%20l'habitat%20\(PLH\)%20est%20le,de%20vie%20pour%20nos%20habitants.](https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/logement-et-urbanisme/le-programme-local-de-lhabitat-plh/#:~:text=Le%20programme%20local%20de%20l'habitat%20(PLH)%20est%20le,de%20vie%20pour%20nos%20habitants.)

### 5. Des opérations de démolition-reconstruction

SQY incite les promoteurs à réaliser des opérations de démolition-reconstruction en lieu et place d'un immobilier d'entreprise obsolète et peu performant ou des opérations de réhabilitation lourdes quand la structure de l'immeuble le permet, ceci afin de renouveler le parc immobilier pour proposer aux entreprises du territoire, ainsi qu'aux entreprises exogènes, un parc immobilier qualitatif, aux dernières normes environnementales, et performant d'un point de vue thermique. Dans ce cadre, SQY encourage notamment les certifications et labels qui garantissent que le niveau de qualité et de performance dans la construction et l'exploitation d'un bâtiment soit supérieur aux normes en vigueur. L'immeuble le NATIVE, construit par le promoteur CODIC pour l'utilisateur ORANGE, inauguré en juillet 2022, propose de nombreux labels, certifications et normes qui illustrent la qualité environnementale et d'usage du projet (Breeam 2016 - Excellent ; HQE 2016 - Excellent ; RT 2012 -30% ; Label WiredScore). L'immeuble le FOLLOW, entièrement restructuré par B&C France, inauguré à l'été 2022, bénéficie d'une certification « BREEAM Very Good ».



## 2.4. Développer des solutions constructives biosourcées et bas-carbone ans les opérations de renouvellement urbain

### 1. Accompagnement ANRU+ à Trappes

Matériaux bas carbone et biosourcés - QPV Merisiers / Plaine de Neauphle à Trappes (78)



Trappes a bénéficié d'un projet de rénovation urbaine financé par l'ANRU de 2006 à 2015 au travers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans le quartier prioritaire des Merisiers / Plaine de Neauphle NRU. Une première étape d'études et puis des travaux mis en œuvre de 2021 à 2024 ont concerné deux secteurs opérationnels :

- le secteur Camus (démolition de logements sociaux, construction de logements en diversification, maillage viaire reconfiguré, réaménagement d'un parc, reconfiguration et agrandissement d'un groupe scolaire...
- le secteur Barbusse/Cité-Nouvelle d'autre part (démolition et requalification de logements sociaux, requalification ou création de voiries, création de logements en diversification).

La stratégie du projet d'innovation de Trappes consiste à tendre vers la création d'un quartier bas carbone, en identifiant puis actionnant les principaux leviers afin de réduire l'empreinte carbone du quartier et de ses habitants, notamment l'utilisation de solutions constructives biosourcées et/ou bas carbone dans le cadre des constructions neuves (ou extensions) et des réhabilitations. Il s'agit de créer une dynamique collective se concrétisant par l'expérimentation et la généralisation de nouveaux procédés constructifs innovants et bas carbone dans les futures constructions du périmètre du NPNRU à Trappes, mais aussi à l'échelle de l'agglomération par le caractère démonstrateur et exemplaire de la démarche. Le cabinet Karibati a, à cette fin, élaboré fin 2020 un guide de prescriptions sur les matériaux biosourcés à l'attention de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du projet. <https://www.karibati.fr/mise-en-place-dune-strategie-dintegration-des-materiaux-biosources>. Cette démarche impliquera ainsi tous les acteurs clés : élus de l'agglomération et des communes, bailleurs sociaux, futurs opérateurs immobiliers, entreprises de construction, etc.



<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/agglomeration/grand-projet/amenagement-des-communes/npnru-trappes/>

### 2. Pré-étude d'opportunité sur la mise en place de l'économie circulaire sur le territoire de SQY

Sur le périmètre des 4 opérations suivies par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) - Trappes, Elancourt, Plaisir et La Verrière, le travail mené en 2022 portait sur l'étude du métabolisme de SQY sur la valorisation des déchets du BTP (étude quantitative des flux et cartographie des acteurs de la valorisation). Les opérations de déconstruction,



réhabilitation, construction sur les projets NPNRU Trappes – Merisiers, NPNRU Plaisir Valibout, NPNRU La Verrière - Bois de l'Étang, PRIOR Elancourt - Petits Prés et ZAC Gare Bécannes (près de 25 000 habitants vivent dans ces QPV) ont été portées par 11 maîtrises d'ouvrage au total (Valophis Sarepa, Seqens, I3F, ICF, Habitat La Sablière, Les Résidences Yvelines Essonne, Département des Yvelines, Saint Quentin en Yvelines et les villes de Trappes, Plaisir, La Verrière et Elancourt) : SQY a souhaité étudier la possibilité d'une mise en place dans ces 4 projets d'aménagements d'une méthodologie de valorisation des matériaux issus des opérations de déconstruction/Reconstruction selon les principes de l'économie circulaire :

- Etudes des flux de déchets générés par les opérations de déconstruction
- Etude des besoins en matériaux dans les futures opérations de constructions neuves
- La coordination et la dynamique d'animation du réemploi à l'échelle quartier/territoire, modèle économique...),
- Préciser les flux de matières et financiers
- Les objectifs en termes de taux de réemploi (et de valorisation) qui devront être élevés au regard de la réglementation et des pratiques.

L'étude a consisté en une analyse de métabolisme du territoire, de quantification des flux de matériaux du BTP entre 2022 et 2031, à savoir :

- les sortants : les volumes de déchets du BTP générés par les opérations de déconstruction, d'une part
- les entrants, les volumes des matériaux nécessaires aux futures constructions neuves, d'autre part.

Ces 4 projets représentent environ 500 M€ d'investissements, tous maîtres d'ouvrages confondus (dont 50 M€ portés par SQY). Ils visent à augmenter la diversité de l'habitat, à favoriser la mixité fonctionnelle, à renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants. Le tout en visant l'efficacité énergétique. Ces projets induiront sur la période 2020-2030 la démolition d'environ 1000 logements locatifs sociaux (LLS) datant des années 1960 à 1980 : ces logements seront reconstruits. 665 LLS seront réhabilités, 1870 LLS résidentialisés, et l'ensemble des espaces publics requalifiés. Enfin, 11 équipements publics seront construits ou réhabilités.

### **3. Etude de faisabilité sur la "Mise en place de l'Economie Circulaire sur le territoire de SQY"**

L'objet de cette étude réalisée en 2023 était, sur le périmètre des 4 opérations suivies par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) - Trappes, Elancourt, Plaisir et La Verrière, de vérifier d'un point de vue opérationnel les conclusions de la pré-étude d'opportunité et de valider les étapes pour lancer ces filières. L'objectif est de créer des boucles d'économie circulaire pour que les matières usagées des déconstructions deviennent des ressources pour les nouvelles constructions et nouveaux aménagements.

NEO-ECO est chargé de réaliser une mission (appliquée aux 4 projets de renouvellement urbain de Plaisir, Trappes, La Verrière et Elancourt) en 4 temps :

- Elaboration d'un diagnostic quantitatif et qualitatif des matériaux (estimation des gisements de déconstruction et des besoins pour la construction)
- Identification des acteurs locaux de la chaîne de valeur
- Etude technico-économique : définition avec les acteurs locaux des conditions techniques et financières de réemploi et de recyclage
- Elaboration d'une feuille de route pour une démarche de réemploi et de valorisation des matériaux de déconstruction dans le cadre des projets de renouvellement urbain

## **FP3. Accélérer la transition énergétique dans le secteur public**

### **1.9. Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics**

### **Objectif de 40% d'économie d'énergie d'ici à 2030**

En amont de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation environnementale RE2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, SQY s'est donnée pour objectif d'atteindre avec le maximum de sûreté le seuil de 40% d'économie d'énergie d'ici à 2030, et ainsi d'être alignée avec le cadre du décret tertiaire. SQY a déjà engagé une gestion affinée de ses consommations énergétiques : cela lui a permis d'atteindre rapidement 26% d'abaissement sur les 40% demandés d'ici 2030.

NB. La loi ELAN du 22 août 2018 fixe une trajectoire de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires pour aboutir à la neutralité carbone d'au moins -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 de réduction de consommation par rapport à l'année de référence choisie (entre 2010 et 2019). La plateforme OPERAT assure le suivi des consommations d'énergie de l'ensemble des bâtiments tertiaires.

#### **a. Remplacement des luminaires**

SQY a expérimenté sur une aile de l'Hôtel d'agglomération de SQY le déploiement d'une opération de remplacement de l'ensemble des luminaires par de la LED (passage de 74 luminaires de 72W à 41 luminaires de 36W). Par ailleurs, les luminaires des paliers et cages d'escaliers ont intégralement été remplacés en fin d'année 2023 pour passer sur des LED : passage de 19 luminaires de 36w à 9 luminaires de 49w à chaque étage. La même opération sera faite sur les médiathèques de SQY. Le coût des travaux a été effacé en 6 mois grâce aux économies réalisées. Par ailleurs, l'ensemble des luminaires de la station souterraine de la gare de SQY a été remplacé. Au Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'éclairage sportif de la piste indoor et du BMX a été remplacé par des leds (diminution de 30% des consommations de l'éclairage sportif).



#### **b. Pilotage du chauffage et de l'éclairage par des capteurs de présence et programmation dans la GTB**

Suite à une expérimentation actuellement en cours à l'hôtel d'agglomération, il est prévu d'installer des capteurs de présence dans les bureaux qui piloteront le chauffage et l'éclairage (ce dernier s'adaptera automatiquement à la luminosité ambiante suivant le rayonnement solaire extérieur). Les openspaces ont été découpés en plusieurs zones afin que l'ensemble des espaces ne soient pas allumés en permanence. Suivant la présence ou non, le chauffage sera lui aussi piloté et mis en réduit en l'absence de personne dans le bureau (actuellement l'ensemble des bureaux sont chauffés tous les jours sans prise en compte des congés ou du télétravail). Un paramétrage avec Chronos, le logiciel RH pour la gestion des temps, des activités, et de la planification, est envisagé.

#### **c. Modélisation de la réaction du bâtiment aux évolution de conditions climatiques**

La médiathèque Jean-Rousselot, la maison de quartier et la Maison de la poésie à Guyancourt servent de site pilote dans le test d'un jumeau numérique : ces bâtiments ont été équipés d'une série de sondes dans l'ensemble des espaces représentatifs pour modéliser la réaction du bâtiment aux évolution de conditions climatiques influençant le chauffage / climatisation. Ce modèle de simulation numérique permet une anticipation des changements de température et permet d'anticiper les dérives en pilotant directement les automates du site.



#### **d. Réalisation d'un bilan annuel des consommations d'énergie dans les bâtiments SQY**

Chaque année depuis 2018, SQY analyse la typologie des consommations d'énergie dans les bâtiments gérés par la collectivité : le Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines à Montigny-le-Bretonneux, la piscine communautaire Salvador-Allende aux Clayes-sous-Bois, l'Hôtel d'agglomération à Trappes, la résidence pour personnes âgées Jean Fourcassa à Trappes, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines - Scène Nationale à Montigny-le-Bretonneux, la Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines, les 12 médiathèques. Sont analysés la répartition des consommations par habitant, l'évolution des 6 plus gros consommateurs,

le ratio de consommation des bâtiments par m<sup>2</sup>, le coût par bâtiments, l'évolution de la consommation d'eau...

Un sous-comptage a été mis en place pour identifier les consommations les plus importantes : des boîtiers Smart Impulse ont été installés afin d'identifier la typologie de consommations électriques sur l'Hôtel d'agglomération à Trappes, la piscine communautaire Salvador-Allende aux Clayes-sous-Bois, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines - Scène Nationale à Montigny-le-Bretonneux, la Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines à Montigny-le-Bretonneux et la médiathèque Jean-Rousselot à Guyancourt.



#### e. Sobriété énergétique

Afin d'inciter les collectivités à baisser leurs consommations énergétiques, le plan de sobriété énergétique lancé par le Gouvernement en 2022 a proposé plusieurs actions pour l'ensemble des bâtiments, en priorité les plus énergivores (sauf les établissements de santé, scolaires, ateliers et gymnases). SQY a décidé d'appliquer notamment la température maximale à 19 °C en journée, la climatisation supérieure à 26 °C, l'eau chaude sanitaire réduite et l'interdiction de la mise en place d'équipements électriques tels que les chauffages d'appoint (la température a été maintenue à 20,5° dans les équipements accueillant des personnes âgées). La température des bassins de la piscine intercommunale Salvador-Allende aux Clayes-sous-Bois a été abaissée de 1°C.



#### f. Ouverture du 1<sup>er</sup> parking-relais passif en gare de La Verrière

Le parking-relais de la gare de La Verrière de 900 places a ouvert en août 2023. Le dernier étage a été pourvu de 700 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en ombrières. Cet aménagement permet d'absorber les consommations du site et de revendre l'excédent à Enedis. Sa conception a été effectuée avec l'aide du BIM (« Building Information Modeling » = Modélisation des informations du bâtiment). Le parking disposera également de 30 bornes de recharge de véhicules électriques (extensibles à 120).



#### g. Travaux de rénovation sur des bâtiments gérés par SQY

- Les médiathèques des 7 mares d'Elancourt et Anatole France de Trappes ont ré-ouvert (respectivement 02/2023 et 11/2022) suite aux travaux (respectivement : isolation extérieure, remplacement menuiserie extérieure, et chaufferie, éclairage led, isolation extérieure, remplacement menuiserie extérieure, ventilation). Les travaux ont permis une réduction de consommation énergétique entre 15% et 30%.
- Extension du Théâtre national à Montigny-le-Bretonneux (2023 = extension de 400m<sup>2</sup>, 2024 = aménagement d'un espace d'accueil et de nouvelles prestations de restauration = 800m<sup>2</sup> supplémentaires) dans le respect de la RE 2020.
- Le Service d'Activités de Jour et d'Hébergement Domaine du Mérantais à Magny-les-Hameaux : en 2023, remplacement PAC et de la chaudière biomasse vétustes par des équipements plus performants.
- Remplacement des chaudières de l'Hôtel d'Agglomération permettant d'assurer des productions supérieures avec des niveaux de consommations plus faibles (chaudières à condensations).
- SQY a financé le commissariat du futur à Elancourt d'une capacité à recevoir 380 agents sur plus de 4000 m<sup>2</sup> de surface de plancher labellisé E3C1 et R2S : travaux débuté en novembre 2023, équipé de panneaux photovoltaïques et isolés par l'extérieur, innovations technologiques au service des utilisateurs (stand de tir virtuel, simulateur, convergence des flux vidéosurveillance....)



#### h. Participation au financement de l'amélioration du centre d'incinération du SIDOMPE

SQY a participé au financement du four plus performant du Centre de Valorisation & Centre de tri des déchets à Thiverval-Grignon permettant une incinération avec un taux de rendement plus important

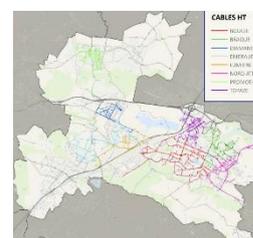
(=légère baisse de la quantité d'énergie produite par tonne de déchets incinéré entre 2019 et 2022 conduisant à une légère diminution des émissions évitées).



## 1.10. Adoption et mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)

### 1. Adoption d'un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) en juin 2021

SQY compte 38 409 points lumineux (dont 32% équipés de LED), 9 postes Haute Tension auxquelles sont raccordés 60% des points lumineux, 350 armoires Basse Tension auxquelles sont raccordés 40% des points lumineux, 151 carrefours à feux.



L'objectif du SDAL est de répondre à des enjeux économiques, énergétiques, de développement durable :

- Mener une réflexion conjointe entre identité urbaine et patrimoine lumière
  - Etablir des règles d'aménagement lumière pour un éclairage public maîtrisé, durable et qualitatif
  - Mettre en adéquation l'éclairage avec les usages tout en garantissant des conditions de sécurité optimales
  - Eclairer juste grâce aux solutions techniques adaptées en tenant compte de l'existant
- ⇒ **Pour une stratégie lumière à l'échelle du territoire (et une déclinaison par commune)**

En mars 2020, SQY s'est équipée d'un logiciel de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur GMAO (SAGA) proposant :

- Une base de données patrimoniale et cartographique
  - o Géolocalisation des points lumineux, des armoires, des postes
  - o Descriptifs techniques des équipements (luminaires, supports, câbles)
- Une programmation de travaux
  - o Programmation des travaux
  - o Suivi de l'avancement
  - o Mise à jour des données
- Le suivi de la maintenance préventive et corrective
  - o Suivi des tournées de nuit
  - o Suivi des interventions associées et mise à jour des données
  - o Intégration des interventions d'astreintes et résolution (totale ou partielle), suivi des délais
  - o Demandes diverses (consignations, raccordements, ...)
- L'établissement de rapports d'activité et d'états patrimoniaux

En complément de SAGA, des astreintes SQY et de PEP'S (outil de signalement de SQY permettant de signaler les incidents et dysfonctionnements de l'espace public), la télésurveillance permet sur les postes HT et environ 1/4 des armoires BT : alerte en cas de câbles HT faibles, maîtrise des durées d'allumage, alerte en cas d'accès non autorisés et retour d'informations diverses.

### ❶ Levier 1 : Eclairer juste à SQY

- Mettre en œuvre des luminaires avec un flux lumineux adapté
- Respect de l'arrêté de décembre 2018
- Supprimer les luminaires type « boules »



## Programmation de rénovation

- Garantir un juste niveau d'éclairage

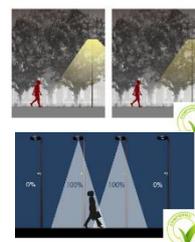
**Approbation du SDAL en juin 2021 qui guide tous les projets d'éclairage du territoire**

- Mettre en œuvre des luminaires à faible consommation (leds)  
**100% des luminaires rénovés sont à leds – Taux de pénétration des leds à SQY 32% (35% sans Maurepas) (objectif SQY 100% leds en 2035)**
- Assurer une maintenance optimisée et maîtrise de la vétusté  
**Des installations vétustes consomment plus d'où la nécessité d'une maintenance préventive et d'une rénovation programmée**



## ② Levier 2 : Mettre en œuvre des systèmes de gestion à SQY

- Mettre en œuvre la gradation au point lumineux  
**Sauf exception, 100% des points lumineux rénovés à SQY sont équipés d'un système de gradation avec abaissement du flux de 50% de 22h à 6h / d'un pré-équipement en vue d'une future télégestion depuis mi-2023**
- Mettre en œuvre des systèmes de détection de présence  
**Détection de présence mise en œuvre sur les sentes, pistes cyclables avec peu de passages nocturnes**



## ③ Levier 3 : maîtriser les durées d'allumage à SQY

- Posséder un système d'allumage / extinction fiable  
**Les temps d'allumage sont gérés par la télésurveillance pour 100% des postes et 30% des armoires BT (soit 2/3 des points lumineux du territoire). Le reste des armoires BT sont équipées d'horloges astronomiques.**
- Optimiser les durées d'allumage  
**Action sur les horaires d'allumage/extinction centralisé pour adaptation aux périodes annuelles**



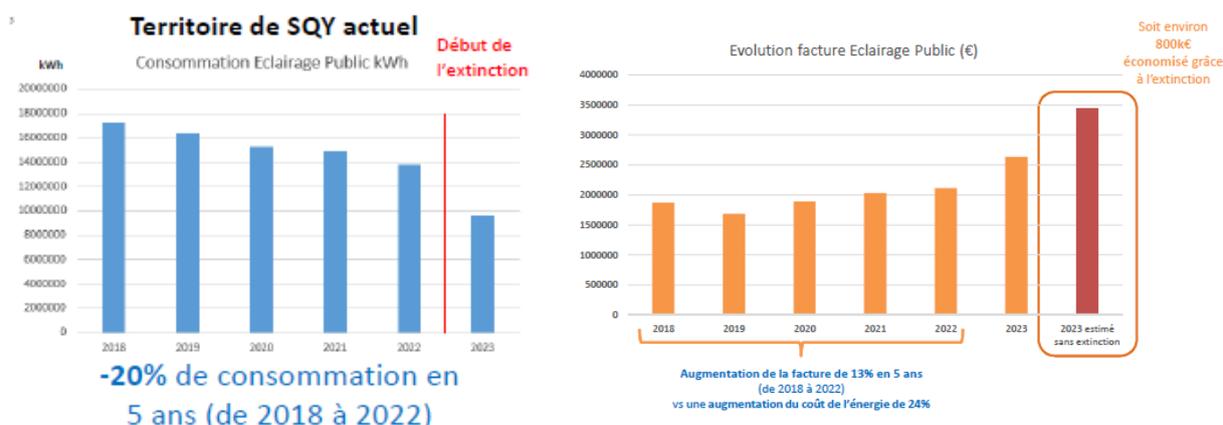
## ④ Levier 4 : Mettre en œuvre des extinctions nocturnes à SQY

- Eteindre l'éclairage au cœur de la nuit sur des sites spécifiques  
**Extinction très localisée et sur un horaire fixé (minuit – 6h en général) : exemples : hameaux de Magny, trame noire de Villepreux, parcs à Montigny**
- Anticiper l'action grâce à une étude technique (logique de réseau), une forte concertation avec les riverains et une large communication, une phase expérimentation, un arrêté du maire  
⇒ **Décision des 12 Maires de SQY de mise en œuvre de l'extinction sur l'ensemble du territoire depuis mi-2022**



Impact sur la consommation énergétique :

Impact sur la facture énergétique :



### 5 Levier 5 : Acheter l'énergie au prix juste

SQY achète son énergie électrique pour l'éclairage public via un groupement de commande du SIPPAREC. Le marché étant conséquent, les prix sont donc compétitifs.

NB. SQY agit pour lutter contre la pollution lumineuse :

- Remplacement des boules
- LEDification, c'est-à-dire le remplacement des sources lumineuses déjà existantes par de la LED (soit au travers du rétrofit qui réduit le coût de remplacement, et dans le cas où les candélabres ne sont plus en bon état, remplacement intégral « support + foyer + source lumineuse »)

## FP4. Bâtir la politique de SQY en matière de déploiement des ENR&R

### 4.1. Animer l'écosystème territorial en vue d'un déploiement des ENR&R sur le territoire

#### 1. Soutien au Club Climat Energie SQY (CCE SQY)

– Conférence du CCE SQY sur le thème de l'hydrogène le 13 mai 2022 au LNE : échanges sur les perspectives futures, les applications de l'hydrogène sur le territoire et les filières.

- Quelle stratégie de développement de l'hydrogène à la maille départementale et régionale
- Quelles perspectives de l'hydrogène pour la filière automobile,
- Quelles Filières d'emploi potentielles à développer sur Saint-Quentin-en-Yvelines
- Quelle distribution de l'hydrogène via les réseaux
- Quelles perspectives d'études sur les applications à venir.



<https://clubclimatenergie.org/>

#### 2. Réflexion de SQY sur le déploiement des ENR&R

L'objectif Zéro Emission Nette (ZEN) à l'horizon 2050 instauré par l'Accord de Paris sur le climat (2015) et inscrit dans la loi Climat Energie (2019) requiert le développement des ENR&R pour remplacer les énergies fossiles. La loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) de mars 2023 vise à rattraper le retard de la France dans ce domaine. Cette volonté s'accompagne d'une politique forte de l'Etat en matière d'accompagnement et de subventions dédiées à ces projets (études et mise en œuvre) : Fonds Chaleur de l'ADEME, Fonds Vert de l'Etat, aides de la Région Ile-de-France, appels à projets, ...

Pour rappel, le Plan Climat Air Energie territorial de SQY fixe des objectifs ambitieux témoignant d'un engagement politique fort en matière de transition énergétique :

- ↪ **production d'EnR&R x 2 sur le territoire de SQY entre 2015 et 2030**
- ↪ **part des EnR&R dans les consommations énergétiques de 40% en 2030 et 45% en 2050**

Par ailleurs, de nombreuses initiatives sont en cours dans les communes :

- projets communaux (photovoltaïque sur bâtiments, ombrières, ...)
- création de poste de thermiciens/énergéticiens dans les communes
- quelques initiatives d'entreprises privées pour implantation de projets EnR&R sur le territoire (sollicitations amenées à se multiplier après la validation des ZAER)

SQY est sollicité pour mener différentes études et expertises sur les réseaux de chaleur (pour rappel études subventionnées à hauteur d'environ 70% et coût partagé avec les communes) :

- Etude sur les villes de Coignières, Elancourt et Maurepas
- Etude sur les villes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux (et Montigny-le-Bretonneux) et lien avec réseau de chaleur actuel de Plaisir et étude en cours sur Bois-d'Arcy
- Participation à l'étude de l'EPAPS sur le quartier des Savoirs, Villaroy, le Technocentre Renault
- Expertises sur étude en cours à la Verrière (ZAC des Bécannes), à Trappes

Une réflexion est en cours sur le recrutement d'un agent qualifié sur les aspects techniques, réglementaires, financiers, et juridiques propres aux projets EnR&R et plus particulièrement les réseaux de chaleur et pour piloter les bureaux d'études et mobiliser les différents acteurs (communes, bailleurs sociaux, urbanistes, ...), les élus et les services techniques et avoir un regard critique sur les études menées et une vision globale afin d'élaborer un véritable projet de territoire.

Par ailleurs, la mission de SQY est de centraliser l'information et de fluidifier le transfert d'information sur ce sujet au sein des communes de l'Agglomération. Un Groupe de travail a été créé en interne.

- Sont invités à ce GT : Direction Voirie & Infrastructure, Direction Construction et Bâtiments, Direction Urbanisme et Prospective, Direction Environnement et Paysage, Direction Développement urbain, Direction Habitat et Renouvellement urbain, Mission Smart Territoire SQY.
- Réunion n°1 : 13.04.23 : Réunion de lancement (définition des objectifs du GT : *Etat des lieux du territoire, Retour d'expérience, Suivi réglementaire et juridique, Suivi des subventions possibles, Passerelle d'échanges d'informations, Sélection et mise en œuvre de projets*)
- Réunion n°2 : 07.12.23 : Analyse juridique et réglementaire de la loi APER et récapitulatif des compétences en matière d'énergie

## 4.2. Etudier le potentiel de développement sur le territoire

### 1. La définition des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi AER) réaffirme le rôle crucial des collectivités locales pour l'aménagement du territoire en donnant aux maires de nouveaux leviers d'action et la possibilité de définir des zones d'accélération où ils souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.



Le Comité Régional de l'Energie (CRE) devait se réunir à la rentrée 2024 pour analyser la suffisance des Zones d'Accélération EnR (ZAENR) permettant d'atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables. Pour ce faire, il est nécessaire de convertir les ZAENR, qui sont initialement des surfaces, en puissance ou en productible d'ENR&R.

L'exportation des ZAENR du portail ENR du 1<sup>er</sup> juillet recensait 7081 ZAENR en Ile-de-France, renseignées sur 414 communes. Le taux de retour, le nombre de communes ayant fait remonter leurs ZAENR est d'environ 33%.

Il est prévu qu'un débat ait lieu au sein de l'organe délibérant de SQY sur la cohérence des ZAENR identifiées par les communes avec le PCAET, et ce, lorsque les communes auront délibéré sur

l'identification des ZAER. SQY pourra proposer des ZAENR complémentaires aux communes (la Direction de la construction et des bâtiments et la Direction Voiries et Infrastructures de SQY avec l'identification des parkings de plus de 1500m<sup>2</sup> peuvent proposer aux communes des Zones complémentaires). Les communes sont libres de les accepter ou de les refuser. Les EPCI peuvent donner un avis sur les ZAER des communes de leur territoire. A cette date, toutes les communes de SQY n'ont pas délibéré sur la définition de ces ZAER.

<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/guide-d-accompagnement-a-l-elaboration-des-zones-d-a12823.html>

## 2. Les projets de production d'EnR&R sur le territoire

Déjà réalisés		
SQY	<b>Photovoltaïque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude pour le déploiement de technologie ENR&amp;R sur le territoire SQY en lien avec les objectifs du PCAET - Direction Voirie et Infrastructure (recensement des projets en cours pour ensuite développer un projet, de petite ou grande envergure)</li> <li>• Etude pose d'ombrières photovoltaïque par la DVI SQY pour répondre à l'obligation de poser des ombrières sur les parkings publics de + 1500 m<sup>2</sup> (loi d'accélération de énergies renouvelables) – Choix de 2 voire 3 parking puis étude.</li> <li>• Etude pour l'installation de panneaux photovoltaïques en ombrière sur le parking du siège de l'Agglomération – Direction Construction et Bâtiments SQY</li> <li>• Les parkings rattachés au patrimoine bâti géré par SQY sont identifiés par la DCB</li> <li>• Pose de 700m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en ombrières sur le parking 900 places à La Verrière – DCB – SQY</li> <li>• Projet d'étude de pose d'ombrières sur les parkings des bâtiments publics SQY- DCB</li> <li>• Projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la piste de BMX (3000 m<sup>2</sup>) – DCB</li> <li>• Projet d'étude photovoltaïque pour les stations d'épuration de Maurepas et Elancourt – DVI</li> </ul>
	<b>Réseau de chaleur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SQY pilote une étude d'opportunité et de faisabilité de création d'un réseau de chaleur par géothermie (lancement programmé pour début 2024). Un groupement de commande va être constitué entre Elancourt, Coignières et Maurepas</li> <li>• SQY pilote une étude d'opportunité et de faisabilité de création d'un réseau de chaleur par géothermie (lancement programmé pour début 2025). Un groupement de commande va être constitué entre Les Clayes, Plaisir et Villepreux</li> </ul>
Communes	<b>Photovoltaïque</b>	<p><u>La Verrière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audits énergétiques sur bâtiments publics en vue de travaux d'isolations thermiques et développement photovoltaïque (via une PPI)</li> </ul> <p><u>Montigny-le-Bretonneux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité sur la solarisation en autoconsommation</li> </ul> <p><u>Elancourt</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage d'un partenariat pour une pose de panneaux solaires photovoltaïques sur plusieurs bâtiments sportifs (schéma concessif)</li> <li>- Travaux d'isolation avec études de pose de panneaux solaires photovoltaïques</li> </ul>

		<p><u>Maurepas</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude photovoltaïque sur la Halle du marché avec pour objectif de revente du surplus sur le réseau</li> <li>- Mise en place d'un schéma directeur énergie sur l'ensemble des bâtiments publics</li> </ul> <p><u>Guyancourt</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audits énergétique de bâtiments à rénover avec étude de pose de panneaux solaires photovoltaïque et de pompes à chaleur</li> </ul> <p><u>Villepreux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de poser des ombrières photovoltaïques sur des parkings pour alimenter les IRVE ainsi que sur des toitures de bâtiments publics</li> </ul> <p><u>Voisins-le-Bx</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de bâtiments publics</li> </ul>
	<b>Réseau de chaleur</b>	<p><u>La Verrière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité pour le déploiement de réseaux de chaleur pour les deux nouvelles ZAC (Bécanes et Bois de l'étang). Technologies envisagées : bois ou puisage</li> </ul> <p><u>Montigny-le-Bretonneux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de réseau de chaleur par géothermie</li> </ul> <p><u>Trappes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de déploiement d'un réseau de chaleur avec réalisation d'un Schéma Directeur Réseau de Chaleur</li> <li>- Réflexion sur le sujet de la pose de panneaux solaires photovoltaïques</li> </ul>
<b>En cours ou à venir</b>		
SQY	<b>Photovoltaïque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une application permettant de recenser ces parcs de stationnement dans le cadre de l'article 40 de la loi APER en vue de poser des ombrières photovoltaïques sur les parcs de stationnement extérieurs de plus de 1 500 m<sup>2</sup> (recensement des gestionnaires et propriétaires des parkings) - DVI</li> <li>- Etude Photovoltaïque pour les station d'épurations de Maurepas et Elancourt</li> </ul>
	<b>Méthanisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'étude de récupération de l'énergie des surpresseurs de station d'épuration - DCB</li> <li>- Projet d'étude pour un micro-méthaniseur sur la station d'Elancourt pour un réseau de chaleur - DCB</li> </ul>
Communes	<b>Réseau de chaleur</b>	<p><u>Montigny-le-Bretonneux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur la pose d'ombrière sur le parking du gymnase Pierre de Coubertin</li> </ul> <p><u>Guyancourt</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur la possibilité d'intégrer un réseau de chaleur sur le quartier des Savoirs (EPAPS)</li> </ul> <p><u>Plaisir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude pour un projet de réseau de chaleur en géothermie pour le Château</li> </ul> <p><u>Magny-les-Hameaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude pour un projet de réseau de chaleur en géothermie avec la commune de St-Rémy-les-Chevreuse</li> </ul>
	<b>Hydroélectricité</b>	<p><u>Villepreux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de micro-centrale Hydroélectrique</li> </ul>

La Direction Voirie et Infrastructures de SQY a organisé des réunions à destination des techniciens des communes

- Juin 2023 : la géothermie en présence de l'AFPG (Association française des professionnels de la géothermie)
- Novembre 2023 : l'autoconsommation collective avec Enedis

### 3. Diagnostic sur la production d'ENR&R sur le territoire SQY

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET de SQY, une étude portant sur l'analyse de l'état des lieux et du potentiel de développement des EnR&R sur le territoire a été menée en 2017 (Données ENEDIS 2015) :

- chaleur renouvelable : potentiel sur la PAC, la géothermie et une valorisation de la biomasse (faible potentiel sur la biomasse solide car absence de filière de production bois énergie locale et absence de réseau de chaleur biomasse sur le territoire).
- réseaux de chaleur = deux réseaux de chaleur existants (réseau communal de Plaisir raccordé à une Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères, réseau privé à Élancourt, qui alimente le quartier des Nouveaux Horizons) et un projet sur la ZAC de la Remise à Voisins-le-Bretonneux + potentiel de développement des réseaux de chaleur par géothermie basse température
- énergie de récupération : biogaz : objectif 2025 = Production totale de 60 GWh

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2023/12/2-Diagnostic-PCAET-de-SQY-avril-2018.pdf>

### 4. Etude valorisation énergétique de la matière organique

Une étude sur le potentiel de valorisation énergétique de la matière organique du territoire à l'échelle des trois Communautés d'agglomération de Paris-Saclay, Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines a été conduite en 2018 par l'Etablissement public d'aménagement t de Paris-Saclay (EPAPS). Deux scénarii ont été étudiés : 1. Méthanisation centralisée des déchets agricoles via une installation à la ferme traitant exclusivement des déchets agricoles et affiliés et 2. Méthanisation décentralisée des biodéchets localisée au plus près des zones de production, sous forme de plusieurs unités de micro-méthanisation réparties sur le territoire. Elle avait abouti aux conclusions suivantes :



Intrants	Gisement potentiel en entrée	Production biogaz nominale	Invest. hors subv.	Emprise au sol par site	Circulation induite camions		Surface épanachable		Nbre d'installations
					Entrants	Sortants	Digestat solide	Digestat liquide	
Agricoles	19 000 tMB/an	500 Nm3 /h	8 450 K€ HT	30 000 m <sup>2</sup>	1 850 /an	564 /an	920 ha	530 ha	1
	22 500 tMB/an	750 Nm3 /h	9 200 K€ HT	30 000 m <sup>2</sup>	2 268 /an	725 /an	1300 ha	730 ha	1
Biodéchets urbains	6 000 tMB/an	50 Nm3 /h	3 500 K€ HT	3 000 m <sup>2</sup>	600 /an	525 /an	280 ha		3

<https://epa-paris-saclay.fr/wp-content/uploads/2021/12/Mission-Ame%CC%81nager-durable-DOC-2-2019-04-17-Valorisation-matie%CC%80re-organique.pdf>

### 5. Expérimentation Wattway

Il s'agit d'une innovation française brevetée et développée par l'entreprise Colas implantée à Magny-les-Hameaux. Le dispositif testé sur le territoire de l'agglomération se compose d'un éco-compteur permettant de comptabiliser le nombre de vélos utilisant une voie verte à Elancourt et sera prochainement mise en place dans le cadre d'une expérimentation menée par SQY pour une durée prévisionnelle de 12 mois (4 dalles photovoltaïques circulables fixées au sol sur la piste cyclable assurant la production et le stockage d'électricité via une armoire électrique et la fourniture d'une énergie renouvelable servant à l'alimentation de l'éco-compteur (autonome en énergie). Cette expérimentation s'inscrit dans une démarche globale de développement durable en participant notamment à la construction de la route de la 5<sup>ème</sup> génération.

<https://www.wattwaybycolas.com/>

## **6. Etude de faisabilité technico-économique pour la méthanisation mutualisée des boues des STEP de SQY**

Pilotée par le Club Climat Énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines et financée par SQY, cette étude de faisabilité technico-économique pour la méthanisation mutualisée des boues des STEP de Saint-Quentin-en-Yvelines a été menée en 2023. L'optimisation recherchée se matérialise par la création d'une méthanisation mutualisée des boues des stations d'épuration de Plaisir, Maurepas, Villepreux et Élancourt, permettant de réduire les quantités de boues à évacuer tout en produisant une énergie locale et décarbonée (le biogaz). Le projet envisagé consiste en la mise en place d'une unité de digestion anaérobie mésophile des boues générées par ces stations : le gisement est estimé à 3750 tMS/an à l'horizon 2045 (soit environ 19 000 tMB/an). Compte tenu de la typologie des gisements (80 % de boues biologiques), cette digestion nécessite d'être boostée par un conditionnement thermique amont afin d'obtenir des rendements importants de réduction des tonnages à évacuer. Par ailleurs, compte tenu des contraintes administratives, urbanistiques et foncières sur les sites des stations de Maurepas, Villepreux et Élancourt, le seul site pouvant accueillir cette unité de méthanisation est celui de la station d'épuration de Plaisir. Ce site dispose, en effet, d'un foncier suffisant pour accueillir le projet, il se situe à proximité immédiate d'un réseau GrDF pour l'injection du biométhane et de l'UVE du SIDOMPE. Cette proximité constitue une réelle opportunité de synergie en satisfaisant les besoins énergétiques en chaleur de l'hydrolyse thermique à partir de la vapeur issue de l'UVE. De la sorte, le rendement énergétique global se trouve nettement amélioré, au profit de l'injection de biométhane.



### **FP5. Soutenir l'agriculture locale et les circuits courts**

#### **Quelques chiffres sur SQY :**

- **21% de terres agricoles (2 500 ha)**
- **40 exploitations agricoles sur le territoire, dont 21 sièges d'exploitations agricoles**
- **97% des surfaces en grandes cultures (céréales, oléagineux, légumineuses)**
  - ↳ **90,6 % de surfaces rattachées à des exploitations en grande culture classique**
  - ↳ **4,9 % de surfaces de fourrages, rattachées à des exploitations d'élevage**
  - ↳ **2,2 % de surfaces de grandes cultures rattachées à des exploitations de polyculture (céréales, maraîchage, arboriculture)**
- **21,8% des surfaces et 16 exploitations en Bio en 2022**  
**(2021 = 19,2 % (10,3 % au niveau national, 7,1 % au niveau régional et 10,3 % au niveau départemental)**  
**= + 8 % de surfaces en bio par rapport à 2019, soit une progression de + 57,6 % en 2 ans.**
- **19 exploitations sur 40, soit près de la moitié proposent leurs produits en circuits courts :**
  - ↳ **3 en maraîchage,**
  - ↳ **4 en polyculture (maraîchage, arboriculture, apiculture, poules pondeuses...)**
  - ↳ **3 en élevage**
  - ↳ **2 en arboriculture**
  - ↳ **1 en horticulture**
  - ↳ **4 en céréaliculture**
  - ↳ **1 en production de safran,**
- **6 apiculteurs proposent leurs produits en vente directe**
- **15 Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) = 9 des 12 communes couvertes par au moins 1 AMAP**



## 1. Plan d'actions Agriculture locale et circuits courts 2019-2025

SQY a voté en 2019 un plan d'actions « Agriculture locale et circuits courts », élaboré en concertation avec les agriculteurs, les communes, les institutions et les associations. Il vise à pérenniser les espaces agricoles, à favoriser et promouvoir l'agriculture locale, à encourager les transitions vers des pratiques respectueuses de l'environnement, à soutenir les dynamiques associatives en matière d'agriculture et d'alimentation locales et à développer les circuits courts alimentaires. Il s'articule autour de 6 axes :



- **AXE I : ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS ET DES EXPLOITANTS**
- **AXE II : DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES ET DE MARCHÉS LOCAUX**
- **AXE III : URBANISME/ FONCIER/ PAYSAGE**
- **AXE IV : COMMUNICATION/ SENSIBILISATION/ MISE EN RÉSEAU**
- **AXE V : ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS CITOYENS**
- **AXE VI : ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ**

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2024/01/Guide-manger-local-2024.pdf>

### 5.1. Accompagner les porteurs de projets et les exploitants

#### • ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

- ↳ 40 000 € disponibles sur le fonds de prêt aux projets agricoles (PTZ) <https://tv78.com/un-pret-a-taux-zero-pour-aider-les-agriculteurs-de-saint-quentin-en-yvelines/>

#### • ENSEIGNEMENT/ FORMATION

- ↳ **FERME-ÉCOLE GRAINES D'AVENIR** sur le site de la ferme de Buloyer à Magny-les-Hameaux
  - Accompagnement en 2021 de l'installation de la Ferme école durable, associant agro-écologie et enseignement innovant sous le label Ecoles de Production ("Faire pour apprendre"), reconnu par l'État. Elle dispense une formation diplômante et insérante dans l'intérêt des jeunes, des entreprises et des territoires, au métier de maraicher/ primeur. Production maraichère (+ oeufs, pommes de terre, fruits) depuis 2021/2022 avec différents circuits de distribution locale.
  - 2023 = 3<sup>ème</sup> promotion (19 élèves)
  - CAP primeur (2 ans) et Titre professionnel ouvrier de production horticole (1 an)
  - Soutien de SQY de 300 000 € en 2023 pour des travaux permettant d'étoffer l'offre de formation/hébergement<https://www.ferme-ecole.org/>
- ↳ **ÉCOLE SUPÉRIEURE DES AGRICULTURES (ESA)** à Guyancourt
  - En 2022, l'ESA, l'Ecole Supérieure des Agricultures, a ouvert son campus parisien à Saint-Quentin-en-Yvelines.
  - 2023 = 2<sup>ème</sup> promotion (32 étudiants)
  - Bachelor agroécologie et systèmes alimentaires (bac+3) et diplôme d'ingénieur agronome (bac +5)<https://www.letudiant.fr/etudes/annuaire-enseignement-superieur/etablissement/ecole-superieure-des-agricultures.html>

### 5.2. Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

#### • MISE EN PLACE DE 2 BAUX RURAUX À CLAUSES ENVIRONNEMENTALES SUR 30 HA AGRICOLES PROPRIÉTÉ SQY

Objectifs :

- Sécuriser le foncier pour les agriculteurs tout en gardant la maîtrise foncière pour SQY
- Favoriser la transition agro écologique et renforcer la biodiversité sur le secteur

- Aménagements préalables par le SIAVB à l'été 2023 :

- Zone humide (rigole et mare) : ouverture du milieu
- Aménagements préalables par SQY en novembre 2023 :
  - Reprise de drains
  - Curage du fossé de drainage
  - Plantation de haies
  - Plantation de bandes enherbées
  - 74 000 euros d'investissements
- Mesures environnementales à venir dans le cadre des baux (signature 2024) :
  - Entretien des haies, des bandes enherbées
  - Mise en place de couverts spécifiques à vocation environnementales
  - Couverture des sols, modalités de récolte

- ↳ Mission d'expertise confiée à un prestataire pour proposer des mesures pertinentes d'un point de vue environnemental et réalistes pour les agriculteurs
- ↳ Mise en évidence des enjeux de gestion de la zone humide grâce au travail partenarial avec le SMBVB et le SIAVB

### 5.3. Accompagner les projets citoyens

#### • PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE

##### ↳ VAL FAVRY (Coignières)

- Verger participatif sur 3500 m<sup>2</sup>, géré par les Jardins Cydonia,
- Eco-pâturage sur 7000 m<sup>2</sup>

##### ↳ SOURDERIE (Voisins-le-Bretonneux)

- Verger participatif sur 4500 m<sup>2</sup> géré par SQY en Transition
- Eco-pâturage sur 2 pâtures de 4700 m<sup>2</sup>

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/environnement-transition-ecologique/gestion-ecologique-des-espaces-verts/>

#### Soutien de SQY

- Accompagnement à la co-construction et au démarrage de projet (prestations Vergers Urbains et La Forge)
- Investissements initiaux pour les vergers et les pâtures à moutons
- Convention de partenariat avec les 2 associations (signées en 2022/2023), et subvention pour les actions de sensibilisation
- Fournitures d'outils et de petits matériels
- Appui en communication
- Arrosage des arbres les 2 premières années
- Remplacement des arbres morts
- Prestation pour l'éco-pâturage

#### • APPEL À PROJETS ASSOCIATIONS, FONDATIONS ET COOPÉRATIVES

- ↳ Projets citoyen d'agriculture urbaine ayant une dimension collective et mettant en place des actions de sensibilisation et/ou de formation des publics
- ↳ Projets de sensibilisation aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation saine et locale
- ↳ Dispositifs permettant le développement des circuits courts alimentaires, des filières et/ou le soutien aux producteurs locaux



↳ Dispositifs favorisant l'accès de tous à une alimentation locale et/ou durable  
<https://associations.sqy.fr/Documents%20partages/R%C3%A8glement%20appel%20%C3%A0%20projets%20alimentation%20locale.pdf>

#### 5.4. Développer les filières et les marchés locaux

##### • ETUDE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ EN RESTAURATION COLLECTIVE

Objectif : Développer l'approvisionnement local en restauration collective avec les sous objectifs de relocalisation de l'alimentation

- Création de lien entre producteurs et consommateurs
- Amélioration de la durabilité de la restauration collective et de sa qualité
- Pérennisation et développement de l'agriculture locale, de filières alimentaires locales



#### ↳ 3 PISTES OPÉRATIONNELLES

##### PISTE 1 – CUISINES CENTRALES MUTUALISÉES

- En attente des projets d'études (faisabilité, programmation) des communes intéressées pour un accompagnement par SQY

##### PISTE 2 – OUTILS MUTUALISÉS DE STRUCTURATION DE FILIÈRES

- A l'échelle de SQY et au-delà (PAT, Département, Région...), appui à la création/ au développement de filières locales : soutien aux porteurs de projets, au développement des outils manquants, ...
- Projet de filière légumineuse de l'Huilerie de la Plaine de Versailles soutenu dans le cadre du PAT de la Plaine aux Plateaux

##### PISTE 3 - ANIMATION ET STRUCTURATION DE LA DÉMARCHE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

- Animation par SQY d'un réseau restauration durable pour les 12 communes
  - Formations rédactions de marchés publics, intégration des produits locaux, recette végétariennes...) dès 2024
  - Fin 2023, renouvellement du marché restauration de l'Hôtel d'agglomération
  - A terme, possibilité de travailler sur une charte commune et des labels.
- Outils de mise en relation de l'offre et de la demande : mutualisation des réflexions à l'échelle élargie (PAT, Département, Région...)

#### 5.5. Sensibiliser et mettre en réseau les acteurs de l'agriculture locale

##### • PROMOTION DES EXPLOITATIONS LOCALES ET DES CIRCUITS COURTS

↳ Livret Manger Local – version 2024 diffusée à tous les foyers avec le SQYMAG de novembre 2023 (100 000 exemplaires)

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2024/01/Guide-manger-local-2024.pdf>

↳ Exposition (nouveaux panneaux pour les nouveaux producteurs en circuit court)

↳ Diffusion du spot sur l'agriculture et les circuits courts à SQY dans les salles de cinéma en 2022 et 2023 (245 000 spectateurs touchés)

<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=v4VqypZl1vU>

<https://www.youtube.com/watch?v=4ZaR616maQg>



- ↳ Stands de promotion et sensibilisation lors de l’Echappée Belle (Commanderie des Templiers) en juin 2022 (1000 personnes)
- ↳ Fête de l’alimentation locale le 31 mai 2024 à Montigny-le-Bretonneux  
<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fete-de-alimentation/>



### • SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SQY apporte des subventions aux associations Terre et Cité, Plaine de Versailles et ponctuellement Champs des Possibles.



<https://terreetcite.org/>



<https://www.plainedeversailles.fr/>



<https://www.leschampsdespossibles.fr/>

### • LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DE LA PLAINE AUX PLATEAUX

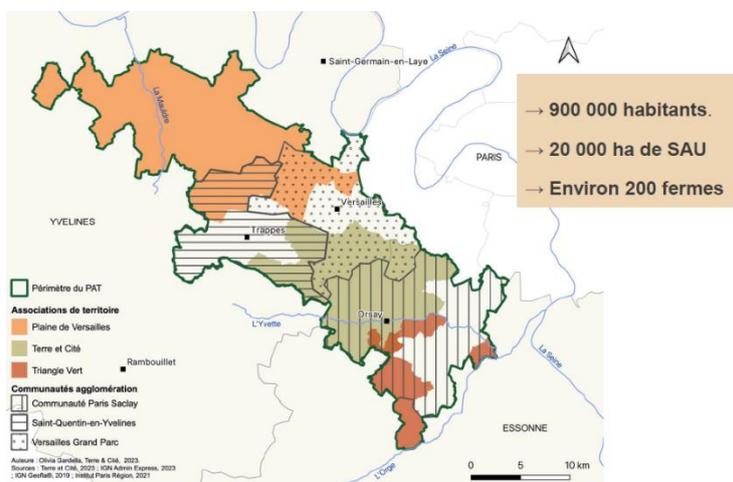
SQY a contribué aux travaux du Projet Alimentaire Territorial de la Plaine aux Plateaux à l'échelle des 3 agglomérations de Versailles Grand Parc, SQY et Paris-Saclay.



Coordonné par Terre et Cité, le PAT a été labellisé par l’Etat en juillet 2021 et vise à relocaliser l’alimentation et à favoriser une alimentation de qualité pour tous. L’objectif est d’agir ensemble afin de renforcer la résilience alimentaire sur le territoire. Les projets liés au territoire de l’agglomération sont les suivants :

- Etude pré-opérationnelle pour le développement des circuits courts en restauration collective
- Sensibilisation : livret Manger Local actualisé + vidéo sur l’agriculture locale diffusée en cinéma
- Rendez-vous annuel du PAT (le 31 mai 2024)
- Ensacheuse pour développement d’une filière légumineuse pouvant fournir la restauration collective
- Guide pratique d’aide à la création d’épicerie participatives
- Forage et outil de découpe de légume de la ferme Graines d’Avenir (Magny les Hameaux)

<https://terreetcite.org/patdelaplaineauplateaux/>



SQY est par ailleurs membre du Groupe d’Action Locale du Plateau de Saclay (Programme LEADER) et du VIVAGRILAB pour des projets de recherche appliquée à l’échelle SQY / VGP/ CPS.  
<https://terreetcite.org/concretiser-projets/avec-le-programme->

[leader/#:~:text=Le%20GAL%20du%20Plateau%20de,p%3%A9rim%3%A8tre%20de%20Terre%20et%20Cit%3%A9.](#)

## FP6. Soutenir la responsabilité sociétale des entreprises

### 6.1. Animer un réseau d'entreprises sur le territoire

#### 1. Publication d'un book des acteurs de l'ESS

Depuis 2022, à l'occasion du Mois de l'économie sociale et solidaire (ESS), laquelle vise à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale, SQY se mobilise et propose de faire découvrir les acteurs saint-quentinois de l'ESS. <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2024/03/Book-ESS-Nov.2023.pdf>. Les entreprises classiques peuvent y trouver des partenaires ou des prestataires pour développer leurs achats responsables.



Par ailleurs, SQY a réalisé 5 vidéos pour présenter l'économie sociale et solidaire à travers les portraits d'acteurs locaux engagés.:

- La coopérative : <https://youtu.be/De2uwLTWshw>
- La fondation : <https://youtu.be/WcrMs0McChM>
- La mutuelle : <https://youtu.be/Qfkfdd6qvY4?si=2n-Y4UnHdT4W1M-d>
- L'entreprise adaptée : <https://youtu.be/LiLo2eKWVbE>
- L'association : <https://youtu.be/UtlboenJIe>

#### 2. « Initiative SQY »

SQY dispose d'un outil de financement dédié à la création, l'innovation, la croissance et la reprise d'entreprise au travers d'un prêt à taux 0% permettant ainsi la création ou le maintien d'emplois. À travers son incubateur (le SQY Cub), SQY accompagne et héberge des start-ups portant des projets d'innovation technologique ou de service. Parmi les start-ups accompagnées, un certain nombre développe des solutions à fort impact environnemental ou social.



<https://www.initiative-sqy.fr/>

#### 3. La convention d'affaire SQY IT

Pour favoriser les achats responsables et créer du lien entre entreprises classiques et structures de l'économie sociale et solidaire, SQY a proposé, dans le cadre de la convention d'affaire SQY IT, un corner des achats responsables, en parallèle des rdv B to B en partenariat avec le Club Busin'ess 78 et Activit'Y, l'agence interdépartementale d'insertion 78/92.



Plus de 12 structures de l'économie sociale et solidaire ont présenté leurs activités et services. La conférence « *Business impact : se lancer ou développer sa politique d'achats responsables* » animée par la Mission ESS de la Région Ile-de-France et l'accélérateur ESS d'HEC Paris a présenté les grandes étapes de la mise en place d'une politique d'achats responsables et les bonnes questions à se poser pour mesurer son impact.



<https://www.youtube.com/watch?v=XrEKUEIjnP>

#### 4. Un workshop « Responsabilité Sociétale des Entreprises »

SQY favorise l'émergence et le développement des synergies entre acteurs économiques notamment dans le cadre d'activités à impact et répond à leurs attentes pour accompagner leurs transitions. Un workshop RSE est proposé plusieurs fois dans l'année aux acteurs économiques, pour échanger sur leurs stratégies, leurs projets et proposer des actions collectives à impact. En 2023, des workshops et ateliers thématiques ont abordé les thèmes de : l'économie circulaire, l'environnement, la mobilité, la santé, le mécénat de compétences...



##### **5. Une formation / sensibilisation aux achats socialement responsables**

- Formation des acteurs ESS et TPE/PME au SQY Cub en 3 séances en mars 23 : « Savoir répondre à la commande publique »
- Mensuelle de la Transition écologique du Plan Climat Air Energie Territorial de SQY sur le sujet « *Des achats socialement responsables, tous concernés !* » - Vendredi 15 mars 2024 animée par Activity', l'agence interdépartementale d'insertion (78/92).

<https://www.yvelines.fr/economie-et-emploi/insertion/activity/>



## FP7. Préserver et développer les espaces de biodiversité

### 7.1. Inventorier la biodiversité du territoire

#### 1. L'étude TVB à l'échelle des 12 communes de SQY

##### ↳ Les principes

À la suite de l'élargissement du territoire en 2016, il était nécessaire d'étendre la connaissance de la trame verte et bleue au nouveau périmètre de l'agglomération. Les élus de Saint-Quentin-en-Yvelines ont donc décidé de mettre en place des outils permettant de développer une stratégie écologique cohérente sur l'ensemble de son territoire, de préserver, renforcer et améliorer sa trame verte et bleue (TVB). Une étude a donc été lancée en 2018 avec le bureau d'études Biotope, afin de bénéficier de documents homogènes et utiles à l'échelle du territoire à 12 communes. Elle a pour partie été financée par le Conseil Régional d'Île-de-France.

L'étude a eu pour objectif de :

- Déterminer les différents éléments constituant la TVB sur le territoire étendu de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Analyser les données recueillies, déterminer les fonctionnalités écologiques et services écosystémiques
- Dans une démarche de concertation globale avec tous les acteurs du territoire, définir des propositions d'évolution à travers un plan d'action tenant compte des enjeux de la TVB et de ceux du développement territorial global.
- Assurer la cohérence avec les documents de normes supérieures (SRCE, SDRIF, etc.) et doter SQY des outils nécessaires pour un développement intégrant la préservation de la TVB. Ces derniers devront ainsi alimenter les documents d'urbanisme (PLU, PLUiH), donner des orientations à respecter dans le cadre des opérations d'aménagement ou autres projets de développement.

Cette étude a fourni une première base d'information écologique du territoire qui sert d'appui lors de son développement, tant en outil d'aide à la décision, qu'en matière de préconisations ou encore de préservation du patrimoine, dans l'évolution quotidienne et les différents projets de SQY. Il s'agit à la fois d'une base de données, d'un outil, d'un relais de communication.

Elle a permis de mettre en évidence :

- Les réservoirs de biodiversité ainsi que les espaces naturels intermédiaires
- Les différentes typologies de continuités écologiques et d'analyser leur fonctionnalité et leurs points de blocage
- Les espaces à enjeux actuels selon plusieurs critères en traduisant un gradient d'importance
- 22 propositions d'actions locales permettant de répondre aux enjeux mentionnés pour renforcer le maillage écologique à l'échelle du territoire

Ce diagnostic réalisé sur le terrain a dévoilé sur trois enjeux majeurs à l'échelle du territoire :

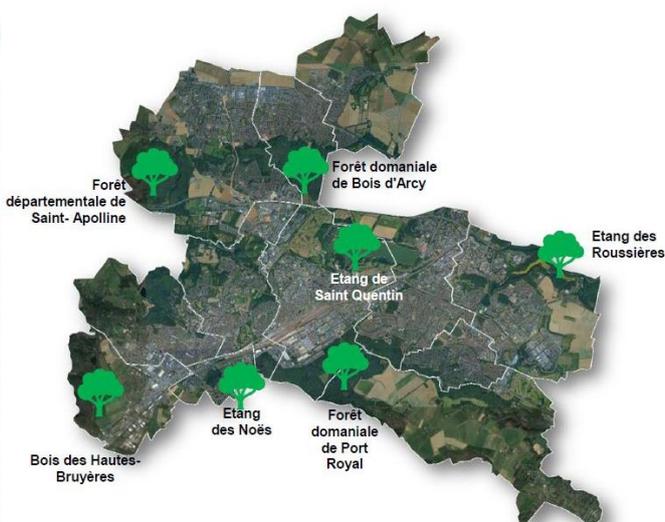


<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2023/12/Trame-verte-et-bleue-et-Biodiversite-1.pdf>

### ↳ L'analyse de la TVB de SQY

Saint-Quentin-en-Yvelines, un territoire ouvert sur les communes voisines mais contraint en cœur d'agglomération.

#### ✓ Des réservoirs de biodiversité remarquables

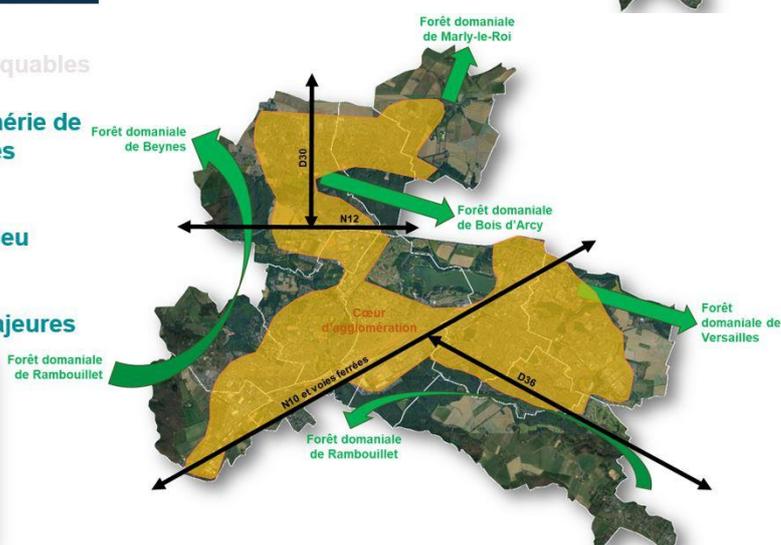


#### ✓ Des réservoirs de biodiversité remarquables

#### ✓ Des corridors fonctionnels en périphérie de Saint-Quentin-en-Yvelines et avec ses territoires voisins

#### ✓ Un cœur d'agglomération dense et peu perméable à la faune

#### ✓ Des infrastructures de transports majeures



Le territoire de SQY présente des massifs boisés constituant des réservoirs de biodiversité en limite d'agglomération : forêts domaniales de Port Royal (au sud), de Versailles (à l'est), de Bois-d'Arcy (au nord), bois des Hautes-Bruyères (à l'ouest), etc. Ces forêts constituent des corridors écologiques avec les communes voisines à l'agglomération. À contrario, le cœur d'agglomération est très peu perméable à la

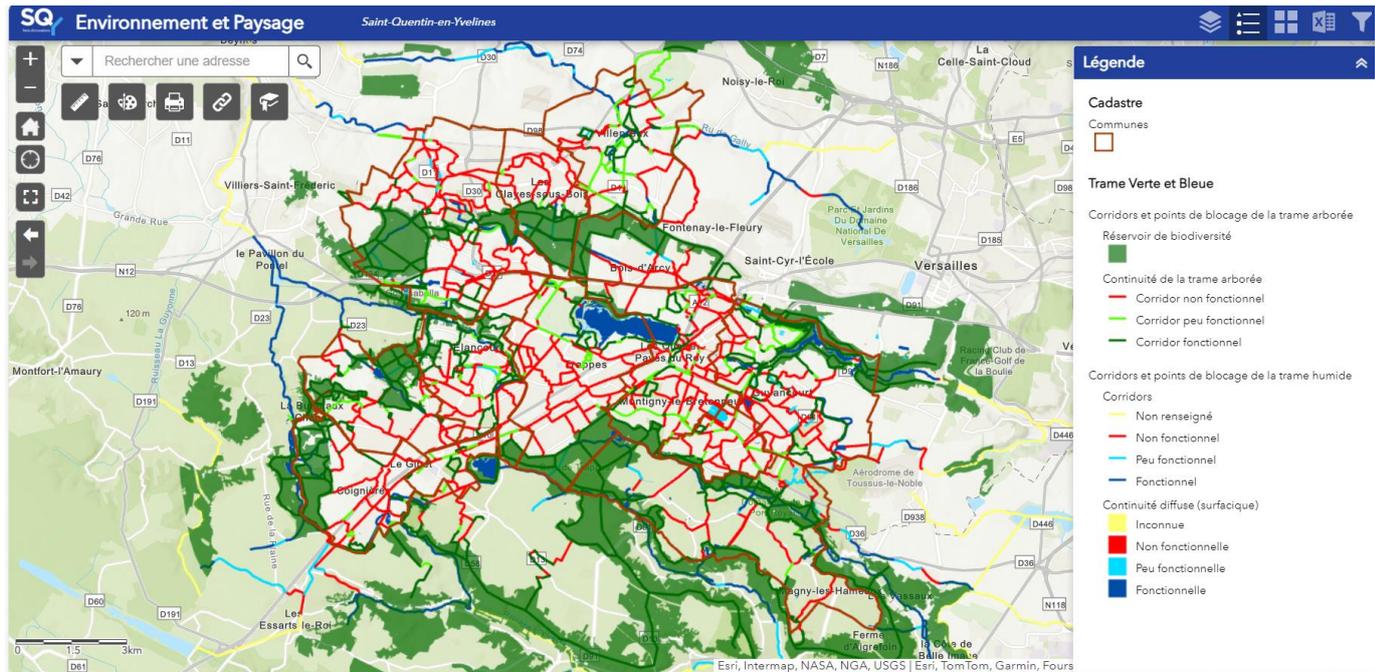
faune en raison d'une urbanisation très dense et d'axes de déplacement routiers et ferroviaires infranchissables pour plusieurs espèces.

### ↳ Le détail des 3 réseaux écologiques (« trames ») traités par SQY

- **Trame arborée :**
  - ☺ Des espaces naturels périurbains indispensables aux espèces à protéger.
  - ☹ En cœur d'agglomération des corridors non fonctionnels du fait de l'absence de végétation arbustive.
- **Trame herbacée :**
  - ☺ De nombreux réservoirs de biodiversité herbacés épars à protéger.
  - Des corridors en cœur urbain dont la fonctionnalité pourrait être améliorée par une généralisation de la fauche tardive.
- **Trame humide :**
  - ☺ Des réservoirs de biodiversité non reliés les uns aux autres mais particulièrement importants au sein de la trame urbaine.
  - ☹ Des corridors peu connus, souvent peu fonctionnels et à restaurer voire recréer au sein de la trame urbaine.

### ↳ La production de cartographies de la TVB sous forme d'atlas et en version SIG

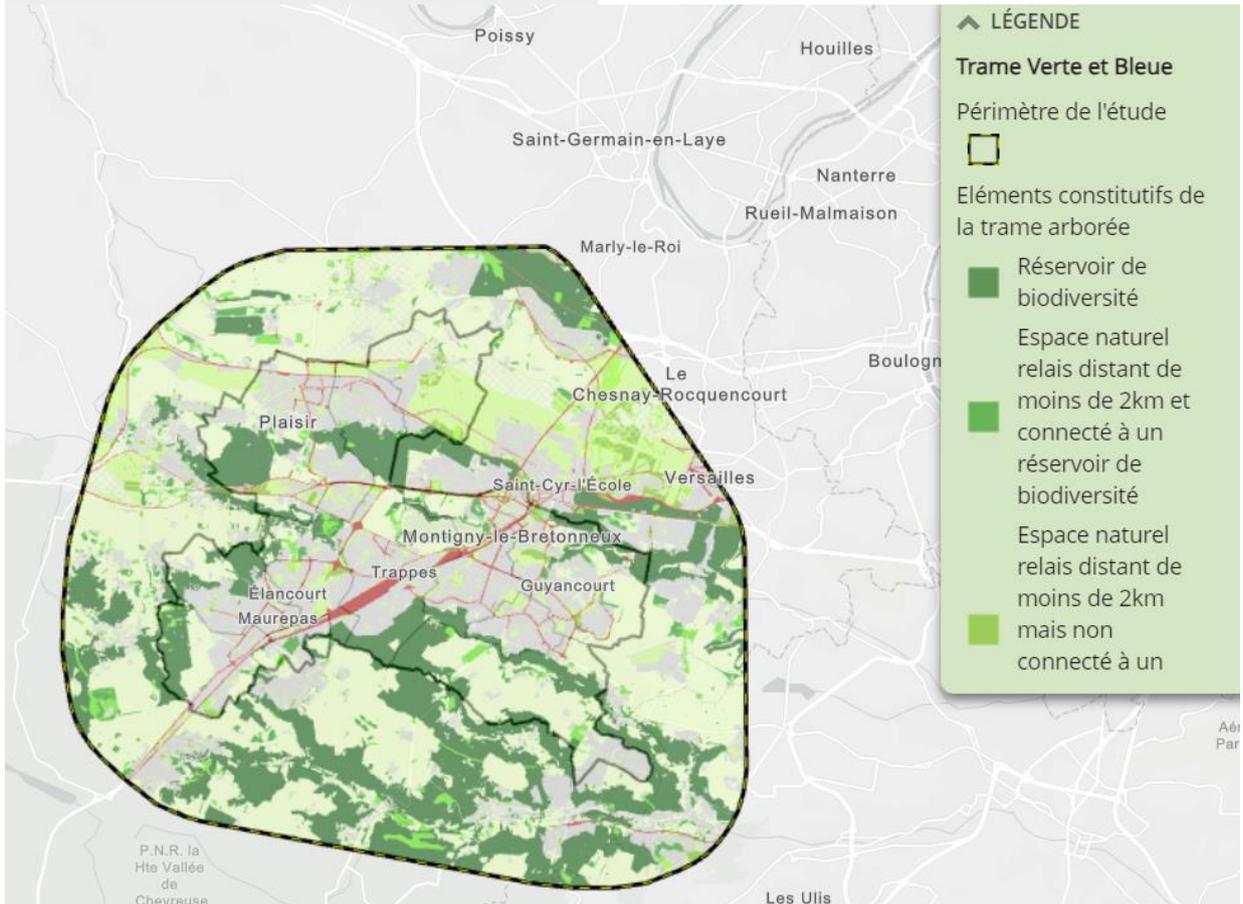
Les cartographies TVB de l'agglomération sont toutes déclinées en planches images, redécoupées en secteurs zoomés, disponibles dans un atlas ou individuellement.



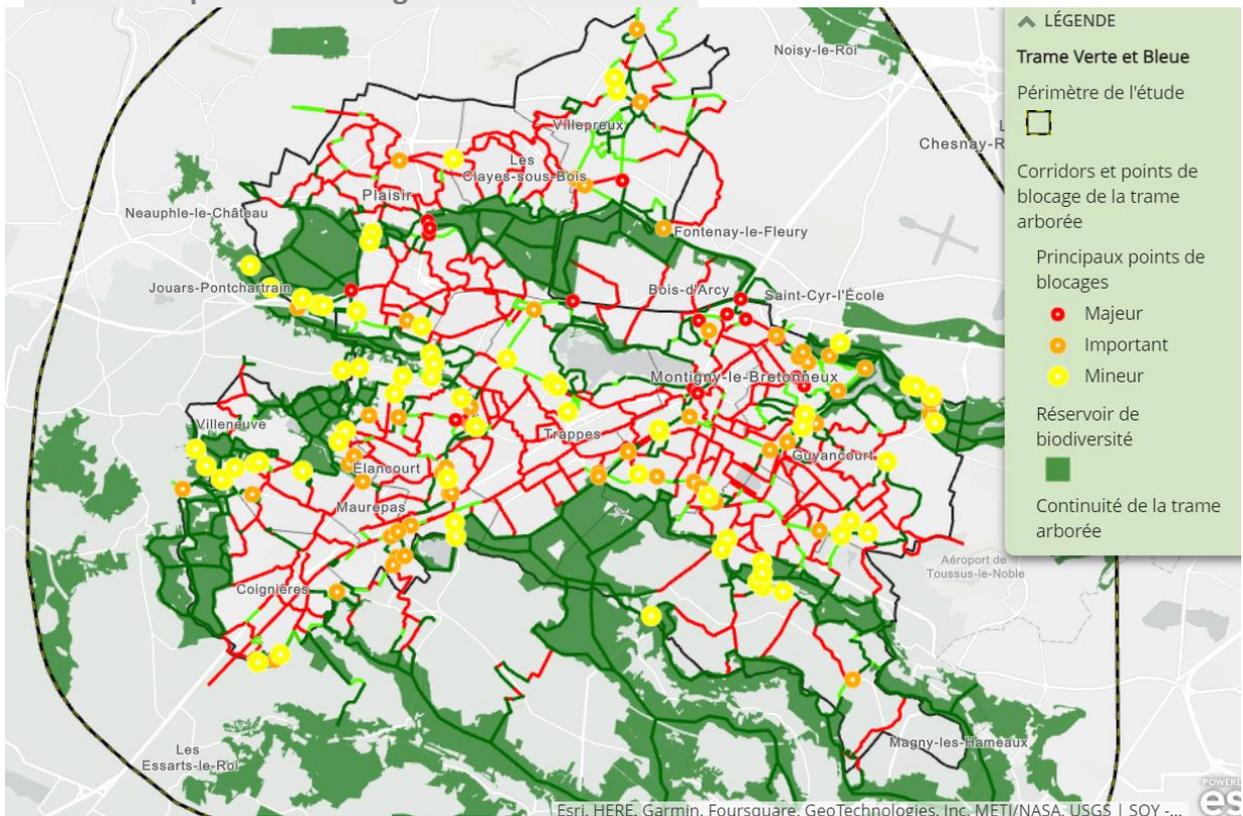
L'ensemble des données cartographiques TVB sont également regroupées et navigables couche par couche, sous le SIG SQYmap de l'agglomération ouvert aux agents SQY, à ceux des communes de l'agglomération, et aux partenaires extérieurs enregistrés.

### ↳ Les différentes typologies de cartographies disponibles

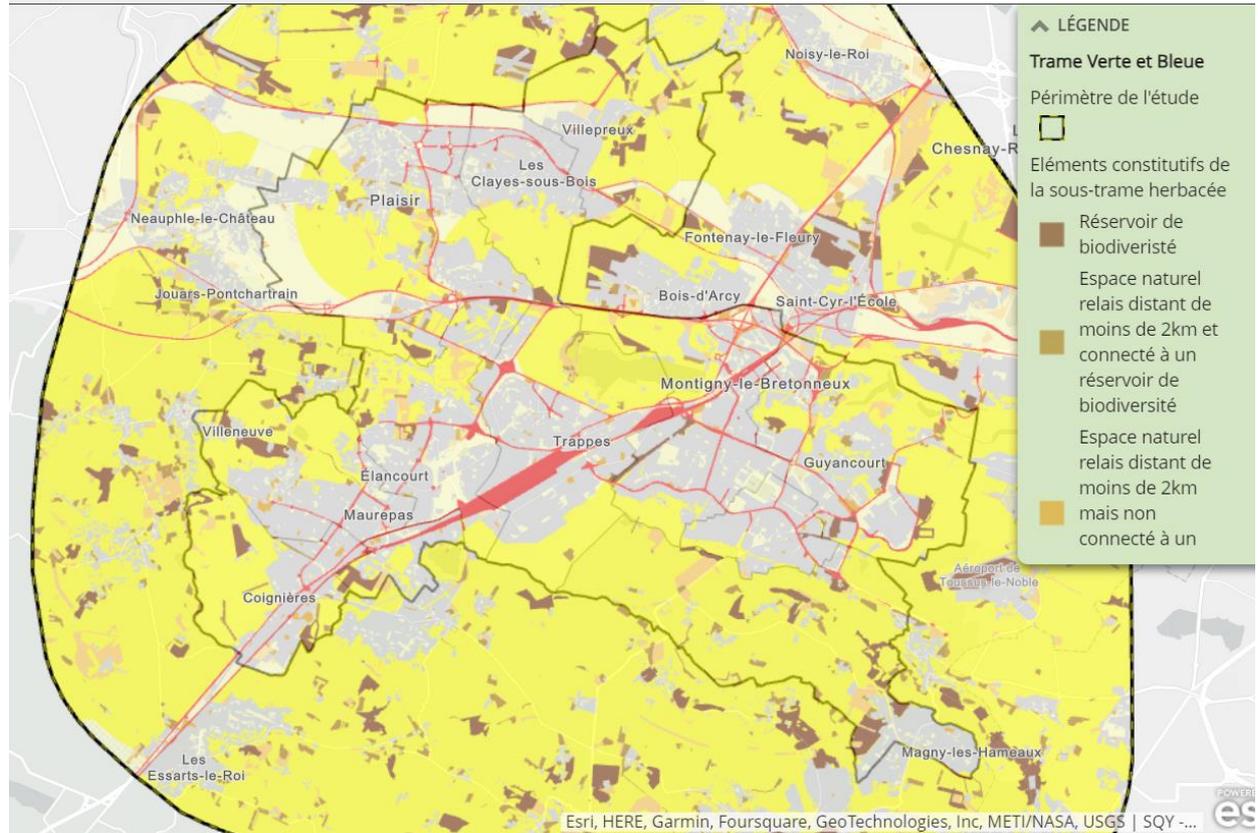
• **Éléments constitutifs de la trame arborée**



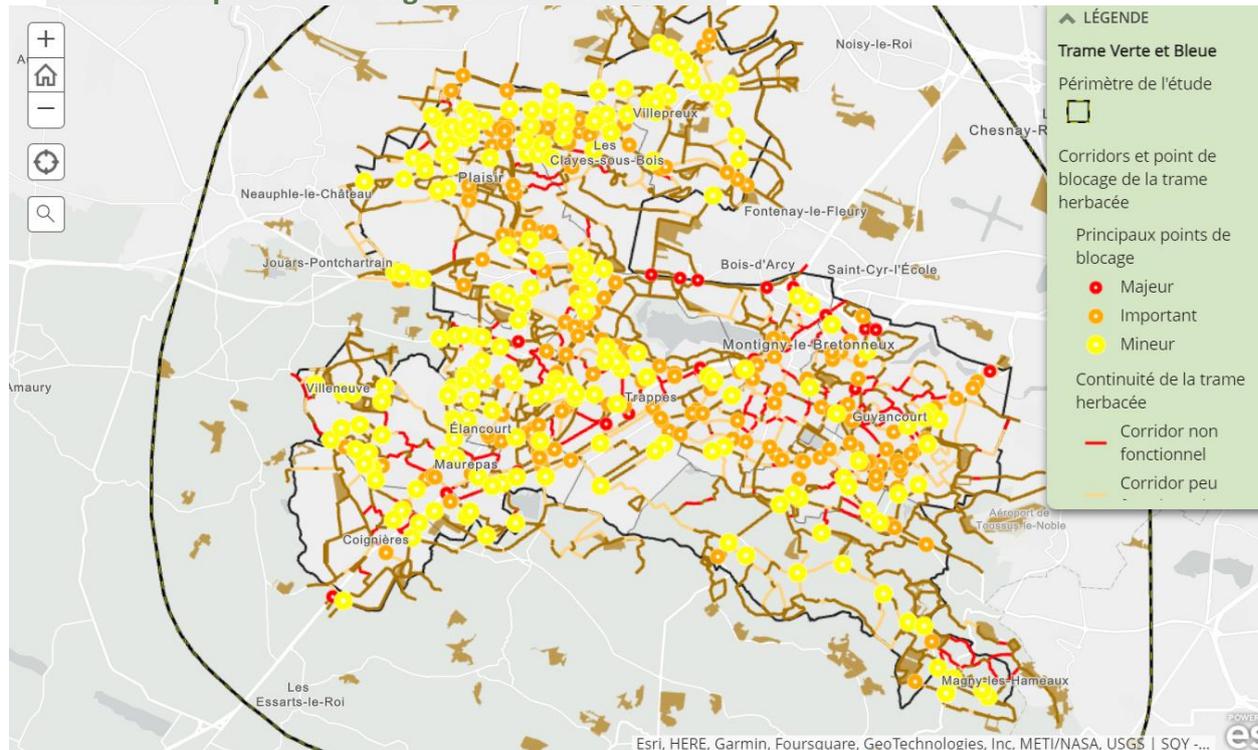
• **Corridors et points de blocage de la trame arborée**



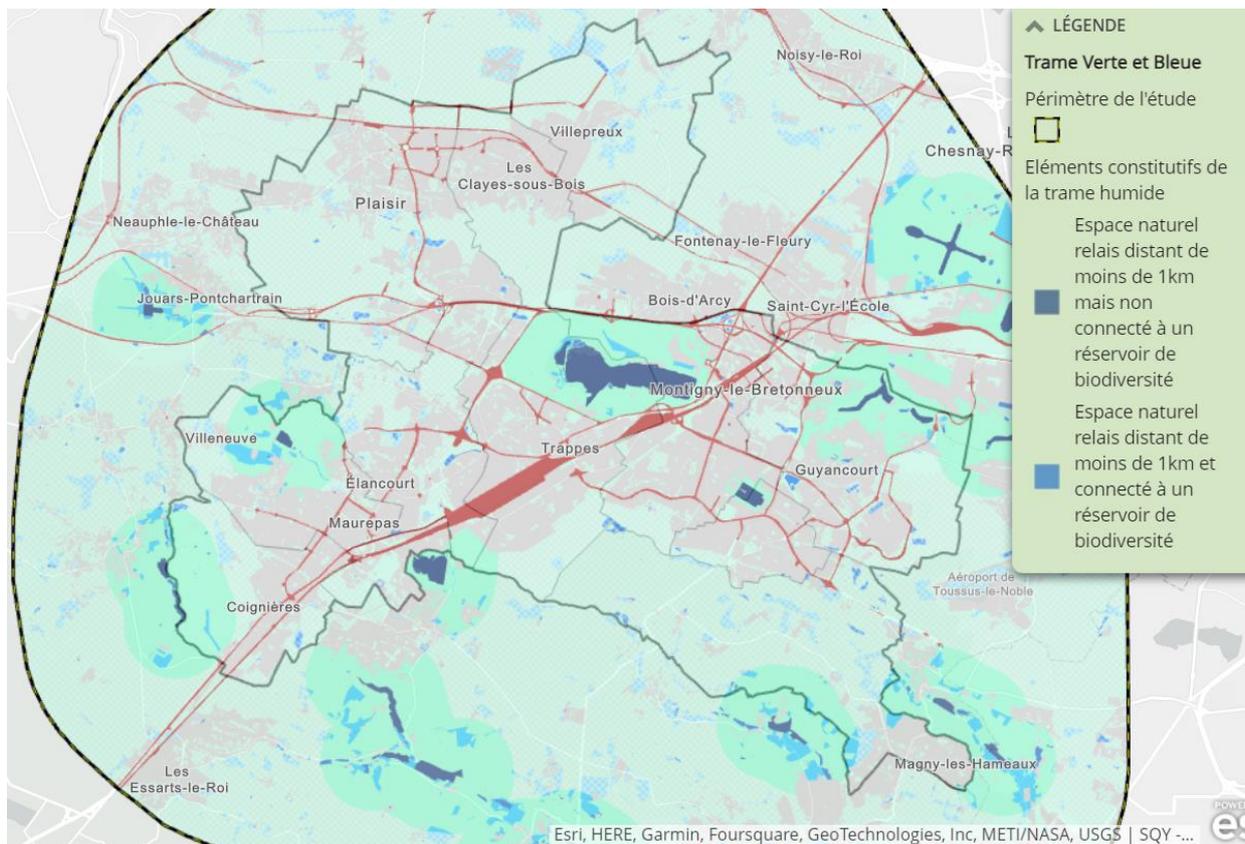
## • Éléments constitutifs de la sous-trame herbacée



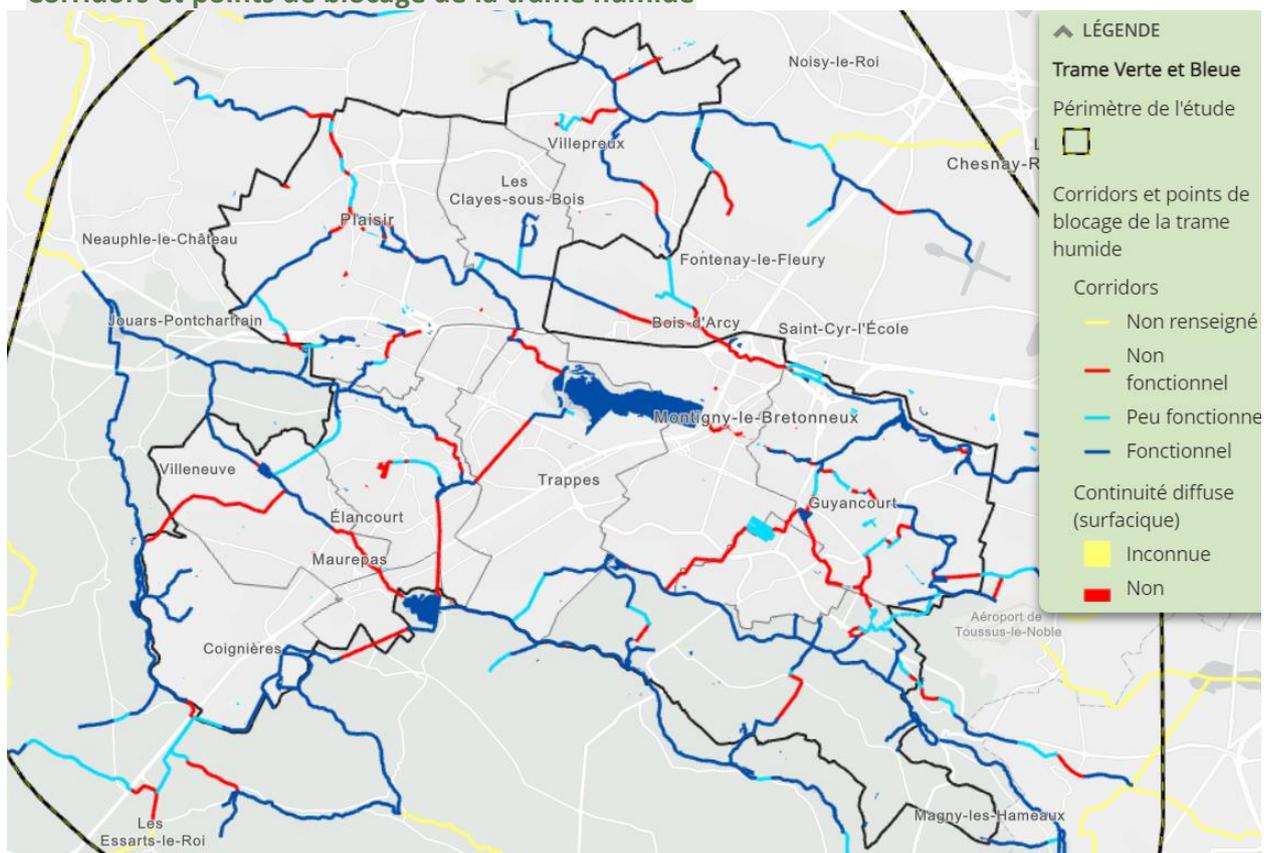
## • Corridors et point de blocage de la trame herbacée



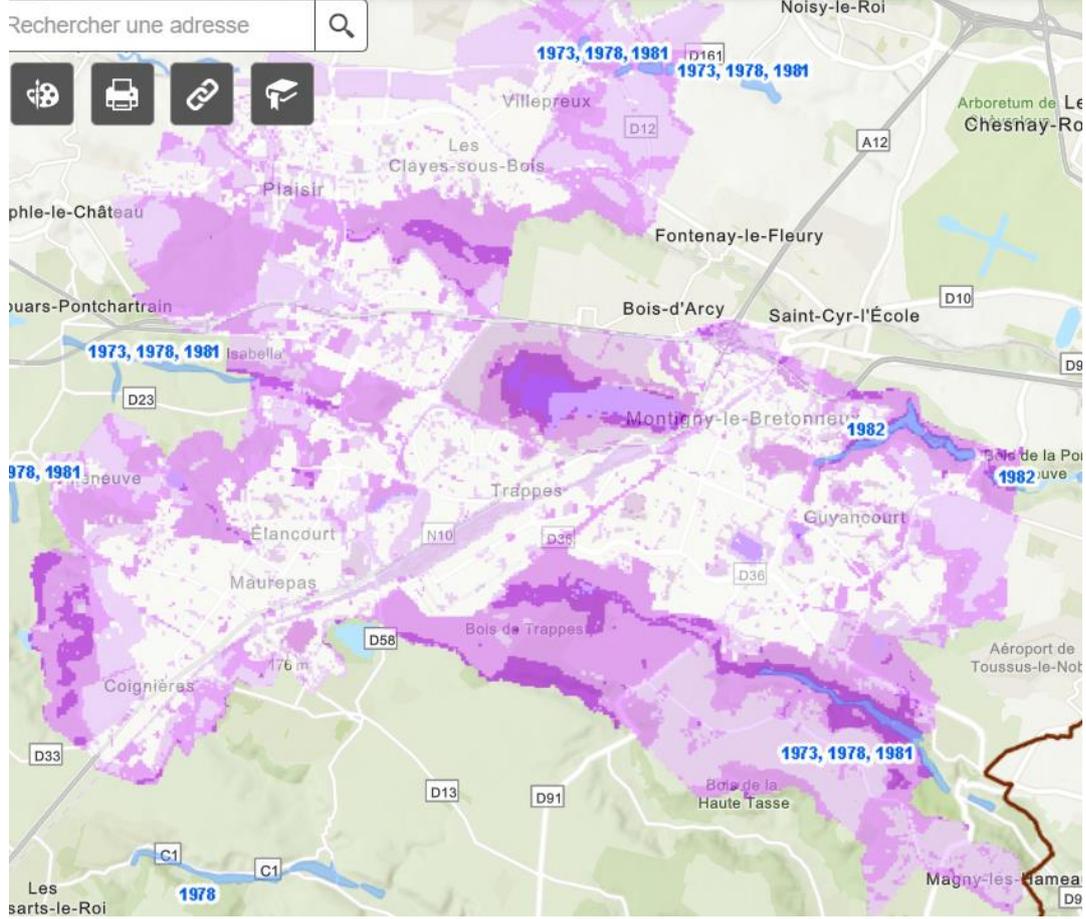
## • Éléments constitutifs de la trame humide



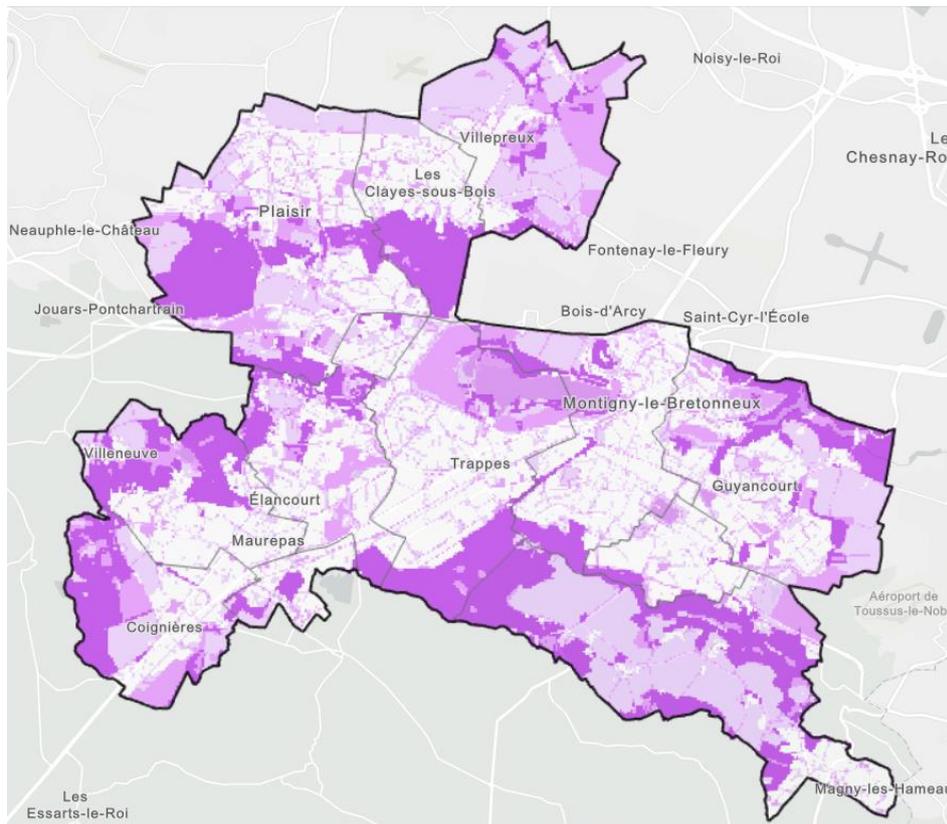
### ● Corridors et points de blocage de la trame humide



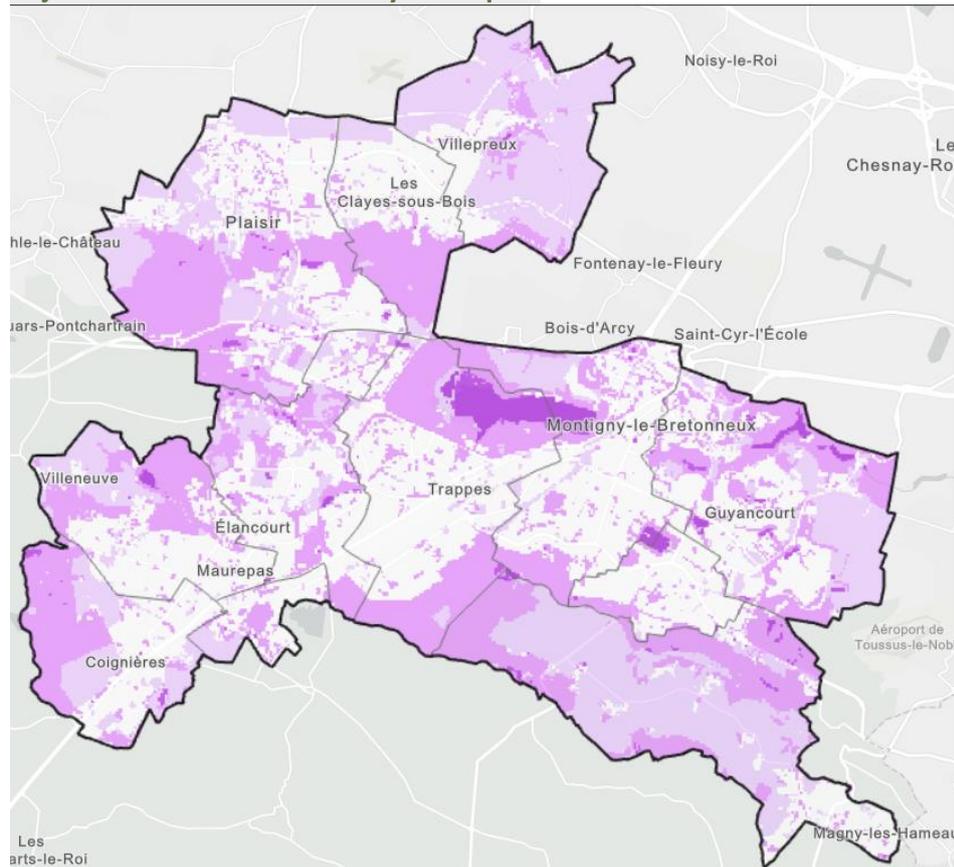
## ● Enjeux de la Biodiversité



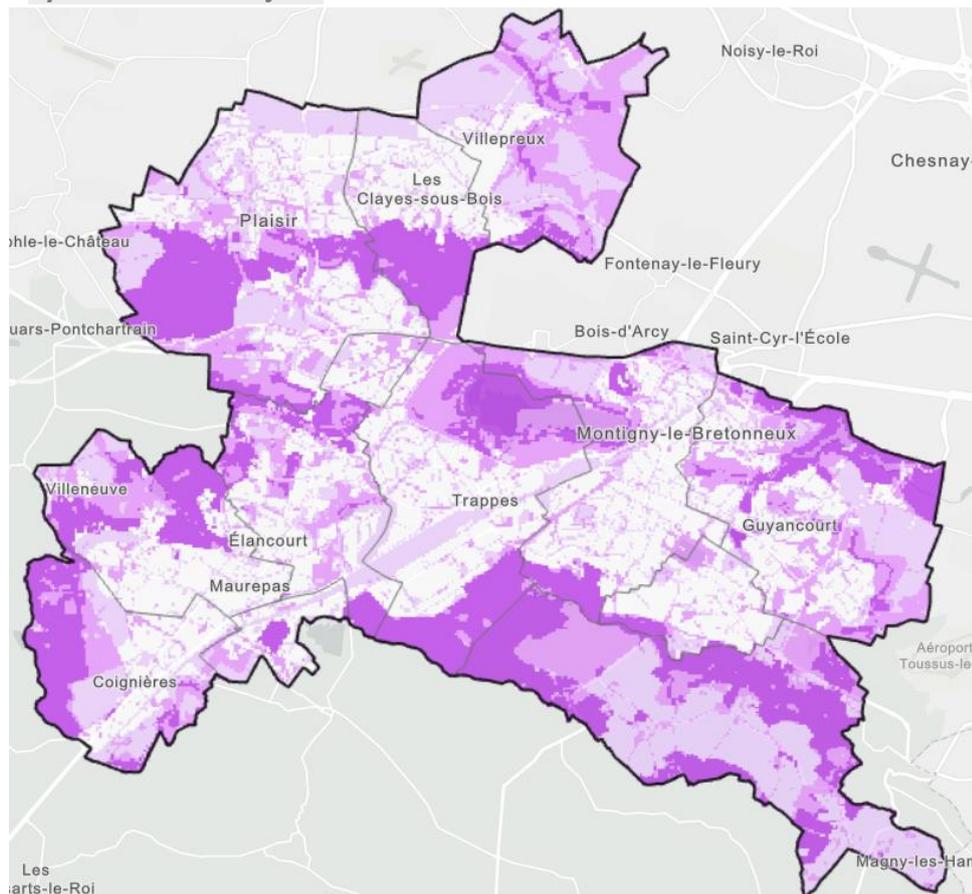
## ● Enjeux liés aux continuités écologiques



### ● Enjeux liés aux services écosystémiques



### ● Synthèse des 3 enjeux



## **2. La production d'une cartographie SIG d'« Occupation Verte et Bleue » du territoire**

SQY a développé sur le SIG de SQY, une base de données et un outil de connaissance cartographique interrogeable baptisé Ecomap rassemblant les données :

- du SIG disponibles sur SQY
- liées à l'accompagnement de tous les projets via le Marché d'expertise écologique en cours : polygones des zones d'études, polygones des habitats, pointages faune, pointages flore, pointages et polygones zones-humides connues, périmètres compensatoires, etc. (avec l'ensemble de leurs étiquettes de données)
- issues des bases de données régionales (ARB IDF, Géonature, CBNBP, INPN)r préalablement remises en forme selon le modèle défini pour l'Ecomap.

SQY disposera ainsi sur son SIG d'une "super base" au plus exhaustif des connaissances, interrogeable dans ses détails de données, superposable aux données environnementales parallèles (TVB, SRCE, INPN, SAGE, PLU, foncier, espaces gérés, orthophotographies, fonds de cartes,...) pour pouvoir avoir une approche multicritères prenant en compte la biodiversité locale et ses enjeux.

L'objectif est bien de disposer d'une meilleure connaissance du patrimoine naturel pour :

- appréhender la biodiversité dans les sujets et enjeux du quotidien, tant pour les agents, que les acteurs locaux ou la population
- adapter la gestion des espaces-verts à pratiquer
- ajuster les questions d'aménagement tant en planification qu'en développement de projet
- alimenter les documents cadres
- sensibiliser et mobiliser élus, acteurs locaux, citoyens

## **3. Le Plan Paysage de SQY**

Suite à la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée le 20 octobre 2000, à Florence par 29 États membres, le Ministère de la transition écologique et solidaire a encouragé les collectivités à élaborer leur Plan Paysage.

Les objectifs du Plan Paysage de SQY sont les suivants :

- Donner une certaine cohérence dans les documents de planification du territoire (PLD/PCAET/PLU/...)
- Identifier les paysages et analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient
- Formuler des objectifs de qualité paysagère
- Réaliser un plan d'actions servant d'outils dans les différentes études sectorielles plus particulièrement dans son futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à 12 communes et dans les futurs projets d'infrastructures olympiques, d'espaces publics / privés ou de mobilité

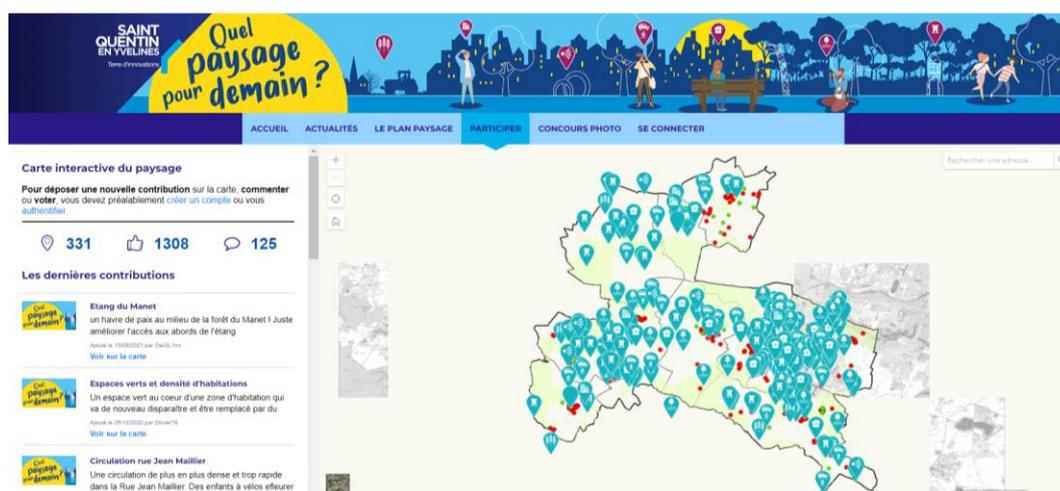
Les enjeux du Plan Paysage de SQY sont les suivants :

- Utiliser le paysage comme plus-value dans la conception de la ville.
- Avoir des éléments de langage partagés dans le marketing territorial de SQY.
- Etre innovant dans l'utilisation d'outil de consultation citoyenne via une plate-forme participative.
- Travailler sur une identité territoriale commune où les différences de chaque commune sont mises en valeur.

Si pendant longtemps, la politique de SQY a été d'urbaniser, depuis une décennie, les projets d'aménagement tendent à s'inscrire le plus possible dans les lignes de force du paysage. Pour autant, l'aménagement paysager ne doit plus être considéré uniquement comme un « décor » des projets mais bien comme une réponse à l'attente de qualité de vie, de santé et d'adaptation au changement

climatique. Aussi, il apparaît nécessaire de formaliser les pratiques, de les coordonner et de les faire évoluer grâce à un Plan Paysage et à son volet « plan d'actions ». Il apparaît aussi essentiel sur un nouveau territoire comme le nôtre de forger, grâce à l'étude paysagère des différentes entités géographiques, une identité partagée et commune, mais en tenant compte des particularités de chacune des communes.

De plus, le territoire de SQY s'apprête à recevoir quatre épreuves olympiques lors des JO de 2024. L'objectif de cette réflexion est également d'enrichir les projets d'aménagement des sites olympiques et notamment de la colline d'Élancourt point culminant de l'Île-de-France et de l'Île-de-Loisirs, réservoir de biodiversité. Ces éléments devront permettre à l'aménageur de ces sites de mettre en valeur ces paysages qui serviront d'écrins à ces épreuves, tout en préservant les vues sur le grand paysage.



#### 4. Un ABC intercommunal

SQY a candidaté en septembre 2024 à la campagne de financement relative au programme des Atlas de la biodiversité communale intégré dans le volet « biodiversité » du Fonds vert. Les ABC sont notamment l'une des actions privilégiées en matière de lutte contre l'artificialisation des sols. Le diagnostic des enjeux de biodiversité sur un territoire permet la prise en compte de ces enjeux dans l'évolution des documents d'urbanisme. Les résultats ne sont pas rendus à ce jour.



<https://www.ofb.gouv.fr/abc>

#### 5. Le programme Territoire engagé pour la nature (TEN)

En complément, SQY a été labellisé en juin 2024 Territoire engagé pour la nature (TEN) en 2024, et ce pour 3 ans. Le souhait d'élaborer un Atlas de la biodiversité s'inscrit résolument dans une démarche concertée et pérenne de prise en compte de la biodiversité au sein d'un projet de territoire, tel le programme « Territoires engagés pour la nature » qui vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés. Obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » vaut pour SQY reconnaissance de l'engagement volontaire de la collectivité dans les stratégies régionales et nationales pour la biodiversité.



<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/ten/#:~:text=SQY%20prend%20des%20mesures%20pour,en%20herbe%20et%20des%20haies.>

## 7.2. Faire de l'arbre un allié pour la lutte contre le changement climatique

### 1. Le Plan Canopée

SQY a historiquement réservé une place très importante aux arbres sur son territoire. Le principe d'aménagement a consisté à articuler le territoire autour de villes autonomes reliées par des espaces verts dotés d'équipements de proximité indispensables aux activités sociales. L'objectif des concepteurs et des élus fut, dès le départ, d'offrir aux habitants un cadre de vie agréable. Ils imaginent une ville valorisant les qualités naturelles du site initial : parcs, étangs, rigoles, forêts, rivières, espaces naturels et bois. Les élus et aménageurs ont impulsé la prise en compte, sur le long terme, d'une trame verte reliant les quartiers par des mails paysagers, des parcs et des espaces boisés.

L'enjeu désormais pour le territoire au travers de son plan arbre et des actions nature en ville est d'anticiper et réduire les conséquences des impacts sociaux, économiques et environnementaux du changement climatique en se basant sur les solutions fondées sur la nature et la valorisation de l'arbre en ville.

L'objectif est de :

- rafraîchir la ville, réduire l'effet de l'Îlot de Chaleur Urbain (ICU) voire de créer un Îlot de Fraîcheur Urbain (IFU)
- bénéficier des services écosystémiques rendus par l'arbre en ville.

Ce travail est piloté par la Direction Environnement et Paysage de SQY.

#### Réalisé à ce jour

- **Pré-diagnostic territorial** reprenant la superficie d'espaces verts ouverts au public, l'indice canopée (via l'outil Kermap) et le nombre d'arbres

commune	couverture arborée ville	comparaison moy nationale	couverture arborée totale	surface arborée/hab (m <sup>2</sup> )	CO2 absorbé par les arbres (en kt)
Coignières	20%	-5	40%	164	18-50
Elancourt	32%	7	43%	80	22-63
Guyancourt	33%	8	40%	87	29-82
La Verrière	35%	9	33%	96	4-11
Les Clayes-sous-Bois	30%	5	52%	62	18-50
Magny les Hameaux	28%	2	39%	95	36-101
Maurepas	31%	6	45%	82	21-59
Montigny le Bretonneux	37%	11	38%	100	23-63
Plaisir	29%	4	42%	83	42-116
Trappes	28%	2	36%	87	28-78
Villepreux	39%	13	20%	96	12-32
Voisins le Bretonneux	35%	9	39%	107	8-22

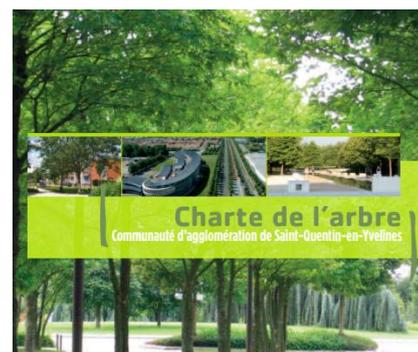
**Indice de canopée** : de 20 % à Coignières à 39 % à Villepreux en zone urbaine (Source : Kermap)

<https://www.nosvillesvertes.fr/Explorer/vegetation-Montigny-le-Bretonneux-78423>

## 2. La Charte de l'arbre

En se densifiant, l'espace urbain, à savoir, les façades, les réseaux et les voiries, se sont approchés des plantations, au moment même où celles-ci ont pris leur ampleur. Éléments d'agrément du paysage, les arbres subissent alors des contraintes de cohabitation pour leurs branches et leurs racines. Les objectifs de cette charte qui date de 2011 et qui fait l'objet d'une révision sont :

- de sensibiliser les principaux professionnels concernés pour préserver les arbres en place,
- d'apporter des éclairages scientifiques et techniques indispensables pour comprendre la place de l'arbre en ville et les efforts de gestion qu'il nécessite,
- d'engager un partenariat avec chaque acteur du développement urbain autour de règles d'intervention.



Le patrimoine arboré de l'agglomération regroupe des arbres en alignement, dans des parcs ou les squares.

La Communauté d'agglomération a proposé à toutes les communes qui le souhaitent, de signer un contrat de protection de l'arbre à titre d'individu, contrat qui permet aux communes de bénéficier des conseils des services de SQY pour la gestion ou la plantation des arbres. Par sa signature, la commune s'implique et peut inclure la charte à titre de recommandation dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette charte est par ailleurs annexée au PLUI à 7.

La Charte de l'arbre s'articule autour de 5 axes

### AMÉNAGEMENT

- Faire valoir les arbres en place
- Tirer parti d'arbres en place lors des chantiers de construction
- Limiter les dommages aux arbres à conserver lors des interventions

### CONCEPTION ET RÉHABILITATION

- Adapter les points clefs du projet aux futurs arbres
- Anticiper l'enracinement
- Bien choisir l'essence et les plants

### ENTRETIEN

- Soigner les arbres fragiles
- Optimiser le programme d'entretien
- Coordonner les actions sur les arbres

### SÉCURITÉ ET SUIVI

- Surveiller les situations sensibles
- Dédensifier les arbres comprimés
- Renforcer les qualités de la trame verte

### ANIMATION LOCALE

- Mettre en scène les arbres remarquables
- Sensibiliser les citoyens
- Sensibiliser les enfants

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2023/12/Charte-de-lArbre-de-SQY.pdf>

### **3. Un plan de plantation ambitieux**

Depuis janvier 2023, SQY procède à la plantation de 12 arbres remarquables dans chacune des communes de l'agglomération, une démarche qui vise à valoriser l'arbre en ville et ses vertus sur le climat, la biodiversité et la régulation de l'eau.

Rigoureusement sélectionnés dans une pépinière spécialisée de la région (THUILLEAUX à Choisel - 78), ces arbres sont choisis en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque site, garantissant ainsi leur adaptation optimale aux conditions de sol et de climat propres à leur lieu de plantation.

Le choix de l'emplacement a été déterminé en collaboration avec les communes : chaque arbre devient une pièce maîtresse du paysage, permettant aux habitants de suivre son évolution remarquable au fil du temps.

Pour garantir le succès de cette initiative, des moyens techniques spécifiques ont été déployés. Chaque arbre sera équipé de six sondes tensiométriques, mesurant en continu le taux d'humidité du sol. Ce suivi technique et pointilleux sera maintenu pendant cinq ans, assurant une surveillance continue et une adaptation aux besoins évolutifs de chaque arbre pour son bon ancrage.

En alliant la préservation de la biodiversité locale, la sensibilisation visuelle des citoyens et la mise en place de moyens techniques avancés, SQY façonne un héritage végétal durable qui symbolise notre engagement envers un environnement florissant et remarquable.

Coût des travaux de plantation 2023 : 700 000 €

### **4. La mise en valeur du patrimoine arboré remarquable**

L'objectif premier est de sensibiliser les habitants sur l'arbre en ville avec une volonté de présenter un arbre emblématique dans chaque commune, un repère pour les générations futures. :



Pour garantir la survie de l'arbre, un suivi culturel sur 5 ans est assuré au lieu de 2. L'eau est issue de la station de pompage sur un bassin de récupération d'eau de pluie. Des sondes tensiométriques vérifient les besoins de l'arbre en eau. Ces sondes sont reliées par ondes : les données sont envoyées à l'entreprise chargée de déclencher l'amenée d'eau par arbre. L'espace est sanctuarisé, protégé et une communication sur l'arbre est faite. Les arbres sont achetés sur le marché local (rayon de 15 km) habitué au climat et au sol d'IDF.

<https://lagazette-sqy.fr/2024/01/25/votreville/saint-quentin-en-yvelines/chaque-commune-de-sqy-se-dote-dun-arbre-remarquable/<>

### **5. « Marche à l'ombre »**

L'objectif de ce projet est de permettre le cheminement piétonnier ombragé sur le territoire. Actuellement en cours de construction, ce projet est réalisé par notre bureau d'étude interne à la Direction des Fonction supports.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, le « filaire piétons » est retravaillé de façon à ce qu'il soit complet (les données IGN sont croisées avec les relevés de terrain). Puis pour obtenir la couche des arbres, le point Lidar est calculé (LIDAR = Light Detection And Ranging, technique de télédétection optique qui utilise la lumière laser en vue d'un



échantillonnage dense de la surface de la Terre, et produit des mesures x,y,z d'une grande précision). Ces données produisent des jeux de données de nuages de points cotés ensuite gérés, visualisés, analysés et partagés à l'aide d'ArcGIS. Suite à ça, le diamètre moyen de l'ombre est obtenu, à une date et un horaire qui ont été choisis : le 31 juillet à 15h. Enfin, le croisement avec le filaire piéton donne le pourcentage de chemin ombragé sur tout le territoire. Reste ensuite à sélectionner les données spécifiquement sur le domaine public puis à dégager le pourcentage de linéaire continu. le résultat est le suivant : 50% du linéaire est ombragé, mais en pointillé.

Les pistes de travail sont donc les suivantes :

- Faire le lien avec le mais aussi avec le Grand Chemin, lequel est un réseau de promenades reliant des points d'étape stratégiques à l'échelle des 12 communes de l'agglomération
- Faire le lien entre deux espaces verts (travailler sur les chemins existants pour aller d'un point à un autre)
- Travailler sur des linéaires ombragés en fonction des types de déplacements (utiles pour se rendre à la gare par exemple, ou pour les loisirs sur des itinéraires de promenades de détente santé pour les habitants)
- Croiser avec la couche « Réseaux souterrains »
- Croiser avec la TVB identifiée afin de faire les raccords nécessaires dans les corridors écologiques ayant pu être interrompus.



### 7.3. Préserver la biodiversité dans les espaces gérés par SQY

Le territoire de SQY porte différents projets qui ont pour objectif de préserver, de relier des espaces de nature actuellement fragmentés, et de renforcer ainsi la continuité et la cohérence du réseau écologique (Le Grand Chemin, Passerelle reliant l'île de loisirs à la trame verte et bleue située au sud du corridor ferroviaire, projets de renaturation qui s'inscrivent dans le cadre de projets de renouvellement urbain...

#### 1. La végétalisation

- Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (climatiques, pédologiques, météorologiques, accueil de la faune, etc.)
- Fleurissement avec des plantes vivaces en priorité
- Fauche tardive des espaces en herbe
- Maintien de zones en friche et de zones-refuges
- Limitation des fauches des accotements routiers (nbre ?)
- Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Plantation d'arbres d'essences variées et adaptées aux conditions locales pour la création ou le renouvellement des alignements
- Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
- Génie végétal adapté aux ripisylves
- Mise en œuvre d'une politique de l'arbre en ville
- Végétalisation des bords de bassins

Exemples concrets :

- Création de zones protégées pour favoriser la biodiversité sur l'aménagement de la Colline à Elancourt
- Gestion des emprises herbacées de SQY plus respectueuse de l'environnement : pratique de la tonte limitée et/ou du fauchage tardif sur les 111 ha de pelouses et 217 ha de prairies gérés par SQY présentent des avantages multiples : réservoir biologique, refuge (faune et flore), corridor

écologique, milieu complémentaire aux surfaces agricoles, zones de filtration et de protection aux abords des bassins, réduction des impacts polluants et du bruit, simplification de la gestion... Ceci tout en préservant la sécurité et les usages des utilisateurs

- Conventions de mises à disposition de prairies sur des réserves foncières de SQY passées avec des apiculteurs
- Mise en place, entretien annuel et cartographie par SQY des nichoirs à mésanges (partagée avec les communes)
- Application Trame Verte et Bleue et outils téléchargeables pour les partenaires professionnels
- Bac à boues pour hirondelles sur le Canal urbain de SQY
- Pose de nichoirs / gîtes sur le Parc de la Remise :
  - Moineau domestique - Moineau friquet - Mésange charbonnière - Sittelle Torchepot : 8 unités
  - Nichoirs Chauve-souris : 3 unités
  - Nichoirs Chouette hulotte : 2 unités
- Aménagement de passages petite faune dans les clôtures et les petits amas de bois laissés sur le Parc de la Remise
- Traversée d'un élément fragmentant (N10 et voie ferrée) via une passerelle avec bandes végétalisées
- 2 zones d'éco-pâturage pour moutons ont été mises en place aux bassins de La Sourderie (zone d'éco-pâturage sur Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux) et du Val Favry (Coignières). Elles favorisent la sensibilisation du grand public à l'agriculture urbaine et proposent aux éleveurs des espaces d'installation supplémentaires. 2 parcelles de 4700m<sup>2</sup> pour le parc de La Sourderie et 7000m<sup>2</sup> pour le bassin du Val Favry. Races de moutons: Lande de Bretagne, solognote et blackface.

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/environnement-transition-ecologique/gestion-ecologique-des-espaces-verts/>

## **2. Sols**

- Maintien de bois mort au sol
- Utilisation de compost produit localement
- Préservation de la pleine terre

## **3. Pollinisateurs et autres fonctions écologiques**

- Sensibilisation aux pollinisateurs sauvages à travers les pratiques de gestion et les aménagements qui leurs sont favorables
- Plantation de plantes nectarifères adaptées aux conditions locales
- Création de micro-milieus : tas de bois mort, mares, zones humides, murets de pierres sèches, hôtels à abeilles sauvages, sols nus spécialement dédiés à la nidification d'abeilles solitaires, etc.
- Gestion pastorale extensive
- Paillage des plantations
- Paillage minéral
- Paillage local autoproduit (paille/broyage des résidus de taille)
- Aucun usage de produit phytosanitaire et/ou biocide (qu'ils soient classés ou non) et Zéro engrais chimique partout
- Actions relatives à l'apport extérieur de terre dite végétale lors des travaux d'aménagement qu'elle réalise ou fait réaliser
- Exigence de traçabilité auprès des fournisseurs
- Stockage et réemploi des terres en place

## **4. Formation**

La Direction Environnement et Paysage propose un programme de formation sur la biodiversité pour les agents des différents services, toutes catégories (A, B, C, terrain, opérationnels, études, programmes, direction) : sensibilisation en interne ou via expert sur la TVB et continuités écologiques,

la biodiversité (inventaires, diagnostics, préconisations), la séquence ERC et la réglementation environnementale.

### **5. Limitation des besoins en arrosage**

SQY a adopté en 2008 un mode de gestion environnemental de ses espaces naturels et paysagers. Dans le cadre de la gestion différenciée de ses espaces verts, SQY opère des choix variétaux pour limiter les consommations en eau. Par ailleurs, elle opte pour l'utilisation des eaux de pluie via la station de pompage du bassin des Roussières inscrit dans la continuité du Parc des Sources de la Bièvre.

Créé en 1978 pour réguler les eaux pluviales des quartiers urbains voisins, le bassin des Roussières couvre une superficie de 5,20 ha : en période de fortes pluies, ces eaux sont stockées pour être ensuite rejetées dans le lit de la Bièvre situé à l'aval. Afin de lutter contre le phénomène d'eutrophisation, SQY a lancé un marché pour la mise en œuvre d'un procédé permettant d'améliorer la qualité des eaux. Le choix s'est porté sur la société Aérolac et son concept innovant et écologique d'hydrolienne, qu'elle a développé en 2007 : à partir de l'action du vent, les hydroliennes permettent de brasser les eaux de profondeur et ainsi d'oxygéner le milieu et de favoriser le développement des bactéries et micro-organismes assurant la dégradation de la matière organique. L'entraînement des pales par la seule force du vent (aucun autre apport énergétique) entraîne l'hélice sous-marine, immergée à une profondeur variant de 25 cm à 70 cm, en fonction des caractéristiques du bassin. Ce brassage (150 tours/minute) optimise le transfert en oxygène de l'air vers l'eau en créant un tourbillon qui aspire l'eau en profondeur pour l'envoyer vers la surface où elle se charge d'oxygène dissous au contact de l'air avant de repartir vers le fond.



## **7.4. Lutter contre les espèces invasives**

Les mesures de gestion des proliférations de populations d'espèces végétales ou animales envahissantes menées par SQY sont les suivantes :

### **1. L'action sur le terrain**

- Décaissement / plantation concurrentielle / bâchage / pâturage, arrachages manuels, arrachage par traction animale (Laurier palme)
- Lutte curative (Frelon asiatique)
- Lutte biologique intégrée (pose de nichoirs à mésange contre la chenille processionnaire)
- Lutte biologique par aspersion d'une bactérie d'origine naturelle "La Bacille du Thuringe" (processionnaires du chêne, du pin et pyrale du buis)
- Lutte par la gestion différenciée des espaces qui favorise la présence d'auxiliaires pour accroître la prédation (préventif)
- Lutte mécanique (brûlage ou aspiration des cocons processionnaires du chêne / échenillage des cocons de processionnaires du Pin), pose d'éco-pièges uniquement sur les pins (curatif)
- Arrachage manuel de la balsamine et de la Jussie
- Renouée du Japon : coupe répétitive d'épuisement (10 coupes dans l'année)



### **2. La sensibilisation**

Le Service « Développement durable, Transition Mensuelle Transition écologique du 17,02,23 : "Les Processionnaires du chêne et du pin, frelons européens ou asiatiques : les bons réflexes face à la présence de ces espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) ?

- Connaissance des équilibres de la biodiversité urbaine à préserver

- Information sur les services rendus par ces espèces
- Information sur les problèmes posés par celles-ci et les moyens de protéger les ruchers et les personnes et d'accompagner les apiculteurs

## 7.5. Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs)

### 1. Intégration de l'agriculture urbaine au cœur des projets urbains

- La Verrière : Gare Becannes : développement de circuits courts avec les jardins privés, les jardins partagés...
- Intégration des enjeux agricoles dans les documents-cadre portés par l'Agglomération :
  - PLUi : Révision allégée engagée en 2020 : Intégration de mesures pour favoriser l'agriculture urbaine en zone U / Intégration d'articles dans le règlement du PLUi.
  - PLU de Plaisir : étude complémentaire sur les lisières agricoles (phase de diagnostic), enjeu intégré dans le PADD et dans l'OAP Trame Verte et Bleue.
  - PLU de Villepreux, les Clayes-sous-Bois et Coignières: intégration des enjeux agricoles dans les diagnostics en cours
  - PADD de Coignières : ambition forte autour de l'agriculture locale

### 2. Conduite de projets d'agriculture urbaine sur des espaces verts dont SQY a la gestion :

#### • Vergers urbains et écopâturage

SQY porte deux actions de vergers urbains et d'écopâturage emblématiques parvenues à maturité :

- les vergers de La Sourderie (Montigny-le-Bretonneux) sur 5 000 m<sup>2</sup>
- les vergers du Val Favry (Coignières) sur 3 500 m<sup>2</sup>



Ces deux projets allient préservation de l'environnement et de la biodiversité, accompagnement de projet-citoyens, la sensibilisation à l'environnement et promotion de pratiques agricoles durables. Ces vergers ont été conçus et réalisés avec les habitants volontaires, des bureaux d'études spécialisés dans l'arboriculture fruitière et des associations partenaires. Leur gestion est confiée aux associations par voie de convention qui fédèrent les actions des volontaires.

Les objectifs environnementaux et sociaux poursuivis sont les suivants :

- Valoriser les rôles écosystémiques de l'arbre fruitier
- Privilégier les lieux d'échanges et d'expérimentation
- Sensibiliser le public aux enjeux écologiques notamment au travers d'animations d'ateliers pédagogiques

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/environnement-transition-ecologique/gestion-ecologique-des-espaces-verts/>

#### • Les ruches

12 ruches ont été installées à l'hôtel d'agglomération de SQY. Elles sont gérées par un professionnel de l'apiculture. Par ailleurs, des conventions ont été passées avec des apiculteurs dans le cadre de la sauvegarde des abeilles. Elles permettent la mise à disposition de prairies sur certaines réserves foncières de SQY.



## FP8. Elaborer une politique de gestion de l'eau à l'échelle du territoire

### 6.1. Sensibiliser les élus, techniciens et aménageurs sur la gestion alternative des eaux pluviales au tout tuyau (récupération des eaux pluviales pour arrosage, infiltration, évapotranspiration)

#### ● **Organisation d'une Mensuelle de la Transition écologique**

En 2023, le Syndicat Mixte du Bassin de la Bièvre (SMBVB) est intervenu lors d'une Mensuelle de la Transition écologique sur la thématique " *Subventions de l'AESN et de la Région Ile-de-France au profit des collectivités dans leurs projets de désimperméabilisation, végétalisation, gestion des eaux de pluie à la source* ». Il est intervenu sur la procédure de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre, les enjeux de gestion des eaux pluviales sur le bassin versant de la Bièvre, l'animation pluviale (accompagnement des communes). Les services de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Région Ile-de-France ont également présenté les dispositifs financiers.



#### ● **Formation des agents en interne**

Le Service Assainissement de la Direction Voirie et Infrastructures est intervenu auprès des agents chargés d'opération et en aménagement sur le règlement d'assainissement et la politique globale de gestion de l'eau à l'échelle nationale et européenne.

Par ailleurs, une visite du CEREMA a été proposée afin de découvrir leurs activités autour de la gestion des eaux pluviales, du sol et plus globalement de la nature en ville (arbre, renaturation, ZAN, etc.) et leurs liens avec les projets d'aménagement.

En complément d'une formation en visio avec ADOPTA sur les solutions alternatives de gestion des eaux pluviales (solutions fondées sur la nature, revêtements perméables, ouvrages enterrés, équipements annexes), une visite du showroom des solutions de gestion durable des eaux pluviales a été proposée chez ADOPTA à Douai.



### 6.2. Harmoniser les prescriptions en termes de gestion des eaux pluviales des 3 SAGE en vigueur sur le territoire (une seule pluie de référence)

#### 1. **Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**

Le SAGE est un outil de planification qui permet de guider les décisions des acteurs du territoire concernant l'eau à l'échelle des sous-bassins hydrographiques. SQY est couvert par 3 SAGE :

##### **SAGE Bièvre**

Structure porteuse : SMBVB

Adopté en 2013

Révisé partiellement en 2023

[https://www.smbvb.fr/approbation-du-sage\\_74.html](https://www.smbvb.fr/approbation-du-sage_74.html)

##### **SAGE Orge / Yvette**

Structure porteuse : SIAHVY

Adopté en 2014

Actuellement en cours de révision

<https://www.orge-yvette.fr/sage/quest-ce-que-le-sage/portee-juridique>

## **SAGE Mauldre**

Structure porteuse : COBAHMA

Adopté en 2015

Prochainement être révisé

<https://mauldre-cobahma.fr/le-sage/et-le-sage-de-la-mauldre>

En terme de gestion des eaux pluviales, les 3 SAGE ont en commun, les grands principes qui sont :

- Objectif zéro rejet (infiltration 100 % de la pluie de référence)
- Si rejet alors mise en place d'un stockage avec régulation du débit

### **2. Le Schéma directeur d'assainissement de SQY**

Le Schéma Directeur d'Assainissement est un document cadre qui sert à vérifier que les infrastructures d'assainissement sont en bon état et répondent bien aux besoins en développement du territoire (dimensionnement des réseaux, des stations d'épuration, des bassins de rétention, etc.).

Phase 1 : Etat des lieux de l'existant : Depuis 2018, les services de SQY analysent en interne toutes les informations disponibles afin de pouvoir poser le diagnostic du territoire (rapports d'inspection des réseaux, bilan de fonctionnement des stations d'épuration, analyses de qualité des rivières, bilan de conformité des branchements des particuliers, dimensionnement des bassins de rétention, projections urbaines sur 10 ans, etc.).

Phase 2 : Modéliser et cartographier : Sans être détériorés, les ouvrages peuvent parfois être sous-dimensionnés ou ne pas être en capacité d'accueillir les eaux des futurs projets urbains. Pour vérifier le dimensionnement des réseaux et des bassins de retenue, SQY et la SEVESC (son partenaire gestionnaire des réseaux d'eaux pluviales) travaillent actuellement à la conception de modèles hydrauliques sur les communes ayant rejoint l'agglomération et à l'amélioration des modèles existants. Des mesures sont réalisées sur le terrain pour caler ces modèles.

- Pour les eaux usées, le modèle permet de vérifier que les collecteurs sont en capacité d'accueillir les eaux générées par les habitants actuels et futurs.
- Pour les eaux pluviales, les modèles hydrauliques permettent de vérifier si les ouvrages de SQY sont capables de collecter, transporter, stocker, voire réguler les pluies dimensionnantes – c'est-à-dire les pluies susceptibles de tomber tous les 10 ans, 20 ans, 30 ans... Cette phase 2 doit permettre de cartographier le niveau de service pour la gestion des eaux pluviales.

En parallèle, afin d'obéir aux préconisations réglementaires, SQY réalise une **carte d'aptitude à l'infiltration des sols** (Annexe 29) afin de disposer d'indications quant aux possibilités d'infiltration du territoire. En effet, la gestion des eaux pluviales à la source est recommandée dans la conception des projets urbains (création de noues, de jardins de pluie, etc.) afin de permettre la recharge des nappes et limiter la concentration des polluants.

Phase 3 : Hiérarchiser et chiffrer l'ensemble des opérations identifiées : en 2022, la gestion des eaux usées sur le périmètre des communes de Coignières, Maurepas, Plaisir, les Clayes-sous-Bois et Villepreux a été remise en concurrence et un nouveau contrat de concession de gestion des eaux usées a été attribué à la SEVESC jusqu'en 2029. Il concerne notamment :

- l'entretien des réseaux d'eaux usées et unitaires ainsi que les ouvrages (pompage, stockage, etc.) de ces communes
- les stations d'épuration de la Courance située à Maurepas (traitant les eaux usées de Coignières et Maurepas) et du Val des Eglantiers située à Thiverval Grignon (traitant les eaux usées des communes de Plaisir et l'ouest des Clayes-sous-Bois).

La station d'épuration du Val de Gally située à Villepreux est quant à elle, gérée par le syndicat Hydreaulys.

### **3. Révision du règlement du service d'assainissement collectif de SQY (dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales) en juin 2023**

L'objet du règlement du service d'assainissement collectif est de définir les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les branchements de déversements d'effluents dans les réseaux d'assainissement de SQY. Le règlement définit les relations entre l'utilisateur du service, propriétaires ou occupants, ou copropriété représentée par son syndic et le service assainissement.

Le service public de l'assainissement collectif a pour objet d'assurer l'hygiène, la salubrité et la protection de l'environnement, tout en garantissant la sécurité du personnel d'exploitation.

- ⇒ **Enjeu 1 : Lutter contre le risque inondation**
- ⇒ **Enjeu 2 : Lutter contre le risque de sécheresse**
- ⇒ **Enjeu 3 : Préserver la qualité de la ressource**

Pour faire face à ces enjeux, la gestion de l'eau est qualifiée de :

- **Gestion durable** : il n'existe plus seulement un enjeu de gestion des inondations mais également de renaturation, de préservation de la biodiversité, et de lutte contre les îlots de chaleur en ville
- **Gestion intégrée** : la gestion de l'eau doit être intégrée dans tout projet de voirie, de construction, de requalification
- **Gestion à la source** : l'infiltration dans le sol doit se faire au plus près de son point de chute
- **Gestion alternatives au tout tuyau** : au lieu de canaliser l'eau de pluie pour l'assainir ensuite, son retour dans le sol devient la règle : solution écologique et économique du fait de la suppression des coûts d'assainissement.



La révision du règlement du service assainissement collectif de juin 2023 (Annexe 30) a eu pour objectif de :

- disposer d'un règlement unique pour les 12 communes (depuis la loi NOTRE de 2016, la compétence assainissement de SQY s'est étendue de 7 à 12 communes.)
- d'assurer la compatibilité des PLU avec le SDAGE et les SAGE en vigueur, le règlement d'assainissement et le zonage EP étant des annexes sanitaires des PLU.

Les PLU, PLUI, doivent être rendus compatibles avec les dispositions du SDAGE (PAGD) et du SAGE (PAGD) et conforme au règlement. Le règlement d'un SAGE est opposable à toute personne publique ou privée. Le règlement du service assainissement est une des annexes sanitaires du PLU. Les objectifs de la révision du règlement du service assainissement collectif sont de :

- disposer d'un règlement unique pour les 12 communes (Depuis la Loi Notre de 2016, la compétence assainissement de SQY s'est étendue de 7 à 12 communes)
- d'assurer la compatibilité des PLU avec le SDAGE et les SAGE en vigueur

Le règlement du service assainissement, le modèle de notice hydraulique et le zonage des eaux pluviales sont téléchargeables ici : <https://peps.sqy.fr/notices-techniques>.

## **6.3. Elaborer un plan de désimperméabilisation du territoire**

### **1. Acculturation au sujet**

La toute première Mensuelle de la Transition écologique de SQY a été consacrée à « *Déminéraliser pour favoriser l'infiltration de l'eau et quelles pratiques pour améliorer la vie du sol ?* » animée par la Directrice Environnement et Paysage de SQY.

## **2. Cartographie du pouvoir infiltrant des sols sur SQY**

Dans l'objectif de favoriser la solution d'infiltration des eaux pluviales dans les secteurs favorables et dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH) de SQY, les services de la SQY souhaitent y intégrer :

- un zonage cartographique de la capacité d'infiltration des sols de son territoire
- un cahier de préconisations techniques

Aussi, la collectivité a travaillé sur l'élaboration de la cartographie du pouvoir infiltrant des sols sur le territoire (recueil des données existantes, acquisition de données complémentaires et production des zones cartographiques et de prescriptions en termes de gestion des eaux pluviales).

Ces documents doivent permettre d'orienter les propriétaires et les services de l'urbanisme sur les modalités et la pertinence d'évacuation des eaux pluviales de chaque projet, afin de favoriser ce mode de gestion sur des secteurs déjà construits ou sur de futurs projets d'aménagements.

## **3. Etude densification / renaturation**

Le PLUiH à 12 de SQY, en cours d'élaboration, doit identifier le potentiel de densification et de renaturation du territoire au travers d'une analyse fine du tissu urbain et de ses caractéristiques. Il doit assurer sa compatibilité avec le SDRIFe et répondre aux objectifs réglementaires (ZAN, PCAET, ...).

Pour ce faire et en complémentarité des travaux de réalisation du PLUiH, SQY a lancé début 2024 une étude approfondie des potentiels de densification et de renaturation de son territoire. Cette étude a vocation à alimenter la procédure d'élaboration du PLUiH et plus largement à nourrir les outils prospectifs et permettre la poursuite de l'aménagement et du développement du territoire de SQY (logements, équipements/services, développement économique, ...).

Objectifs :

- Définir l'échelle d'analyse du territoire afin d'assurer une transcription opérationnelle des préconisations, en prenant en compte les évolutions réglementaires récentes
- Construire une méthodologie partagée d'analyse du territoire basée sur les définitions énoncées dans le cadre du ZAN et de la Loi Climat et Résilience et des articles L 151-5 et L 151-5 du Code de l'urbanisme (étude de densification propre au PLUiH)
- Identifier les fonciers mobilisables et hiérarchiser les enjeux afin de définir l'action à mener
- Réaliser une base de données évolutive intégrant des critères d'évaluation et de suivi
- Réinterroger la prospective territoriale à l'aune des nouvelles exigences réglementaires
- Associée à d'autres bases de données, cette étude doit venir étayer les potentiels de constructibilité et de renaturation exprimés dans le PLUiH.

Cette analyse vise à construire une connaissance fine de notre territoire et un outil de priorisation des destinations du foncier, afin de nourrir et d'adapter nos logiques d'aménagement et de s'assurer de la poursuite de l'aménagement du territoire. Un aménagement répondant aux enjeux de la sobriété foncière, de l'adaptation au changement climatique (réduction des îlots de chaleur, nature en ville et continuités écologiques...), et à la notion de recomposition de la ville sur la ville (densification, ville du bien-être).

#### 4. Travaux de déminéralisation des sols par SQY

- Travaux d'agrandissement de fosses d'arbres



Avant

Après



Pour limiter les phénomènes d'érosion de la biodiversité, d'augmentation des risques d'inondation, des îlots de chaleur urbains engendrés par l'étalement urbain, dans un contexte de changement climatique et de forte demande sociale pour plus de nature en ville, SQY déploie des stratégies globales se basant sur la désimperméabilisation et la renaturation du sol, support de la nature en ville.

- **AVANT** : Rue très large avec stationnement longitudinal sur l'emprise de la largeur du trottoir. Petites fosses d'arbres de 1m<sup>2</sup>.
- **APRES** : le Service Espaces verts de la Direction Environnement et Paysage de SQY a mené une opération de déminéralisation de toute une partie du trottoir avec un travail en profondeur de la partie de surface sur 6m<sup>2</sup> de la fosse de l'arbre avec un apport de paillage (matière organique qui en se décomposant va améliorer la structure du sol et sa porosité : il y a amélioration de l'infiltration et de la structure du sol). Réalisé sur l'ensemble de la rue de chaque côté. Il y a également plantation de vivaces en pied d'arbres. Les arbres en place ont été conservés.

Avant



Après



- **AVANT** : Boulevard sur lequel on trouve de grands platanes. Problématique de déformation sur le trottoir en dalle béton liée au développement racinaire.

- **APRES** : Gestion de l'arbre en dé-densifiant les arbres (suppression d'un arbre sur deux avec une fosse libre). Cette opération a permis de pérenniser les arbres existants, de les conduire de manière à favoriser leur développement et de limiter la production de bois mort (ils ne se gênent plus). Puis, à l'occasion d'une opération de travaux avec les collègues de la Direction Voirie Infrastructures de SQY, la Direction Environnement et Paysage de SQY a travaillé pour une reprise de grandes fosses en long avec des replantations, une continuité de trame brune et une prospection des racines plus importante (synergie permettant un développement de l'arbre plus important). Un travail est fourni avec la Direction du Développement urbain de SQY notamment dans la création de nouveaux quartiers sur la problématique de continuité de fosses, de trame de sols pour favoriser l'arbre pour qu'il rende tous les services en milieu urbain.

Avant



Après



- **AVANT** au niveau d'un Parc Centre-ville : arbres avec petites fosses (1m<sup>2</sup>) : des frênes plantés il y a 15 ans (jeunes arbres) qui devraient tout de même bien pousser et se développer largement, mais qui végétaient et pouvaient être comparés à des arbres qui avaient été plantés à l'arrière, non pas dans des petites fosses mais en pleine terre ayant poussé deux fois plus vite.

- **APRES** : Le Service Espaces verts de la Direction Environnement et Paysage de SQY a proposé de reprendre les fosses d'arbres (on disposait de l'espace disponible sans entraver les autres fonctions du trottoir et de la piste cyclable). Les conditions de développement des arbres étaient très mauvaises : les arbres étaient comme dans une jardinière (aucune prospection racinaire). En sous-couche, il y avait une succession de revêtements minéralisés superposés qui empêchaient une prospection racinaire. La fosse a donc dû être défoncée à la pelle et au marteau piqueur (Brise-Roche Hydraulique). On passe donc sur une fosse de 12 m<sup>2</sup> au total (3mx4m). L'objectif est d'atteindre 1,20 m de profondeur pour avoir un volume de fosse de 12m<sup>3</sup>.

• **Le passage d'un alignement d'arbres urbains à fosses carrées, à une continuité verte et brune**

**Avant**



**Après**



Aménagement d'ampleur plus importante réalisé il y a plusieurs années : l'hyper-centre à Montigny et les continuités vertes de la Place Letheule et de la Place Choiseul. Ce projet s'intègre dans le cadre d'une réflexion sur l'hyper-centre dans lequel il y a avait une volonté affirmée de revégétaliser et de ré-apporter de la nature en ville dans ce secteur très dense. On a pu identifier des îlots de chaleur. Un travail a été fait sur ces deux espaces très minéralisés, déjà arborés mais qui n'avaient pas de strate basse de plantation et qui étaient en sols totalement artificialisés. Place Letheule : Il y a eu un élargissement avec une déminéralisation d'une largeur de 5 m sur l'emprise actuelle des arbres et une plantation d'arbustes et de vivaces ce qui a apporté une trame verte dans cette zone très minérale et qui a très bien fonctionné (masse végétale support de biodiversité aujourd'hui). C'est une zone très appréciée par des personnes qui viennent pique-niquer (aménagement de mobilier urbain). Place Choiseul : arbres en jardinières : travail sur une continuité d'une trame de sol avec une plantation de petits arbres, d'arbustes et de vivaces et gazon avec un gain de surfaces végétales et donc infiltrantes bien plus importantes à auparavant. Des subventions ont mobilisées auprès de la Région « Plan Vert » (30% de subvention sur un montant total de travaux de 180 000 €).

• **La déminéralisation d'espaces en zones végétalisées**

**Avant**



**Après**



A l'occasion de la réhabilitation d'une place, il a été procédé à une suppression de grandes surfaces minéralisées, à la réduction de la très grande place devant le lycée hôtelier de 30% de sa dimension pour gagner en terre et en végétation.

Autres exemples :

- **Le Square Maryse Bastié à Voisins-le-Bretonneux**

**AVANT**



**APRES**



- Travail d'allée : équipement à Guyancourt abords du Bassin du moulin à vent. Il y avait des circulations très larges avec différents types de matériaux qui étaient vétustes. Travail pour simplifier et réduire les allées à une fonction de déplacement. Tout le reste a été déminéralisé (30% de surfaces minérales supprimées).

**AVANT**



**APRES**



**AVANT**



**APRES**



- Mail T. de Chardin à Guyancourt : anciennement grande surface minérale qui avait tendance à se végétaliser d'elle-même). Mise en place du zéro-phyto, ces surfaces minérales n'avaient pas d'usage en terme de déplacement et généraient des coûts importants de gestion pour maintenir cette surface minérale sans apparition d'herbe. Il fallait végétaliser le maximum de surface (il y a 10 ans). Cet aménagement a apporté un intérêt dans le paysage (réengazonnement de la surface, même si aujourd'hui, on aurait apporté un aménagement de strate arbustive plutôt que du gazon).



- Parc centre-ville Guyancourt : déminéralisation avec grandes bandes de gazon.



- Parc de centre-ville de Guyancourt, réhabilitation de la place de la République. Suppression de grandes surfaces minéralisées, réduction de la très grande place devant le lycée hôtelier de 30% de sa dimension pour gagner en terre et en végétation.





- Voisins-le-Bx : piste cyclable qui était intégrée dans le schéma cyclable. On avait une piste en béton et un trottoir en enrobé rouge. Dans le cadre du schéma cyclable, la Direction des Voiries et Infrastructure ont réaménagé cet espace en en réduisant l’emprise minérale en gagnant 25 cm de chaque côté (gain de surface en terre)



- Voisins-le-Betonneux : placette devant des maisons très minérale avec des surfaces végétalisées avec des végétaux qui n’apportaient pas beaucoup de bénéfices avec des sols très tassés. SQY a retravaillé complètement les espaces en zones végétales en en profitant pour refaire les continuités piétonnes et en les rendant PMR. A chaque aménagement, on se questionner sur les possibilités de revégétaliser les espaces. Plantation d’essences adaptées et en ajoutant une strate arbustive intermédiaire.

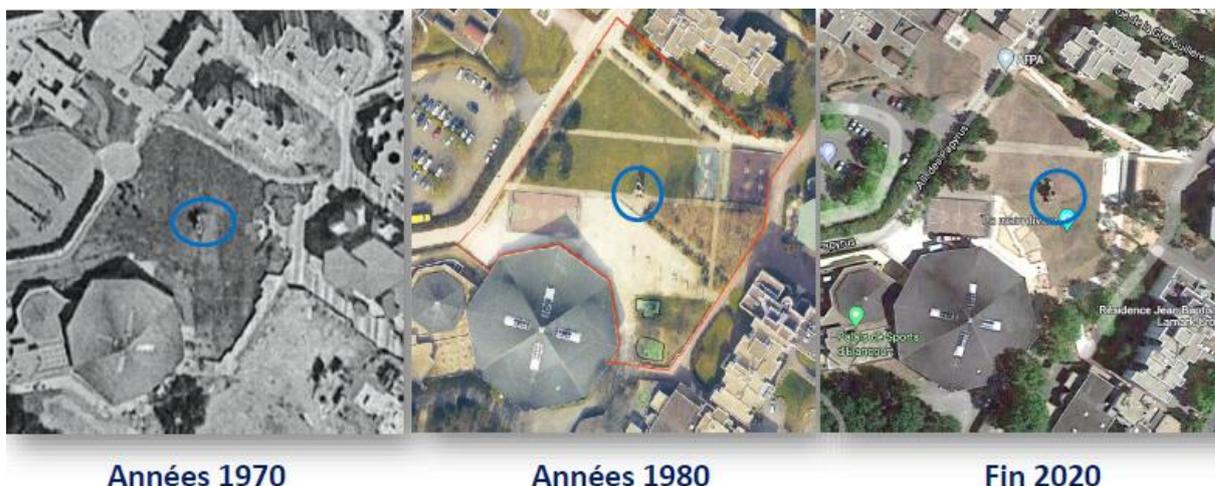
AVANT



APRES



- L’Homme couché : évolution depuis les années 70 (végétation), années 80 (minéral), fin 2020 : travail sur une revégétalisation : on regagne du sol et des surfaces plantées



- Plaisir : Mail retravaillé au niveau des accès. Pas de jardinières hors-sol, mais découpage de la surface minérale et venir planter et apporter terre, arbuste et paillage.



### FP9. Réduire la production de déchets sur SQY

Afin d'agir en amont du traitement des déchets, SQY a mis en œuvre un Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté en Conseil communautaire du 27 juin 2024.

Le PLPDMA de SQY est composé de 11 actions de prévention de déchets. Ce programme est engagé pour une durée de six ans, de 2024 à 2029, et vise à **réduire de 9%/habitant** les Déchets Ménagers et Assimilés, c'est-à-dire l'ensemble des déchets produits par les ménages : les ordures ménagères, les emballages et papiers, les déchets verts, les encombrants et les dépôts en déchetterie.

Pour atteindre l'objectif fixé, un programme d'actions a été défini en collaboration avec les communes, les associations, les habitants, et les élus de l'agglomération. Ces actions sont organisées en six grandes axes de travail :

1. Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets
2. Lutter contre le gaspillage alimentaire
3. Augmenter la durée de vie des produits
4. Gérer chez soi les déchets alimentaires et les déchets verts
5. Favoriser la consommation responsable
6. Eco-exemplarité de SQY

Toutes les informations relatives au PLPDMA de SQY sont détaillées sur la plateforme collaborative « Héros du quotidien » : <https://prevention-dechets.sqy.fr/public/publication/le-programme,2.html> Y sont consultables le programme d'actions, l'avancement des objectifs, les événements locaux en lien avec la prévention déchets.

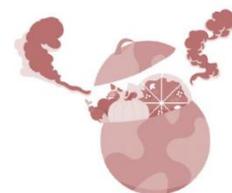


### 9.1. Lutter contre le gaspillage alimentaire

Deux actions ont été inscrites dans le PLPDMA, lesquelles sont mises en œuvre au S2 de 2024 :

#### ❶ Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire

- Développer de nouveaux outils de sensibilisation
- Mettre en place un groupe de travail composé des agents des communes



#### ❷ Accompagner les restaurateurs et les commerces dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire

- Faciliter la mise en place du don entre les commerces alimentaires et les associations caritatives
- Sensibiliser les commerces alimentaires à la mise en place du don et à la vente d'inventus alimentaires

### 9.2. Augmenter la durée de vie des produits

Deux actions ont été inscrites dans le PLPDMA, lesquelles sont mises en œuvre au S2 de 2024 :

#### ❶ Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation

- Encourager les habitants à intégrer le réemploi, la réutilisation et la réparation dans leurs pratiques

#### ❷ Favoriser le réemploi et la réparation

- Orienter la gestion de fin de vie des textiles vers les opérateurs du Textile d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC)
- Développer les zones de réemploi et une ressourcerie
- Soutenir les initiatives et les structures existantes



Les actions déjà réalisées sont les suivantes :

### • Caisson de réemploi

Dans l'une des 7 déchetteries de l'Agglomération, à Montigny-le-Bretonneux, a été mis en service en 2023 un caisson de réemploi de 30 m<sup>3</sup> afin d'y déposer des objets usagés mais réutilisables (jouets, meubles, vaisselle, outils de jardinage et de bricolage, livres, ou encore matériel électronique) en partenariat avec trois associations actrices de l'ESS et partenaires qui tiennent des permanences et animent auprès du public des ateliers pour apprendre à réparer et à réutiliser : La Vie'cyclette (réparation, récupération et vente de vélos d'occasion), Emmaüs Trappes, et Ressources&Vous (objets en tout genre). Tous les 15 jours, elles partagent la collecte des ressources déposées par les particuliers à la déchetterie. L'objectif est d'inciter les habitants à réduire leurs déchets et de favoriser une économie circulaire.



<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/dechets/recyclage-valorisation-dechets-reemploi/>

Un 2<sup>ème</sup> caisson de réemploi est à l'étude sur le site de la déchetterie d'Elancourt.

Ce dispositif préfigure la création d'un centre de ressourcerie, de recyclerie positionné sur l'Agglomération et exploité par SQY (recherche d'un site d'implantation en cours).

- **Ouverture de la communauté Emmaüs de Trappes en 2018** <https://www.emmaustrappes.fr/>
- **Conduite par SQY d'une étude sur la RSE** afin de dresser un état des lieux des actions menées par les entreprises, comprendre les dynamiques existantes et imaginer des pistes d'actions collectives.
- **Ouverture de la première ressourcerie à SQY** par l'association Ressources&Vous en octobre 2021 au Pont du Routoir à Guyancourt. <https://www.ressourcesetvous.org/>
- **Mobilier de SQY** : Tout au long de sa vie au sein des services de SQY, le mobilier est géré et optimisé au quotidien :

1. Le mobilier abîmé est réparé sur place par les agents de SQY

2. Le mobilier ou matériel déclassé peut-être :

- Redéployé dans un autre site géré par SQY qui en exprime le besoin

- Vendu à d'autres collectivités du territoire ou à des particuliers par le biais de ventes aux enchères sur l'Agora Store, site Internet dédié à la vente aux enchères des biens d'occasion des mairies, des organismes publics et des grandes entreprises. Ainsi, la revente de biens dans une démarche d'économie circulaire et de transparence est facilitée.



- Recyclé en collaboration avec un organisme agréé par l'Etat, Valdelia, éco organisme créée en décembre 2012 répondant à la réglementation du Grenelle 2, qui s'est engagé à respecter les impératifs de recyclage relatifs à la responsabilité élargie du producteur (REP).



- Évacué vers une déchetterie du territoire qui en assurera la bonne élimination.

- **Opération de collecte de vêtements seconde main** : organisées à l'échelle de l'Hôtel d'agglomération avec Classe Départ et le Relais du 5 au 9 septembre 2022.



### ● **SQY TRI, l'appli pour gérer vos déchets**

SQY propose à ses habitants l'appli SQY TRI pour trouver facilement les jours de collecte, les points d'apport volontaire et déchetteries, les consignes de tri, les informations sur la gestion et la réduction des déchets.



<https://prevention-dechets.sqy.fr/public/actualite/sqy-tri-une-nouvelle-application-dediee-aux-dechets-a-votr,11.html>

## 9.3. Gérer chez soi ses déchets alimentaires et déchets verts

Deux actions ont été inscrites dans le PLPDMA, lesquelles sont mises en œuvre au S2 de 2024 :

### ① Plan de compostage

- Equiper 12 000 ménages d'un composteur individuel
- Installer 880 composteurs en pied d'immeuble et de quartier

### ② Favoriser la gestion de proximité des déchets verts

- Promouvoir le jardinage au naturel
- Déployer la pratique du broyage
- Partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes



### Objectifs 2024 - 2029

- 12 000 ménages équipés d'un composteur individuel (33 600 maisons à SQY)
- 724 composteurs en pied d'immeuble
- 164 composteurs en quartier
- Economies de 2 500 tonnes par an, soit 10 kg par an par habitant, sur une population de 240 000

### Détail du programme de déploiement

#### Années 2024 et 2025 : Continuité du plan compostage et expérimentation

- ↗ Montée en puissance du plan compostage pour répondre aux demandes des usagers

Objectif : 1000 composteurs individuels distribués par an = soit 2000 composteurs individuels

- ↗ Expérimentation : compostage partagé  
7 sites d'expérimentation + 25 sites classiques

#### Années 2026

- ↗ 2 212 composteurs individuels
- ↗ 176 sites partagés
- ↗ 100 sites partagés en quartiers difficiles

#### Année 2027

- ↗ 2 212 composteurs individuels
- ↗ 246 sites partagés
- ↗ 33 sites partagés en quartiers difficiles

Les actions déjà réalisées sont les suivantes :

- Conduite d'une étude territoriale pour la mise en place du tri à la source des biodéchets des ménages – 2022 (Direction Environnement et Paysage)

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités territoriales ont été tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets.

En 2023, une étude a été menée par SQY : diagnostic avec élaboration de scénarii, élaboration d'un plan d'action, préparation d'une expérimentation puis déploiement.

[https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2024/04/SQY\\_PLPDMA\\_2024-2029-VF.pdf](https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2024/04/SQY_PLPDMA_2024-2029-VF.pdf)

#### • Mise en œuvre du Plan compostage

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/dechets/compost/>

Depuis début 2019, date du lancement du plan compostage, les habitants de SQY peuvent disposer d'un kit, pris en charge par la communauté à 50 % pour les logements individuels et à 100 % pour les logements collectifs. Ce kit comporte un composteur, un seau pour les déchets de cuisine, un guide et l'accès aux conseils de référents et de maîtres composteurs.

- Campagne de déploiement de bacs de compostage par SQY auprès de ses habitants : distribution de 3700 composteurs individuels, installation d'un composteur de quartier et aménagement de deux sites de compostage partagé, formations de référents de site compostage, suivi par un maître composteur
- Actions de Prévention et Sensibilisation au tri grâce à la mise à disposition des communes de 2 ambassadeurs SQY (intervention sur stand à l'occasion de fêtes, Semaine européenne de réduction des déchets, Semaine du Développement durable, marché du terroir, ...)



Compostage individuel (300 L)



Compostage partagé (700 à 900 L)



Cellule de compostage partagé (1000 L)



Compostage électromécanique

#### **Chiffres 2024**

- 3 700 foyers dotés par SQY en composteurs individuels
- 400 foyers participants au compostage partagé
- Démarche volontaire des habitants
- Organisation : création d'un pôle prévention et valorisation en interne en 2024 par SQY, 1 ETP dédié  
au plan compostage, des marchés de prestation pour l'animation et la mise en place du plan, un PLPDMA mené en parallèle

#### • Poursuivre les solutions de broyage des déchets verts dans les déchèteries

Deux plateformes de broyage ont été créées sur les déchetteries d'Élancourt et Montigny-le-Bretonneux: Le broyage est exclusivement réalisé par la régie (broyeur grosse capacité).



## 9.4. Favoriser la consommation responsable

Une action a été inscrite dans le PLPDMA, lesquelles sont mises en œuvre au S1 de 2026 :

### Stratégie et moyens de sensibilisation et d'accompagnement vers le zéro déchet

- Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable
- Développer un « défi zéro déchet »

## 9.5. Développer l'éco exemplarité de SQY

Trois actions ont été inscrites dans le PLPDMA, lesquelles sont mises en œuvre au S1 de 2025 :

### ❶ Promouvoir l'éco-exemplarité des administrations publiques

- Sensibiliser les agents des communes et de l'agglomération
- Valoriser les actions de prévention réalisées par les agents du service public

### ❷ Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics

- Formaliser la politique d'achats responsables dans un document écrit

### ❸ Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY

- Augmenter la pratique de réemploi des produits et matériaux

Les actions déjà réalisées sont les suivantes :

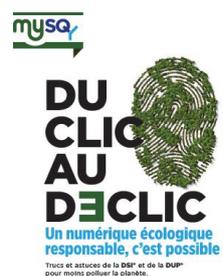
#### ▪ Sensibilisation des agents de SQY et des communes

- Mensuelle de la Transition écologique, le 1<sup>er</sup> mars 2024, dédiée au sujet « *Les achats socialement responsables* » par la Direction des achats et de la commande publique de SQY et Activit'Y.
- Visite du centre de tri et d'incinération en 2023



#### ▪ Numérique responsable

Si une stratégie numérique responsable n'est pas formellement mise en place à SQY, des clauses dans les marchés publics ont été introduites dans l'acquisition de matériel informatique, afin de préférer des produits à alimentation électrique économe, à notes de réparabilité élevées et dont le recyclage est facilité. Depuis 10 ans, la Direction des Systèmes d'Information augmente la durée de vie du parc informatique et s'attache au réemploi des anciens postes informatiques. Par ailleurs, la DSI sensibilise les agents sur la taille et le nombre de fichiers stockés sur les serveurs, sur le nombre de mails envoyés et sur les impressions papier.



Le Service Développement durable, Transitions et Prospective organise régulièrement des ateliers sur la plage méridienne, en partenariat avec la Direction de la Communication et les services de SQY. L'un d'entre eux, le 11 avril 2023 portait sur « *Les usages durables du numérique* », en partenariat avec la Direction des Systèmes d'Information et la Direction de la Communication de SQY.

#### ▪ Réduction des déchets de restauration collective

- Distribution aux agents de SQY de mugs et cendriers de plage par la Direction Environnement et Paysage
- Mise en place de la Mug'othèque pour les agents SQY à partir du 22 avril 2024 (par la Direction Moyens généraux)

- Récupération du marc de café à la cafétéria de l'hôtel d'agglomération par la DEP pour le jardin partagé de l'hôtel d'agglomération
- Récupération des biodéchets de la cuisine du restaurant d'entreprise dans un composteur à l'hôtel d'agglomération par la DEP (support de formation pour les référents de site)
- Présence d'un lombricomposteur à la DEP
- Une pesée des déchets organiques est effectuée tous les jours en salle de restauration d'entreprises

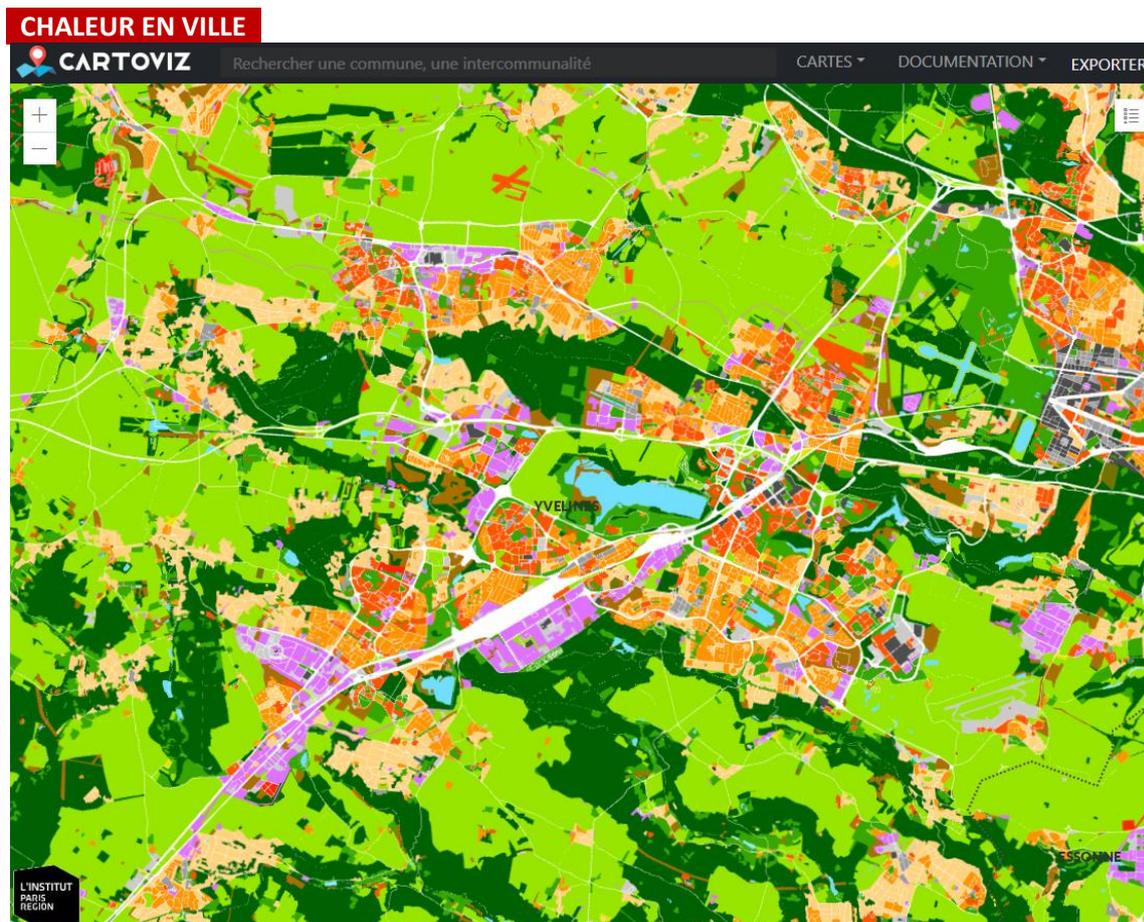
## FP10. Réduire la vulnérabilité au risque « effet d'îlot de chaleur urbain »

### 10.1. Intégrer les îlots de chaleur urbaine (ICU ) dans les documents d'urbanisme

#### 7. L'identification des ICU

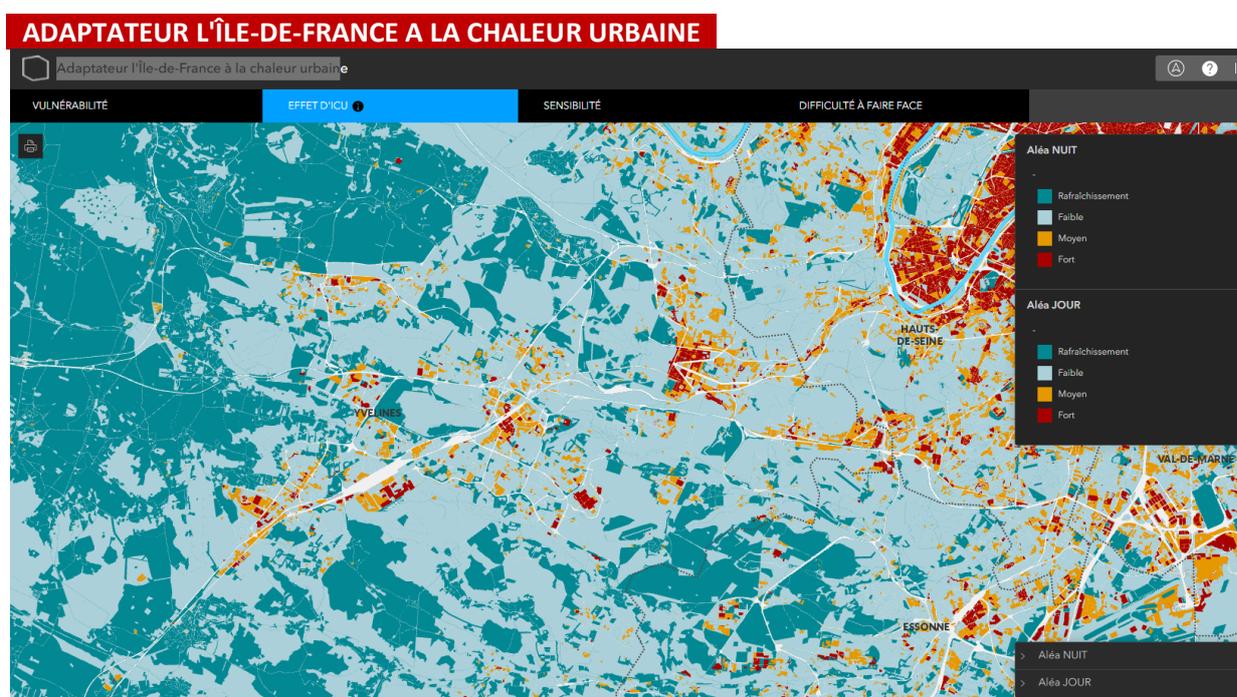
##### • Utilisation de Cartoviz – Chaleur en ville

Le changement climatique renforce la nécessité de mieux préparer l'Île-de-France à affronter des périodes de vague de chaleur et de canicule, et ce, d'autant que la ville ajoute un effet d'îlot de chaleur urbain (ICU). Les propriétés à l'origine de l'effet d'ICU sont détaillées dans un **premier applicatif de l'Institut Paris Région : Chaleur en ville**. Pour aller plus loin et aider à définir des diagnostics de vulnérabilité, ce **deuxième applicatif MapICU** propose une cartoθήque à l'échelle des îlots ("pâtés de maisons") pour identifier les zones les plus sujets à l'effet d'ICU, le jour et la nuit, et pour déterminer leur niveau de vulnérabilité en soulignant quelques indicateurs de sensibilité humaine et de difficultés à faire face.



L'application ICU permet aux professionnels urbanistes, architectes, agences de mesurer l'impact climatique en fonction de la morphologie urbaine de chaque îlot d'Île-de-France. Elle permet de comprendre dans quel environnement et avec quel impact climatique ils pourront développer leur projet. L'Institut Paris Région a caractérisé de manière fine les îlots urbains et ruraux franciliens pour déterminer à quelle « zone climatique locale » du référentiel international LCZ (Local Climate Zone) ils appartiennent. Les Local Climate Zone (LCZ) sont des entités spatiales uniformes pour leur répartition des températures de l'air et de surface comprises entre 100 et 1000 mètres sur un plan horizontal. Chaque LCZ exprime une géométrie caractéristique et une occupation du sol qui génère un climat spécifique – une température de surface unique – par temps calme et ciel dégagé.

[https://cartoviz2.institutparisregion.fr/?id\\_appli=icuz&map=@2.0009209302801074,48.78351336598628,8z](https://cartoviz2.institutparisregion.fr/?id_appli=icuz&map=@2.0009209302801074,48.78351336598628,8z)



L'Institut Paris Région a produit un diagnostic territorial de vulnérabilité à la chaleur urbaine (2022) exploitable sous MapICU, l'appli pour orienter la lutte contre les effets d'îlot de chaleur urbain en Île-de-France

<https://iau-idf.maps.arcgis.com/apps/instant/portfolio/index.html?appid=ff73f22b99c74d009e0882aa2aff3149>

#### • **Participation au projet de recherche « Heat and Health in Cities » (H2C)**

La recherche en épidémiologie montre des relations à court terme entre la température, la pollution atmosphérique et la santé avec des impacts particulièrement élevés en conditions extrêmes de canicule.



En ville, l'îlot de chaleur urbain (ICU) amplifie les températures élevées. Pourtant, peu d'études épidémiologiques se sont intéressées à son influence sur la santé, et la diversité des approches mises en œuvre limite l'interprétation et la transposabilité des résultats. Bien que l'ICU soit un phénomène largement étudié, une grande complexité subsiste dans la compréhension de sa variabilité spatio-temporelle, au regard des hétérogénéités paysagères et des propriétés de surface dans et autour de la ville. Le mélange turbulent, initié par la rugosité de surface et les contrastes thermiques, modifie la dynamique de la couche limite atmosphérique (ABL) et les circulations atmosphériques locales. Les zones urbaines peuvent ainsi influencer certains phénomènes météorologiques et la distribution des

polluants atmosphériques. Peu d'études ont étudié ces interactions complexes et la capacité des modèles à simuler ces effets est peu évaluée, un frein important étant le manque d'observations en milieu urbain.

Une prévision fine des conditions météorologiques et de pollution atmosphérique en ville, et la prise en compte de ces nouvelles connaissances sur l'ICU, le confort thermique et la qualité de l'air (QA) dans les études épidémiologiques, permettraient d'améliorer les mesures de prévention de santé publique et d'anticiper les impacts des conditions de forte chaleur.

SQY est associée au projet H2C visant à une meilleure compréhension des variations infra-urbaines de l'exposition des habitants à la chaleur et aux polluants atmosphériques en été pour

- adapter les mesures de prévention
- améliorer la pertinence des prévisions météorologiques et de qualité de l'air pour l'évaluation des impacts sur la santé et pour l'aide à la prise de décision.

Le projet H2C, par une démarche pluri- et interdisciplinaire, vise à combler les lacunes actuelles de ces différents champs de recherche dans le but d'améliorer les services climatiques urbains pour soutenir les politiques de prévention de la chaleur et la prise de décision à court (alertes) et à long terme (planification urbaine).

Les partenaires autour de ce projet sont :

- Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Énergétique et Environnement Atmosphérique
- PRODIG UPARIS UMR 8586 (Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique)
- AIRPARIF / service Emissions et Modélisation
- L'Institut Paris Région
- CSTB Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
- IPSL Institut Pierre-Simon Laplace
- Santé publique France

## **8. L'intégration des ICU dans les documents d'urbanisme**

SQY a lancé une procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant dans son périmètre les 12 communes membres de l'agglomération et tenant lieu de Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLUiH), dans le cadre de la délibération du conseil communautaire de SQY du 13 avril 2023. Cette démarche permet de co-construire et de poursuivre durablement le développement de notre territoire avec une articulation globale des politiques publiques sectorielles (aménagement, urbanisme, habitat).

Les objectifs du PLUiH :

- Prendre en compte les objectifs de la loi Climat et Résilience dont ceux du ZAN et plus globalement tous les documents cadres (dont le SDRIFe et le SRHH);
- Permettre l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique;
- Articuler le PLUiH avec le PCAET ; ainsi qu'avec les autres documents stratégiques à l'échelle de l'agglomération : TVB, PPBE, PLD, Stratégie de développement commercial, ...
- Faire un projet de territoire à 12 sur la base d'un PLUi à 7 et de 5 PLU à l'échelle communale récemment révisés : d'une ville nouvelle à une ville en renouvellement ;
- Définir une politique de l'habitat systémique qui prenne la suite du 3<sup>ème</sup> PLHi et intègre les nouveaux défis/enjeux en la matière ;
- Articuler très étroitement urbanisme et habitat, en mettant en cohérence les ambitions en matière d'habitat (développement, amélioration, transformation...) avec les outils réglementaires.

Les actions à réaliser notamment dans le cadre du PLUiH sont les suivantes :

- **Etude du potentiel de densification et de renaturation**

- ✓ Affiner le potentiel cartographié sur le territoire des 12 communes ;
- ✓ Répondre à la demande du SDRIFe sur les secteurs de densification ;
- ✓ Anticiper les besoins en renaturation (ZAN, ZH, ...) ;
- ✓ Améliorer la gestion des EP et la biodiversité, réduire les îlots de chaleur ;
- ✓ Coordonner les projets générant artificialisation et potentiel de désimperméabilisation ;
- ✓ Identifier les secteurs stratégiques pour la veille foncière, en lien avec les polarités économiques, de transport et d'équipements notamment.

- **Traitement de données, cartographies et analyse portant sur différentes thématiques environnementales qui viendront alimenter les diagnostics, le PADD et les outils règlementaires (OAP,...)**

- ✓ Etude des continuités et discontinuités dans les corridors écologiques
- ✓ Etude de l'évolution du végétal, ses caractéristiques et la consommation des sols non artificialisés
- ✓ Calcul de la canopée, calcul des indices de canopée en fonction du type d'espaces
- ✓ Identification des îlots de chaleur urbain (morphologie urbaine / végétation)

**9. Candidature à l'AMI TACCT de l'ADEME IDF**

En complément, une étude sur la vulnérabilité du territoire face au changement climatique sera menée en lien avec l'accompagnement de l'ADEME IDF dans l'hypothèse où SQY est retenue. L'édition 2024 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Adapter son territoire au changement climatique en Ile-de-France avec TACCT" (AMI TACCT IDF) a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales souhaitant mettre en place une stratégie d'adaptation au changement climatique sur leur territoire à moyen et long termes.



Il s'agit d'une démarche développée par l'ADEME en partenariat avec la DRIEAT, l'Office français de la biodiversité, le Cerema, la Région Ile-de-France, l'Institut Paris Région – Agence Régionale de l'Energie et du Climat / Agence Régionale de la Biodiversité, l'Agence Régionale de la Santé et le Groupe régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique en Île-de-France.

L'AMI a vocation à la fois à :

- faciliter la prise en main par les lauréats de la méthodologie TACCT pour la mise en place de sa stratégie d'adaptation au changement climatique
- accélérer la mise en œuvre des premières actions que ce soit sur la prise de décision d'engagement dans une politique d'adaptation, l'identification des vulnérabilités au changement climatique, la construction de la stratégie, la mise en œuvre du plan d'actions et l'évaluation de la stratégie

SQY est éligible à cet AMI. 13 collectivités franciliennes seront retenues. Les lauréats bénéficieront :

- de sessions de formations ADEME sur l'Adaptation au changement climatique
- d'un accompagnement sur 24 mois (sous forme de coaching) sur 6 étapes de la prise en main de la démarche à l'évaluation des premières actions mises en œuvre
- d'une animation et d'une mise en réseau entre les territoires lauréats
- d'accompagnements individuels et collectifs par les partenaires de cet AMI adaptés à leur spécificités de territoire...

Un Coach TACCT sera mis à disposition pour les territoires lauréats jusqu'à la fin de l'accompagnement

AMI TACT IdF. Il suivra les lauréats notamment sur les 4 premières étapes de l'AMI. Cet accompagnement correspond à une mission de coaching qui permet à la collectivité lauréate de s'approprier la méthodologie afin d'être en capacité de construire sa stratégie d'adaptation au changement climatique sur son territoire.

Les 6 étapes de l'accompagnement

<i>Etape #1. Prise en main de la démarche TACCT</i>	<i>Etape #4. Formalisation des demandes d'aide</i>
<i>Etape #2. Accompagnement TACCT</i>	<i>Etape #5. Mise en œuvre des premières actions accompagnées par l'AMI TACCT</i>
<i>Etape #3. Priorisation des actions</i>	<i>Etape #6. Evaluation des premières actions mises en œuvre</i>

La candidature doit être déposée **avant le 13 octobre 2024**. L'annonce des lauréats se fera lors du Salon des Maires de France (fin novembre 2024). La mise à disposition de la prestation d'accompagnement de l'ADEME (Coach TACCT) est prévue pour **décembre 2024**.

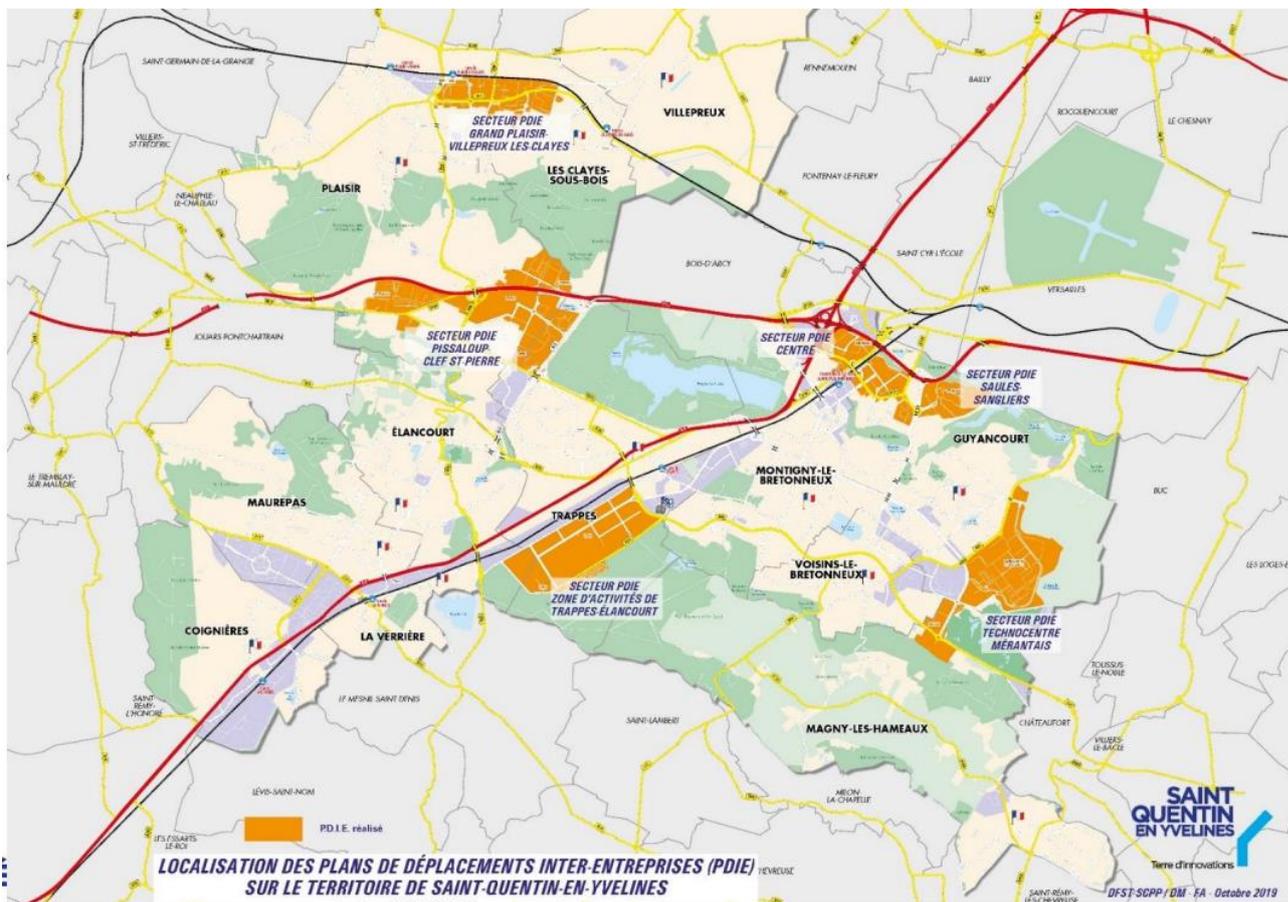
## FP11. Accompagner les entreprises vers une mobilité plus durable

### 11.1. Animer des Plans de Mobilités Inter-Entreprises

Depuis 2008, des démarches PMIE sont engagées sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Au total, 6 PMIE se sont constitués :

- Pissaloup Clef-Saint-Pierre
- Technocentre-Mérantais
- Saules-Sangliers
- Zone d'activités de Trappes-Elancourt
- Centre Saint-Quentin
- Grand Plaisir
- Villepreux-les-Clayes





Les objectifs sont de :

- Mutualiser les moyens entre entreprises
- Renforcer l'attractivité des transports publics
- Engager des actions de communication autour des pmie et de la mobilité
- Favoriser la pratique du covoiturage
- Renforcer les possibilités d'usages des modes de circulation active
- Rationaliser les déplacements professionnels et rapprocher les salariés des entreprises

### Les acteurs des PMIE



Les axes de travail des Plans de Mobilité Interentreprises :

• **Axe 1 : Développer une mutualisation des moyens entre entreprises**

• **Axe 2 : Renforcer l'attractivité des transports publics**

Remboursement du titre transport

↳ % moyen de remboursement = 77%

↳ % d'abonnement transport en progression = 24,4%

Renfort de l'offre de transports en commun

• **Axe 3 : Rationaliser l'usage de la voiture individuelle**

Évolution des flottes de véhicules

↳ 59% des entreprises ont fait évoluer leur flotte

↳ 90% ont diminué le nombre de véhicules diesel

↳ 80% augmentent le nombre de véhicules hybrides

↳ Véhicules hybrides = 7 fois les véhicules électriques, soit 36% du total de véhicules des flottes

↳ Les voitures en partage ne représentent que 5% des véhicules des flottes.

Évolution des parkings des véhicules

↳ 72% des entreprises ont fait évoluer leur parking des véhicules

↳ Progression des installations de bornes de recharge des véhicules électriques

↳ 50% des entreprises ont modifié le parking pour intégrer des bornes de recharge

Équipement de bornes de recharge pour les voitures électriques

↳ Même courbe qu'en 2022 : - 26% des entreprises ont équipé 77 places supplémentaires en bornes de recharge pour véhicules électriques

Réduction des places de parking pour les voitures

↳ 2 entreprises ont réduit en 2022 les places de stationnement (14 places en moins), une entreprise a aménagé 4 nouvelles places pour les trottinettes et 4 pour les vélos.

Animations à l'éco-conduite

↳ 1/3 des entreprises a sensibilisé ses salariés à l'éco-conduite

Covoiturage

↳ Plusieurs entreprises sont toujours partenaires de BlaBlaCarDaily Daily

↳ Développement de 10 lignes de covoiturage en Ile-de-France, dont 3 dans les Yvelines (entre Saint Rémy lès Chevreuse et le Technocentre à Guyancourt, entre Cernay la Ville et le Christ de Saclay, entre Orsay et Vélizy Inovel Parc)

↳ Promotion de la pratique du covoiturage : 53% des entreprises font la promotion du covoiturage via les animations. 82% des entreprises ont incité leurs collaborateurs à la pratique du covoiturage. La moyenne du nombre d'animations par an et par établissement est de 4, 47% des entreprises ayant répondu au bilan, ont un système de suivi de la pratique du covoiturage par les salariés, avec une fréquence moyenne de 6 fois par an, 53% des entreprises ont mis à disposition une plateforme de covoiturage (2 entreprises proposent une plateforme interne et 7 par un prestataire).

Service d'autopartage inter-entreprises SQYShare

↳ Porté par le Club Climat Energie SQY : mutualisation de la flotte de 4 entreprises (Banque Populaire Val de France, Leoni, Enedis et Assystem), 9 véhicules électriques et hybrides répartis sur 2 stations dans le secteur Centre

**Chiffres clés pour l'année 2023**

- 114 755 kilomètres parcourus
- 74% des utilisateurs ont réutilisé le service
- 35 h est la durée moyenne d'une réservation
- 798 réservations
- Plus de 150 utilisateurs



• **Axe 4 : Renforcer l'usage des modes de circulation « douce » ou « active »**

Aménagements de parkings pour vélos et/ou trottinettes

↳ 3 entreprises ont des bornes de recharge pour vélos électriques.

↳ 2 entreprises ont des bornes de recharge pour la trottinette

Accompagnement à l'achat de vélos et trottinettes

↳ 3 entreprises accompagnent leurs salariés à l'achat de vélos



- ↪ 1 entreprise accompagne à l'achat de vélos et trottinettes
- ↪ 74% des entreprises ont incité leurs collaborateurs à la pratique des modes actifs par différents moyens : diffusion d'information sur les pistes cyclables et itinéraires, proposition de services vélo (réparation, atelier d'apprentissage, maintenance...)  
Développement des aides financières : 44% des entreprises réfléchissent à la mise en place du Forfait Mobilités Durable, une nouvelle entreprise a mis en place le FMD pour le vélo et les EDPM sans proposer le titre mobilité, 1 entreprise utilise le Titre Mobilité durable via un prestataire, 28% d'entreprises ont mis en place le FMD avec une aide moyenne de 430€, l'ensemble d'entreprises pour les trajets à vélo et la moitié pour le covoiturage.

#### Location de vélos à la Vélostation de SQY

#### • **Axe 5 : Agir pour une rationalisation des déplacements professionnels**

La voiture reste le moyen de déplacement principal

##### Pratique du télétravail

- ↪ 61% des collaborateurs télétravaillent sur les 81% pouvant télétravailler
- ↪ 2 jours moyens par semaine autorisés

##### Promotion du covoiturage dans le cadre des déplacements professionnels

- ↪ 58% des entreprises incitent les collaborateurs
- ↪ 2/3 des entreprises mettent en place une politique de réduction de trajets professionnels

#### • **Axe 6 : Rapprocher les salariés et visiteurs des entreprises**

##### Actions des entreprises pour faciliter le rapprochement des salariés aux sites de SQY

- ↪ 42% des entreprises ont des dispositifs pour favoriser le rapprochement domicile - travail
- ↪ 2 entreprises ont organisé un forum logement

#### • **Axe 7 : Engager des actions de communication autour des PMIE et de la mobilité**

##### Forum mobilité pour les salariés

- ↪ Plusieurs forums en entreprises pour la Semaine de la Mobilité en 2023 : VALEO, Airbus, Thalès, SEWS-CE, Banque Populaire, JC Decaux, ATOS, Hertz
- ↪ Semaine de la mobilité 2024 : du 16 septembre au 23 septembre 2024.



## 11.2. Tester l'autopartage inter-entreprises

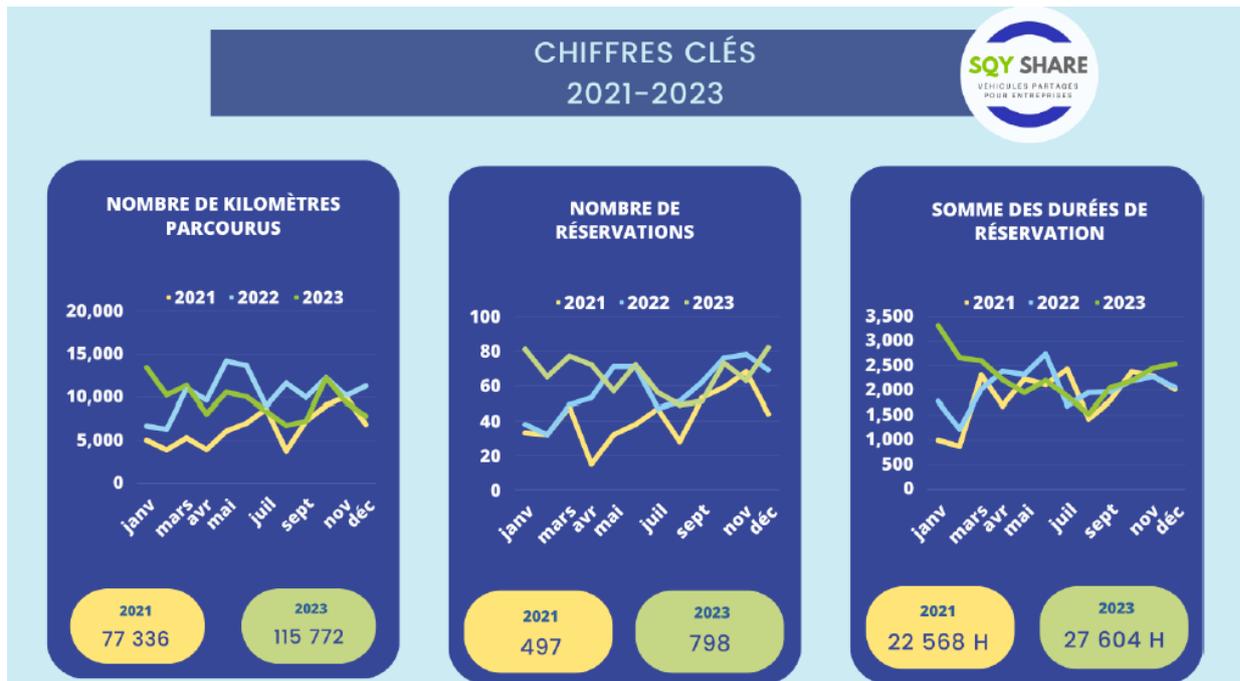
Doté d'un réseau de bus performant opéré par Francilitté SQY, d'une Vélostation, d'un service de trottinettes électriques ou encore d'une Agence mobile sillonnant tout le territoire pour aller à la rencontre des saint-quentinois, SQY complète cette offre déjà dense en proposant un service de voitures en autopartage en boucle en libre-service.

Sous la coordination du Club Climat Energie (CCE) et avec l'appui des services de SQY et des communes de Montigny-le-Bretonneux et Guyancourt, 5 entreprises du territoire (SQY CUBE, Banque Populaire Val de France, Enedis, Leoni et Assystem) ont créé SQYSHARE en 2021, le premier service d'autopartage inter-entreprises des Yvelines. Le service s'étend avec de nouvelles entreprises qui ont rejoint les fondatrices.



3 bornes de recharges sur Montigny-le-Bretonneux et Guyancourt et 10 voitures électriques ou hybrides sont disponibles à la réservation pour les 900 collaborateurs de ces entreprises pour leurs déplacements professionnels.

Le CCE a relancé le marché de véhicules en 2023 (remplacement des véhicules, ajout d'un lot spécifique à la gestion flotte, maintien ou changement de l'opérateur (Glide.io).



<https://www.effigreen-consulting.net/sqy-share-le-premier-service-dauto-partage-interentreprises-des-yvelines/>

## FP12. Accélérer la diversification des mobilités sur le territoire

### 12.1. Aménager le territoire pour favoriser les mobilités durables

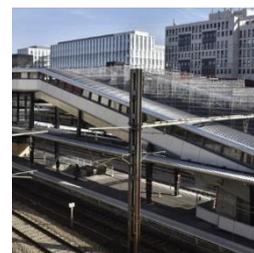
#### Chiffres clé sur SQY en 2023 :

- 90 lignes de bus
- 842 points d'arrêt de bus
- 320 stations de trottinettes électriques
- 7 gares, desserte régulière par 3 lignes de trains (Lignes N, U et RER C) et ponctuelle par le TER Centre
- 1 Vélostation
- 1 Agence mobile
- 5 parcs relais Véligo
- 9 parcs relais P+R (3700 places)
- 2 études de pôles en cours (Plaisir-Grignon et Villepreux-Les-Clayes)
- Un réseau de transports en commun dense dont le matériel roulant se diversifie, tant au niveau de sa capacité, de sa motorisation ou de son confort (rames Regio2N sur la ligne N)

SQY s'est engagée dans la création d'espaces pour faciliter la transition d'un mode de transport à un autre notamment par la transformation des gares de Saint-Quentin-en-Yvelines - Montigny-le-Bretonneux, La Verrière et prochainement Plaisir-Grignon et Villepreux-Les-Clayes en véritables Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM).

### **Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines - Montigny-le-Bretonneux**

Grâce aux travaux réalisés, la gare est en mesure d'accueillir les voyageurs attendus durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Avec actuellement 50 000 voyageurs par jour, l'objectif était de répondre aux enjeux de saturation des flux de voyageurs des Lignes N, U et du RER C mais également d'adapter la gare à l'arrivée du nouveau matériel roulant. La gare totalement rénovée est accessible à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite (travaux sur cheminement, ascenseurs, escaliers mis aux normes, balises sonores et mains courantes équipées de manchons en braille le long du cheminement pour les personnes malvoyantes et non-voyantes. Le projet assure également la conformité des quais pour accueillir les nouveaux matériels roulants (Régio 2N), et la réalisation du rehaussement partiel pour garantir l'accessibilité aux trains des lignes C et U. La construction de travelators reliant la passerelle et les quais facilite les flux et la sécurité des cheminements des usagers. La signalétique, le mobilier, les équipements et les services ont été revus pour créer une gare plus moderne et spacieuse.



### **Gare de La Verrière**

Troisième gare la plus importante du territoire (25 000 voyageurs par jour, 5,7 millions de voyageurs par an, accès aux lignes N et U, desserte par 13 lignes de bus), la gare de La Verrière est un axe stratégique de développement et d'attractivité de l'agglomération. La création de ce véritable pôle multimodal, accessible et paysager, s'inscrit dans un plus vaste projet urbain d'aménagement du futur quartier Gare-Bécannes de La Verrière (80 000 m<sup>2</sup> d'activités économiques et 1 000 logements), notamment au travers de l'aménagement d'un parking-relais de 900 places pour les automobilistes et les voyageurs, d'une nouvelle voie pour les automobilistes afin de relier le carrefour sur la RD13 au niveau de la future station éco-bus paysagère, d'un dépose-minute ainsi que des emplacements réservés aux taxis d'une consigne sécurisée Véligo d'Île-de-France Mobilités pour garer les bicyclettes en toute sécurité et à l'abri des intempéries, une station de trottinettes électriques pour favoriser les petits déplacements, les pistes cyclables réservées reliant la gare, de la création d'une nouvelle rampe aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) permettra de relier le sud et le nord de la gare. Les enjeux sont les suivants : transformation des habitudes de déplacement (vélo, trottinettes, marche à pied), accessibilité aux transports en commun facilitée, adaptation aux défis écologiques et économiques.



### **Gare de Plaisir-Grignon**

Les travaux consistent à améliorer et sécuriser l'accessibilité piétonne au sein de l'écostation bus, prévoir des infrastructures cyclables et conforter la place du vélo (R.E.R vélo), réorganiser l'éco station bus en améliorant son insertion urbaine et en réorganisant et dissociant les usages de dépose reprise et régulation, redéfinir la place des taxis, des deux-roues motorisés, le dépose minute, au sein d'un pôle pratiqué par de nombreux piétons, améliorer l'information voyageur ainsi que le confort d'attente- et enfin, affirmer l'espace public au sein du pôle en intégrant une dimension environnementale et paysagère forte. L'étude de pôle est en cours.

### **Gare de Villepreux – Les Clayes**

SQY souhaite améliorer l'intermodalité autour de la gare de Villepreux-Les Clayes, desservie par la ligne N. Implantée à la limite entre les deux communes de Villepreux et des Clayes-sous-Bois, la gare voit cohabiter plusieurs usages urbains et de transports qu'il convient de questionner, le tout dans un objectif d'amélioration de l'intermodalité et d'insertion dans le tissu urbain en conformité avec les standards du PDUIF. L'études de pôle est en cours.



## Etude de pôle de Guyancourt-SQY autour de la gare de la ligne 18 de métro

L'arrivée de la gare de la future ligne 18 du Grand Paris Express en 2030 constitue un enjeu majeur du développement économique de SQY. Sa création sera un facteur clé de l'attractivité de la ville en générant des convergences majeures vers le quartier. Elle sera un point de repère important, et favorisera le déploiement de services et d'équipements qui pourront s'installer autour de ce lieu de desserte, qui reliera à terme l'aéroport d'Orly à la gare de Versailles-Chantiers, en passant par le plateau de Saclay.



À la jonction des communes de Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux, Montigny-le-Bretonneux et Magny-les-Hameaux, ce nouveau quartier (Quartier des Savoirs) proposera un écosystème urbain innovant, alliant habitat, espaces paysagers, sportifs, et zones d'activités économiques dont le Technocentre Renault.

Si la gare de la ligne 18 sera construite par la Société du Grand Paris, l'Établissement public d'aménagement Paris Saclay (EPAPS) et la commune de Guyancourt en collaboration avec SQY portent un vaste projet urbain, architectural et paysager pour ce terrain d'une vingtaine d'hectares (création de 1 800 logements, 180 000 m<sup>2</sup> d'activités et de commerces, de nombreux équipements scolaires, sportifs, culturels...).

Pilote sur les enjeux liés aux déplacements, Saint-Quentin-en-Yvelines assure une cohérence des aménagements et des fonctionnalités de transport autour de la future gare. Elle s'appuie sur une vision d'ensemble pour mesurer, d'ores et déjà, les effets cumulés sur le trafic des différents projets (dans et en dehors du territoire).

## 12.2. Proposer des services de mobilité durable innovants

### 1. La Vélostation

Depuis 2017, située à la gare de Montigny-le-Bretonneux, la Vélostation, c'est

- 170 vélos en location en location longue durée, de un jour à un an
- 1 atelier de réparation
- une équipe au service des usagers

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 10h et de 12h à 19h et les samedis de 10h à 13h.

<https://sqy.velos.iledefrance-mobilites.fr/>



#### **Chiffres clé 2023 :**

**384 contrats de location de vélos**

**302 contrats de consignes sécurisées**

**521 réparations vélos**

**Promotion à 40 €/an durant la Semaine de la mobilité 2023**

**6 animations grand public : Fête de la transition écologique Guyancourt - Journée vélo Montigny - Forum mobilités CC Aushopping - Village SQY JOP - Fête du vélo de SQY - CC Aushopping - Marché de Maurepas - Plusieurs animations dans le cadre de la semaine de la mobilité au sein des entreprises**  
**Octobre 2023 : inauguration de l'Agence mobile**

SQY propose également un point d'accueil Mobilités mobile, l'**Agence mobile**, qui se déplace dans les communes. Les usagers peuvent

- Souscrire aux services de la Vélostation : location de vélos, parkings sécurisés
- Récupérer ou rendre un vélo loué
- S'abonner au service Véligo Location
- Faire entretenir leur vélo personnel : réglages et menues réparations
- S'informer sur les aides à l'achat d'Ile-de-France Mobilités.

<https://sqy.velos.iledefrance-mobilites.fr/la-velostation-au-plus-pres-de-chez-vous-avec-lagence-mobile/>



### 2. Un réseau de trottinettes électriques en libre-service

**SQY développe la pratique des modes actifs sur son territoire, notamment la pratique du vélo et des trottinettes. Objectif : doubler la part modale « modes actifs » pour les déplacements quotidiens en 10 ans, la faisant passer à 6% entre 2021 et 2031.**

Inauguré en mai 2021 sur les 12 communes de SQY, ce service propose 1500 trottinettes électriques en libre-service (adhésion via l'application TIER : [www.tier.app/fr](http://www.tier.app/fr)). Conformément au cadre légal, chaque trottinette est équipée d'un casque, de freins, de clignotants, de suspensions. La vitesse est bridée à 20km/h. TIER propose des offres à différentes populations cibles (notamment Personnes à Mobilité Réduite).

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/transports-deplacements/trottinette/>

#### **Chiffres clés SQY 2023 :**

- **1 500 trottinettes électriques en libre-service munies de batteries amovibles**
- **2 millions de trajets depuis le lancement du service**
- **320 stations**
- **Distance et durée moyennes d'un trajet : 1,7 kilomètres, 9 min. 30**

- 1 700 000 déplacements, soit 2 500 déplacements/jour
- Cible : jeunes actifs et les étudiants, à partir de 16 ans
- 37 millions d'€ investis dans le schéma directeur cyclable
- Objectif 2030-2031 : 600 km d'itinéraires cyclables sur les 12 communes
- 2023 : A l'occasion de la 11<sup>ème</sup> édition des Grands Prix de la Région Capitale organisé par le magazine Ville, rail et transports (VRT), Saint-Quentin-en-Yvelines a reçu le Prix Périurbain pour sa politique en faveur de la trottinette, qui permet de réaliser les premiers et derniers kilomètres d'un parcours.

### 3. Les navettes autonomes Urbanloop

Afin de desservir le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines pendant les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et après, sur une période d'un an et demi, depuis la gare RER, sur une boucle de 2,2 km, le service Urbanloop exploité par Keolis sera mis en service en proposant des véhicules deux places (capsules) pouvant emporter près de 300 kg de charge, sans batterie. L'alimentation en basse tension se fait par le rail, ce qui en fait un mode sobre avec une consommation inférieure à 0,1 kWh par km et par passager. Autre atout, la circulation sur des voies étroites (en site propre) nécessite peu de travaux et laisse de la place aux piétons et aux cyclistes.



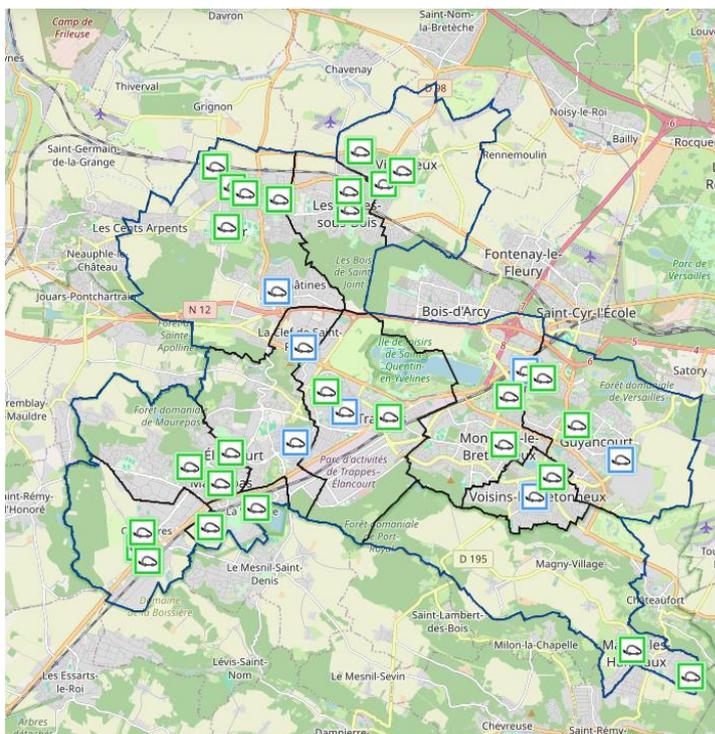
<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/transports-deplacements/les-transports-de-demain/>

### 12.3. Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques

Depuis septembre 2021, SQY est compétente pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Cette offre publique nouvelle nécessite un fort investissement de la puissance publique. En effet, si de nombreux points de recharge existent dans le domaine privé (particuliers, entreprises...), une offre publique complémentaire, ouverte à tous 24h/24 et 7j/7 reste indispensable pour accompagner le déploiement des véhicules électriques et assurer la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans nos villes.



À la reprise de ces infrastructures en 2021, SQY comptait 16 bornes (soit 32 points de charge) sur les communes de Maurepas, Coignières, Plaisir et Villepreux. Depuis 2022, ces bornes ont été adaptées et modernisées afin que le **service StartSQY** puisse être homogénéisé sur une très grande partie du territoire. D'autres ont été créées. En 2024, SQY propose un service de 38 bornes de recharge (chacune étant équipée de 2 points de charge, le territoire compte donc 76 points de charge) réparties sur l'ensemble du territoire. À l'horizon 2025, un maillage complet du territoire avec plus de 100 bornes et plusieurs offres de recharge seront disponibles (Standard jusqu'à 22 kWh, Express jusqu'à 50 kWh, Boost jusqu'à 150 kWh). SQY finalise actuellement l'étude de la phase 2 de déploiement avec un objectif de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> semestre 2025. Un Schéma Directeur est en cours d'élaboration.



<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/transports-deplacements/se-deplacer-en-voiture/>

#### 12.4. Encourager le covoiturage

Le covoiturage est une pratique de mobilité de plus en plus utilisée en France. Et avec 16 millions de trajets quotidiens sur les routes en Île-de-France et 250 kilomètres de bouchons chaque jour, le covoiturage devient un moyen efficace de lutter contre les embouteillages et la pollution de l'air.

Les données du fichier national de covoiturage (tout opérateur confondu, Juin 2022) révèlent que SQY dispose d'une part modale estimée du covoiturage supérieure aux autres collectivités des Yvelines (environ 9000 trajets avec SQY comme destination en juin 2022). Le covoiturage dans les Yvelines a crû de + 164% entre juin 2021 et juin 2022.

Île-de-France Mobilités met en œuvre plusieurs actions en faveur du covoiturage, dont la prise en charge de plusieurs trajets pour les abonnés Navigo et une subvention au trajet pour les conducteurs.



Constatant que d'autres régions obtiennent de meilleurs résultats que nos territoires sur ce sujet, et sous l'impulsion de la DDT des Yvelines, les collectivités des Yvelines se mobilisent pour développer et dynamiser le covoiturage du quotidien.

SQY assure la promotion de l'offre actuelle en matière de covoiturage en communiquant sur la subvention d'Île-de-France Mobilités et de l'Etat au sein de son Guide des Mobilités 2024.



Par ailleurs, SQY va participer à l'expérimentation MoveinSaclay matérialisée par la création de 3 lignes de covoiturage à l'échelle de l'OIN (infrastructures CD78/91, exploitation IDFM après mise en concurrence).

10 lignes de covoiturage vont être développées en Ile-de-France, dont 3 dans les Yvelines (entre Saint Rémy lès Chevreuse et le Technocentre à Guyancourt, entre Cernay la Ville et le Christ de Saclay, entre

Orsay et Vélizy Inovel Parc).

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/transports-deplacements/se-deplacer-en-voiture/>

### 12.5. Développer la flotte de véhicules électriques de l'Agglomération SQY

Dès 2014, SQY a investi dans les premiers véhicules électriques et a acquis des Zoé (Renault). Les premiers achats ont été affectés prioritairement aux services effectuant des déplacements quotidiens sur l'ensemble du territoire, les coursiers mais aussi la construction publique dédiée à l'entretien des bâtiments. En 2024, la flotte est composée de 53 véhicules électriques au total, soit 38% du parc roulant. L'objectif est de passer à 50% en 2025 et 100% en 2030.

La Direction Construction et Bâtiment a également équipé le parking de l'hôtel d'agglomération de bornes de recharge accélérée pour une grande efficacité dans la rotation des véhicules. Par ailleurs, des prises électriques sont mises à disposition des véhicules électriques privés.

### 12.6. Mettre en place un Plan de mobilité employeurs

Cette action inscrite dans le PCAET adopté en Conseil communautaire du 27 mai 2021 n'a pas encore été mise en place, faute de moyens humains en interne.

## FP13. Proposer des offres alternatives à la voiture individuelle

### 13.1. Mettre en œuvre du Schéma Directeur Cyclable de SQY

**SQY développe la pratique des modes actifs sur son territoire, notamment la pratique du vélo et des trottinettes. Objectif : doubler la part modale « modes actifs » pour les déplacements quotidiens en 10 ans, la faisant passer de 2 à 3% à 6 à 8%.**

De nombreux aménagements cyclables sont réalisés chaque année sur SQY. Cette dynamique s'est renforcée depuis l'adoption le 13 décembre 2021 du nouveau Schéma Directeur Cyclable (2021-2031) à l'échelle des 12 communes de l'agglomération qui prévoit la livraison de nombreux nouveaux tronçons, notamment à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

#### **1- VOLET INFRASTRUCTURES**

SQY a retenu des tracés sur lesquels des améliorations seront apportées : continuité, sécurité et confort. Conçus en partenariat avec les communes, le Département, la Région et l'État, ils s'organisent en liaisons structurantes desservant les principaux pôles du territoire. Les liaisons prioritaires seront réalisées pour 2024. Quelques aménagements ont déjà été livrés (Guyancourt, Trappes, Montigny-le-Bretonneux, Ile-de-loisirs...). <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2023/12/Carte-du-reseau-cyclable-a-l-horizon-2031.pdf>  
<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/mobilites/mobilites-actives.html>

#### **2- VOLET STATIONNEMENTS**

Le schéma directeur cyclable prévoit la création progressive d'environ 2400 places, pour compléter l'offre déjà existante de 3600 places. Outre les places en libre accès sur l'espace public et celles présentes dans les enceintes fermées (établissements scolaires...), SQY dispose de plus de 320 places publiques sécurisées. Elles se répartissent entre 5 consignes présentes dans 4 des 7 gares de l'agglomération.

### **3- VOLET JALONNEMENT**

Un jalonnement cyclable existe déjà à SQY, bien que peu déployé et non harmonisé. Un schéma de jalonnement cyclable sera ainsi étudié à l'échelle de l'agglomération. À noter que le projet de Réseau Vélo IDF propose son propre type de jalonnement, sur lequel le jalonnement SQY prendra appui. Ce jalonnement a pour but de mieux orienter les cyclistes dans leurs parcours quotidiens.

### **4- VOLET ENTRETIEN**

Pour favoriser la pratique du vélo, l'entretien des infrastructures et du stationnement est indispensable. SQY y consacrera un budget d'investissement et de fonctionnement (balayage, petit entretien) important et progressif.

### **5- VOLET SERVICES ET ANIMATIONS**

Ce volet consiste à étendre l'offre déjà proposée par la Vélostation de façon itinérante sur SQY (location, consigne, réparation). SQY compte par ailleurs 7 lieux de distribution du service Véligo Location et accueille de nombreuses animations vélo (grand public, étudiants, salariés...). Enfin, la carte des pistes et liaisons cyclables est actualisée régulièrement (papier et numérique).

#### **Chiffres clés SQY 2023 :**

<ul style="list-style-type: none"><li>• 435 km de pistes cyclables en 2023</li><li>• Objectif de 600 km en 2030</li><li>• 37 millions d'euros d'investissements</li><li>• 5 liaisons structurantes à l'étude</li><li>• 20% du réseau secondaire/complémentaire à l'étude</li><li>• 103km de liaisons structurantes (à l'étude)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 143km de liaisons secondaires/complémentaires (à l'étude)</li><li>• 36,6 millions d'€ d'investissement sur 10 ans</li><li>• 34,6 millions sur les aménagements cyclables</li><li>• 1,7 millions sur le stationnement vélo</li><li>• 280 000 € sur le jalonnement</li><li>• 400 000€ sont dédiés à l'entretien</li></ul>
--	---

Pour favoriser le report modal (vélo, le schéma directeur cyclable de SQY s'inscrit en parfaite cohérence avec le projet de Réseau Express Régional Vélo (Réseau Vélo IDF) porté par la Région Ile-de-France visant à créer à l'échelle francilienne un réseau vélo structurant qualitatif et capacitaire qui bénéficiera d'une lisibilité et d'une identité propre. 2 lignes de ce projet régional concernent le territoire de SQY sur une distance d'environ 30 km :

- Ligne Réseau Vélo IDF V8 : Plaisir-Magny-Massy-Paris
- Ligne Réseau Vélo IDF V3 : La Verrière-SQY-Montigny-Paris

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/transports-deplacements/velo/#:~:text=Avec%2036%2C6%20millions%20d,cyclables%20s%C3%A9curis%C3%A9es%2C%20continues%20et%20confortables>

SQY a reçu en 2019 le **LABEL TERRITORIAL "TERRE D'EXCELLENCE CYCLISTE"**

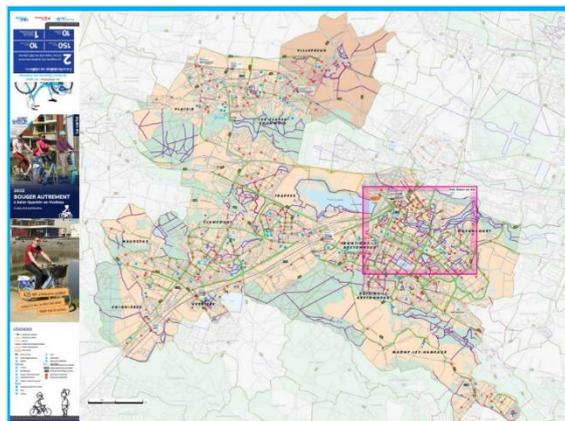
Seuls huit territoires ont reçu le prestigieux label « Terre d'excellence cycliste » par la Fédération française de cyclisme (FFC). Saint-Quentin-en-Yvelines en fait partie, faisant de l'agglomération le territoire le plus primé de France dans cette discipline.

Ce label distingue les territoires qui développent une ambitieuse politique du cyclisme sous toutes ses formes et pour tous ses publics. C'est la reconnaissance du travail global effectué sur le territoire en matière de pratique et de promotion du vélo, que ce soit la densité des clubs et licenciés, les pistes cyclables (400 kilomètres) et services associés (Vélostation), les événements sportifs et le Vélodrome National. Le label « Terre d'excellence cycliste » ajoute au palmarès de SQY dans le domaine. En effet, l'Union cycliste internationale (UCI) avait déjà reconnu l'engagement et l'implication du SQY en décernant, le label « UCI bike city », une première en France. <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/sports-et-sante/sqy-terre-de-labels/>



### Réalisation d'itinéraires cyclables

- Avenue de Chevreuse à Elancourt
- Route de Dreux à Trappes
- Avenue de l'Europe à Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt à Magny les Hameaux
- Avenue Henri Barbusse aux Clayes-sous-Bois
- Avenue Nicolas About à Montigny le Bretonneux
- Route de Chateaufort à Magny les Hameaux
- Avenue de Kierspe à Montigny le Bretonneux
- D36 à Trappes
- Rue de Chevreuse Coignièrès, Maurepas



La carte des itinéraires cyclables a été mise à jour en septembre 2022 (nouvelle MAJ prévue en 2024) - <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/transports-deplacements/velo/>  
<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/mobilites/mobilites-actives.html>  
<https://sqy.velos.iledefrance-mobilites.fr/>  
<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2023/12/Carte-du-reseau-cyclable-a-l-horizon-2031.pdf>

**Challenge vélo SQY inter-entreprises** : pour la 4<sup>ème</sup> édition, il se tenait du 27 mai au 21 juin 2024. Bilan :

↪ 28 structures participantes dont : Airbus, Alfa Laval, AntemetA, ATEQ, BDO, Bouygues Construction, Brézillon, Colas, Crédit agricole, Elan, F.E.V, Géofit, HERTZ, Karl Storz, LNE, Merck, MonEcho, Orano, Safran, Aerosystem ; Safran Aircraft, SAIPEM, SQY, Thalès, Valeo, ville de Magny-les-Hameaux, ville de Trappes, ville de Villepreux et ville de Voisins-le-Bretonneux.

↪ 482 cyclistes inscrits, 250 cyclistes actifs

↪ 44 621 km parcourus (+ 10 000 km supplémentaires par rapport à l'année précédente)



<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/challenge-velo/>

## 13.2. Assurer la sécurisation des déplacements

Afin d'encourager à la pratique du vélo, au travers de son Plan local de déplacements (PLD), SQY œuvre pour améliorer la sécurité des déplacements tous modes en apaisant les circulations motorisées du territoire. Une hiérarchisation viaire partagée par tous permet de repenser l'espace public et le « partage modal » de la voirie pour une meilleure cohabitation des usages et une plus grande sécurité des déplacements (Zones 30, zones de rencontre, etc.). Par ailleurs, le groupe de travail interservices sur la sécurité routière (constitué en 2015) vise à objectiver la notion de risque et à apporter des préconisations en matière d'aménagements.

SQY a ainsi développé en interne une interface numérique destinée à mieux connaître l'accidentologie sur son territoire (accidents corporels). SQY édite également tous les ans un bilan de l'accidentologie afin d'améliorer la connaissance et de mesurer l'efficacité des actions menées. Les mesures sont multiples : lutte contre les « masques de visibilité » le long des voiries et des carrefours (taille et entretien de la végétation), réfection de marquages au sol, réalisation d'aménagements modérateurs de vitesse (plateaux surélevés, chicanes de stationnement, alternats...), réalisation de trottoirs, de bandes ou pistes cyclables, interventions sur le réglage des feux, etc. Depuis 5 ans, on note une baisse continue du nombre d'accidents impliquant des piétons.

## FP14. Innover pour relever les défis de la mobilité d'aujourd'hui et de demain

### 14.1. Mettre la data au service de la transition

#### 1. Smart Territoire en devenir

SQY place la donnée au cœur des réflexions sur l'évolution de la ville intelligente et durable qu'elle ambitionne de devenir. Ainsi, elle s'est investie dans une démarche Smart Territoire afin de permettre à tous les usagers de bénéficier de services publics plus innovants et performants, afin d'améliorer le « mieux vivre » tout en intégrant les enjeux de souveraineté et de sécurité informatique.



Plusieurs expérimentations en attestent, notamment Mobilize et Entropy.

##### • Expérimentation Mobilize

Mobilize, marque du Groupe Renault, conduit un projet expérimental d'exploitation des données issues des véhicules connectés permettant une analyse fine du territoire. Les données collectées sont anonymisées, agrégées puis traitées par des algorithmes afin de fournir des réponses sur différents cas d'usage. Cinq services, basés sur les données et l'intelligence artificielle, sont concernés :

**Mobilize**

1. Smart Road Monitoring: une solution d'analyse de la qualité des routes
2. Safety Road: une solution améliorant la sécurité routière
3. Reduction of Noise Pollution : une solution d'analyse des nuisances sonores
4. Traffic & Reduction of Air Pollution : une solution d'analyse des émissions polluantes
5. Smart EV Charging Places : une solution d'optimisation des emplacements de points de charge pour les véhicules électriques

Ces services s'inscrivent parmi les solutions que Mobilize propose aux territoires pour une mobilité plus durable, plus accessible et plus abordable.

<https://media.mobilize.com/mobilize-et-saint-quentin-en-yvelines-signent-un-accord-autour-de-services-innovants-bases-sur-la-donnee/>

##### • Expérimentation Entropy

Depuis de nombreuses années, SQY impulse une dynamique reconnue pour faire de son territoire une terre d'innovations et de transformation numérique. En matière de mobilité, SQY expérimente

**ENTROPY**  
MANAGING COMPLEXITY

ainsi des solutions, basées sur l'intelligence artificielle et développées par Entropy, notamment son projet Fluidity, un outil d'analyse des mobilités grâce à l'intelligence artificielle.

Lauréate du Challenge « AI for urban mobility » lancé en 2023 par la Software République et soutenu par la Région Ile-de-France, la start-up Entropy propose un outil de connaissance, d'analyse et de prévision des flux de mobilité sur le territoire, permettant à SQY d'optimiser les infrastructures de transport, de mieux accompagner les changements de comportements des usagers et in fine de réduire l'empreinte carbone.

<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/entropy/>

### 14.2. Développer des solutions de décarbonation

#### • Soutien des pôles de compétitivité engagés dans la décarbonation

Les objectifs de décarbonation, s'imposent de plus en plus aux entreprises. La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie

bas-carbone, circulaire et durable.

Le sujet de la décarbonation est omniprésent dans les approches d'innovation développées et appuyées par SQY. A ce titre, SQY soutient les pôles de compétitivité engagés sur cette thématique au travers des différents projets qu'ils portent et accompagnent.

- **Cap digital** : Pôle de compétitivité et de transformation numérique, dédié à l'innovation numérique. <https://www.capdigital.com/>



- **Systematic Paris Région** : Pôle européen qui rassemble et anime un écosystème d'excellence de 900 membres, dédié aux Deep Tech ainsi qu'aux grands enjeux économiques et sociétaux. <https://systematic-paris-region.org/evenement/sqy-it/>



- **NextMove** : Pôle de compétitivité européen qui répond aux défis de la mobilité du futur, créé en juin 2006 et implanté sur les Régions Normandie et Île-de-France, NextMove incarne, anime et promeut la « Mobility Valley » <https://nextmove.fr/>, un territoire d'excellence européenne où sont inventées, développées, expérimentées et industrialisées les solutions pour relever les défis de la mobilité d'aujourd'hui et de demain. <https://nextmove.fr/events/sqy-it-journee-des-innovations-2023>



- **SQY IT !** : A l'occasion de SQY IT !, évènement des Innovations et des Talents de SQY qui s'est tenu en avril 2023 au Vélodrome National de Saint-Quentin, SQY a valorisé cette approche de l'innovation au service de la décarbonation.



Les acteurs économiques de l'innovation engagés sur la thématique de la décarbonation étaient présents, tels que Renault, Valéo, sur l'énergie Orano, ENEDIS, FEV , EGIS, Recnorec : présences sur les stand, participations aux conférences ... avec sur les mobilités des entreprises comme ..., et pour la transition écologique ...

Une conférence organisée par le pôle de compétitivité NextMove a été dédiée à la mobilité durable : « Décarbonation de la filière automobile et mobilités : un enjeu prioritaire ». Marc CHARLET, Directeur Général de Nextmove avec la participation de Jean-Luc BARAFFE, Directeur Recherche & Innovation de Segula Technologies et Paul FOURNIER, Business Development Manager de FEV France, entreprises engagées en matière de décarbonation du secteur des mobilités, ont mis en exergue les transformations majeures du secteur : « Disruption technologique et écologique avec l'électrification et l'évolution du mix énergétique"

- Disruption numérique avec les véhicules connectés, intelligents, autonomes
- Disruption sociétale avec les changements de comportements et l'apparitions des nouvelles mobilités

La conférence a également abordé l'innovation au service de la décarbonation à travers les grandes tendances du secteur (« Électrification, Automatisation, Allègement, Connectivité, Mobilités partagées, Nouvelles mobilités ») et les enjeux en matière d'économie circulaire qu'il doit relever sur les trois temps d'un véhicule (« Production, utilisation, gestion des déchets »).

## V. Avancement des indicateurs chiffrés - Où en est-on de nos objectifs ?

Echelle	Cadre / Plan	Objet	Echéances	Objectifs quantifiés	Date de la donnée	Réalisé	Commentaire
	Plan pluriannuel d'investissement	Flotte véhicules électriques	2030	100%	2024	38%	😊
	Plan Air SQY	Emissions de Dioxydes d'azote (NOx)	2005 - 2030	- 69%	2024 *	- 52%	😞
		Emission de Particules fines 2,5 µm (PM <sub>2,5</sub> )	2005 - 2030	- 57%	2024 *	-48%	😊
		COVNM	2005 - 2030	- 52%	2024 *	-51%	😊
	PLPDMA SQY	Production de déchets / habitant	2024 - 2029	- 9%	nc	nc	?
	PCAET SQY	Dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire	2015 - 2030	- 50%	2019	= 2015	😞
		Consommation énergétique	2015 - 2030	-20%	2019	- 4%	😞
		Production ENR&R	2015 - 2030	X 2	nc	nc	?
		Part globale des ENR&R dans la consommation énergétique	2015 - 2030	X 3	2019	+ 7%	😞
	Plan compostage	Nbre de ménages équipés d'un composteur individuel	2024 - 2029	12 000	Démarrage de l'opération		
		Nbre de composteurs en pied d'immeuble	2024 - 2029	724	Démarrage de l'opération		
		Nbre de composteurs en quartier	2024 - 2029	164	Démarrage de l'opération		
	Plan Local de Déplacements	Part modale des modes actifs pour les déplacements quotidiens	2021-2031	4 %	nc	nc	?
	Schéma directeur cyclable	Km d'itinéraires cyclables sur les 12 communes	2030	600	2023	435	😊
	Programme SARE	Nbre de ménages accompagnés	2022 - 2024	600	2024	303	😞
		Nbre de copropriétés accompagnées	2022 - 2024	15	2024	4	😞
	Programmes Habiter Mieux et SARE	Nbre de logements accompagnés travaux de rénovation énergétique	2022 - 2024	2300	nc	nc	

\* Donnée prospective fournie par Airparif

## VI. Evaluation de l'avancement du plan d'action du PCAET de SQY

- **Niveau 1**      **Action non initiée**  
*Action non commencée, pas structurée, au stade de l'idée*
- **Niveau 2**      **Action en phase d'étude**  
*Etude budgétée voire lancée, réflexion sur les étapes à venir, action balbutiante mais non confirmée, à renforcer*
- **Niveau 3**      **Action mise en place**  
*Action décidée, structurée, démarrée, planification connue*
- **Niveau 4**      **Action bien avancée, confirmée, à poursuivre**  
*Action reconnue, opérationnelle, partagée, potentiellement aboutie, action ayant fait ses preuves, très bon bilan, à poursuivre dans le temps*

	Actions	Niveaux	Commentaires	Points forts	Points de blocage
<b>FP1.</b>	<b>Eduquer pour comprendre les enjeux de transition écologique</b>				
1.1	Former et sensibiliser le Grand public	<b>2</b>	A développer, obsolescence d'ESQYMO, absence de visibilité de l'action de SQY dans la communication	Population captive sur les problématiques du PCAET	Prise en main d'ESQYMO difficile, fréquentation de la plateforme nulle
1.2	Former et sensibiliser le public scolaire	<b>3</b>	A adapter au niveau de la thématique abordé (climat, agriculture, biodiversité)	Territoire propice aux animations scolaires	Essoufflement des animations de l'ONF à l'Hamadryade
1.3	Former et sensibiliser les entreprises	<b>2</b>	A développer	Existence du réseau des référents RSE	
1.4	Former et sensibiliser les agents et les élus	<b>4</b>	TB, A poursuivre	Programmation régulière de Mensuelles et de Rv Parole d'experts	
<b>FP2.</b>	<b>Accélérer la transition énergétique dans le secteur privé</b>				
2.1	Accompagner les entreprises de SQY dans leur transition énergétique	<b>2</b>	Des initiatives intéressantes mais à renforcer	Intérêt des entreprises pour cette problématique, existence de dispositifs nationaux d'accompagnement	
2.2	Accélérer la rénovation énergétique du résidentiel (particuliers)	<b>4</b>	TB, à poursuivre	ALEC 78, CD78, outils en place par SQY, partenariats solides	
2.3	Encourager des aménagements qualitatifs pour toutes nouvelles opérations de logements	<b>2</b>	A renforcer	Une volonté de qualifier les aménagements	Des contraintes économiques sur les programmes d'aménagement
2.4	Développer des solutions constructives biosourcées et bas-carbone ans les opération de renouvellement urbain	<b>2</b>	A renforcer	ANRU+, Des études réalisées sur le territoire	Des contraintes économiques sur les programmes d'aménagement
<b>FP3.</b>	<b>Accélérer la transition énergétique dans le secteur public</b>				
3.1.	Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics	<b>4</b>	TB, à poursuivre	Plan de sobriété des collectivités, de très bons résultats, des équipes mobilisées en interne	
3.2.	Adoption et mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)	<b>4</b>	TB, à poursuivre	SDAL, de très bons résultats, des équipes mobilisées en interne	

	Actions	Niveaux	Commentaires	Points forts	Points de blocage
<b>FP4.</b>	<b>Bâtir la politique de SQY en matière de déploiement des ENR&amp;R</b>				
4.1.	Animer l'écosystème territorial en vue d'un déploiement des ENR&R sur le territoire	2	Une animation territoriale encore balbutiante	Un cadre réglementaire	Confusion pour les communes sur le rôle de SQY, absence de politique de développement des ENR&R, écosystème encore jeune
4.2.	Etudier le potentiel de développement sur le territoire	2	Action pas encore mature	Des études en cours	Une nécessaire remontée d'information par les communes
<b>FP5.</b>	<b>Soutenir l'agriculture locale et les circuits courts</b>				
5.1.	Accompagner les porteurs de projets et les exploitants	4	TB, à poursuivre	Plan d'actions agriculture locale et circuits courts à SQY 2019-2025, PAT, animation territoriale probante, des acteurs de territoire dynamiques, outils de communication efficaces, Guide Manger Local	
5.2.	Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	3	TB, à poursuivre		
5.3.	Accompagner les projets citoyens	4	TB, à poursuivre		
5.4.	Développer les filières et les marchés locaux	4	TB, à poursuivre		
5.5.	Sensibiliser et mettre en réseau les acteurs de l'agriculture locale	4	TB, à poursuivre		
<b>FP6.</b>	<b>Soutenir la responsabilité sociétale des entreprises</b>				
6.1.	Animer un réseau d'entreprises sur le territoire	3	A développer au fur et à mesure	Un réseau des référents RSE constitué	
<b>FP7.</b>	<b>Préserver et développer les espaces de biodiversité</b>				
7.1.	Inventorier la biodiversité du territoire	3	Un inventaire local à compléter	Existence d'Ecomap, SIG, étude TVB, Candidature AAP OFB / ABC	
7.2.	Faire de l'arbre un allié pour la lutte contre le changement climatique	3	Une action très prometteuse pour le territoire (biodiversité, nature en ville et adaptation au changement climatique)	Recrutement d'un agent dédié, lancement effectif du Plan Canopée SQY, approbation par les élus, mobilisation en interne, potentiel important sur le territoire, au cœur de la problématique de l'adaptation au changement climatique	
7.3.	Préserver la biodiversité dans les espaces gérés par SQY	3	Des pratiques à vérifier d'un point de vue écologique	Existence de pratiques intéressantes...	... des pratiques écologique à renforcer
7.4.	Lutter contre les espèces invasives	4	A poursuivre		
7.5.	Cultiver les espaces urbains	3	A poursuivre et à essaimer	Des expériences encourageantes	

	Actions	Niveaux	Commentaires	Points forts	Points de blocage
<b>FP8.</b>	<b>Elaborer une politique de gestion de l'eau à l'échelle du territoire</b>				
8.1	Sensibiliser les élus, techniciens et aménageurs sur la gestion alternative des eaux pluviales au tout tuyau (récupération des eaux pluviales pour arrosage, infiltration, évapotranspiration)	4	Des initiatives déjà mises en place à poursuivre	Règlement du service d'assainissement collectif de SQY	
8.2	Harmoniser les prescriptions en termes de gestion des eaux pluviales des 3 SAGE en vigueur sur le territoire (une seule pluie de référence)	2	Début de l'action	Révision du règlement du service d'assainissement collectif de SQY	
8.3.	Elaborer un plan de désimperméabilisation du territoire	2	Une nécessaire structuration de la politique en la matière	Des initiatives opérationnelles set probantes	
<b>FP9.</b>	<b>Réduire la production de déchets sur SQY</b>				
9.1.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	3	Démarrage de l'action en 2024	PLPDMA de SQY	
9.2.	Augmenter la durée de vie des produits	3	Démarrage de l'action en 2024	PLPDMA de SQY	
9.3.	Gérer chez soi ses déchets alimentaires et déchets verts	3	Démarrage de l'action en 2024	PLPDMA de SQY, Plan compostage de SQY	
9.4.	Favoriser la consommation responsable	3	Démarrage de l'action en 2024	PLPDMA de SQY, Guide écocitoyen SQY	
9.5.	Eco exemplarité de SQY	3	A développer en interne Des marges de manœuvre à explorer	PLPDMA de SQY, action de sensibilisation en interne	
<b>FP10.</b>	<b>Réduire la vulnérabilité au risque « effet d'îlot de chaleur urbain »</b>				
10.1.	Intégrer les îlots de chaleur urbaine (ICU) dans les documents d'urbanisme	3	A concrétiser dans le PLUiH et le plan d'adaptation au changement climatique	Elaboration en cours du PLUiH de SQY	
<b>FP11.</b>	<b>Accompagner les entreprises vers une mobilité plus durable</b>				
11.1	Animer des Plans de Mobilités Inter-Entreprises (PMIE)	4	TB, à poursuivre	6 PMIE constitués, animation par SQY	
11.2	Tester l'autopartage interentreprises	4	TB à poursuivre	SQY SHARE, animation par le Club Climat Energie SQY	
<b>FP12.</b>	<b>Accélérer la diversification des mobilités sur le territoire</b>				
12.1	Aménager le territoire pour favoriser les mobilités durables	4	TB, à poursuivre	Schéma directeur cyclable de SQY	
12.2.	Proposer des services de mobilité durable innovants	4	TB, à poursuivre	Location de trottinettes, Vélostation,, Agence mobile	
12.3.	Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques	4	TB, à poursuivre	Service StartSQY	
12.4.	Encourager le covoiturage	2		Mesure Covoiturage du fonds vert, Politique covoiturage IDFM 2025-2027, MoveinSaclay	
12.5.	Développer la flotte de VE de l'Agglomération SQY	4	TB, à poursuivre	Volonté politique marquée	
12.6	Mettre en place un Plan de mobilité employeurs	1	Action non débutée		Absence de moyens humains en interne

	Actions	Niveaux	Commentaires	Points forts	Points de blocage
<b>FP13.</b>	<b>Proposer des offres alternatives à la voiture individuelle</b>				
13.1.	Mettre en œuvre du Schéma Directeur Cyclable de SQY	4	TB, à poursuivre	Schéma directeur cyclable de SQY	
13.2.	Assurer la sécurisation des déplacements	4	TB, à poursuivre	Plan Local des Déplacements	
<b>FP14.</b>	<b>Innover pour relever les défis de la mobilité d'aujourd'hui et de demain</b>				
14.1.	Mettre la data au service de la transition	4	TB, à poursuivre	Smart Territoire	
14.2.	Développer des solutions de décarbonation	4	TB, à poursuivre	Pôles de compétitivité	

## VII. Equilibre Adaptation / Atténuation plan d'action du PCAET de SQY

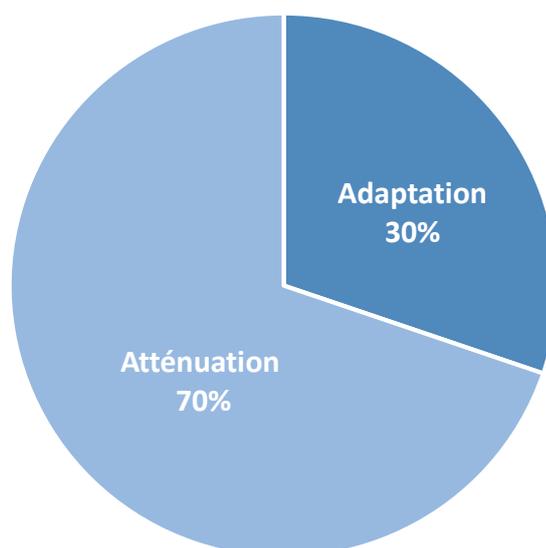
L'**adaptation** consiste à anticiper les effets néfastes du changement climatique et à prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages qu'ils peuvent causer, ou à tirer parti des opportunités qui peuvent se présenter.

L'**atténuation** consiste à atténuer les effets du changement climatique en prévenant ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

Source : European Environment Agency

<b>FP1.</b>	<b>Eduquer pour comprendre les enjeux de transition écologique</b>	
1.1	Former et sensibiliser le Grand public	<b>Adaptation</b>
1.2	Former et sensibiliser le public scolaire	<b>Adaptation</b>
1.3	Former et sensibiliser les entreprises	<b>Adaptation</b>
1.4	Former et sensibiliser les agents et les élus	<b>Adaptation</b>
<b>FP2.</b>	<b>Accélérer la transition énergétique dans le secteur privé</b>	
2.1	Accompagner les entreprises de SQY dans leur transition énergétique	<b>Atténuation</b>
2.2	Accélérer la rénovation énergétique du résidentiel (particuliers)	<b>Atténuation</b>
2.3	Encourager des aménagements qualitatifs pour toutes nouvelles opérations de logements	<b>Atténuation</b>
2.4	Développer des solutions constructives biosourcées et bas-carbone ans les opération de RU	<b>Atténuation</b>
<b>FP3.</b>	<b>Accélérer la transition énergétique dans le secteur public</b>	
3.1.	Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics	<b>Atténuation</b>
3.2.	Adoption et mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)	<b>Atténuation</b>
<b>FP4.</b>	<b>Bâtir la politique de SQY en matière de déploiement des ENR&amp;R</b>	
4.1.	Animer l'écosystème territorial en vue d'un déploiement des ENR&R sur le territoire	<b>Atténuation</b>
4.2.	Etudier le potentiel de développement sur le territoire	<b>Atténuation</b>
<b>FP5.</b>	<b>Soutenir l'agriculture locale et les circuits courts</b>	
5.1.	Accompagner les porteurs de projets et les exploitants	<b>Atténuation</b>
5.2.	Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	<b>Atténuation</b>
5.3.	Accompagner les projets citoyens	<b>Atténuation</b>
5.4.	Développer les filières et les marchés locaux	<b>Atténuation</b>
5.5.	Sensibiliser et mettre en réseau les acteurs de l'agriculture locale	<b>Atténuation</b>
<b>FP6.</b>	<b>Soutenir la responsabilité sociétale des entreprises</b>	
6.1.	Animer un réseau d'entreprises sur le territoire	<b>Atténuation</b>
<b>FP7.</b>	<b>Préserver et développer les espaces de biodiversité</b>	
7.1.	Inventorier la biodiversité du territoire	<b>Adaptation</b>
7.2.	Faire de l'arbre un allié pour la lutte contre le changement climatique	<b>Adaptation</b>
7.3.	Préserver la biodiversité dans les espaces gérés par SQY	<b>Adaptation</b>
7.4.	Lutter contre les espèces invasives	<b>Adaptation</b>
7.5.	Cultiver les espaces urbains	<b>Adaptation</b>
<b>FP8.</b>	<b>Elaborer une politique de gestion de l'eau à l'échelle du territoire</b>	
8.1	Sensibiliser les élus, techniciens et aménageurs sur la gestion alternative des eaux pluviales au tout tuyau (récupération des eaux pluviales pour arrosage, infiltration, évapotranspiration)	<b>Adaptation</b>
8.2	Harmoniser les prescriptions en termes de gestion des eaux pluviales des 3 SAGE en vigueur sur le territoire (une seule pluie de référence)	<b>Adaptation</b>
8.3.	Elaborer un plan de désimperméabilisation du territoire	<b>Adaptation</b>
<b>FP9.</b>	<b>Réduire la production de déchets sur SQY</b>	
9.1.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	<b>Atténuation</b>
9.2.	Augmenter la durée de vie des produits	<b>Atténuation</b>
9.3.	Gérer chez soi ses déchets alimentaires et déchets verts	<b>Atténuation</b>
9.4.	Favoriser la consommation responsable	<b>Atténuation</b>
9.5.	Eco exemplarité de SQY	<b>Atténuation</b>
<b>FP10.</b>	<b>Réduire la vulnérabilité au risque « effet d'îlot de chaleur urbain »</b>	
10.1.	Intégrer les îlots de chaleur urbaine (ICU )dans les documents d'urbanisme	<b>Adaptation</b>
<b>FP11.</b>	<b>Accompagner les entreprises vers une mobilité plus durable</b>	
11.1	Animer des Plans de Mobilités Inter-Entreprises (PMIE)	<b>Atténuation</b>
11.2	Tester l'autopartage interentreprises	<b>Atténuation</b>
<b>FP12.</b>	<b>Accélérer la diversification des mobilités sur le territoire</b>	

12.1.	Aménager le territoire pour favoriser les mobilités durables	Atténuation
12.2.	Proposer des services de mobilité durable innovants	Atténuation
12.3.	Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques	Atténuation
12.4.	Encourager le covoiturage	Atténuation
12.5.	Développer la flotte de VE de l'Agglomération SQY	Atténuation
<b>FP13.</b>	<b>Proposer des offres alternatives à la voiture individuelle</b>	
13.1.	Mettre en œuvre du Schéma Directeur Cyclable de SQY	Atténuation
13.2.	Assurer la sécurisation des déplacements	Atténuation
<b>FP14.</b>	<b>Innover pour relever les défis de la mobilité d'aujourd'hui et de demain</b>	
14.1.	Mettre la data au service de la transition	Atténuation
14.2.	Développer des solutions de décarbonation	Atténuation



## VIII. Le Plan Air

Malgré les progrès significatifs accomplis ces dernières décennies pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, la France reste, pour certains polluants, confrontée à des dépassements des normes réglementaires établies de manière à assurer la protection de la santé humaine. La Cour de Justice de l'Union européenne a condamné la France au regard des dépassements systématiques et persistants des valeurs limites de concentration en dioxyde d'azote (polluant principalement émis par le secteur des transports) constatés sur la période 2010-2016 sur plusieurs parties du territoire et de l'insuffisance des plans d'actions mis en œuvre pour revenir sous les valeurs limites dans les délais les plus courts possibles. De ce fait, la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose des actions visant à amplifier et accélérer l'amélioration durable de la qualité de l'air au plan national.

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est concernée par l'application de l'article 85 de la loi LOM qui prévoit notamment que les Plans Climats Air Énergie Territoriaux (PCAET) établis sur les territoires définissent un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement (objectifs fixés par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques dit PREPA). En sus des dispositions précitées, l'article 85 de la loi LOM prévoit que le plan d'action comporte une étude portant sur la création, sur tout ou partie du territoire concerné,

d'une ou plusieurs ZFE-m. Les élus communautaires ont donc décidé d'élaborer un Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA) au travers de la délibération du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA) correspondant à un renforcement du volet « Air » du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), celui-ci doit apporter des éléments permettant de mettre en relief l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques, en vue de respecter les normes de qualité de l'air en vigueur. Cette obligation de résultats s'accompagne d'un besoin d'évaluation de l'impact des mesures de réduction des émissions et de l'exposition des habitants à la pollution de l'air.

Dans le cadre de l'étude d'opportunité de création d'une ZFE-m que SQY est tenue de réaliser, Airparif a assuré les calculs d'impact en émissions de différents scénarios proposés par SQY. Ces scénarios incluent différents périmètres géographiques, ainsi que des restrictions de circulations pour différents types de véhicules (véhicules particuliers, poids lourds, véhicules utilitaires légers, tous les types de véhicules) et de catégories Crit'Air.

Au sein du PCAET de SQY sont déjà inscrites plusieurs actions structurantes à impact positif sur la qualité de l'air du territoire tant en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques que d'exposition des habitants à une qualité de l'air dégradée. Celles-ci ont été reprises et complétées par de nouvelles afin de répondre à un enjeu de santé public.

Au total, 14 mesures sont proposées dans le Plan d'action pour la Qualité de l'air (PAQA) de SQY ainsi que 34 actions dont 17 nouvelles par rapport à ce que SQY mène déjà dans sa politique publique avec impact positif sur la qualité de l'air. Le PAQA de SQY priorise ses actions dans le domaine des mobilités (Agir sur le parc de véhicules, Réduire les distances parcourues en voiture), des moyens de chauffage (Agir sur le chauffage au bois), des bâtiments (Poursuivre les rénovations thermiques des logements et des bâtiments tertiaires, Développer les énergies renouvelables et de récupération) et enfin, des projets aménagements (Intégrer la problématique de la qualité de l'air dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme, Favoriser la végétalisation), domaines qui se veulent résolument écoresponsables en s'appuyant sur des principes de sobriété, de modification des comportements individuels et collectifs et de mutation des modèles d'aménagement du territoire.

Le PAQA de SQY a été arrêté en Conseil communautaire du 23 mai 2024.

Il est réglementairement nécessaire de solliciter dans le cadre de l'élaboration de ce plan les avis du Préfet de région, de la mission régionale de l'autorité environnementale-MRA, et du Président du Conseil régional (dit avis du Conseil régional). Ces avis sont en cours.

Le PAQA étant réglementairement partie intégrante du PCAET, le PAQA et le PCAET seront tous deux réexaminés lorsque le PCAET révisé sera soumis à l'avis de l'Etat, de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et du Conseil régional d'Ile-de-France, à savoir à la mi-2027 (le PCAET de SQY adopté le 27 mai 2021 doit être révisé tous les 6 ans). Ainsi, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines sera tenue d'élaborer un PAQA révisé en même temps que son PCAET révisé. Ce PAQA révisé intégrera les données actualisées de la qualité de l'air et prendra en compte les avis formulés lors de sa première adoption.

Par ailleurs, la loi prévoit aussi que la collectivité doit vérifier tous les deux ans que la trajectoire de réduction des émissions de polluants atmosphériques est bien respectée. Pour SQY, cette vérification interviendra en 2027. Aussi, lors de la révision du PCAET et du PAQA en 2027, si la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines constate que les objectifs fixés ne sont pas atteints, elle intégrera dans son PAQA révisé des actions destinées à renforcer encore son action sur la qualité de l'air.

SYNTHESE des baisses d'émissions liées aux actions évaluables du PAQA de SQY (arrêté le 27 mai 2024)

	Baisses d'émissions liées aux actions évaluables du plan air de SQY par rapport à 2025 fil de l'eau				
	NOx (t/an)	PM10 (t/an)	PM25 (t/an)	COVNM (t/an)	GES scopes 1+2 (kteqCO2/an)
<b>Mobilité (total additionable)</b>	<b>3,81</b>	<b>0,35</b>	<b>0,21</b>	<b>0,59</b>	<b>1,62</b>
<i>soit en % des Transports 2025 fil de l'eau</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,7%</i>
Bornes de recharge électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vélo	3,58	0,33	0,20	0,52	1,43
Télétravail	0,04	< 0,01	< 0,01	0,01	0,02
Flotte	0,19	0,02	0,01	0,06	0,17
<b>Bâtiments (total additionable)</b>	<b>1,11</b>	<b>0,57</b>	<b>0,56</b>	<b>1,14</b>	<b>1,31</b>
<i>soit en % des Bâtiments 2025 fil de l'eau</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,4%</i>
Rénovation des logements	1,11	0,57	0,56	1,14	1,31
<b>TOTAL ADDITIONABLE</b>	<b>4,92</b>	<b>0,93</b>	<b>0,77</b>	<b>1,73</b>	<b>2,93</b>
<i>soit en % du Total 2025 fil de l'eau</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,5%</i>

*Un gain positif correspond à une baisse d'émissions permise par l'action.*

SYNTHESE des émissions à 2025 / objectifs du PREPA 2025 sur le territoire de SQY

SQY	NOx (tonne)	PM2.5 (tonne)	COVNM hors émissions naturelles (tonne)
2005	1907	282	2313
2010	1662	250	1554
2015	1310	193	1205
2018	1152	174	1125
2025 fil de l'eau	879	140	1043
Objectif PREPA 2025	763	164	1226
Effort supplémentaire à faire pour respecter le PREPA en 2025	116	-	-
Gain permis par les actions	5	1	2
2025 avec actions	874	139	1042

Source – Airparif

**Conclusion** = les politiques publiques évaluables de SQY permettent de gagner 5 tonnes de NO<sub>x</sub> à horizon 2025, ce qui est peu comparé aux 116 tonnes nécessaires. Pour autant, nous pouvons considérer que les actions de sensibilisations ne sont pas évaluables mais contribuent à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

## **IX. Et maintenant ?**

### **1. Remise dans le contexte au travers du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation GIEC**

La synthèse du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a été publiée le 20 mars 2023. Ce document a été adopté à l'issue d'une session d'approbation qui s'est tenue en Suisse avec les représentants des 195 pays membres du GIEC.



Fruit d'une collaboration internationale, ce nouveau rapport du GIEC synthétise les connaissances scientifiques acquises entre 2015 et 2021 sur le changement climatique, ses causes, ses impacts et les mesures possibles pour l'atténuer et s'y adapter. Il constitue la base scientifique principale pour le 1<sup>er</sup> bilan mondial de l'Accord de Paris, qui aura lieu lors de la COP28 à Dubaï (Émirats arabes unis) à la fin de l'année 2023.

Quels que soient les scénarios d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030.

Limiter ce réchauffement à 1,5°C et 2 °C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions pour ramener les émissions mondiales nettes de CO<sub>2</sub> à zéro et réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.

Les recommandations du GIEC :

#### **• L'ADAPTATION**

Les mesures d'adaptation pouvant réduire les risques pour les populations et les écosystèmes sont les suivantes : systèmes d'alerte précoce, amélioration de l'irrigation, agroécologie, solutions fondées sur la nature...

#### **• UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT**

Un développement durable pour tous est possible à condition de mettre en œuvre, de manière intégrée, des politiques d'adaptation au changement climatique, des politiques de protection de la biodiversité et des écosystèmes et des politiques de réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre. C'est ce que le GIEC appelle le « développement résilient au changement climatique ».

#### **• UNE TRANSFORMATION SYSTÉMIQUE**

- L'atteinte du zéro émission nette de CO<sub>2</sub> à l'échelle mondiale en 2050 ne peut reposer que sur une large palette sectorielle : bâtiments, transports, énergie, industrie, préservation des systèmes naturels existants.
- L'électrification des usages joue un rôle essentiel, à condition de produire de l'électricité bas-carbone.
- La baisse de la demande en énergie et en matériaux est essentielle pour réduire les émissions.
  - il est possible de réduire les besoins de 45% d'ici 2050 par l'efficacité énergétique
  - la sortie des subventions aux énergies fossiles permettrait d'atteindre 10% des réductions d'émissions nécessaires d'ici 2030
  - le secteur de l'agriculture, la forêt et l'usage des terres représentent un potentiel important de réduction des émissions, avec des bénéfices potentiels pour la biodiversité
  - plus la réduction des émissions sera tardive, plus les effets négatifs seront importants

#### **• PRISE EN COMPTE DES LIENS ENTRE ATTÉNUATION, ADAPTATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- De très nombreuses synergies existent entre l'atténuation, l'adaptation et les Objectifs de développement durable (ODD), si la société s'engage dans des scénarios de développement

durable. S'engager dans des scénarios de développement durable nécessite de lever de nombreuses barrières et de mettre en place des incitations, notamment à travers la finance climat, des politiques publiques, le transfert de technologie et la coopération internationale.

- Les bénéfices de l'action précoce sont plus importants que les coûts macro-économiques de la transition.

Le niveau actuel de la finance climat n'est pas à la hauteur des besoins pour s'engager dans des scénarios de développement durable. Les flux financiers privés et publics non alignés avec l'Accord de Paris restent majoritaires, avec 870 milliards de dollars identifiés en 2020 en soutien aux énergies fossiles, soit largement plus que la finance dédiée au climat.

## **2. Rappel de la loi**

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (article L.229-26 du code de l'environnement).

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000046193825](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046193825)

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité [...]. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique. »

## **3. Les grands axes de travail pour la résilience du territoire**

### **3.1. S'adapter au changement climatique**

Pour faire face à l'urgence climatique, SQY doit amplifier son engagement en matière de transition écologique et renforcer son positionnement dans la lutte contre la crise climatique à l'échelle régionale et nationale.

#### *3.1.1. Le Plan régional d'adaptation au changement climatique (IDF) – PRACC IDF*

En complément des actions déjà menées (politique pour des transports plus propres, Stratégie régionale énergie-climat, Plan vert, création du GREC, lancement du SDRIF écologique...), la stratégie lancée par le Conseil régional d'Ile-de-France en septembre 2022, est destinée à répondre au réchauffement climatique et à ses effets néfastes pour les écosystèmes, la santé des personnes et l'économie francilienne. 1 milliard d'euros y sera consacré d'ici 2030.

Il prévoit notamment :

- 1 abri climatique en moins de 10 minutes à pied pour chaque Francilien en cas de canicule
- de nouvelles fontaines et points de rafraîchissement
- 50 000 rénovations de logements d'ici 2028 pour faire disparaître les passoires thermiques du parc social
- 2 millions d'arbres plantés ou replantés d'ici 2030

- 1 million d'euros pour adapter les forêts au changement climatique

Elle se décline en 3 axes :

- Axe 1 « Protéger les Franciliens, en particulier les plus fragiles » : pour anticiper la gestion de crise, préparer les systèmes de santé aux évolutions climatiques et augmenter la résilience des réseaux de transport.
- Axe 2 « Protéger les écosystèmes » : pour favoriser les capacités d'adaptation des espèces, développer les solutions d'adaptation fondées sur la nature, améliorer la gestion de l'eau et préserver les forêts et les arbres.
- Axe 3 « Protéger le tissu économique francilien » : en encourageant un développement économique et une pérennité de la production agricole (garante de notre souveraineté alimentaire) qui tiennent compte de l'adaptation au changement climatique.

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/environnement-le-plan-regional-dadaptation-au-changement-climatique>

### 3.1.2. Le 3<sup>ème</sup> plan d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)

En janvier 2024, le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, a réuni élus, citoyens, acteurs, société civile et experts pour échanger sur la nécessaire adaptation de la France face au +4 °C prévu d'ici 2100. Cette réunion a constitué le prélude du troisième plan d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) qui contiendra une cinquantaine de mesures articulées autour de quatre axes :

1. Protéger les Français
2. Adapter les territoires et assurer la continuité des infrastructures et des services essentiels
3. Assurer la résilience de l'économie
4. Préserver les milieux naturels et culturels

La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) repose sur le scénario tendanciel, élaboré par le GIEC, qui anticipe un réchauffement qui se prolonge jusqu'en 2100 avec +3 °C mondial, soit + 4 °C France métropolitaine.

A ce jour, la publication du PNACC-3, pas encore effective à ce jour, mais constituera une feuille de route pour les territoires.

<https://www.ecologie.gouv.fr/presse/france-sadapte-christophe-bechu-reuni-elus-citoyens-acteurs-economiques-societe-civile>

### 3.1.3. L'Appel à Manifestation d'Intérêt "Adapter son territoire au changement climatique en Ile-de-France avec TACCT »

Nous constatons que le volet adaptation est le parent pauvre du PCAET de SQY face au volet atténuation (phénomène général dans les PCAET en France). Aussi, les Services de SQY ont choisi de répondre à l'édition 2024 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Adapter son territoire au changement climatique en Ile-de-France avec TACCT" (AMI TACCT IDF) qui a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales souhaitant mettre en place une stratégie d'adaptation au changement climatique sur leur territoire à moyen et long termes.

Il s'agit d'une démarche développée par l'ADEME en partenariat avec la DRIEAT, l'Office français de la biodiversité, le Cerema, la Région Ile-de-France, l'Institut Paris Région – Agence Régionale de l'Energie et du Climat / Agence Régionale de la Biodiversité, l'Agence Régionale de la Santé et le Groupe régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique en Île-de-France.

L'AMI a vocation à la fois à :

- faciliter la prise en main par les lauréats de la méthodologie TACCT pour la mise en place de sa stratégie d'adaptation au changement climatique
- accélérer la mise en œuvre des premières actions que ce soit sur la prise de décision d'engagement dans une politique d'adaptation, l'identification des vulnérabilités au changement climatique, la construction de la stratégie, la mise en œuvre du plan d'actions et l'évaluation de la stratégie

Cet AMI ne propose pas de financement mais les lauréats bénéficieront :

- de sessions de formations ADEME sur l'Adaptation au changement climatique
- d'un accompagnement sur 24 mois (sous forme de coaching) sur 6 étapes de la prise en main de la démarche à l'évaluation des premières actions mises en œuvre
- d'une animation et d'une mise en réseau entre les territoires lauréats
- d'accompagnements individuels et collectifs par les partenaires de cet AMI adaptés à leur spécificités de territoire...

Un Coach TACCT sera mis à disposition pour les territoires lauréats jusqu'à la fin de l'accompagnement AMI TACT IdF. Il suivra les lauréats notamment sur les 4 premières étapes de l'AMI. Cet accompagnement correspond à une mission de coaching qui permet à la collectivité lauréate de s'approprier la méthodologie afin d'être en capacité de construire sa stratégie d'adaptation au changement climatique sur son territoire.

Les 6 étapes de l'accompagnement

<i>Etape #1. Prise en main de la démarche TACCT</i>	<i>Etape #4. Formalisation des demandes d'aide</i>
<i>Etape #2. Accompagnement TACCT</i>	<i>Etape #5. Mise en œuvre des premières actions accompagnées par l'AMI</i>
<i>Etape #3. Priorisation des actions</i>	<i>Etape #6. Evaluation des premières actions mises en œuvre</i>

<https://www.innoverpouurlatransitionecologique.fr/fr/challenges/ami-tacct-idf-edition-2024>

### **3.2. Poursuive la réduction de la consommation énergétique**

Au regard de notre dépendance aux énergies fossiles et aux émissions et pollutions associées, l'enjeu pour SQY sont de baisser la consommation énergétique :

- 1<sup>er</sup> poste de consommation : Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) = poursuivre la rénovation thermique des bâtiments d'avant 1990
- 2<sup>ème</sup> poste de consommation : Les transports : poursuivre les efforts sur la mobilité sobre et à faibles émissions

### **3.3. Développer les Énergies Renouvelables et de la Récupération (ENRR)**

- Raccordement de logements aux réseaux de chaleur
- Développement de l'énergie photovoltaïque
- Exploration du potentiel de la méthanisation des boues de STEP

### **3.4. Réduire les pollutions atmosphériques**

- Mise en œuvre du Plan Air de SQY arrêté le 27 mai 2024

### **3.5. Réduire des émissions de GES**

- Mise en œuvre du Plan de transition issu du BEGES de SQY publié sur la plateforme de l'ADEME le 3 juin 2024 ([Annexe 28](#))

#### 4. Une planification en interne à confirmer

Il s'agit d'actions déjà engagées en interne, à des niveaux d'avancement divers mais qu'il convient de confirmer pour les 3 ans à venir : NB. Lorsqu'il s'agit d'une obligation légale, les actions sont estampillées **d'une étoile ★**.

- **★Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER)** lequel s'intègre dans une politique d'achat responsable qui vise à ce que les marchés publics passés soient économiquement responsable (relations fournisseurs et achats durables)
- **★Schéma numérique responsable** pour limiter l'impact écologique des technologies numériques en encourageant une utilisation plus responsable et durable (loi REEN)
- **★Plan de mobilité employeurs** lequel doit optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, afin de diminuer la pollution générée par les transports et limiter la congestion des infrastructures (bouchons) : incitation au covoiturage (développement d'un service de mise en relation en interne ou avec d'autres entreprises proches du site, instauration de places réservées aux covoitureurs, création d'un service de dépannage en cas d'indisponibilité exceptionnelle d'un conducteur, chèque covoiturage)
- **Plan Agglo responsable en interne** lequel doit rendre l'Agglomération exemplaire sur différentes thématiques alimentation, déchets, numérique, bâtiment, etc...

#### 5. Pilotage et gouvernance

Dans un souci de dialogue et de partage de l'action avec l'ensemble des acteurs du territoire, les actions suivantes sont proposées :

- **une conférence climat – air - énergie** biennale, évènement rassemblant la communauté locale (associations, citoyens, monde académique, communes, élus, institutions, entreprises, etc.)
- **un conseil scientifique pour le climat** rassemblant l'expertise institutionnelle et associative qui suit les évolutions des émissions de gaz à effet de serre mais aussi les impacts du changement climatique sur le territoire de SQY (Airparif, Institut Paris région, membres du GIEC local sollicités ponctuellement, etc.)
- **un vivier de citoyens de la transition énergétique**, volontaires, pour connaître le vécu au quotidien dans un contexte climatique changeant
- **une mobilisation du territoire de SQY au sein de la COP territoriale d'Ile-de-France** pour bénéficier de la mutualisation de l'effort nécessaire à la réduction de l'empreinte carbone et de préserver la biodiversité du territoire
- **la confirmation des liens de travail avec les référents élus et techniciens de SQY et des communes**

#### 6. Un réajustement des objectifs quantitatifs pour SQY

- **Rappel des objectifs supra-territoriaux**

<b>COP21</b>		
<b>Accords de Paris</b> <i>12 décembre 2015</i>		- Limiter le réchauffement de la planète à 1,5 ou 2 °C - Parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050
<b>UNION EUROPEENNE</b>		
<b>Conclusions du Conseil européen</b> <i>Fin octobre 2014</i>		- Réduction des émissions de GES domestiques de l'Union d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 1990 - 27 % d'énergies renouvelables dans sa consommation énergétique
<b>Loi européenne sur le climat</b> <i>Juillet 2021</i>		- Neutralité climatique d'ici à 2050 ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions nettes de GES d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990</li> </ul>
<b>Paquet législatif appelé « Fit for 55 »</b> <i>Octobre 2023</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions nettes de GES d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990</li> </ul>
<b>ETAT FRANCAIS</b> 	
<b>Loi Énergie Climat</b> <i>8 novembre 2019</i>	<p><u>Émissions de gaz à effet de serre (GES)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Neutralité carbone en 2050</li> <li>- Réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990</li> <li>- Division des émissions de GES par au moins 6 d'ici 2050 par rapport à 1990</li> <li>- Fermeture des dernières centrales à charbon en 2022</li> </ul> <p><u>Consommation d'énergie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de 40% de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012</li> <li>- Réduction de 50% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012 en visant des objectifs intermédiaires de -7% en 2023 et -20% en 2030</li> </ul> <p><u>Énergies renouvelables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de 33% au moins dans la consommation finale en 2030</li> <li>- 20% d'hydrogène bas-carbone et renouvelable dans la consommation totale d'hydrogène et 40% dans la consommation d'hydrogène industriel d'ici 2030</li> <li>- Développement de 1 GW/an pour l'éolien en mer à partir de 2024</li> </ul>
<b>Conseil de Planification Écologique - Stratégie Energie Climat – Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)</b> <i>Septembre 2023</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire de 30% notre consommation d'énergie en 2030 par rapport à 2012 avec la sobriété et l'efficacité énergétique</li> <li>- Réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2021</li> <li>- 0% d'électricité à base de charbon en 2027</li> <li>- Sortie de la dépendance aux énergies fossiles en 2050</li> <li>- + 10% de production d'électricité bas carbone en 2030 et + 55 % en 2050</li> <li>- Doublement de la production de chaleur bas carbone d'ici 2035 par rapport à 2021</li> <li>- Soutenir l'innovation et la structuration des filières industrielles qui contribuent à la transition, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments (200 000 rénovations d'ampleur en 2024 et 900 000 d'ici 2030) et le verdissement des véhicules (fin de la vente de véhicules thermiques neufs à partir de 2035)</li> <li>- Prolonger l'exploitation de nos réacteurs nucléaires existants au-delà de cinquante ans, dans le strict respect des exigences de sûreté et construire 6 nouveaux réacteurs (EPR2) avec une mise en service entre 2035 et 2042</li> <li>- Doubler notre rythme de déploiement du photovoltaïque, du biogaz et des réseaux de chaleur d'ici 2030 et quadrupler le rythme de déploiement de la géothermie</li> <li>- Poursuivre le développement de l'éolien terrestre au rythme de 2022, accélérer le déploiement des projets d'éolien offshore pour viser 18 GW de puissance installée en 2035, ne plus produire d'électricité à partir de charbon en 2027</li> </ul>
<b>PNACCT – 3</b> <b>Plan national d'adaptation au changement climatique</b> <i>2024 ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter à une France à +4 °C</li> </ul>
<b>ILE-DE-FRANCE</b> 	

<p><b>Stratégie Nationale Bas Carbone à horizon 2030</b> Avril 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Neutralité carbone dès 2050 pour le territoire français, soit une division par 6 au moins des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050 (se reposer uniquement sur les sources d'énergie suivantes : ressources en biomasse (déchets de l'agriculture et des produits bois-énergie), chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur...) et électricité décarbonée</li> <li>- réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs (réduction de plus de 40% par rapport à 2015) en renforçant substantiellement l'efficacité énergétique et en développant la sobriété</li> <li>- diminuer au maximum les émissions non liées à la consommation d'énergie par exemple de l'agriculture (réduction de près de 40% entre 2015 et 2050), ou des procédés industriels (division par deux entre 2015 et 2050)</li> <li>- augmenter les puits de carbone (naturels et technologiques) d'un facteur 2 par rapport à aujourd'hui pour absorber les émissions résiduelles incompressibles à l'horizon 2050, tout en développant la production de biomasse</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Schéma régional climat air énergie d'Île-de-France</b> Décembre 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75% en 2050 par rapport à 2005</li> </ul>

Les émissions de gaz à effet de serre en France ont reculé de près de 6 % en 2023. Mais dans ce panorama plutôt satisfaisant, il y a tout de même une ombre au tableau : celle des puits de carbone. Forêts, prairies, haies et toute zone végétalisée captent du CO<sub>2</sub> par le mécanisme de la photosynthèse et permettent ainsi de réduire la présence de ce gaz dans l'atmosphère. Un mécanisme qui est en train de se gripper sous l'effet du réchauffement climatique. La sécheresse, les canicules, la présence de parasites tels que les scolytes, ou encore les incendies sont venus fragiliser le puits forestier, au point que certains massifs, notamment dans le Grand Est, relâchent désormais plus de carbone dans l'air qu'ils n'en captent.

En 2022, l'absorption du secteur était de 18 millions de tonnes en équivalent CO<sub>2</sub> (Mtéq), contre 28 Mtéq CO<sub>2</sub> en 2019. Pour 2030, la France table désormais sur une stabilisation à 18 millions de tonnes, et une possible dégradation ensuite qui pourrait faire chuter le puits forestier à une dizaine seulement de millions de tonnes en 2050. Dans son plan national énergie-climat transmis début juillet 2024 à la Commission européenne, la France n'a plus mentionné la réduction de 55 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2030, c'est-à-dire en intégrant les puits de carbone.

- Les objectifs quantitatifs estimés comme réalisables Climat – Air – Energie pour SQY pour 2027 \*

\* Date de révision du PCAET de SQY

**Sur la base des données de consommations, émissions et énergies renouvelables issues du ROSE 2019 et des données fournis par Airparif (2024) :**

		Objectifs supra-territoriaux			Objectifs SQY (réalisables)	
<b>Emissions de polluants atmosphériques*</b>	Emissions de dioxydes d'azote (NOx)	Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques	2005 – 2025	- 60%	2005 - 2026	- 64%
			2005 - 2028	- 67%	2005 - 2030	- 69%
			2005 - 2030	- 69%		
	Emission de particules fines 2,5 µm (PM <sub>2,5</sub> )	Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques	2005 – 2025	- 42%	2005 - 2026	- 52%
			2005 – 2030	- 57%	2005 - 2028	- 54%
			2005 - 2030	- 57%	2005 - 2030	- 57%
COVNM	Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques	2005 – 2025	- 47%	2005 - 2026	- 52%	
		2005 – 2030	- 52%	2005 - 2028	- 52%	
		2005 - 2030	- 52%	2005 - 2030	- 52%	
<b>Consommation énergétique</b>		Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)	2012 - 2030	- 30%	2012 - 2027	- 20%
<b>Emissions de GES</b>		Loi Energie Climat Fit for 55	1990 – 2030	- 55%	2005** - 2027	- 20%

\* Les objectifs d'émissions de polluants atmosphériques sont issus du Plan Air arrêté le 31 mai 2024 en Conseil communautaire

\*\* Les données disponibles pour SQY débutent à 2005 (ROSE)

**Pour rappel, à horizon 2030, SQY a calqué ses objectifs sur ceux de la Région Ile-de-France :**

- ➡ 50% dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire de l'Île-de-France par rapport à 2015
- ➡ de 20% de la consommation énergétique régionale par rapport à 2015
- Production x 2 des ENR&R par rapport à 2015
- Part globale des ENR&R dans la consommation énergétique régionale x 3 par rapport à 2015

**NB. Les données relatives à la consommation ENR&R dans la consommation finale en 2030 ne sont pas disponibles pour SQY sur ROSE. Idem pour la production d'ENR&R.**